This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

هذه النسخة الإلكترونية (PDF) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (ITU) نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS

RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE L'UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS pour l'année 1993

Publié par
L'UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
GENEVE, 1994

© UIT 1994

TABLE DES MATIERES

Page

1. Introduction 1

2. Les **Membres** de l'Union 1

3. Le **Conseil** 2

4. Conférences

4.1 **CMNT-93** - Conférence mondiale de normalisation des télécommunications ... 6

4.2 **AR-93** - Assemblée des radiocommunications 7

4.3 **CMR-93** - Conférence mondiale des radiocommunications 7

5. Activités du Secrétariat général et des Secteurs

5.1 **Secrétariat général** 9

5.2 Secteur des radiocommunications de l'UIT **(UIT-R)** / Comité consultatif international des radiocommunications **(CCIR)** 28

5.3 Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT **(UIT-T)** / Comité consultatif international télégraphique et téléphonique **(CCITT)** 60

5.4 Secteur du développement des télécommunications **(UIT-D)** 76

6. Administration de l'Union

6.1 **Questions de personnel** 105

6.2 **Questions financières** 109

7. Relations avec l'organisation des **Nations Unies** et d'autres organisations internationales 112

Annexe 1 Situation au 31 décembre 1993 des Membres par rapport aux Actes de l'Union 113

Annexe 2 Budget et comptes de l'année 1993 145

Annexe 3 Liste des publications éditées par l'Union en 1993 150

* * * * * * * * *

1. INTRODUCTION

Le présent Rapport est publié en application des dispositions du numéro 306 de la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982) qui prévoit que le Secrétaire général "... avec l'aide du Comité de coordination, établit un rapport annuel sur l'activité de l'Union transmis, après approbation du Conseil d'administration, à tous les Membres".

* * * * * * * * * *

2. MEMBRES DE L'UNION

2.1 En 1993, les neuf pays suivants sont devenus Membres de l'Union à la suite de leur adhésion à la Convention de Nairobi:

- République tchèque, 1er janvier;
- République de Géorgie, 7 janvier;
- République slovaque, 23 février;
- République du Kazakhstan, 23 février;
- Etats fédérés de Micronésie, 18 mars;
- L'ex-République yougoslave de Macédoine, 4 mai;
- Turkménistan, 7 mai;
- Erythrée, 6 août;
- Principauté d'Andorre, 12 novembre.

Au 31 décembre 1993, l'Union comptait donc 182 Membres.

2.2 Au cours de l'année 1993, trois Membres ont ratifié la Constitution et la Convention de Nice (1989), ce qui porte à 23 le nombre total de ratifications au 31 décembre 1993. Au cours de cette même année, quatre Membres ont ratifié la Constitution et la Convention de Genève (1992) et quatre Membres y ont accédé.

2.3 Les Tableaux 1 et 1bis de l'Annexe 1 au présent Rapport indiquent la situation des Membres par rapport à la Convention de Nairobi et aux Règlements administratifs qui la complètent à la date du 31 décembre 1993. Ils indiquent aussi la situation des Membres par rapport à la Constitution et à la Convention de Nice (1989) et par rapport à la Constitution et la Convention de Genève (1992). L'Annexe 1 contient également des renseignements au sujet de certaines autres conventions et certains accords relatifs aux télécommunications.

* * * * * * * * * *

3. CONSEIL

3.1 La session de 1993 du Conseil s'est tenue au Siège de l'UIT du 21 juin au 1 juillet 1993. Ont participé à cette session les représentants des 42 Membres du Conseil, à savoir:

Algérie (République algérienne démocratique et populaire), République fédérale d'Allemagne, Royaume d'Arabie saoudite, République argentine, Australie, République du Bénin, République fédérative du Brésil, République de Bulgarie, Burkina Faso, République du Cameroun, Canada, République du Cap-Vert, République populaire de Chine, République de Colombie, République de Corée, Cuba, République arabe d'Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, République de l'Inde, République d'Indonésie, Italie, Jamaïque, Japon, République du Kenya, Etat du Koweït, Malaisie, République du Mali, Royaume du Maroc, Mexique, République fédérale du Nigéria, République islamique du Pakistan, République des Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, République du Sénégal, Suède, Confédération suisse, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande.

3.2 M. J.N. Sánchez Valle (Espagne) et M. S. Mbaye (Sénégal) ont été élus Président et Vice-Président, et les Commissions ci-après ont été constituées:

Commission 1 - Finances

Président : M. P. Gagné (Canada)
Vice-Président : M. U. Mohr (Allemagne)

Commission 2 - Personnel et Pensions

Président : M. S. Al-Basheer (Arabie saoudite)
Vice-Président : M. K. Mirski (Bulgarie)

Commission 3 - Développement

Président : M. H. Vignon (Bénin)
Vice-Président : M. M.A. Yusoff (Malaisie)

3.3 Les Résolutions et les Décisions adoptées par le Conseil sont résumées ci-dessous:

3.3.1 Questions financières

3.3.1.1 Parts contributives aux dépenses de l'Union

Le Conseil a autorisé Cuba à contribuer dans la classe de 1/16 d'unité (à partir du 1er janvier 1993), Grenade dans la classe de 1/16 d'unité (à partir du 1er janvier 1994), Madagascar dans la classe de 1/8 d'unité (à partir du 1er janvier 1994), Sao Tomé-et-Principe dans la classe de 1/16 d'unité (à partir du 1er janvier 1994), la Zambie dans la classe de 1/16 d'unité (à partir du 1er janvier 1994), la Bulgarie (provisoirement) dans la classe d'1/4 d'unité (à partir du 1er janvier 1994) et la Russie (provisoirement) dans la classe de 28 unités (à partir du 1er janvier 1994).

(Résolutions 1033, 1034, 1035, 1036, 1037, 1044, 1045)

3.3.1.2 Révision du Règlement financier

Le Conseil a décidé la création d'un groupe de travail chargé de rédiger un projet de révision du Règlement financier, qui sera soumis au Conseil pour approbation à sa session de 1994.

(Résolution 1041)

3.3.1.3 Rapport de gestion financière pour l'année 1992

Le Conseil a approuvé le Rapport de gestion financière et le Rapport de gestion de la Caisse d'assurance du personnel de l'UIT pour 1992.

(Résolution 1042)

3.3.1.4 Vérification extérieure des comptes de l'UIT pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1992

Le Conseil a arrêté les comptes de l'UIT pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1992 tels qu'ils sont présentés et tels qu'ils ont été vérifiés par le vérificateur extérieur nommé par la Confédération suisse.

(Résolution 1043)

3.3.1.5 Vérification externe des comptes des activités relatives à Telecom 91

Le Conseil a approuvé les comptes de Telecom 91 tels qu'ils ont été présentés et vérifiés par le vérificateur extérieur.

(Résolution 1047)

3.3.1.6 Budget de l'Union internationale des télécommunications pour 1994

Le Conseil a approuvé les budgets de 1994 à savoir:

- le budget de l'Union s'élevant à 139.975.000 francs suisses;
- le budget des comptes spéciaux de la Coopération technique s'élevant à 5.213.000 francs suisses;
- le budget annexe des publications s'élevant à 9.580.000 francs suisses.

L'unité contributive pour 1994 a été fixée à:

- pour les Membres: 319.200 francs suisses;
- pour les exploitations, etc.: 63.840 francs suisses.

(Résolution 1050)

3.3.1.7 Compte capital de l'économat, de la reprographie et des services techniques

Le Conseil a décidé de transférer la somme de 1.300.000 francs suisses du compte capital de l'économat, de la reprographie et des services techniques au compte de réserve de l'Union.

(Décision 449)

3.3.1.8 Fonds de roulement des expositions

Le Conseil a décidé de retirer la somme de 1.049.033,18 francs suisses du fonds de roulement des expositions et de l'affecter aux comptes spéciaux de la Coopération technique.

(Décision 450)

3.3.2 Questions de personnel, pensions

3.3.2.1 Composition du Comité des pensions du personnel de l'UIT

Le Conseil a désigné les personnes suivantes pour représenter le Conseil au Comité des pensions du personnel de l'UIT:

Membres	Membres suppléants	Durée du mandat
M. R. HUMES (Jamaïque)	M. A. NODAROS (Grèce)	Jusqu'à la session de 1994 du Conseil
M. J.L. MONTEIRO (Cap-Vert)	Mlle H.Y. KIM (République de Corée)	Jusqu'à la session de 1995 du Conseil
M. D. GARNIER (France)	M. P.G. TCHERNIKOV (Russie)	Jusqu'à la session de 1996 du Conseil

(Résolution 1038)

3.3.2.2 Traitements, taux d'indemnités de poste et taux de contributions du personnel applicables aux fonctionnaires élus

Le Conseil a approuvé les traitements et les taux avec effet au 1er mars 1993 et a modifié le Statut du personnel et Règlement du personnel applicables aux fonctionnaires élus.

(Résolution 1039)

3.3.2.3 Personnel à prévoir au Bureau de développement des télécommunications (BDT)

Le Conseil a approuvé la prolongation jusqu'au 31 décembre 1995 de plusieurs postes à durée déterminée du Bureau de développement des télécommunications (BDT).

(Résolution 1040)

3.3.2.4 Emplois des grades G.1 à P.5

Le Conseil a autorisé le Secrétaire général, sur avis du Comité de coordination, à créer, supprimer ou reclasser, selon les besoins et conformément aux normes de classement en vigueur, des postes permanents des grades G.1 à P.5 des catégories des services généraux et professionnelle, sans entraîner de dépenses supérieures au plafond de 0,5% des crédits alloués aux postes permanents desdites catégories dans le budget de l'Union.

(Résolution 1046)

3.3.2.5 Décision concernant les besoins de personnel

Le Conseil a approuvé la création jusqu'au 31 décembre 1995 de deux postes à durée déterminée au Bureau de développement des télécommunications, ainsi que la suppression de plusieurs postes au Secrétariat général, au Bureau des radiocommunications, au Bureau de la normalisation des télécommunications et au Bureau de développement des télécommunications.

(Résolution 1049)

3.3.3 Conférences et réunions

3.3.3.1 Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-94)

Le Conseil a décidé de convoquer la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-94), dont il a rédigé l'ordre du jour, du 21 au 29 mars 1994 à Buenos Aires (Argentine). Les Membres de l'Union ont été consultés au sujet de l'ordre du jour, des dates et du lieu de la Conférence par le biais du télégramme circulaire A68 en date du 6 juillet 1993. Les propositions du Conseil ont été approuvées par la majorité requise.

(Résolution 1048)

3.3.3.2 Travaux futurs du Groupe volontaire d'experts chargé d'étudier l'attribution et l'utilisation améliorée du spectre des fréquences radioélectriques et la simplification du Règlement des radiocommunications (GVE) et programme associé des réunions d'information

Le Conseil a approuvé l'affectation aux activités du GVE pour 1994 d'un crédit budgétaire de 314.000 francs suisses. Il a décidé que des réunions d'information seraient convoquées en 1994 et en 1995 en Afrique, en Amérique, en Asie-Pacifique et en Europe. Il a recommandé à la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) de dégager des crédits suffisants pour permettre la convocation en 1995 de deux réunions d'information du GVE.

(Résolution 1051)

3.3.3.3 Date et durée de la session de 1994 du Conseil

Le Conseil a décidé que la session de 1994 du Conseil se tiendrait à Genève pendant une période de deux semaines et deux jours, du lundi 2 mai au mardi 17 mai 1994.

(Décision 448)

3.4 Résolution modifiée par le Conseil

Le Conseil a modifié la Résolution 246 - Etudes présentant un intérêt complémentaire pour le Secteur de la normalisation des télécommunications et pour le Secteur des radiocommunications.

(Résolution 246)

3.5 Autres questions importantes examinées par le Conseil

- Groupe de travail sur les politiques et les plans stratégiques
- Commission ayant pour mission de recueillir les faits concernant les violations par Israël de la Convention internationale des télécommunications
- Mise en oeuvre de la Résolution 12 de l'APP relative au Règlement intérieur des conférences et réunions de l'UIT
- Rapport du Conseil à la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994)
- Journée mondiale des télécommunications
- Amélioration des méthodes de travail du Conseil
- Participation d'entités et d'organisations autres que les Administrations aux activités de l'Union
- Locaux au Siège de l'Union

* * * * * * * * *

4. CONFERENCES

4.1 Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT-93)

4.1.1 Compte tenu des décisions de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle, Genève 1992, les activités de la Xe Assemblée plénière du CCITT ont été incorporées dans les travaux de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications.

Cette conférence a conclu ses travaux le vendredi 12 mars 1993. Quatre cent cinquante-neuf délégués représentant 68 pays et 8 organisations internationales ont participé à cette Conférence qui s'est ouverte à Helsinki (Finlande) le 1er mars et qui a été présidée par M. Seppo J. Halme (Finlande), assisté par 5 Vice-Présidents : MM. J.J. Silva (Brésil), Wang Zhanning (Chine), Y.A. Tolmachev (Russie), S. Mbaye (Sénégal) et E.S. Barbely (Etats-Unis d'Amérique).

La Conférence avait notamment pour mission essentielle de rationaliser davantage les activités du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT de façon à accroître sa compétitivité dans le domaine de la normalisation mondiale. Le processus avait été engagé à Melbourne en 1988.

4.1.2 La Conférence a constitué les Commissions suivantes pour mener à bien ses activités:

Commission 1 - Commission de direction

(composée du Président et des Vice-Présidents de la Conférence, ainsi que des Présidents et des Vice-Présidents des autres Commissions)

Commission 2 - Commission de contrôle budgétaire

Président: M. S.S. AL-BASHEER (Arabie Saoudite)
Vice-Président: M. J.N. SANCHEZ VALLE (Espagne)

Commission 3 - Méthodes de travail du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

Président: M. W. STAUDINGER (Allemagne)
Vice-Président: M. S. KANO (Japon)

Commission 4 - Structure et programme de travail des commissions d'études

Président: M. M. ISRAEL (Canada)
Vice-Président: M. J. HAYDON (Australie)

Commission 5 - Technologie des réseaux de télécommunications - Rapports des commissions d'études concernées

Président: M. H.K. PFYFFER (Suisse)
Vice-Président: M. M. ASFAW (Ethiopie)

Commission 6 - Services de télécommunications - Rapports des commissions d'études concernées

Président: M. J.S. RYAN (Etats-Unis)
Vice-Président: M. J. GALVAN TALLEDOS (Mexique)

Commission 7 - Commission de rédaction

Président: M. P. GONIN (France)
Vice-Présidents: M. D.A. HENDON (Royaume-Uni)
M. V. RUBIO CARRETON (Espagne)

4.1.3 Conformément à l'ordre du jour de la réunion, la Conférence a adopté plusieurs Résolutions relatives au Règlement intérieur et méthodes de travail du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT et à ses relations avec les organisations régionales et interrégionales, Résolutions qui avaient été préparées par le Groupe ad hoc - Résolution 18 créé à Melbourne en 1988.

La Conférence a également adopté des Résolutions relatives au fonctionnement des Groupes de coordination intersectorielle et a donné des instructions pour le suivi du transfert de certaines activités du Secteur des radiocommunications au Secteur de la normalisation des télécommunications, conformément aux décisions de la Conférence de plénipotentiaires additionnnelle, Genève 1992.

4.1.4 En outre, la Conférence a adopté 458 Recommandations nouvelles ou révisées qui lui ont été soumises par les différentes commissions d'études.

4.1.5 La Conférence a constitué les 15 commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications et a approuvé leur programme; elle a également désigné leurs Présidents et Vice-Présidents.

4.2 Assemblée des radiocommunications (AR-93)

Voir la section 5.2.2.2.

4.3 Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-93) (voir également la section 5.2.2.1)

4.3.1 La Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-93) a débuté à Genève le 15 novembre 1993. 615 délégués venus de 123 pays, ainsi que des observateurs d'institutions spécialisées des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites et d'organisations internationales concernées y ont assisté.

4.3.2 La Conférence a été convoquée, conformément à la Résolution 1032 du Conseil, pour une période de cinq jours.

4.3.3 M. V.V. Timofeev (Fédération de Russie) a été élu Président de la Conférence, et MM. R. Beaird (Etats-Unis d'Amérique), A. Johnson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Cheikh T. Diongue (République du Sénégal), Z. Wang (République populaire de Chine) et J. Mulla (Royaume d'Arabie saoudite) ont été élus Vice-Présidents.

4.3.4 Structure de la Conférence:

Commission 1 - Commission de Direction

(composée du Président et des Vice-Présidents de la Conférence, ainsi que des Présidents et des Vice-Présidents des autres Commissions)

Commission 2 - Commission des Pouvoirs

Président: M. B. Agnan (République du Bénin)
Vice-Président: M. M. Takahashi (Japon)

Commission 3 - Commission de contrôle budgétaire

Président:	M. G. Kithinji (République du Kenya)
Vice-Président:	M. V. Demirev (République de Bulgarie)

Commission 4 - Commission de l'ordre du jour

Président:	M. S. Pinheiro (République fédérative du Brésil)
Vice-Président:	M. R.N. Agarwal (République de l'Inde)

Commission 5 - Commission de rédaction

Président:	Mme A.M. Nebes (France)
Vice-Présidents:	M. M. Goddard (Royaume-Uni)
	M. V. Rubio Carretón (Espagne)

4.3.5 Conformément à son ordre du jour, la Conférence a pris d'autres décisions jugées nécessaires ou appropriées. Elle a adopté les Recommandations et Résolutions suivantes figurant dans ses Actes finals:

Résolution 1 - Ordre du jour de la Conférence mondiale des radiocommunications de 1995

Résolution 2 - Ordre du jour préliminaire de la Conférence mondiale des radiocommunications de 1997

Recommandation 1 - Convocation d'une conférence régionale des radiocommunications chargée d'examiner l'Accord régional relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences dans les bandes des ondes hectométriques dans les Régions 1 et 3 et dans les bandes des ondes kilométriques dans la Région 1 (Genève, 1975)

Recommandation 2 - Réseaux du service mobile par satellite publiés en vertu de la Résolution 46 (CAMR-92)

4.3.6 La Conférence a achevé ses travaux le vendredi 19 novembre 1993 avec la signature des Actes finals par les délégués des 107 Membres de l'Union.

* * * * * * * * * *

5. ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL ET DES SECTEURS

5.1 Activités du Secrétariat général

En 1993, le Secrétariat général comprenait cinq départements: personnel, finances, conférences, services communs, services informatiques - ainsi que le secrétariat de TELECOM

5.1.1.1 Unité des affaires extérieures (EAU)

Suite à l'approbation des recommandations de la Commission de Haut Niveau par la Conférence de plénipotentiaires additionnelle en décembre 1992, l'Unité des affaires extérieures a été créée en février 1993 au sein du Bureau du Secrétaire général. Cette unité a pour mission, d'une part, de faire connaître l'UIT auprès de ses Membres, du secteur privé, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, des médias et du grand public, d'établir avec eux de bonnes relations de travail et de forger l'image de l'Union et, d'autre part, de mettre en place et de tenir à jour un registre exact des traités conclus par les Membres et des règlements appliqués par eux. Parmi les objectifs que poursuit l'Unité des affaires extérieures figurent les suivants: faire connaître l'UIT non seulement auprès des gouvernements mais aussi auprès des entreprises, des exploitants, des organisations internationales, des médias et du grand public; mieux faire comprendre l'environnement des télécommunications, en dehors de l'UIT, et les travaux d'autres organisations et les porter à la connaissance des divers secteurs et départements de l'Union; mettre un service administratif efficace à la disposition du Conseil et des conférences plénipotentiaires et mondiales; établir de bonnes relations avec les médias; agir comme catalyseur en permettant à l'UIT de jouer un rôle utile et indispensable dans les affaires internationales; faire en sorte que l'UIT reste le partenaire dynamique du système des Nations Unies dans son domaine de compétence; créer les conditions nécessaires à la commercialisation efficace des services et des produits de l'UIT; prendre en charge les questions de protocole et organiser des manifestations comme la Journée mondiale des télécommunications, qui a lieu chaque année. En outre, l'Unité prête son concours au Secrétaire général et au Comité de coordination pour toutes les questions touchant aux relations extérieures.

Pendant la période considérée, l'Unité s'est employée activement à maintenir et à renforcer ses relations avec les organisations internationales (voir point 7), notamment dans le cadre du Comité administratif de coordination (CAC) et de ses organes subsidiaires. Dans l'esprit de la Résolution 52, l'Unité a coordonné, étudié et formulé des observations sur un certain nombre de rapports de l'Unité des affaires juridiques. Depuis la création de l'Unité des affaires extérieures, la participation de l'UIT aux activités du CAC s'est accrue. A ce titre, l'UIT a assuré la présidence intérimaire du Comité de coordination des systèmes d'information (CCSI); elle a prêté son concours aux institutions du système des Nations Unies en les informant sur l'utilisation efficace du courrier électronique et elle a été invitée à donner des avis sur la téléconférence en tant qu'outil de consultation applicable à l'ensemble du système. L'Unité a entretenu une étroite coopération avec les Membres de l'Union afin de les aider à promouvoir les télécommunications et à appuyer la mission de l'UIT.

Par ailleurs, l'Unité a:

- apporté son soutien au Bureau du Secrétaire général lors de la convocation du Conseil consultatif mondial des télécommunications, qui s'est réuni à Singapour et à Genève en 1993 - le chef de l'Unité des affaires extérieures remplit les fonctions de secrétaire exécutif de ce Conseil;

- fait en sorte de répondre aux besoins des pays Membres, des entreprises et du grand public en matière d'information en publiant des communiqués de presse, en organisant des réunions d'information et des conférences de presse, en diffusant des brochures, des prospectus, en organisant des projections de diapositives, en participant à des opérations de publication conjointes, en rédigeant des articles, en procédant à des enregistrements vidéo/sonores et en organisant des téléconférences. La préparation de programmes d'information destinés au public, qui comprennent notamment des conférences, des débats, l'élaboration de brochures en relation avec les conférences de développement organisées pendant la période considérée, a représenté un volume de travail considérable pour l'Unité qui a diffusé l'information. Par ailleurs, l'Unité a organisé la Journée mondiale des télécommunications sur le thème du développement humain;
- porté des documents directifs sur les travaux du CAC à la connaissance du Comité de gestion et du Comité de coordination.

5.1.1.2 Unité de planification stratégique (SPU)

Le Conseil a approuvé en 1991, à sa 46e session, la recommandation de la Commission de Haut Niveau portant création d'une unité de planification stratégique. La recommandation a été mise en oeuvre en 1992 et l'Unité remplit les fonctions suivantes: a) planification stratégique; b) analyse opérationnelle; c) vérification intérieure des comptes. Le chef de l'Unité a été nommé en mars 1992, et au milieu de l'année 1993, l'effectif était au complet. Les deux premières fonctions assignées à l'Unité sont maintenant entièrement opérationnelles, la troisième étant assurée provisoirement dans le cadre d'un contrat de service spécial par un vérificateur des comptes recruté à temps partiel, en liaison avec le département des finances.

L'Unité de planification stratégique apporte son appui au Secrétaire général, au Comité de coordination et au Conseil en s'acquittant de responsabilités en matière de planification stratégique, en application de la Constitution et de la Convention (Genève, 1992); elle effectue actuellement des analyses opérationnelles portant sur les principales fonctions du Secrétariat général et des Bureaux des Secteurs.

En 1993, les principales activités de l'Unité ont été les suivantes:

- établir le rapport annuel du Secrétaire général sur la politique et la planification stratégiques, qui sera présenté au Conseil;
- établir un rapport à l'intention du Conseil sur la participation accrue d'entités et d'organisations autres que les administrations, à la suite de la Résolution 4 de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle;
- assurer le secrétariat du groupe de travail du Conseil de l'UIT sur les politiques et les plans stratégiques;
- procéder à l'évaluation opérationnelle du programme des publications de l'UIT, de l'Unité des affaires extérieures et du secrétariat des expositions TELECOM;
- entreprendre une enquête pilote auprès des "membres" du Secteur pour voir s'ils sont satisfaits des produits et des services de l'UIT et du système actuel des droits et obligations;
- participer à la rédaction du Rapport sur le développement mondial des télécommunications;
- préparer des discours et des articles à l'intention du Secrétaire général et du Vice-Secrétaire général.

5.1.1.3 Unité des affaires juridiques (JUR)

Les activités de l'Unité des Affaires juridiques (JUR) sont restées, en substance, comparables à celles des années précédentes. Elle a, en particulier, fait des études et fourni des avis juridiques sur tous types de documents (traités et accords internationaux, contrat etc.) dans des domaines aussi variés que le droit international public général, le droit des télécommunications, le droit des traités, les questions de personnel, de finance, de développement, de privilèges et immunités, d'impôts - avec le Pays Hôte mais également la France -, d'achat ou de location de matériel ou de service, d'extension des bâtiments, de droit d'auteur et de propriété intellectuelle etc. Elle a, en outre, participé activement à l'établissement des projets de révision des Statut et Règlement du personnel et du Règlement financier et a assuré les fonctions juridiques liées au rôle de dépositaire de traités et accords internationaux confiées au Secrétaire général. De même, elle a pris une part extrêmement active à l'élaboration des nombreux contrats et accords conclus dans le cadre de l'organisation et de la tenue des expositions régionales et mondiales des télécommunications. Enfin, l'Unité des affaires juridiques a participé aux travaux de la première Conférence mondiale des radiocommunications (15-19 Novembre 1993), du Conseil et du GVE ainsi qu'aux Commissions et Comité internes de l'UIT (Commission des marchés, Commission du bâtiment, Comité consultatif mixte), qui ont bénéficié d'avis ou de conseils juridiques lorsque besoin était.

5.1.1.4 Projets spéciaux (TELECOM)

Le programme de TELECOM comprend les expositions mondiales, généralement organisées à Genève, et les expositions régionales (Asie, Afrique, Amériques et Europe orientale). Le présent rapport donne un aperçu des activités de TELECOM en 1993.

L'installation dans les nouveaux bureaux (15, chemin Louis Dunant) a été rendue nécessaire par le développement du Secrétariat de TELECOM et par l'essor des manifestations connexes; les avantages de ce déménagement sont les suivants: rationalisation de l'occupation des locaux, renforcement de l'image de TELECOM sur un marché concurrentiel et amélioration du cadre offert à la clientèle.

Sous la responsabilité du Directeur exécutif, chaque chef de projet est chargé de l'ensemble des activités du projet qui lui est confié, y compris les tâches fonctionnelles et les résultats financiers. Etant donné que le Comité de coordination a approuvé la réorganisation de TELECOM selon les orientations d'une gestion matricielle proposées dans le rapport sur l'étude de la gestion (Operations Review) de TELECOM, le processus de la restructuration prévue en 1994 a pu démarrer dès 1993.

Asia TELECOM 93

Asia TELECOM 93 (Exposition et Forum) a eu lieu au World Trade Centre de Singapour (17-22 mai 1993), à l'invitation de Singapore Telecom et de la Telecommunication Authority of Singapore. Il s'agissait de la troisième exposition régionale organisée par l'UIT dans la région Asie-Pacifique, en l'occurrence juste après la Conférence régionale de développement convoquée par le BDT - également à Singapour. L'assistance généreuse de Singapore Telecom et de la Telecommunication Authority of Singapore, qui assuraient conjointement l'organisation, a contribué à faire d'Asia TELECOM 93 l'exposition régionale la plus importante et la plus réussie à ce jour.

Inaugurée par son Excellence M. Wee Kim Wee, Président de la République de Singapour, Asia TELECOM 93 a reçu la visite de 31 ministres, 60 directeurs généraux, 65 délégués d'administration ainsi que 150 présidents directeurs généraux et cadres supérieurs.

Quelque 32 017 visiteurs originaires de 87 pays se sont rendus au World Trade Centre, qui accueillait pour Asia TELECOM 93 les premiers stands sur deux niveaux jamais installés à Singapour. Asia TELECOM 93, c'est aussi 371 exposants de 27 pays et 14 pavillons nationaux répartis sur une surface brute de 23 700 m^2.

Forum

Sur le thème "Télécommunauté: Prochaine étape de la croissance", le Forum d'Asia TELECOM 93 comprenait les quatre Symposiums suivants:

Symposium de politique générale: "Stratégie de développement de l'infrastructure des télécommunications"

Les débats ont été consacrés essentiellement aux efforts stratégiques que nécessite l'intégration régionale en ce qui concerne la normalisation, la coopération et la concurrence ou la politique future des télécommunications par satellite et des services mobiles.

Symposium technique: "Défi technologique: intégration des besoins à l'échelon régional"

Ce symposium a englobé de nombreuses questions concernant notamment l'évolution et l'harmonisation des réseaux ruraux et urbains dans la région ainsi que les perspectives plus générales du XXIe siècle.

Symposium économique: "Les télécommunications: un tremplin pour la croissance économique et le développement"

Les orateurs ont fait le point de la situation des télécommunications dans la région Asie-Pacifique en insistant sur les défis à relever et les moyens à mettre en oeuvre pour améliorer l'infrastructure des télécommunications.

Symposium sur la réglementation "Une transition efficace dans le cadre de la réglementation"

Les participants ont essentiellement examiné les conditions dans lesquelles la réglementation peut faciliter la transition entre l'ancien environnement des télécommunications et l'environnement naissant marqué par une libéralisation et une concurrence croissantes.

Le Forum a rassemblé 1 238 délégués originaires de 79 pays et a permis à 168 orateurs venant de 34 pays et de 13 organisations internationales de s'adresser aux participants.

Presse

Une campagne publicitaire internationale a permis de publier 62 annonces dans 18 revues commerciales et économiques d'audience internationale et, par ailleurs, 199 représentants de la presse internationale ont couvert la manifestation.

Africa TELECOM 94

Les préparatifs ont commencé pour Africa TELECOM 94, qui aura lieu du 25 au 29 avril 1994 au Centre international des conférences du Caire (CICC), en Egypte, à l'invitation de la République arabe d'Egypte. Il est prévu que son Excellence M. Mohamed Hosni Mubarak, Président de la République arabe d'Egypte, participe à la cérémonie d'ouverture qui réunira 2 400 invités.

Exposition

Axée sur le Moyen-Orient et les pays africains, Africa TELECOM 94 devrait attirer environ 15 000 à 20 000 visiteurs. Quelque 260 exposants se partageront une surface brute de 13 000 m^2 qui était déjà entièrement réservée à la fin de 1993. De nouvelles halles sont en construction au CICC pour l'occasion.

Forum

Pendant le Forum, prévu en un seul bloc, 210 orateurs interviendront sur le thème "Intégration régionale et mondiale de l'Afrique: Un défi pour les télécommunications et le développement"; les travaux, qui se dérouleront en sessions plénières et sous la forme de comités (séances parallèles) et d'ateliers, permettront d'examiner la politique générale, la réglementation ainsi que les questions économiques et techniques. La formule de l'atelier est une nouveauté visant à favoriser les échanges de vues entre délégués et orateurs.

Presse

Il est prévu d'organiser une campagne publicitaire internationale dans la presse commerciale et sur des chaînes de télévision internationales entre mai 1993 et avril 1994; au total, 81 annonces seront publiées dans 33 revues touchant un public de plus de 2 millions et demi de lecteurs dans le monde entier.

TELECOM 95

Exposition

Les préparatifs de TELECOM 95 ont débuté dès la fin de TELECOM 91. Il est intéressant de noter que les demandes de réservation pour TELECOM 95 étaient déjà trop nombreuses en octobre 1991.

Consciente de la nécessité d'un accroissement des surfaces d'exposition, la ville de Genève construit actuellement face à Palexpo, de l'autre côté de l'autoroute, une nouvelle halle qui sera reliée à la halle 5 par l'intermédiaire d'une passerelle couverte. Bien que cette unité supplémentaire offre une surface brute additionnelle de 16 000 m^2 qui permettra de porter la surface brute globale à 86 500 m^2, il n'a pas été possible d'accéder à toutes les demandes de réservation. En conséquence, TELECOM a dû réduire un grand nombre d'aires déjà attribuées et établir une liste d'attente.

Convaincus que la technologie nouvelle permettra de converger vers les futurs réseaux interactifs de télécommunications mondiales, les organisateurs de TELECOM 95 ont attribué des surfaces d'exposition à un certain nombre de nouveaux venus sur le marché élargi des communications. Avec des exposants choisis dans le domaine de l'informatique, de l'ingénierie du logiciel, des télécommunications, du réseautage et de l'électronique grand public, ce marché sera donc représenté à TELECOM 95.

Les plans de surface ont été établis en 1993. L'expérience acquise pendant TELECOM 91 permet de prévoir que la construction de stands à deux niveaux offrira une surface supplémentaire de 30 000 m^2.

Des négociations sont en cours avec la ville de Genève concernant la construction - en cours - de l'auditorium de 10 000 places qui jouxtera Palexpo.

Forum

Tout en bénéficiant de la réussite des éditions précédentes, le Forum 95 sera modifié compte tenu de la convergence des techniques de télécommunication en mutation, l'objectif étant de continuer à réunir les hauts responsables d'une industrie élargie et d'établir un dialogue entre orateurs et participants. Il s'agira en effet d'un Forum "bicéphale" qui comprendra le Sommet des stratégies et le Sommet de la technologie.

Le *Sommet des stratégies* ouvrira une réflexion globale (politique générale, investissement, développement, questions économiques et réglementation) visant à éliminer les obstacles qui entravent l'avènement d'une économie et d'une société de l'information vraiment mondiales. Il permettra de répondre aux besoins de l'ensemble des Membres de l'UIT et de tirer parti des possibilités offertes par le marché élargi des télécommunications.

Sur le thème "Convergence des technologies, des services et des applications", le *Sommet de la technologie* donnera lieu à un échange de vues entre les usagers, les entreprises de télécommunication classiques, les géants de l'informatique et de l'électronique grand public, les représentants des intérêts de la radiodiffusion et de la télédiffusion par câble, professionnels du spectacle et les sociétés de services et d'ingénierie en informatique.

Deux Comités de Direction ont été créés et, par ailleurs, une quarantaine d'experts de l'industrie et de collaborateurs des administrations aident le Secrétariat à rénover le Forum. Des négociations sont en cours pour faire en sorte qu'un maximum de représentants des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés (PMA), participent au Forum.

Foire du livre 95

La Foire du livre 95, intitulée la Foire mondiale du livre et de l'audiovisuel sur les télécommunications et l'électronique, présentera un éventail complet d'ouvrages et de produits audiovisuels. Le Secrétariat étudie actuellement les moyens qui permettront d'étendre la portée de la Foire du livre 95 en y intégrant le secteur multimédias.

De fait, TELECOM 95 sera une manifestation internationale unique dans le domaine des télécommunications: vitrine des techniques de pointe, elle permettra aussi de montrer que l'on peut utiliser les produits et les services de télécommunication dans l'intérêt des personnes âgées et handicapées et, par ailleurs, qu'il existe un champ d'investigation pour les sociétés de recherche et de développement dans les nouveaux pays industriels (NPI). Enfin, TELECOM 95 s'efforcera de permettre aux pays en développement les moins avancés (PMA) de participer à l'échange et au transfert des connaissances: des efforts accrus seront déployés à cet effet dans l'espoir qu'un nombre encore plus important de représentants des pays en développement participeront à TELECOM 95.

Liaison avec les exposants

Les exposants ont participé à une réunion ad hoc (Genève, 29 novembre) qui a permis d'aborder les questions générales liées aux manifestations de TELECOM.

Au cours d'une réunion des exposants tenue le 30 novembre à Palexpo, les organisateurs de TELECOM ont présenté TELECOM 95 et les manifestations régionales. A la fin de cette présentation, les participants ont pu poser des questions.

Americas TELECOM 96 / Asia TELECOM 97 / Europa TELECOM / Africa TELECOM 98 / TELECOM 99:

Les nombreuses invitations reçues ont permis d'entamer le processus de sélection qui débouchera sur le choix des différents pays organisateurs. Beaucoup de critères importants détermineront ce choix, à savoir: locaux d'exposition adaptés, modernes et entièrement équipés, y compris pour le Forum; infrastructure appropriée aux manifestations; appui logistique et administratif; accessibilité au pays et au lieu de l'exposition.

5.1.2 Département du personnel

Au 31 décembre 1993, le nombre total des emplois inscrits au tableau des effectifs était de 810, dont 719 étaient occupés par des fonctionnaires titulaires d'un contrat permanent (568) ou de durée déterminée (151). En raison de la situation financière, les emplois restants n'ont pas été pourvus ou ont été gelés pendant l'année considérée.

L'emploi à court terme a diminué, passant de 62.297,5 jours/personnes en 1992 à 48.348,5 en 1993, en raison d'un calendrier de conférences peu chargé, et a ainsi atteint un chiffre encore plus bas qu'en 1991. Néanmoins, on a noté une tendance nette à des contrats de plus courte durée, le volume de travail imputable aux formalités de recrutement restant donc inchangé.

En 1993, le Département du personnel a continué à participer activement à la mise ne oeuvre des recommandations de la Commission de haut niveau et à collaborer à l'étude de certaines structures organisationnelles de l'Union concernant les Secteurs et le Secrétariat général. Le Département a travaillé en étroite collaboration avec le Groupe consultatif établi aux termes de la Résolution 1024 du Conseil, qui s'est réuni à plusieurs reprises au siège de l'Union et qui rendra compte de ses activités au Conseil à sa prochaine session.

En ce qui concerne le classement des emplois, la diminution de l'arriéré s'est poursuivie. Le volume de travail a quelque peu augmenté en raison de la restructuration de l'Union et de la mise en oeuvre de la nouvelle Norme commune de classement des emplois de la catégorie des services généraux à Genève.

5.1.3 Département des finances

Le Département des finances a participé activement à la mise en oeuvre des recommandations de la Commission de Haut Niveau concernant la gestion financière de l'Union et des décisions du Conseil y relatives, ainsi qu'aux travaux du Groupe de travail sur la révision du Règlement financier de l'Union et des règles financières connexes applicables aux opérations courantes. En coopération avec les différents départements et Secteurs de l'Union, il a élaboré une nouvelle structure budgétaire bisannuelle, une structure de centres de coût et l'organisation des comptes. Il a publié les orientations budgétaires nécessaires à l'élaboration décentralisée du budget de 1995; il a préparé et lancé le programme de formation correspondant du personnel de l'Union concerné.

Le Département des finances a également participé à l'élaboration et à l'application du nouveau système des états de paie, ainsi qu'à la nécessaire modification du logiciel de mise en oeuvre du nouveau système de gestion financière.

Le personnel du Département a participé en outre aux activités relatives à l'AR-93, à la CMR-93, à la CMDT-94, à la PP-94 et au CCAQ (FB) et à ses groupes de travail ainsi qu'à la préparation d'une exposition Telecom régionale et de Telecom 95.

En 1993, le Département des finances a été réorganisé en trois divisions.

5.1.4 Département des Conférences

Le Département des Conférences et des Services communs ayant été divisé en deux Départements, le Département des Conférences a été créé le 1er février 1993. Suite au projet de gestion par objectifs, sa mission a été définie comme suit:

Le Département des conférences est responsable de faciliter la communication entre toutes les personnes participant aux activités de l'Union en assurant les services suivants:

- traduction et interprétation dans les six langues de travail
- publication du Journal des télécommunications
- organisation matérielle des conférences
- services de terminologie et de références
- composition des documents
- gestion et conversion des documents électroniques

Etant l'un des principaux intéressés, le Département a participé activement à la préparation de la mise en oeuvre de la Recommandation 75 de la CHN (Prix de transfert). Les modalités d'application de cette Recommandation sont désormais définies et seront effectivement mises en oeuvre pour les services de traduction et de composition de documents dès le début 1995.

Le Département a supervisé et coordonné tous les aspects de la mise en oeuvre de la Résolution 59 (Nice, 1989) concernant les nouvelles langues de travail. Les accords de sous-traitance passés avec des maisons d'édition pour la publication des documents en chinois et en russe ont été poursuivis. Des contrats spéciaux de service ont été conclus avec des traducteurs extérieurs pour la langue arabe et le service arabe a procédé à la révision et à la saisie des textes en vue de leur impression. Il a été fait appel aux installations de l'UIT pour imprimer les publications lorsque le volume de travail le permettait et quelques travaux de composition et d'impression ont été réalisés à l'extérieur.

Service des Conférences

En 1993, le Département a participé à l'organisation des conférences et réunions des Secteurs de l'Union. Les réunions suivantes ont été tenues:

Conférence/réunion	Jours de réunion à Genève	Jours de réunion hors de Genève	Total
Réunions du UIT-T	199	8	207
CMNT, Helsinki		10	10
Réunions du UIT-R	433	73	506
CMR-93	5		5
RA-93	7		7
RRB	5		5
Cycles d'études régionaux BR/BDT, Caracas, St. Petersbourg, Islamabad		15	15
Groupe volontaire d'experts/RR et réunions connexes	31		31

Conférence/réunion	Jours de réunion à Genève	Jours de réunion hors de Genève	Total
Conseil - C93	10		10
Groupes de travail du Conseil	4	3	7
Conseil consultatif mondial des télécommunications	1	1	2
Conférence régionale de développement des télécommunications, Singapour et réunions connexes		9	9
Comité consultatif pour le développement des télécommunications	4		4
Développement des télécommunications Diverses réunions	10	90	100
Asia Telecom		6	6
Réunions liées à Telecom et au Forum	10		10

Le **Service d'interprétation** a préparé pour ces réunions 566 engagements au total pour 120 interprètes qui ont travaillé au total 3 143 jours.

Le diagramme à la fin de la section 5.1.5 montre l'appui fourni par les services de production de documents pour les activités de l'UIT pendant la période 1983-1993, avec la ventilation correspondante pour l'UIT-R et pour l'UIT-T.

En 1993, les **sections de traduction** anglaise, française et espagnole ont traduit 41 500 pages[1] au total (55 000 en 1992); 43% des traductions étaient en français, 10% en anglais et 47% en espagnol. Sur l'ensemble, 3 400 pages environ ont été données en sous-traitance à l'extérieur.

Les services fournis comprennent également 315 journées de travail d'interprétation, de rédaction de compte-rendus et de missions.

Les **services de traduction arabe, chinois et russe** ont assuré la traduction et la révision de certains volumes des CCI, de Manuels et d'Actes finals de Conférences. Les versions chinoise et russe de quelques volumes des CCI ont été données en sous-traitance à l'extérieur. Au total, 2.900[1] pages de volumes des CCI ont été imprimées en arabe, 5 800[1] pages en chinois et 4 800[1] en russe. Ces services ont aussi traduit et dactylographié en arabe, chinois et russe 43 numéros trilingues de la Section spécial sur les services spatiaux de la Circulaire hebdomadaire du BR, comprenant 8 900 pages sous forme définitive (contre 5 400 en 1992).

La **Section de terminologie, références et aides informatiques à la traduction (STRAIT)** a poursuivi la mise à jour de TERMITE. Quelque 4 100 adjonctions, modifications et suppressions ont été apportées à cette base de données qui contient actuellement près de 56 500 entrées. La section a a poursuivi le développement d'un système de gestion de terminologie informatisé (Phase 1 du projet TIMBER) pour remplacer le système actuel qui utilise l'ordinateur Siemens. Elle a aussi tenu régulièrement des réunions de coordination avec les sections de traduction et avec les éditeurs du BR et du TSB, participé à des conférences interorganisations avec ses homologues des Nations Unies et continué à suivre l'évolution technologique en vue d'acquérir des aides informatiques à la traduction.

---

[1] Le nombre de pages est arrondi à la centaine près.

Le **Service des références** a permis d'économiser 4 100 pages[1] de traduction. Le Service a également examiné de nouvelles options pour améliorer son efficacité globale.

Le **Service de composition des documents (Pool)** a produit 92 700 pages[1] de documents pendant l'année 1993. Sur ce total, 4 200[1] pages ont été faites à l'extérieur. Le volume de travail pour l'UIT-R a représenté 32 500 pages (soit 35%) et pour l'UIT-T 41.600 pages (soit 45% de la production totale).

En outre 11 100 pages de documents ont été produites par le Service de Composition des publications, ce qui donne une production totale de documents entre les deux services de 103.600 pages.

Le **Groupe EDMG (Groupe de Gestion des Documents Electroniques)**, créé en 91, est actuellement chargé de la conversion et du formatage informatique des documents électroniques, de la lecture optique des documents (scanner) ainsi que de la gestion de l'espace de stockage REFTEXT commun aux utilisateurs de l'UIT. Pour l'année 1993, ce groupe a effectué pour les administrations extérieures ainsi que pour les différents services de l'UIT :

- la conversion de 115 000 pages,
- le formatage de 15 100 pages,
- la production de 11 900 disquettes pour l'extérieur et
- la lecture optique (scanner) de 2 300 pages de documents.

Journal des télécommunications

La section a publié 488 pages dans le Journal ainsi que le Répertoire des satellites lancés en 1992. D'autre part, dans la perspective de la publication à partir de janvier 1994 d'un Journal plus moderne et à grande diffusion, une nouvelle maquette a été préparée en respectant les normes de production de la maison ainsi que les critères d'économie.

5.1.5 Département des services communs

Depuis février 1993, le Département des conférences et services communs est scindé en deux départements: le Département des conférences et le Département des services communs. La nomination du nouveau chef du Département des services communs a pris effet en août 1993.

Le Département des services communs fournit à tous les secteurs de l'UIT les services suivants: prévision des ressources pour les services de production de documents, de publications et de réunions; publications y compris commercialisation, ventes, conception graphique, composition électronique, impression et envoi aux clients dans le monde entier; impression et distribution des documents aux réunions et conférences de l'UIT; bibliothèque et archives; gestion des bâtiments et installations connexes et des matériels et services associés; appui logistique, y compris achat et gestion des stocks; sécurité des personnes et des biens.

Les réalisations les plus importantes du Département des services communs en 1993 peuvent se résumer comme suit:

- fourniture de services fiables et rapides aux usagers, notamment à l'occasion des conférences et réunions de l'UIT;

---

[1] Arrondi à 100 pages près

- coordination et préparation de la base de la facturation interne, en collaboration avec le Département des finances, et contribution à la préparation du projet de budget pour 1995 à l'aide de nouvelles structures financières;

- contribution aux travaux du Comité de la politique des publications de l'UIT (IPPC) pour définir une nouvelle structure pour le budget des publications et mettre sur pied le nouveau service des ventes et de la commercialisation[2] au sein du département.

5.1.5.1 Bibliothèque et service des archives

La bibliothèque a acquis 501 volumes (187 achats et 314 dons). Elle a par ailleurs assuré des services de prêt et de référence au personnel du siège, aux délégués aux conférences de l'UIT ainsi qu'à des utilisateurs extérieurs. Elle a publié différentes listes (par exemple la Liste des acquisitions récentes, la Liste des périodiques et Current Contents), ainsi que 150 analyses de livre, parues dans le Journal des télécommunications. Quelque 9000 adresses ont été mises à jour dans la base de données d'adresses.

La cinémathèque (près de 600 films/vidéos) a répondu à 85 demandes de prêt de films/vidéos de la part d'administrations, d'universités, d'instituts professionnels et d'instituts de formation.

Les archives et le groupe des microfilms ont répondu à 90 demandes de consultation et de recherche de documents imprimés ainsi qu'à 335 demandes de dossiers. De plus, les différents services de l'Union ont remis des dossiers représentant l'équivalent de quelque 130 mètres et plus de 54 rouleaux de pellicules, de microfiches et de microfilms ont été utilisés pour l'archivage des documents.

Les études importantes concernant l'informatisation de la bibliothèque se sont poursuivies, de nouveaux systèmes devant être installés d'ici à fin 1994.

5.1.5.2 Service de la composition des publications

Pour l'année 1993, le Service de composition des publications a produit 67.460 pages, ce qui représente l'enregistrement de 821 commandes, soit une augmentation de 101,2% de celles-ci. Cette augmentation est due à la publication séparée des Recommandations du TSB qui représente un total de 473 Recommandations traitées pour l'année écoulée.

Les outils informatiques (logiciels disponibles à l'UIT: Winword pour l'ensemble des textes traités) nous permettent de réaliser des travaux de publication de qualité professionnelle destinés à l'impression offset. Auparavant, ces travaux étaient confiés à des imprimeries traditionnelles.

L'accès aux fichiers électroniques des publications facilite un travail de groupe et une mise à jour rapide des informations communiquées par les administrations. Lors de l'édition le fichier numérique remplace le manuscrit. Le service de composition des publications effectue le formatage, la mise en pages et la sortie finale (avec l'intégration des figures dans les textes) pour la reproduction papier ou film. Ce fichier répond également aux exigences des publications électroniques: cette méthodologie a permis pour l'année 1993 de réaliser une augmentation de 52,3% de la production des publications.

---

[2] La nouvelle structure est entrée en vigueur en janvier 1994, à l'exception du service des ventes qui sera intégré au service en avril 1994.

5.1.5.3 Service des publications électroniques et du marketing

Le service a poursuivi la mise au point de publications sur disque optique. Dans le domaine des radiocommunications, deux nouvelles éditions sur CD-ROM de la Liste internationale des fréquences et une édition sur CD-ROM des Plans ont été faites, ainsi qu'une publication entièrement nouvelle, les stations de radiocommunications spatiales sur CD-ROM.

L'entreprise la plus importante a été la spécification, le développement et la mise sur CD-ROM des Recommandations du TSB, à l'aide de techniques hyper-texte. Grâce à cette publication, qui contient un jeu complet de textes et schémas avec possibilités de navigation, l'UIT offre un mode économique et commode de diffusion des normes pour l'industrie des télécommunications, dans les pays développés ou comme dans les pays en développement. Un prototype a été mis au point et distribué à la CMNT, à Helsinki, aux fins d'évaluation par les membres des Commissions d'études de la normalisation. Par la suite, les spécifications, les prix fixés et les interfaces d'usager seront améliorés, après quoi la conversion à grande échelle des fichiers textes et des schémas commencera.

La production d'une quarantaine de publications différentes sur disquette a été simplifiée dans différents services de l'UIT. Ces publications électroniques (programmes, fichiers et bases de données) sont maintenant bien identifiées et décrites dans la Liste des publications et dans les catalogues de logiciels.

Les conditions applicables aux droits d'auteur et à l'octroi de licences seront réexaminées et une nouvelle proposition sera soumise pour couvrir l'utilisation de publications électroniques. A l'exposition TELECOM de Singapour, les publications imprimées et électroniques ont fait l'objet d'une promotion.

5.1.5.4 Service des publications extérieures

Durant l'année 1993, le service des publications a géré la production de 1213 publications (toutes langues confondues - F/E/S/A/C/R), représentant 84.340 pages papier et 562 microfiches (contenant 151.740 pages + 3 publications sur CD-ROM (5 CD) + 2 publications sur disquette (4 disquettes). Le total des pages s'élève à 234.316 pour 982.860 exemplaires imprimés.

Le montant global des factures extérieures a été de 3.033.159,70 francs suisses.

L'Annexe 3 ci-jointe présente tous les détails des publications parues en 1993.

En plus des publications de l'UIT, tous les imprimés pour les manifestations liées à Telecom 93 ont été assumés par le Service des publications, ce qui représente les résultats suivants:

- ASIA TELECOM: 66 publications et travaux divers
  (1700 pages, 710.150 exemplaires)

5.1.5.5 Service de la reprographie et de l'audiovisuel

La section de reprographie a traité 83.018.764 pages au format A4 dont 1.447.622 pages ont été produites à l'étranger, soit une réduction de 24,8 % par rapport à 1992. (Voir les graphiques ci-joints.)

La section des documents de conférence a traité 4.937.225 documents (soit une diminution de 14,8 % par rapport à 1992) dont 1.093.980 ont été expédiés (31,9 % de moins qu'en 1992) et 3.414.070 ont été distribués (10,1 % de moins qu'en 1992), les documents restants ont été gardés en stock. Plus de 374.600 étiquettes d'adresse ont été établies pour les expéditions.

La section des expéditions et transports a expédié par fret 124.453 kilos de publications, documents et matériel de conférence d'une valeur de 4.290.599.- francs suisses pour un coût de 253.870 francs suisses. Au départ du siège, elle a expédié des imprimés divers (270.256 pièces) pour un coût de 1.158.740.- francs suisses et 177.168 paquets de documents de conférence pour un coût de 795.101.- francs suisses. Elle a eu à traiter 16.164 objets recommandés, soit une augmentation de 36 % par rapport à 1992. Le courrier de surface a représenté 64 % de l'ensemble du trafic alors qu'il était de 61% en 1992.

La section de l'audiovisuel a réalisé un certain nombre de programmes vidéo, effectué des travaux dans le domaine du graphisme et complété la photothèque des télécommunications traitée par ordinateur.

5.1.5.6 Service de la planification et de l'informatisation

Les activités de planification[3] englobent l'établissement des calendriers de réunions et l'estimation des travaux annuels de production des documents (traduction, saisie des textes et reprographie) et des services d'appui aux réunions, pour le programme de travail 1994 et pour le projet de budget 1995. Le service a aussi participé activement aux travaux préparatoires du nouveau système financier de l'UIT, qui sera mis en place à partir de 1995.

En 1993, les activités d'informatisation ont été étroitement coordonnées avec le Département des services informatiques; il y a lieu de citer les réalisations suivantes:

- La fonctionnalité du système d'enregistrement des délégués[4] (DRS) a été améliorée compte tenu des réactions des utilisateurs;

- Un nouveau système de prévision et de budgétisation des ressources surnuméraires a été conçu et mis en oeuvre pour répondre aux besoins du nouveau système financier. Le système, basé sur Excel, est utilisé avec les activités de production des documents et avec les services d'appui aux conférences/réunions.

- Le projet DPS (système de production de documents)[5] est devenu plus actif pendant la deuxième moitié de l'année. La première version simplifiée du DPS deviendra opérationnelle pendant le troisième trimestre 1994. Le projet comporte une dotation en effectifs du Département IS.

- Un nouveau système de gestion de l'affectation des bureaux a été conçu et mis en oeuvre. Le système fonctionne également en interface avec le nouvel autocommutateur privé.

---

[3] Certaines des tâches de planification, de budgétisation et d'informatisation pour les Départements des conférences et services communs ont été étroitement associées. Dans un souci de continuité et d'efficacité, ces responsabilités sont assurées par le Département des services communs pour les deux Départements.

[4] Ce système est utilisé pour toutes les réunions et conférences de l'UIT.

[5] Ce système est un système de gestion intégrée des flux de travail qui facilitera la gestion de la production des documents et des activités de production et de publication au Département des conférences et au Département des services communs, y compris la traduction, la saisie des textes, la reprographie et la distribution des documents. Le DPS automatisera également la collecte ordonnée des données de facturation interne nécessaires pour le nouveau système financier.

5.1.5.7 Service logistique

En ce qui concerne la construction d'un nouveau bâtiment pour l'UIT, appelé le projet Montbrillant, un jury d'architectes a examiné les propositions reçues et choisi un projet économique et compact. Après l'autorisation du Conseil, les travaux d'élaboration d'un premier projet ont commencé et les procédures administratives concernant le permis de construire ont été engagées sur la base d'installations, à titre d'essai, de 25 bureaux. Le Conseil a aussi donné le feu vert pour l'installation d'un système de climatisation dans le bâtiment de Varembé. A cet égard, les principaux préparatifs techniques pour un appel d'offres ont été achevés. Les deux projets relèvent de la compétence de la Commission des bâtiments de l'UIT.

Le service a participé aux réunions techniques et administratives du Service commun d'achat des Nations Unies à Genève. Les études de marché se sont poursuivies et il a procédé à des appels d'offres en vue d'obtenir les meilleurs rapports qualité/prix pour tous les achats.

Le projet de budget 1995 a été établi et présenté selon le cadre de la structure décentralisée de l'UIT et du nouveau système financier.

Les dépenses se sont élevées à 3.000.052 francs suisses pour les achats de mobilier et de machines, à 2.973.000 francs suisses pour les fournitures de bureau et à 2.013.230 francs suisses pour l'entretien des bâtiments.

Rénovation des locaux: réception de la Tour, Infirmerie, Bibliothèque, communs du bâtiment de Varembé ainsi que 52 bureaux Tour et Varembé. Renouvellement du mobilier: 28 postes de travail ont été pourvus de mobilier neuf.

Le service a également réorganisé le stockage de l'UIT et procédé aux aménagements des locaux en rayonnages, ce qui a permis un rangement plus rationnel et, par conséquent, un gain de place. En plus du programme régulier des déménagements et de l'aménagement matériel des conférences à Genève, il a fallu organiser les permutations de 150 personnes du BR et les transferts d'une trentaine de personnes de Telecom occupant des bureaux en location à Vermont-Nations.

A C T I V I T E S D E T R A I T E M E N T D E S D O C U M E N T S

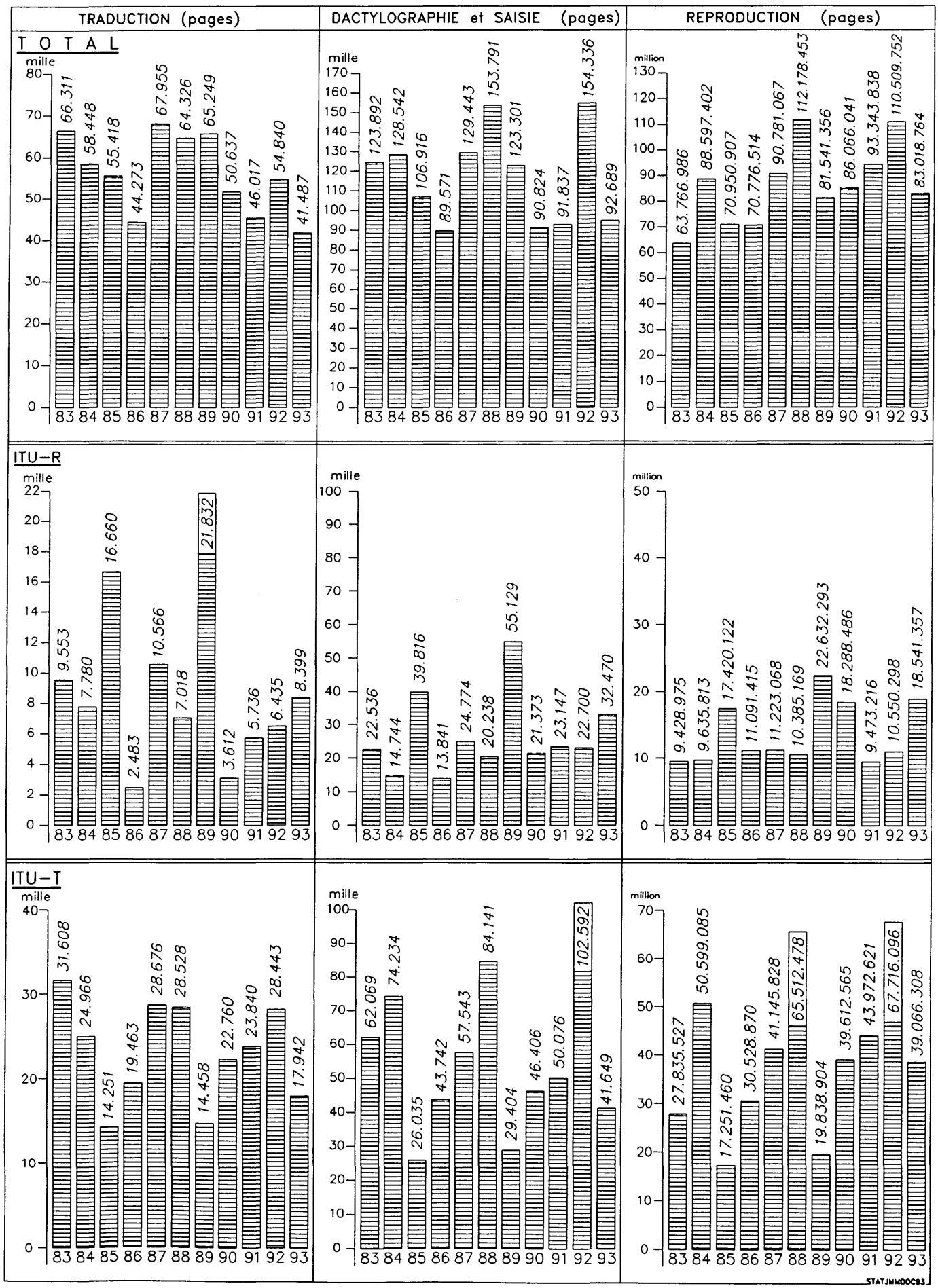

5.1.6 Département des services informatiques

Au Secrétariat général, le Département des Services informatiques (IS) est le pivot des infrastructures informatiques de l'UIT incluant les normes, l'appui et la formation des utilisateurs, les services de communication (courrier postal, audio-messagerie, transmission d'images, d'images vidéo, de données), les services de réseau (tenue des fichiers, impression et traitement des données), les services d'échange d'informations (affichage, messagerie, accès aux documents et aux bases de données), les services de bureau (outils de productivité bureaucratique), l'élaboration de systèmes informatiques et la conception de logiciels. Le Département des Services informatiques gère les ressources matérielles, humaines et administratives nécessaires à la conception, à l'installation, à l'exploitation, à la maintenance et à l'appui de l'infrastructure informatique de l'UIT.

Services d'échange d'informations sur les télécommunications (TIES)

Deux grandes conclusions se dégagent de l'analyse du Service TIES réalisée en 1992 par des utilisateurs tant internes qu'externes à l'UIT: ils souhaitent disposer d'informations plus à jour et d'une interface utilisateur plus facile d'accès. Une version révisée de TIES, nettement plus perfectionnée en termes de facilité d'utilisation, d'accès aux informations et de leur envoi, et assurant la connectivité sur le plan mondial, est entrée en vigueur en 1993 et a reçu un accueil très favorable de la part des utilisateurs. Cette nouvelle version utilise la technologie "Gopher" d'Internet et comporte un accès interactif à la mémoire des documents UIT (ITUDOC), qui complète l'accès à distance par courrier électronique d'utilisation facile. Ces nouveaux services facilitent l'envoi et la mise à jour des informations par les Bureaux et Départements, en réponse aux demandes des utilisateurs (voir questionnaire TIES) pour qui le principal avantage de l'accès électronique aux documents est de permettre d'obtenir des informations fondamentales et régulièrement actualisées.

Des démonstrations d'échanges d'informations ont eu lieu à l'intention des participants aux réunions et conférences de l'UIT-R et de l'UIT-T, à l'occasion de la Conférence régionale de développement des télécommunications pour l'Asie et le Pacifique (Singapour) et de TELECOM, ainsi qu'à l'intention des organismes des télécommunications de certains Etats Membres, par exemple du Pakistan et des Etats-Unis.

Les utilisateurs sont de plus en plus nombreux à utiliser régulièrement les services d'information et d'échange de documents de l'UIT. Ainsi recensait-on en novembre 1993 environ 3 750 dialogues, 2 300 échanges client/serveur et un millier d'interrogations par courrier électronique en provenance de plus de 40 pays.

Coopération avec d'autres organismes de normalisation

Le Département des services informatiques a participé aux études sur le traitement électronique des documents dans le cadre de la Conférence mondiale de normalisation (GSC), au projet RISE de la Communauté européenne pour la consultation et l'échange de normes en Europe, en collaboration avec l'ETSI, ainsi qu'au projet STACO mené en collaboration avec l'ISO et d'autres organismes de normalisation.

Coopération avec les organisations du système des Nations Unies

Le Département a participé activement aux travaux du Comité consultatif pour la coordination des systèmes de formation (ACCIS). Les moyens d'échanges d'informations en vigueur à l'UIT ont été utilisés en appui à des activités de l'ensemble du système des Nations Unies dans les domaines du courrier électronique et de l'accès aux bases de données (par exemple annuaire d'adresses électronique, Répertoire des activités de développement des Nations Unies). Le Département a contribué aux travaux du Groupe d'études de haut niveau du

Comité administratif de coordination (ACC) (présidé par un fonctionnaire élu de l'UIT). Après examen de certains éléments-clés des systèmes d'information des Nations Unies, ce groupe a recommandé, entre autres, que les organisations qui en font partie rendent leurs informations publiques accessibles électroniquement au moyen de systèmes fonctionnant sur le modèle de la nouvelle version de TIES en vigueur à l'UIT.

Le Département a continué à participer à la conception, à l'installation et à l'exploitation du réseau de télécommunication des Nations Unies, conformément aux dispositions de la Résolution 50 de la Conférence de plénipotentiaires (Nice, 1989).

Certaines organisations du système des Nations Unies ayant leur siège à Genève (par exemple, le BIT et la bibliothèque de l'Office des Nations Unies) utilisent les systèmes TIES et ITUDOC de l'UIT ou s'en servent pour communiquer leurs informations, comme c'est le cas de la Division des transports de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Des avis ou des conseils ont été prodigués à d'autres organismes: l'UIT a ainsi aidé à définir les stratégies de la FAO et de la Division des affaires humanitaires des Nations Unies en matière de gestion des réseaux et d'échanges d'informations. Des conseils techniques ont également été prodigués à certaines organisations non membres du système des Nations Unies, par exemple à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge.

Appui aux Etats Membres

Le personnel du département a accompli des tâches d'information, de formation et de conseil à destination de plusieurs pays. Il a entre autres participé à des missions au Pakistan et au Népal. Des séances de formation d'accès à l'information électronique organisées par l'UNITAR pour le personnel des missions diplomatiques en poste à Genève ont eu lieu à l'UIT, qui a également mis des formateurs à disposition. Plusieurs de ces missions diplomatiques ont adopté TIES et ont reçu une formation et un appui adéquats. Le département a continué en 1993 à fournir un appui aux pays les moins avancés auxquels ont été offerts des ordinateurs personnels.

Appui aux bureaux régionaux/bureaux de zone de l'UIT

Les bureaux régionaux et bureaux de zone de l'UIT ont continué à s'équiper et des missions se sont rendues à Brasilia et à Katmandou. Lorsque la connectivité est possible avec Internet, les bureaux de l'UIT constitueront des noeuds Internet afin de faciliter les communications entre le siège et le bureau. Les entités de télécommunication de ces régions auront ainsi accès aux informations de l'UIT et aux autres ressources d'Internet. Le bureau de Brasilia a été connecté à Internet en 1993 et équipé de manière à prendre en charge un accès local automatique.

Appui aux conférences

Un appui a été fourni aux conférences, entre autres grâce aux réseaux spéciaux et aux grands réseaux mis en place pour la CMNT (Helsinki), pour la Conférence régionale asiatique de développement (Singapour), ainsi que pour l'Assemblée des radiocommunications, pour la CMR, et pour les réunions ordinaires organisées à Genève. Des réunions préparatoires et des évaluations sur place ont eu lieu en prévision de la CMDT de Buenos Aires et de la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto.

Formation et appui

Le Centre le formation et d'appui a mis au point un programme complet de formation portant sur les outils de productivité de bureau, le courrier électronique et l'accès aux services informatiques, l'accent étant mis sur les cours adaptés aux besoins du personnel (une centaine

de cours donnés sur 13 thèmes ont rassemblé quelque 1075 participants). Un projet global d'analyse des besoins en formation informatique, approuvé par le Comité de coordination, a débuté à la fin de 1993. Au titre de la formation professionnelle, les spécialistes d'informatique ont suivi des cours, tant dans le cadre de l'UIT qu'à l'extérieur de l'Union.

Tous les services du département ont fourni un appui considérable aux usagers dans les domaines suivants: services de réseau local, services d'échange d'informations, systèmes et logiciels pour PC, répartition et commande des logiciels, protection contre les virus, conception d'applications, gestion de bases de données, systèmes d'exploitation, et maintenance et installation des équipements. Un appui direct aux utilisateurs terminaux, tant à l'UIT qu'à l'extérieur de l'Union, a été fourni par l'intermédiaire de groupes d'assistance. Des PC ont été spécialement installés à l'intention des délégués en visite au siège de l'UIT, qui ont aussi bénéficié d'une assistance.

Outils de productivité de bureau

L'amélioration des outils de productivité de bureau s'est poursuivie avec l'introduction du système de base de données ACCESS de Microsoft et d'adjonction d'un système frontal complétant le système principal de base de données INGRES. Une nouvelle version du "Resourcer", qui permet d'installer facilement les logiciels, a été mise en service. Afin d'assurer des fonctions supplémentaires et de s'adapter aux progrès de l'informatique, le logiciel système pour PC (système d'exploitation, interface graphique utilisateur et composante de gestion du réseau) a été étendu et de nouvelles versions des principaux progiciels, dont une version beaucoup plus puissante du logiciel de traitement de textes, ont été mises en place.

Conception d'applications

L'environnement INGRES/UNIX a été amélioré et plusieurs applications de base de données ont été définies et réalisées sur cette plate-forme, dont le Système MARS (Maritime Mobile Access and Retrieval System) qui permet un accès à distance à cette base de données opérationnelle et à la base de données documentaire qui sous-tend le service ITUDOC.

Le Département a acheté un système de gestion du personnel, comprenant des fonctions d'états de paie, qui, une fois adapté aux besoins de l'UIT, devrait entrer en vigueur à partir de janvier 1994. Un système destiné à la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel est entré en vigueur. D'importants progrès ont été accomplis dans la mise en oeuvre du nouveau système de gestion financière, en prévision des grands changements prévus pour l'exercice budgétaire 1995. Un nouveau système est en cours d'élaboration pour la gestion de production des documents. Les études ont progressé pour la création d'un système de gestion de la bibliothèque. Il a été entrepris d'élaborer une nouvelle version du système de gestion des adresses et d'expédition pour les documents des Bureaux. Enfin, une étude globale a été entreprise sur les systèmes d'adresse de l'UIT.

Infrastructure des techniques informatiques

L'infrastructure des techniques informatiques comprend les PC de bureau, le réseau, les serveurs, les imprimantes, les routeurs, les modems, l'autocommutateur privé et d'autres matériels, ainsi que des logiciels de système d'exploitation, de base de données, de communications, et autres.

Dans la logique de la transition vers le système d'exploitation UNIX, de puissants serveurs à architecture RISC et à rapport prix/performance élevé ont été mis en place, pour les applications de fichiers, de bases de données et de communications. On a continué à installer des PC et des équipements connexes plus performants (par exemple, imprimantes reliées au réseau et serveurs CD-ROM).

Un autocommutateur privé numérique est entré en service le 1er mars 1993. Il est complété par un service d'audiomessagerie et par un logiciel pour la facturation des appels sortants.

Des équipements de matriçage pour CD-ROM ont été achetés en raison de l'utilisation croissante de ce support pour transmettre les informations en provenance de l'UIT. Le Département a également acheté du matériel pour la fabrication de diapositives couleur et de transparences de grande qualité utilisées la présentation d'exposés.

Il a été mis en service un centre tête de ligne qui permet l'acheminement des messages télex par courrier électronique. Il est désormais également possible de transmettre des télécopies (à la sortie) par ce même moyen.

****

5.2 Secteur des radiocommunications (UIT-R) (à compter du 1er mars 1993)

- Comité international d'enregistrement des fréquences (jusqu'au 28 février 1993)
- Comité consultatif international des radiocommunications (jusqu'au 28 février 1993)
- Règlement des radiocommunications et service mobile maritime (jusqu'au 1er janvier 1992)

5.2.1 Introduction

L'année 1993 a été marquée par une rapide évolution des nouvelles techniques numériques de radiodiffusion et de communication mobile ainsi que par une multiplication des projets de services fixes et mobiles de télécommunication par satellite utilisant les orbites géostationnaire et non géostationnaire. Elle a également été marquée par la mise en place du *Secteur des radiocommunications* à compter du 1er mars. (Voir ci-dessous le diagramme décrivant ses composantes et ses relations avec les autres secteurs.)

L'évolution des techniques et l'accélération des activités de planification se reflètent dans les travaux du *Secteur des radiocommunications* (voir ci-dessous). Le nombre de fiches de notification d'assignations de fréquence aux services spatiaux et de Terre a augmenté d'environ 20% au cours de 1993. Alors que les années où se tient une Assemblée des radiocommunications ne sont pas habituellement des années où un grand nombre de Recommandations sont approuvées ou modifiées, en 1993, six nouvelles Recommandations ont été approuvées et 25 ont été modifiées.

La première *Conférence mondiale des radiocommunications (CMR)*, tenue en novembre 1993, a proposé un ordre du jour pour la CMR de 1995, qui découle en grande partie des nouvelles attributions de fréquences adoptées en 1992, et un ordre du jour préliminaire pour la CMR-97.

L'*Assemblée des radiocommunications* (AR), tenue également en novembre 1993, en même temps que la CMR, a examiné les travaux effectués par les *Commissions d'études des radiocommunications* qui ont contribué aux travaux des conférences et a publié des Recommandations sur des questions techniques et d'exploitation touchant les services et les systèmes de radiocommunications. Quelque 1 500 experts en technique et en réglementation travaillent au sein des Commissions d'études, répartis en une soixantaine de Groupes d'action et Groupes de travail, qui viennent d'administrations et d'organismes de télécommunication. Les programmes de travail des Commissions d'études ont été revus en fonction de leur mandat décrit dans la nouvelle Convention; les questions de normalisation (dont 28 recommandations) ont été transférées aux Commissions d'études de la normalisation des télécommunications par accord mutuel.

Le *Comité du Règlement des radiocommunications* siégeant à temps partiel a examiné et approuvé les procédures à utiliser pour l'application du Règlement des radiocommunications; le Bureau l'a consulté, en cas de besoin, pour les questions d'application du Règlement des radiocommunications.

Le *Bureau des radiocommunications* a fourni les services nécessaires pour mener à bien toutes les activités du Secteur; il a remplacé les Secrétariats spécialisés du CCIR, de l'IFRB et le personnel de l'ancien Secrétariat général qui s'occupait des questions de radiocommunication. Le Bureau a offert aux administrations et aux utilisateurs des services en ce qui concerne l'application du Règlement des radiocommunications, la coordination et l'enregistrement des assignations de fréquence et des orbites des satellites. Avec le Secrétariat général, il a assuré le secrétariat de la Conférence mondiale des radiocommunications. Il a attribué des séries d'indicatifs d'appel et a offert des services d'information mobiles maritimes. Il a organisé des cycles d'études et des sessions de formation pour répondre aux besoins de gestion nationale des fréquences, en étroite coopération avec le Bureau de développement des télécommunications. Il a assuré, pour le compte du Secteur, la liaison et la coordination avec les Secteurs de la normalisation des télécommunications et du développement des

télécommunications et il leur a apporté son aide. Il a fourni un appui administratif au Comité du Règlement des radiocommunications pour lequel le Directeur remplit les fonctions de Secrétaire exécutif.

La Conférence de plénipotentiaires (Genève, 1992) a demandé aux nouveaux Secteurs de faire une planification stratégique. Le Bureau des radiocommunications a immédiatement élaboré un plan stratégique. Un avant-projet a été présenté en 1993 au Conseil, puis à l'Assemblée des radiocommunications. Compte tenu de nouvelles suggestions de l'Assemblée, le projet a été présenté au Groupe de travail du Conseil en décembre 1993. A la suite d'autres mesures prises par le Bureau et compte tenu des activités de l'UIT concernant la "gestion par objectifs", le texte a été examiné par le Groupe consultatif des radiocommunications et présenté au Conseil sous forme de document séparé.

5.2.1.1 Disparition de l'ancienne structure

5.2.1.1.1 IFRB

Le Secrétariat spécialisé de l'IFRB a assisté le Comité dans ses travaux. Le traitement des fiches de notification et des autres renseignements communiqués en vertu des dispositions du Règlement des radiocommunications et des Accords régionaux était placé sous l'entière responsabilité du Département des services de Terre et du Département des services spatiaux pour les services de radiocommunication concernés; l'appui informatique aux activités de l'ensemble de l'IFRB relevait du Département des systèmes informatiques pour les radiocommunications.

5.2.1.1.2 CCIR

Aux termes de la Résolution 1 de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle (APP, Genève, 1992), les activités du CCIR ont été reprises par le Bureau des radiocommunications à dater du 1er mars 1993. Entre le 1er janvier et le 27 février 1993, le CCIR a mené à bien les activités suivantes:

7 janvier 1993	13 janvier 1993	LOS ANGELES	GT 10-11S	Radiodiffusion par satellite: suivi des Résolutions pertinentes adoptées par la CAMR-92
13 janvier 1993	22 janvier 1993	TOKYO	GT 8A	Service mobile terrestre à l'exclusion des FSMTPT, service d'amateur et service d'amateur par satellite
13 janvier 1993	22 janvier 1993	TOKYO	GT 8D	Tous les services mobiles à satellites à l'exception du service d'amateur par satellite; service de radiorepérage par satellite
14 janvier 1993	16 janvier 1993	LOS ANGELES	GT 10B	Radiodiffusion sonore aux fréquences supérieures à 30 MHz en modulation de fréquence (à l'exception de la radiodiffusion en Zone tropicale): suivi des Résolutions pertinentes de la CAMR-92
25 janvier 1993	5 février 1993	ADELAIDE	GT 5A	Radiométéorologie
25 janvier 1993	5 février 1993	ADELAIDE	GT 5C	Services fixe, fixe par satellite et de radiodiffusion par satellite
19 janvier 1993	27 janvier 1993	GENEVE	Rés. 106	Groupe consultatif ad hoc du CCIR sur l'examen et la planification stratégiques
19 janvier 1993	27 janvier 1993	GENEVE	Rés. 107	Groupe de travail de l'Assemblée plénière du CCIR sur la restructuration des Commissions d'études du CCIR
28 janvier 1993	29 janvier 1993	GENEVE	CCV	Réunion des Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études du CCIR

Lors de leur réunion de janvier 1993, les Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études du CCIR ont examiné le calendrier des réunions des Commissions d'études, des Groupes de travail et des Groupes d'action à la lumière de la décision prise par le Conseil de l'UIT à sa 48e session visant à organiser en parallèle en novembre 1993 une Conférence mondiale des radiocommunications (CMR), ainsi qu'une Assemblée des radiocommunications (AR).

Le Groupe consultatif ad hoc du CCIR sur l'examen et la planification stratégiques, qui s'est réuni en janvier 1993, a axé ses travaux sur la mise en oeuvre des décisions de l'APP, et notamment sur les priorités à accorder aux travaux du nouveau Secteur des radiocommunications et sur les préparatifs de la CMR-93. Le Groupe de travail de l'Assemblée plénière du CCIR sur la restructuration des Commissions d'études du CCIR a analysé les répercussions des décisions de l'APP sur la future structure des Commissions d'études des radiocommunications et a rédigé à l'intention de l'Assemblée des radiocommunications un rapport présentant ses recommandations.

5.2.1.2 Création et structure du Secteur des radiocommunications

Le Secteur des radiocommunications a été créé le 1er mars 1993, conformément aux décisions de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992). Ses fonctions et sa structure sont définies à l'Article 12 de la Constitution.

A compter du 1er mars 1993, le Secteur des radiocommunications comprend:

Les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications (CMR et CRR)
Article 13 de la Constitution et Article 7 de la Convention.

Le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB)
Article 14 de la Constitution et Article 10 de la Convention.

Les Assemblées des radiocommunications (AR)
Article 13 de la Constitution et Article 8 de la Convention.

Les Commissions d'études des radiocommunications
Article 15 de la Constitution et Article 11 de la Convention.

Le Bureau des radiocommunications (BR)
Article 16 de la Constitution et Article 12 de la Convention.

Suite aux décisions prises par le Conseil de l'UIT à sa 47e session, les premières Conférence mondiale et Assemblée des radiocommunications se sont déroulées à Genève, du 15 au 19 novembre 1993 pour la première et du 8 au 16 novembre 1993 pour la deuxième (voir paragraphes 5.2.2.1 et 5.2.2.2).

La nouvelle structure des Commissions d'études des radiocommunications a été définitivement établie à l'occasion de cette Assemblée des radiocommunications (Genève, 1993).

Le Comité du Règlement des radiocommunications et le Bureau des radiocommunications s'acquittent de leurs fonctions depuis le 1er mars 1993.

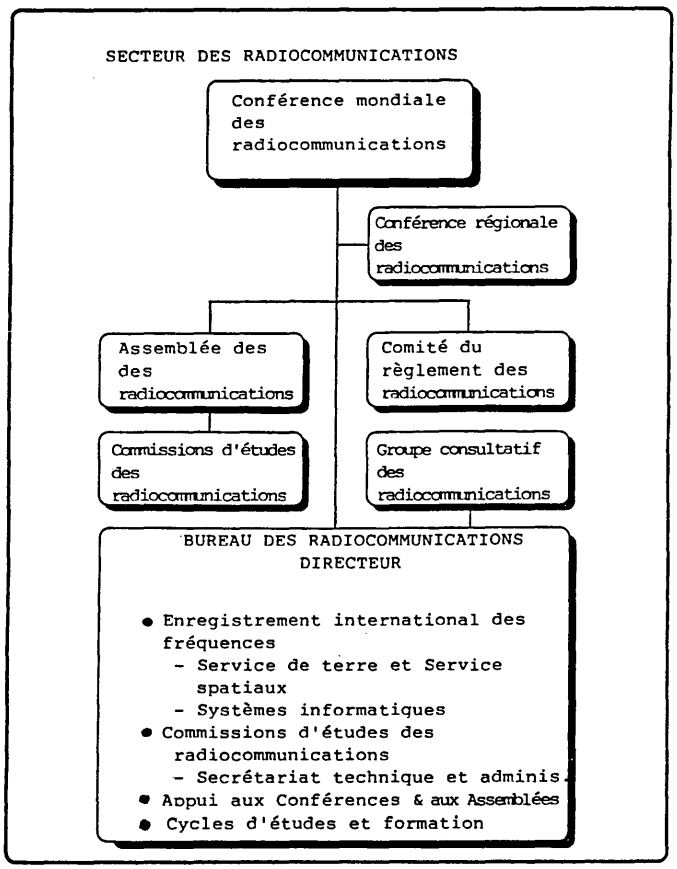

5.2.2 CMR-93 et AR-93

5.2.2.1 Conférence mondiale des radiocommunications - Genève, 1993 (voir également la section 4.3)

La Conférence de plénipotentiaires additionnelle a réexaminé en 1992 la structure et le fonctionnement de l'Union afin d'en adapter la structure aux défis posés par l'évolution permanente des télécommunications dans le monde. Un de ces grands changements consiste à organiser à intervalle régulier les conférences de radiocommunication qui auront lieu désormais tous les deux ans, en parallèle avec l'Assemblée des radiocommunications.

Pour assurer la période de transition, la première Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) qui s'est réunie pendant cinq jours à Genève, a adressé au Conseil une recommandation relative à l'ordre du jour de la deuxième CMR prévue pour 1995 et a proposé un ordre du jour préliminaire en vue de la troisième CMR qui devrait se tenir en 1997. Cette Conférence était présidée par M. V. Timofeev (Fédération de Russie). M. S. Pinheiro (Brésil) présidait la commission chargée de la préparation de ces ordres du jour. 615 délégués représentant 123 pays ont assisté à la conférence.

Entre autres points figurant à l'ordre du jour recommandé pour la Conférence de 1995 (Résolution COM4/1), il convient de mentionner les questions en rapport avec le Service mobile par satellite (SMS), les liaisons de connexion pour le SMS et l'examen du rapport final du Groupe volontaire d'experts (GVE). L'avant-projet d'ordre du jour de la Conférence de 1997 (Résolution COM4/2) comprend un grand nombre de points.

Ces projets d'ordre du jour sont reproduits dans les Actes finals de la CMR-93, dans lesquels on trouvera aussi les Recommandations PL/1 et PL/2. Aux termes de la plénière, il est recommandé au Conseil d'envisager la convocation d'une Conférence régionale des radiocommunications chargée de réviser la procédure de modification du Plan de 1975 compte tenu des procédures normalisées qu'aura mises au point le GVE. La deuxième de ces

Recommandations concerne le traitement des réseaux à satellite du service SMS publiés en vertu de la Résolution 46 avant l'entrée en vigueur des attributions de bandes de fréquences avoisinant 2 GHz.

La Conférence a achevé ses travaux après avoir examiné 19 contributions reçues des Administrations et après avoir pris note de 19 déclarations et de 7 déclarations additionnelles.

5.2.2.2 Assemblée des radiocommunications - Genève, 1993

La première Assemblée des radiocommunications (AR-93) s'est ouverte à Genève le 8 novembre 1993, avec la participation de 548 délégués représentant 96 administrations, 36 exploitations reconnues, 9 organismes scientifiques ou industriels, 16 organisations internationales et 2 institutions spécialisées des Nations Unies.

Cette Assemblée était convoquée suite à la décision prise par le Conseil à sa 47e session, (décembre 1992) "*de convoquer du 8 au 19 novembre 1993 à Genève une Conférence mondiale des radiocommunications en association avec une Assemblée des radiocommunications, conférence qui doit s'ouvrir officiellement le 15 novembre*".

M. L.W. Barclay (Royaume-Uni) a été élu Président de l'Assemblée et MM. A.J. Gabrielli (Argentine), M.J. Mulla (Arabie saoudite), V.V. Timofeev (Fédération de Russie), E. Kamdem Kamga (Cameroun) et A. Motai (Japon) ont été élus Vice-Présidents.

Conformément à son ordre du jour, l'Assemblée a examiné le programme de travail, la structure et les méthodes de travail des Commissions d'études des radiocommunications. Deux Groupes ad hoc de la plénière se sont particulièrement intéressés à la coordination intersectorielle et à la coordination avec d'autres organisations, et à la planification stratégique pour le Secteur des radiocommunications.

L'Assemblée a adopté la structure suivante:

Commission 1 - Commission de direction

(Composée du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée, ainsi que des Présidents et Vice-Présidents des Commissions)

Commission 2 - Contrôle budgétaire

Président: M. A. Jakobsons (Lettonie)
Vice-Président: Mme A. Pileri (Italie)

Commission 3 - Programme de travail des Commissions d'études des radiocommunications

Président: M. I. Hutchings (Nouvelle-Zélande)
Vice-Président: M. J. Karjalainen (Finlande)

Commission 4 - Structure et méthodes de travail des Commissions d'études des radiocommunications

Président: M. H. Kimball (Etats-Unis)
Vice-Président: M. E. George (Allemagne)

Commission 5 - Commission de rédaction

Président: M. M. Thué (France)
Vice-Président: M. Johnson (Royaume-Uni)
Vice-Président: M. P. García Barquero (Espagne)

Groupe ad hoc (1) de la plénière - Coordination intersectorielle et coordination avec les autres organisations

Président: M. B.A. Gracie (Canada)
Vice-Président: M. A. Amir (Indonésie)

Groupe ad hoc (2) de la plénière - Planification stratégique pour le Secteur des radiocommunications

Président: M. R.N. Smith (Australie)

Conformément à l'ordre du jour, les participants ont approuvé 36 Résolutions, dont 17 nouvelles (UIT-R 1 à 17) et 19 révisées.

L'Assemblée a clos ses travaux le mardi 16 novembre 1993.

5.2.3 Comité du Règlement des radiocommunications

Conformément aux dispositions de la Résolution 1 de la Conférence de Plénipotentiaires Additionnelle (APP-92, Genève, 1992), le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB) composé des cinq membres de l'ancien IFRB a pris ses fonctions le 1er mars 1993 avec la composition suivante:

- M. M. Miura, Président
- M. M. Harbi, Vice-Président (Président en 1994)
- M. W.H. Bellchambers, Membre (Vice-Président en 1994)
- M. G.C. Brooks, Membre
- M. V.V. Kozlov, Membre

Le Comité a adopté des méthodes de travail provisoires et a commencé par travailler sur la consolidation des règles de procédure à utiliser par le Bureau des radiocommunications (BR). Le Comité a tenu quatre réunions officielles en 1993 pour traiter des questions soumises par le BR.

En outre, les membres du RRB ont accepté d'effectuer différentes tâches à la demande du Secrétaire général conformément à la Résolution 1 qui prévoit, dans son dispositif "charge les membres...", que les membres du Comité devaient effectuer toute tâche spéciale que pourrait leur confier le Secrétaire général. Les tâches sont énumérées dans le Rapport du Secrétaire général au Conseil sur l'application de la Résolution 1.

5.2.4 Groupe volontaire d'experts (GVE)

Pendant la période couverte par le présent rapport, un appui administratif a été fourni à l'occasion de la 6ème réunion du GVE, de quatre réunions de son Groupe de direction et des réunions du Groupe de rédaction. Cent cinq documents (représentant plus de 600 pages) ont été traités. A la demande du GVE, des listes de caractéristiques fondamentales et facultatives relatives aux demandes d'assignations de fréquence ont été préparées. Des études préliminaires ont été entreprises suite à la proposition du GVE visant à transférer certaines dispositions réglementaires prévoyant de simplifier le Règlement des radiocommunications dans les Recommandations et Règles de procédures de l'UIT-R pour le traitement des assignations de fréquence.

5.2.5 Activités des Commissions d'études

5.2.5.1 Commission d'études 1 (Techniques de gestion du spectre) (M. Hunt, Canada)

Suite aux décisions de la XVIIe Assemblée plénière, la Commission d'études 1 (Techniques de gestion du spectre) a centré ses activités sur les moyens et techniques de gestion du spectre. Les quarante-cinq Questions qui lui ont été attribuées ont constitué la base des travaux , tant des Groupes de travail que des Groupes d'action et ont donné lieu à l'élaboration de Recommandations nouvelles ou révisées.

Les Groupes de travail 1A, 1B, 1C et 1D ont, pendant leur réunion de septembre 1993, rédigé plusieurs projets de Recommandations UIT-R nouvelles ou révisées en vue de leur examen par la Commission d'études 1 lors de sa réunion de mars 1994. Ces projets traitent des principes et techniques d'ingénierie pour une gestion efficace du spectre (Doc. 1/43 - 1/47), pour la planification et le partage du spectre (Doc. 1/51 - 1/54) et pour le contrôle du spectre (Doc. 1/56 - 1/61). Le Groupe d'action 1/2 a terminé ses études sur la limitation des rayonnements émis par les appareils industriels, scientifiques et médicaux, sujet sur lequel il a préparé un projet de nouvelle Recommandation (Doc. 1/64).

Conformément aux Décisions 118, 119 et 120, trois nouveaux Manuels sont en cours de rédaction. Le Groupe de travail 1A sur les Manuels a fini de rédiger un projet de Manuel sur la gestion nationale du spectre (Décision 118). Il a été constitué un Groupe spécial chargé d'élaborer un Manuel sur les techniques informatiques de gestion du spectre (Décision 119) pour lequel les projets de textes seront prêts en mars 1994. Le Groupe de travail 1C prépare actuellement un Manuel sur le contrôle du spectre (Décision 120), pour lequel il a fourni une esquisse assez détaillée, ainsi que les premiers projets de textes. Ses travaux devraient être achevés en juin 1994.

La Commission d'études 1 et ses Groupes de travail ont admis la nécessité de réviser certaines Questions. En conséquence, l'Assemblée des radiocommunications de 1993 a approuvé au titre du programme de travail de la Commission d'études 1 pour la période 1993-1995 quinze Questions nouvelles ou révisées ainsi que quatorze Questions maintenues. Elle a également approuvé une modification du mandat de la Commission d'étude 1, ainsi que de son intitulé, qui devient "Gestion du spectre".

5.2.5.2 Commission d'études 4 (Service fixe par satellite) (M. E. Hauck, Suisse)

Le Groupe de travail 4A (Utilisation efficace de l'orbite/spectre) a préparé quatre Recommandations nouvelles et six Recommandations révisées, qui traitent de la précision de pointage des antennes de satellite orientées vers la Terre, des critères de partage entre les liaisons de connexion du SRS et les réseaux du SFS, ainsi que des méthodes permettant d'atténuer les brouillages causés par le SRS. D'importants progrès ont été accomplis en ce qui concerne les études sur le brouillage entre les réseaux SFS en orbite géostationnaire et les liaisons de connexion du SMS en orbite non géostationnaire (conformément à la Résolution 46 de la CAMR-92), le partage des fréquences entre le SFS et le SMS dans les bandes 20/30 GHz (conformément à la Recommandation 719 de la CAMR-92), le brouillage entre liaisons de connexion du SMS en orbite non géostationnaire, les critères de brouillage pour les porteuses numériques dans les bandes supérieures à 15 GHz, ainsi que les conséquences de l'utilisation de paraboles ultra-petites sur l'efficacité de l'orbite géostationnaire.

Le Groupe de travail 4B (Systèmes, qualité de fonctionnement, disponibilité et maintenance) a rédigé six projets de Recommandations nouvelles ou révisées portant notamment sur les stratégies et techniques de mesures de protection contre l'évanouissement, sur les caractéristiques d'erreur admissibles pour un conduit numérique fictif de référence fonctionnant à des débits supérieurs aux débits primaires et conforme à la Recommandation UIT-T G.826, ainsi que sur un renforcement des critères de caractéristiques d'erreur. La rédaction de nouvelles Recommandations relatives à l'acheminement par satellite du trafic SDH a progressé.

Le Groupe de travail 4-9S (Partage des fréquences et coordination entre les SFS et les systèmes à faisceaux hertziens) a révisé le projet de nouvelle Recommandation relative à l'exploitation en orbite inclinée des satellites dans le SFS. Des discussions ont eu lieu en collaboration avec le Groupe de travail 9A pour déterminer les niveaux de brouillage préjudiciables.

Le Groupe d'action 4/3 (Interconnexion des systèmes à microstations et de réseaux publics à commutation) a rédigé un projet de nouvelle Recommandation à ce propos sur la base de la Recommandation UIT-T X.25. Les discussions sur la connexion des systèmes à microstations au RNIS ont bien avancé. Le Groupe d'action a également travaillé sur l'interconnexion des systèmes à microstations avec le réseau téléphonique public à commutation (RTPC).

Le Groupe d'action 4/4 a terminé son rapport sur la réunion de préparation à la CMR-95 ainsi qu'au projet connexe de nouvelle Recommandation sur le partage des fréquences entre le SFS et les services de radiolocalisation/radionavigation dans la bande 13,75 - 14 GHz, conformément au point sous décide 1 de la Résolution 112 (CAMR-92). Il a également préparé un projet de nouvelle Recommandation relative à la compatibilité entre le SFS et les services scientifiques utilisant la bande 13,75 - 14 GHz.

Le Groupe du Manuel sur les communications par satellite (service fixe) a parachevé ses travaux sur le Supplément N° 3 au Manuel (Systèmes à microstations et stations terriennes), qui sera publié en 1994, et a commencé à travailler sur le Supplément N° 4 (Communications par satellite dans le RNIS).

5.2.5.3 Commission d'études 5 (Propagation des ondes radioélectriques dans les milieux non ionisés) (A. Kalinin, Fédération de Russie)

Les Groupes de travail 5A et 5C se sont réunis en parallèle à Adélaïde en janvier et février 1993 afin de débattre de questions d'intérêt commun, et notamment des suivantes: établissement de cartes mondiales numérisées des paramètres radiométéorologiques, rédaction de manuels consacrés à la radiométéorologie (GT 5A), données de propagation pour les communications sur des trajets de Terre, sur des trajets Terre-espace, ainsi que pour l'évaluation du niveau des signaux brouilleurs (GT 5C). Le Groupe de travail 5C a également donné suite aux Résolutions prises par la CAMR-92 concernant les distances de coordination et les effets de la propagation en rapport avec la télévision à haute définition à large bande à 12 GHz.

Lors de la série de réunions des trois Groupes de travail (5A, 5B, 5C) qui s'est déroulée à Genève en octobre 1993, il a été rédigé trois projets de nouvelles Recommandations concernant les répartitions de probabilité relatives aux modèles de propagation, les bases de données topographiques numériques, ainsi que la prévision des mesures de champ pour les services de radiodiffusion mobiles terrestres et de Terre dans la bande 1 - 3 GHz. Dix-sept Recommandations ont en outre été révisées, dont la Recommandation UIT-R PN.581 sur les données de propagation pour les systèmes mobiles terrestres par satellite. De nouvelles données, dont certaines provenaient de régions tropicales situées à de faibles latitudes, ont été introduites dans les bases de données. Les Groupes de travail ont également rédigé 3 Questions nouvelles et 6 Questions révisées en vue de l'Assemblée des radiocommunications. Les travaux sur les quatre manuels en cours de rédaction ont beaucoup progressé. Il a été préparé à l'intention des autres Commissions d'études des notes de liaison contenant des données de propagation sur les services mobiles par satellite, la radiodiffusion numérique à large bande, les communications personnelles à courte distance, la diffusion par le terrain, le partage des fréquences entre 1 et 3 GHz et le calcul des distances de coordination pour les stations terriennes.

L'Assemblée des radiocommunications a approuvé en novembre 1993 les Questions nouvelles et révisées, 1 nouveau Voeu ainsi que l'état des textes proposés à l'attention de la Commission d'études.

5.2.5.4 Commission d'études 6 (Propagation des ondes radioélectriques dans les milieux ionisés) (L.W. Barclay, Royaume-Uni)

Lors de la série de réunions des cinq Groupes de travail (6A, 6B, 6C, 6D, 6E) qui s'est tenue à Genève en septembre 1993, il a été rédigé 2 projets de nouvelles Recommandations concernant la prévision des mesures de champ dans la gamme de fréquences 1 605 - 1 705 kHz et les facteurs de propagation ayant des répercussions sur le partage des fréquences dans les

systèmes de Terre dans la bande des ondes décamétriques. Il a également été rédigé des versions révisées de 7 Recommandations existantes, dont la Recommandation UIT-R PI.372 sur le bruit radioélectrique issue d'études communes aux Commissions d'études 1, 5, 6 et 8. Des modifications ont été apportées pour plus de clarté à la méthode de prévision de la propagation des ondes décamétriques (Recommandation UIT-R PI.533). La Recommandation UIT-R PI.842 permet désormais de calculer la fiabilité (globale et fondamentale) des systèmes en ondes décamétriques pour lesquels elle prévoit une procédure de calcul de compatibilité. Une fois modifiée, la Recommandation UIT-R PI.684 constitue une méthode autonome de prévision du champ aux fréquences inférieures à environ 500 kHz. Les Groupes de travail ont également rédigé un projet de nouvelle Question et 6 projets de Questions révisées en vue de l'Assemblée des radiocommunications.

Le point a été fait sur la campagne mondiale de mesures en ondes décamétriques et des remerciements ont été adressés à l'Australie et à la Norvège, qui ont mis à ces fins des émetteurs à disposition. Il a été constitué un groupe de rapporteurs chargé de coordonner les activités et d'encourager la participation à ces travaux. Il est envisagé de créer une nouvelle banque de données exprimées en termes de puissance de récepteur disponible ainsi que d'instituer une procédure de conversion des valeurs existantes de mesures de champ en puissance reçue.

Tous les Groupes de travail ont contribué à la rédaction d'un des manuels prévus par la Commission d'études et consacrés aux propriétés de l'ionosphère, à la propagation ionosphérique et aux mesures des paramètres ionosphériques.

L'Assemblée des radiocommunications a approuvé en novembre 1993 les Questions nouvelles et révisées, 2 Résolutions révisées, 1 Voeu révisé, ainsi que l'état des textes proposé à l'attention de la Commission d'études.

5.2.5.5 Commission d'études 7 (Services scientifiques) (H. Kimball, Etats-Unis)

La Commission d'études 7 a examiné pendant sa réunion d'octobre 32 projets de Recommandations UIT-R nouvelles ou révisées préparées par les Groupes de travail 7A (cinq Recommandations), 7B (sept Recommandations), 7C (quinze Recommandations), 7D (une Recommandation) et 7E (quatre Recommandations).

Le Groupe de travail 7A a rédigé deux projets de nouvelles Recommandations, dont l'une concerne les effets relativistes dans un système de temps coordonné au voisinage de la Terre, et l'autre les systèmes, techniques et services pour le transfert de signaux horaires et de fréquences étalon. Il a également apporté des révisions aux Recommandations UIT-R TF.538-2, TF.583-1 et TF.768. Le GT 7B a rédigé sept projets de nouvelles Recommandations sur les différents aspects des satellites qu'ils soient ou non habités du service de recherche spatiale dans l'espace lointain. Le GT 7C a rédigé quinze Recommandations nouvelles ou révisées traitant des spécifications techniques pour les services d'exploration de la Terre par satellite et de météorologie par satellite, y compris des systèmes de télédétection passive et active par satellite, ainsi que des systèmes appliqués à la géodésie et à la géodynamique. Le GT 7D a rédigé un projet de nouvelle Recommandation relatif à la protection du service de radioastronomie dans les bandes de fréquences partagées avec d'autres services. Le GT 7E a mis au point trois nouvelles Recommandations sur les systèmes de satellites relais de données et a révisé la Recommandation UIT-R SA.363-4 sur les systèmes d'exploitation spatiale.

Ces trente Recommandations seront admises à approbation par correspondance selon la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1.

Le projet de nouvelle Recommandation "Critères de protection pour la recherche dans l'espace lointain (Doc. 7/61), qui posait des problèmes, au sujet tant du texte que des chiffres cités dans les tableaux, a été renvoyé au GT 7B. A la suite des observations formulées par le Président du GT 9D, le projet de nouvelle Recommandation "Critères de protection liés à l'exploitation des systèmes de satellites relais de données" (Doc. 7/99) a été examiné par la Commission d'études 7 lors de sa réunion de mars 1994.

Le Groupe d'action 7/1, qui travaille sur le partage des fréquences entre les satellites de recherche spatiale et les systèmes de Terre dans les bandes 2 025 - 2 110 MHz et 2 200 - 2 290 MHz, a terminé ses travaux et a formulé un projet de nouvelle Recommandation connexe qui tient compte de la Résolution 112 (CAMR-92).

Le Groupe d'action 7/3, qui travaille sur la compatibilité entre les services scientifiques spatiaux et le service fixe par satellite dans la bande 13,75 - 14 GHz a fini de rédiger son rapport à l'intention de l'Assemblée des radiocommunications, ainsi que le projet connexe de nouvelle Recommandation sur l'utilisation de ladite bande par les services spatiaux scientifiques ainsi que par le service fixe par satellite, compte tenu du paragraphe 2 du dispositif de la Résolution 112 (CAMR-92).

Le GT 7D a rédigé un projet de Manuel consacré à la radioastronomie. Ce Manuel se compose de huit Chapitres qui traitent des différents aspects de la radioastronomie et de l'astronomie par radiodétection, et dont l'un est consacré à la recherche d'une intelligence extraterrestre. Le GT 7D a entrepris un Manuel sur les signaux horaires et les fréquences étalon ainsi que sur l'utilisation des satellites pour la diffusion du temps et des fréquences.

La première Assemblée des radiocommunications réunie en 1993 a approuvé le programme de travail (47 Questions UIT-R) de la Commission d'études 7 pour la période d'études 1993-1995.

5.2.5.6 Commission d'études 8 (Services mobiles, services de radiorepérage, services d'amateur et services par satellite associés) (E. George, Allemagne)

Les Groupes de travail 8A et 8D, qui se sont réunis à Tokyo (Japon) en janvier 1993, ont rédigé 11 projets de nouvelles Recommandations et un projet de Recommandation révisée portant entre autres sur les systèmes de télécommunication sans cordon, les futurs systèmes de radiocommunication d'amateur, le partage des fréquences pour les satellites non géostationnaires dans des bandes inférieures à 1 GHz, le service mobile public de télécommunication avec les aéronefs, etc. Le Groupe d'action 8/1 consacré aux futurs systèmes mobiles terrestres publics de télécommunication (FSMTPT) s'est réuni à Montpellier (France) en juin 1993 et a rédigé 3 projets de nouvelles Recommandations sur les interfaces radioélectriques et sur le partage du spectre, ainsi qu'un projet de nouveau Voeu concernant l'harmonisation des activités relatives aux futures communications mobiles. La Commission d'études 8 a tenu une réunion spéciale d'une journée (Genève, octobre 1993), afin d'examiner les projets de textes et d'adopter 13 projets de nouvelles Recommandations destinés à être approuvés par consultation. Elle a également adopté le projet de Voeu, qui a été ensuite approuvé par l'Assemblée des radiocommunications (novembre 1993).

Le Groupe d'action 8/2 sur les radars profileurs de vent s'est réuni à Boulder (Etats-Unis, avril 1993) et à Genève (octobre 1993) pour mener à bien les études requises aux termes de la Recommandation N° 621 de la CAMR-92. Il a rédigé un projet de rapport à l'intention de la future Conférence des radiocommunications, ainsi qu'un projet de nouvelle Recommandation sur les radars profileurs de vent. Le Groupe d'action 8/1 sur les FSMTPT s'est réuni pour la cinquième fois à Genève en octobre 1993. Il a adopté deux projets de nouvelles Recommandations sur les principes de sécurité et les spécifications de qualité de fonctionnement pour les FSMTPT, ainsi que deux projets de Recommandations révisées. Les Groupes de travail 8A, 8B, 8C et 8D qui se sont eux aussi réunis à Genève en octobre-novembre 1993, ont mis au point 20 projets de nouvelles Recommandations et onze projets de Recommandations révisées, relatives entre autres aux systèmes cellulaires numériques, aux systèmes de radiorecherche internationale, à l'automatisation des communications maritimes, aux répondeurs radar de recherche et de sauvetage, au partage des fréquences dans le service mobile par satellite et entre ce dernier et les autres services, aux diagrammes de rayonnement de référence pour les antennes de stations terriennes, etc. Les projets de Recommandations rédigés à l'automne 1993 ont été présentés pour être adoptés par la Commission d'études 8 en mars 1994.

Suite à la décision de la CMR-93, la Commission d'études 8 a établi le nouveau Groupe d'action 8/3, chargé de mener à bien les travaux de la Commission d'études 8 en vue de la CMR-95.

5.2.5.7 Commission d'études 9 (Service fixe) (M. Murotani, Japon)

Les Groupes de travail 9A, 9B, 9C, 9D et 9E se sont réunis en parallèle à Genève en septembre 1993. Ils ont mis au point 23 projets de nouvelles Recommandations et ont modifié 22 Recommandations existantes. Leurs travaux ont principalement porté sur les questions suivantes:

- Objectifs de qualité de fonctionnement de manière à rendre les systèmes radioélectriques fixes compatibles avec les spécifications des futurs réseaux publics; effets de la propagation sur la conception et l'exploitation des systèmes; évaluation des brouillages (c'est-à-dire dégradation maximale due au brouillage causé par d'autres sources, part du brouillage dû à la diffusion par le terrain et possibilités d'atténuation du brouillage afin d'augmenter la compatibilité avec les systèmes radar); détermination d'une zone de coordination entre différents systèmes à faisceaux hertziens.
- Disposition des canaux radioélectriques (perfectionnement de certaines Recommandations en vigueur, par exemple pour la bande 1 900 - 2 300 MHz afin de l'utiliser au mieux et d'améliorer la compatibilité avec les nouveaux services attribués par la CAMR-92 dans la gamme 1 - 3 GHz, et rédaction de nouvelles Recommandations, destinées notamment à étendre l'utilisation du spectre); caractéristiques des systèmes numériques; largeurs de bande et définition des rayonnements non désirés; interconnexion avec d'autres systèmes de transmission et maintenance. Systèmes transhorizon (par exemple, directives relatives à la propagation et aux bandes de fréquences à utiliser de préférence en fonction de la longueur de la liaison); communications rurales et applications point à multipoint.
- Partage avec d'autres services[6] (en particulier avec les satellites géostationnaires et non géostationnaires des services de radiodiffusion par satellite (sonore) et mobiles par satellite) et communications par systèmes à ondes décamétriques (par exemple, systèmes Lincompex et adaptables améliorés, transmission numérique de communication et transmission de données par salves fonctionnant par impulsions météoriques).

Le Groupe du manuel travaille actuellement à un ouvrage sur les communications par faisceaux hertziens numériques. Ces travaux, qui sont déjà bien avancés, devraient être terminés d'ici à la fin de 1994 ou au début de 1995. Ce manuel fournira des directives destinées à aider les ingénieurs des administrations et des entreprises, notamment dans les pays en développement, à planifier, concevoir, exploiter et entretenir les systèmes radioélectriques.

5.2.5.8 Commission d'études 10 (Radiodiffusion sonore) (C. Terzani (Italie))

Les études en matière de radiodiffusion sonore portent principalement sur les applications des techniques numériques. Quatre projets de Recommandations nouvelles ou révisées définissent des paramètres du système recommandé pour la radiodiffusion de Terre et par satellite. Leurs applications pratiques ont en outre été décrites et leurs résultats analysés dans deux Rapports. Les travaux parallèles concernant le codage audionumérique en bande de base à faible débit destiné à être utilisé pour les systèmes de Terre et à satellites ont donné lieu à une nouvelle Recommandation. Le système de codage recommandé, a été choisi après une évaluation approfondie des algorithmes proposés; fondé sur la norme ISO/MPEG largement reconnue, il permet de disposer de séries de normes harmonisées pour la radiodiffusion et pour

---

[6] Les études relatives au partage avec les systèmes fixes par satellite figurent sous le point 5.2.5.3.

d'autres fins. L'évaluation subjective de la qualité sonore progresse également: il a été élaboré une nouvelle Recommandation qui définit des méthodes acceptables d'évaluation de la qualité dans les systèmes audio (y compris les systèmes audio multicanaux) présentant de petites dégradations, comme c'est le cas pour les systèmes basés sur une technologie numérique.

Citons, entre autres progrès réalisés dans d'autres domaines, la rédaction d'une nouvelle Recommandation exhaustive sur les antennes de radiodiffusion en ondes métriques et décimétriques, qui devrait être mise au point sous sa forme définitive pendant la période d'études en cours, ainsi que la mise à jour des Recommandations existantes sur la planification de la radiodiffusion sonore en ondes métriques.

Des études sur la radiodiffusion en ondes décamétriques sont toujours en cours pour améliorer les Recommandations en vigueur sur les antennes de réception et d'émission dans les ondes décamétriques, sur les caractéristiques du système à bande latérale unique, et sur les paramètres de planification.

En ce qui concerne l'enregistrement audio pour les échanges internationaux, la Recommandation pertinente sur l'enregistrement audionumérique a été mise à jour.

Les Groupes de travail 10-11S et 10B ont consacré des réunions spéciales qui se sont tenues à Los Angeles en janvier 1993, puis à Genève en octobre de la même année, à d'importants travaux faisant suite aux Résolutions de la CAMR-92 relatives à la radiodiffusion audionumérique de Terre et par satellite. Des Recommandations relatives aux systèmes seront présentées à la Commission d'études 10 en 1994.

5.2.5.9 Commission d'études 11 (Service de radiodiffusion (télévision)) (M. Krivocheev, Fédération de Russie)

Les études en ce domaine sont actuellement axées sur la télévision améliorée, la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre et l'application des techniques numériques à la radiodiffusion de terre et par satellite. Plusieurs Recommandations ont été rédigé sur les paramètres du système de télévision améliorée de format 16:9, les normes de qualité connexes et les procédures d'évaluation subjective. Ces Recommandations traitent aussi des demandes des utilisateurs pour diverses applications numériques, telles que le reportage d'actualités par satellite et les systèmes de transmission et de distribution secondaire tant pour la télévision conventionnelle que pour la télévision à haute définition. Des contacts étroits sont maintenus avec l'ISO/CEI, notamment avec le MPEG2, afin de poursuivre les activités de normalisation en cours dans le domaine de la télévision.

Il a été entrepris de rédiger un projet de nouvelle Recommandation sur les interfaces de TVHD relatives aux systèmes 1125/60 et 1250/50 décrits dans l'Annexe 2 de la Recommandation UIT-R BT.709. Ce texte est parfaitement conforme aux spécifications déjà existantes et notamment à celles qui sont publiées par la SMPTE.

Bien que les études menées en vue de la normalisation d'un système soient toujours en cours, deux Recommandations concernent la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre. D'excellents résultats ont été obtenus dans le domaine de l'évaluation de la qualité: une série intégrée de Recommandations englobe maintenant les méthodes d'évaluation, les procédures d'évaluation et le matériel de mesures de référence pour diverses applications, à savoir la télévision numérique, analogique, conventionnelle, améliorée et à haute définition. Il a également été préparé, en ce qui concerne les émissions de Terre, une importante Recommandation sur les signaux de référence pour la suppression des images fantômes, ainsi qu'une nouvelle Recommandation sur les procédures et contraintes de planification pour les systèmes de télévision analogiques. Il a été approuvé une nouvelle Recommandation sur les systèmes de radiodiffusion de données utilisant une voie de données de radiodiffusion télévisuelle par satellite.

Toutes les Recommandations en vigueur sur l'enregistrement télévisuel pour la radiodiffusion ont été mises à jour de manière à inclure les dispositions permettant d'utiliser le format 16:9 lors du transfert bande/télécinéma et vice versa.

Le Groupe de travail mixte constitué avec la Commission d'études 10 et chargé de la radiodiffusion par satellite a bien avancé ses travaux donnant suite aux Résolutions de la CAMR-92 relatives à la radiodiffusion par satellite de la télévision à haute définition. Il a également consacré une réunion spéciale qui s'est tenue à Los Angeles en janvier 1993 à la mise à jour des plans de la CAMR-BS.77. Il a commencé à travailler sur la diffusion télévisuelle numérique multiprogramme par satellite.

5.2.5.10 Commission d'études 12 (Partage et compatibilité interservices) (J. Karjalainen, Finlande)

Le Groupe d'action 12/2 (Partage des fréquences entre le service de radiodiffusion et les services fixe et/ou mobile dans les bandes des ondes métriques et décimétriques), qui a tenu son ultime réunion à Genève du 26 au 28 avril 1993, a rédigé, en vue de son adjonction à la Recommandation 851, une nouvelle Annexe sur la protection du service fixe contre le service de radiodiffusion, ainsi que les Annexes révisées 1 et 2 de la même Recommandation.

L'adoption unanime, lors de la réunion qui s'est tenue à Genève du 7 au 9 septembre 1993, de la nouvelle Recommandation *Compatibilité entre le service de radiodiffusion sonore dans la bande d'environ 87 - 108 MHz et les services aéronautiques dans la bande 108 - 137 MHz*, préparée par le Groupe d'action 12/1, a marqué l'aboutissement de plus de dix ans de travail au sein des Commissions d'études 8, 10 et 12 sur cette question fondamentale. Cette Recommandation, ainsi que les révisions apportées à quatre autres Recommandations antérieurement approuvées, ont été présentées à l'Assemblée des radiocommunications (novembre 1993), qui les a adoptées et a également prorogé le mandat de la Commission d'études qui va ainsi couvrir la période d'études 1994-1995 en tant que Commission d'études 2.

Après examen de l'état des travaux de ces quatre Groupes d'action, la Commission d'études 12 a décidé de dissoudre les Groupes d'action 12/2 (voir ci-dessus) et 12/3 (Eléments techniques de coordination des stations terriennes avec les services de Terre utilisant les mêmes bandes de fréquences en partage), qui ont achevé leurs principaux travaux. Le Groupe d'action 12/1 poursuivra ses études en tant que Groupe d'action 2/1. Le Groupe d'action 12/4 (aujourd'hui Groupe d'action 2/2) sur les critères de partage des fréquences dans la gamme 1 - 3 GHz poursuivra ses travaux, qu'il vient juste de commencer, sur la Question 202/2.

Le Professeur Ryszard Struzak, Conseiller supérieur, qui a soutenu les travaux de la Commission d'études au Secrétariat du CCIR depuis son début, et qui a pris sa retraite en 1993, a été remplacé par M. Richard Nickelson, Conseiller supérieur.

5.2.5.11 CMTT (Commission d'études mixte CCIR/CCITT pour la transmission de signaux de radiodiffusion sonore et télévisuelle)

La réunion finale de la CMTT a eu lieu à Genève les 19 et 20 avril 1993. Les participants ont adopté deux Recommandations sur le reportage d'actualités par satellite ainsi que deux Recommandations révisées sur les normes codec de transmission télévisuelle, que les Membres ont approuvées par correspondance (Résolution 97). Suite à une décision prise par l'Assemblée des radiocommunications en 1993 et conformément aux décisions prises en 1992 par la Conférence de plénipotentiaires additionnelle et par la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (Helsinki, mars 1993), la CMTT est devenue Commission d'études 9 de la normalisation des télécommunications. Tous les travaux en cours de la CMTT ont donc été transférés, à l'exception des Questions en rapport avec le reportage d'actualités par satellite et la radiodiffusion extérieure par satellite, qui ont été attribuées à la Commission d'études 4 des radiocommunications (Service fixe par satellite). Le Président de l'Assemblée des radiocommunications a exprimé sa reconnaissance particulière au Président de la CMTT, M. Geoff Simpson, à l'occasion de son départ à la retraite.

Les participants à cette réunion finale ont réorganisé la CMTT de manière à l'adapter à la structure des Commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications. Deux Groupes de travail ont été constitués: le Groupe de travail UIT-T 1/9 sur la transmission télévisuelle, présidé par M. Richard Green (Cable Labs, Etats-Unis) et le Groupe de travail UIT-T 2/9 sur la transmission sonore, présidé par M. Gunter Zedler (Allemagne). Des Rapporteurs ont été nommés par les Groupes de travail lors des réunions d'octobre 1993. L'Assemblée des radiocommunications a élu M. Jose Luis Tejerina (Espagne) Président de la Commission d'études UIT-T 9, dont les Vice-Présidents sont MM. Gunter Zedler (Allemagne) et Richard Green (Etats-Unis).

Les troisième et quatrième réunions du Groupe d'action CMTT/1 (Accès conditionnel) se sont déroulées à Genève en avril et en octobre 1993. Le projet de Recommandation sur les caractéristiques du système de contrôle d'accès conditionnel pour la transmission internationale à longue distance des signaux de télévision numériques conforme à la Recommandation 723 sera soumis à la première réunion de la Commission d'études 9 de l'UIT-T en mars 1994 afin d'être approuvé par correspondance. Ce Groupe d'action a été dissous.

Les quatrième et cinquième réunions du Groupe d'action CMTT/2 (Transmission numérique de signaux de télévision à codage en composantes et de signaux de télévision à haute définition, distribution secondaire de signaux de télévision) ont eu lieu à Genève en avril et en octobre 1993. Les révisions apportées aux Recommandations 721-1 et 723 ont été transmises à la réunion de la CMTT des 19 et 20 avril, qui les a adoptées en vue de les soumettre à la procédure d'approbation par correspondance (voir ci-dessus).

Lors de sa réunion finale, le Groupe d'action CMTT/2 a continué à travailler sur les normes pour les systèmes de contribution numérique et de distribution primaires. Les travaux dans ces deux domaines vont se poursuivre au sein du Groupe de travail 1/9 de l'UIT-T. Le Groupe d'action CMTT/3, dont les travaux se poursuivront au sein du Groupe de travail 1/9 de l'UIT-T, a également tenu deux réunions en 1993.

5.2.5.12 Comité de coordination pour le vocabulaire (CCV)

Apparemment, les activités de terminologie en 1993 n'ont pas été abondantes, ce qui semble indiquer que le vocabulaire utilisé est relativement stable. On doit signaler des travaux de terminologie en cours dans des domaines où la technologie évolue, comme celle des futurs systèmes mobiles terrestres publics de télécommunication (FSMTPT) au sein du Groupe d'action 8/1, ou celle des microstations terriennes (VSAT) au sein du Groupe d'action 4/3.

Dans le cadre de la Résolution UIT-R 113, des experts du Secteur des radiocommunications ont participé à l'élaboration des Chapitres de la Classe 7 (télécommunications) du Vocabulaire électronique international (VEI) publié par la Commission électrotechnique internationale (CEI), en liaison avec le Groupe mixte coordinateur CEI-UIT pour le Vocabulaire (GMC).

Plusieurs experts, principalement dans le domaine des radiocommunications spatiales, mais aussi dans celui des communications avec les mobiles, ont proposé que soit officialisée la désignation des bandes de fréquences (supérieures à 1 GHz) par des lettres majuscules. Un révision de la Recommandation UIT-R V.431-5 a été approuvée par l'AR-93.

L'emploi des abréviations dans les Recommandations de l'UIT a fait l'objet de discussions entre les sections linguistiques du Secrétariat général, les services d'édition des Secteurs et des experts des Commissions d'études, principalement des membres des Groupes rédactionnels et des Rapporteurs ou Rapporteurs associés pour le vocabulaire. Une révision de la Recommandation UIT-R V.661-1 a été approuvée par l'AR-93.

Des modifications rédactionnelles ont été apportées aux Résolutions, compte tenu de la nouvelle structure de l'UIT (Résolutions UIT-R 113, 114, 89, 78 et 23).

Des références à des publications extérieures ont été mises à jour en 1993: état actuel des chapitres "Télécommunications" du VEI (Appendice I à la Recommandation UIT-R V.662) et publications de la CEI relatives aux symboles graphiques et à la documentation (Recommandation UIT-R V.461), ainsi qu'aux symboles littéraux (Recommandation UIT-R V.608).

5.2.5.13 Groupe consultatif ad hoc du CCIR sur l'examen et la planification stratégiques et Groupe de travail de l'Assemblée plénière (Résolutions 106 et 107)

Le Groupe consultatif ad hoc du CCIR sur l'examen et la planification stratégiques, établi conformément à la Résolution 106 de la XVIIe Assemblée plénière, s'est réuni à Genève à cinq reprises (5-8 février 1991, 10-12 juin 1991, 22-25 juin 1992, 19-27 janvier 1993, 3-10 juin 1993). La première réunion s'est déroulée sous la présidence de M. H. Willenberg (Allemagne), la deuxième sous celle de M. C. Oliver (Australie), et toutes les suivantes sous celle de M. L.W. Barclay (Royaume-Uni). Trois de ces réunions ont eu lieu parallèlement à celles du Groupe de travail de l'Assemblée plénière sur la restructuration des Commissions d'études du CCIR convoquées aux termes de la Résolution 107.

Le Groupe de travail de l'Assemblée plénière, présidé par M. C. Oliver (Australie), a été constitué conformément aux dispositions de la Résolution 107 de la XVIIe Assemblée plénière (Düsseldorf, 1990) afin d'examiner la structure des Commissions d'études du CCIR adoptée par l'Assemblée.

Le Groupe de travail s'est réuni à trois reprises (10-12 juin 1991, 20-21 janvier 1993 et 3-10 juin 1993), la première de ces réunions s'étant tenue en commun avec le Groupe consultatif ad hoc sur l'examen et la planification stratégiques (Résolution 106). Les deuxième et troisième réunions ont eu lieu parallèlement à celles du Groupe sur la Résolution 106. M. B.A. Gracie (Canada) a été désigné pour présider la deuxième réunion (20-21 janvier 1993) en l'absence de M. C. Oliver (Australie).

Ces réunions ont été suivies par quelque 70 participants représentant 26 administrations et organisations. Des comptes rendus ont été distribués les 28 février 1991 (Résolution 106 exclusivement), 9 août 1991, 8 septembre 1992 (Résolution 106 exclusivement), 8 mars 1993 et 16 juillet 1993.

Les textes des Résolutions fondamentales de l'UIT-R rédigés par le Groupe sur la Résolution 106 ont été utilisés par l'Assemblée des radiocommunications (1993) pour préparer 16 nouvelles Résolutions de l'UIT-R relatives à ses travaux et à ceux des Commissions d'études des radiocommunications.

La Résolution UIT-R 4 ("Structure des Commissions d'études des radiocommunications") approuvée par l'Assemblée se fonde sur le texte préparé par le Groupe sur la Résolution 107.

5.2.6 Bureau des radiocommunications

5.2.6.1 Introduction

Le Bureau des radiocommunications assure le secrétariat technique et administratif des Conférences mondiales et régionales des radiocommunications de l'UIT, des Assemblées des radiocommunications et des Commissions d'études des radiocommunications. Il est en outre chargé du Règlement des radiocommunications.

Le Bureau effectue les opérations réglementaires internationales nécessaires à l'enregistrement des assignations de fréquence et des positions orbitales des satellites et aide à résoudre les cas de brouillage préjudiciable. Le Directeur assume les fonctions de Secrétaire exécutif du Comité du Règlement des radiocommunications.

Le Bureau assure le secrétariat technique spécialisé pour les travaux des Commissions d'études et de l'Assemblée des radiocommunications relatifs à l'élaboration de Recommandations sur l'utilisation du spectre et les caractéristiques des systèmes radioélectriques.

Le Bureau donne des renseignements techniques et organise des cycles d'études sur la gestion nationale des fréquences et sur les radiocommunications. Il travaille en étroite collaboration avec le Bureau de développement des télécommunications pour les questions intéressant les pays en développement.

5.2.6.2 Traitement des fiches de notification d'assignations de fréquence

a) Tenue à jour du Fichier de référence international des fréquences

Examen des fiches de notification d'assignations de fréquence

Toutes les fiches de notification reçues par le Bureau des radiocommunications conformément aux dispositions pertinentes du Règlement des radiocommunications et des appendices y relatifs et aux décisions des Conférences administratives mondiales ou régionales des radiocommunications, sont examinées du point de vue de:

- la conformité avec les dispositions pertinentes de la Convention et du Règlement des radiocommunications; cet examen consiste essentiellement à vérifier que la fréquence assignée et les autres caractéristiques de la station notifiée sont conformes au Tableau d'attribution des bandes de fréquences et aux autres dispositions qui prévoient certaines restrictions sur d'autres caractéristiques;
- la conformité avec les procédures de coordination prévues dans le Règlement des radiocommunications ou avec un plan de service mondial ou régional dans lequel cette conformité est obligatoire;
- la probabilité de brouillage préjudiciable causé par l'assignation notifiée à des assignations déjà enregistrées dans le Fichier de référence, notamment dans les bandes de fréquences inférieures à 28 MHz et supérieures à 1 GHz, où cet examen doit être effectué;
- la publication anticipée de renseignements concernant les réseaux à satellite (article 11, Résolutions 33 et 46; Section I);
- la publication de demandes de coordination concernant les réseaux à satellite (article 11, Résolutions 33 et 46; Section II);
- le traitement des demandes de coordination concernant les stations terriennes (article 11, Section III);
- la publication des modifications aux plans d'assignations de fréquence (article 4, appendices 30 et 30A);
- la conversion d'un allotissement en une assignation (appendice 30 B);
- la procédure de notification et d'inscription dans le Fichier de référence (article 13; article 5 des appendices 30 et 30A; article 8 de l'appendice 30B).

Dans les cas où, en raison de la non-conformité de l'assignation avec une disposition du Règlement des radiocommunications, de sa non-conformité avec un plan de service mondial ou régional, le cas échéant, ou encore à cause d'un niveau de brouillage jugé préjudiciable, le Bureau des radiocommunications aboutit à des conclusions défavorables, la fiche de notification est retournée à l'administration notificatrice. Elle ne peut être inscrite dans le Fichier de référence qu'à la condition que l'administration notificatrice certifie que cette assignation de fréquence ne causera aucun brouillage préjudiciable à l'une quelconque des assignations fonctionnant conformément aux dispositions de la Convention et du Règlement des radiocommunications.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de fiches de notification traitées en 1993 conformément aux procédures décrites plus haut.

Nombre d'	Article 12 (S.Sec. IIA, IIB, IIC et Sec. V)	Article 12 (S.Sec. IIE)	Article 13	Article 17	Total
Assignations notifiées en 1993 et dont l'examen était nécessaire	29 805 (22 487)[7]	1 455 (1 122)	8 606 (5 535)	35 252 (35 800)	75 188 (64 934)
Annulations notifiées en 1993	6 202 (2 702)	327 (288)	4 300 (1 336)	3 736 (4 489)	14 569 (8 810)
Total	36 011 (25 289)	1 782 (1 400)	12 906 (6 871)	38 988 (40 284)	89 687 (73 744)

Inscription

Le Fichier de référence international des fréquences (Fichier de référence) se compose de toutes les communications échangées entre le Bureau des radiocommunications et les administrations concernant l'application des dispositions de la Convention, du Règlement des radiocommunications et des accords relatifs aux assignations de fréquence, y compris, le cas échéant, les positions sur l'orbite des satellites géostationnaires.

Le Bureau des radiocommunications traite, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention et du Règlement des radiocommunications, les notifications d'assignation de fréquence présentées par les administrations aux fins d'inscription dans le Fichier de référence. Les conclusions que le Bureau des radiocommunications formule au sujet de ces notifications, et qui sont également inscrites dans le Fichier de référence, donnent aux administrations des indications sur l'occupation du spectre des fréquences radioélectriques et de l'orbite des satellites géostationnaires et leur fournissent une base utile au règlement des questions de brouillage préjudiciable. Fin 1993, le Fichier de référence contenait des données relatives à 1 185 776 assignations de fréquence qui représentent environ 5 564 593 lignes d'inscription qui sont régulièrement publiées dans la Liste internationale des fréquences à des intervalles ne dépassant pas six mois. Cette publication est maintenant disponible exclusivement sur microfiche et sur CD-ROM.

Reformatage de la base de données sur les services spatiaux

Afin de mettre en oeuvre la structure de données définie par la CAMR ORB-88 pour les stations et les réseaux spatiaux et qui doit être utilisée à des fins de coordination et de notification (Appendice 3 du Règlement des radiocommunications - structure fondée sur les réseaux), un nouveau Système des réseaux spatiaux (SNS) a été établi. L'UIT et les administrations disposent donc ainsi d'un système de gestion des fréquences pour les données sur les services spatiaux présentant des facilités comparables à celles qu'offre le système FMS (Système de gestion des fréquences) pour les services de Terre.

Le nouveau système SNS se compose d'une base de données contenant toutes les données relatives aux services spatiaux disponibles à l'UIT (concernant par exemple la coordination (RR 1060 et RR 1113) et la notification (RR 1488)), ainsi que du logiciel indispensable pour saisir, publier et valider ces données, pour les relier au logiciel d'examen technique et pour mettre à jour les bases de données de l'UIT (Fichier de référence et fichiers de coordination).

---

7 Dans le présent paragraphe, les chiffres correspondant à l'année 1992 sont indiqués entre parenthèses à côté de ceux pour 1993.

Toutes les informations contenues dans la structure préexistante à la CAMR ORB-88 ont dû être restructurées (reformatées) en vue de la création de la nouvelle base de données de l'IFRB, parallèlement à la mise en oeuvre du système SNS. Il a donc été nécessaire de regrouper et de restructurer les assignations aux stations spatiales et stations terriennes de certains réseaux, ainsi que d'ajouter les nouvelles données issues de la CAMR ORB-88. Au prix d'un effort considérable, la totalité de la base de données sur les services spatiaux a été reformatée. Cet exercice a été mené à bien en coopération avec les administrations ayant des inscriptions dans le Fichier de référence, de manière à introduire tous les éléments manquants dans la base de données nouvellement restructurée du système des réseaux spatiaux.

b) Assignations de fréquence pour les stations de Terre dans les services de radiocommunications de Terre

Examen des assignations de fréquence pour les stations de Terre dans les bandes inférieures à 28 MHz (Article 12 du Règlement des radiocommunications)

Conformément aux RR 1240, 1241 ou 1242 de l'Article 12 du Règlement des radiocommunications, le Bureau a examiné 7 421 fiches de notification relatives à de nouvelles assignations de fréquence ou à des modifications apportées aux assignations déjà inscrites dans le Fichier de référence.

Conformément aux dispositions des numéros 1333 à 1349 du Règlement des radiocommunications, le Bureau a examiné 868 assignations de fréquence aux stations aéronautiques dans les bandes des ondes décamétriques attribuées en exclusivité aux services mobiles aéronautiques (R) et (OR) entre 2 850 et 22 000 kHz.

Conformément aux dispositions des numéros 1240 et 1242 ou, le cas échéant, 1315 à 1332 du Règlement des radiocommunications, le Bureau a examiné 1 955 assignations de fréquence aux stations côtières dans les bandes des ondes décamétriques entre 4 000 et 27 500 kHz attribuées en exclusivité au service mobile maritime.

Examen des assignations de fréquence aux stations de Terre dans les bandes supérieures à 28 MHz (Article 12 du Règlement des radiocommunications)

15 386 fiches de notification d'assignations de fréquence ont été reçues pour les bandes autres que celles qui sont partagées avec les services de radiocommunication spatiaux. 14 511 de ces assignations ont fait l'objet d'un examen.

Horaires de radiodiffusion en ondes décamétriques (Article 17 du Règlement des radiocommunications)

Conformément aux dispositions de l'Article 17 du Règlement des radiocommunications, le Bureau a établi et publié des horaires provisoires de radiodiffusion en ondes décamétriques dans les bandes de fréquences comprises entre 5 950 et 26 100 kHz attribuées en exclusivité au service de radiodiffusion pendant quatre saisons (de juin 1993 à mars 1994). Ces horaires ont été publiés dans les délais réglementaires. Les 8 045 (6 371) modifications aux horaires provisoires ont été examinées et publiées dans la Partie IV de la Circulaire hebdomadaire ainsi que dans les horaires définitifs M92, J92, S92, D92 et M93.

Après consultation avec les administrations et les abonnés, il a été décidé qu'à compter de la période saisonnière débutant en mars 1994, les horaires ne seraient plus publiés que sur disquette. Les administrations qui en font la demande pourront toutefois en recevoir des extraits sur papier.

Application de la procédure de la Résolution 300

Pour faire suite aux demandes émanant de 7 (11) administrations, le Bureau a appliqué la procédure de coordination prévue dans la Résolution 300 à 429 (3.429) fiches de notification d'assignations de fréquence pour les systèmes de télégraphie à bande étroite à impression directe et de transmission de données (fréquences appariées).

Fréquences du service mobile aéronautique (R) désignées pour utilisation mondiale (Recommandation 402)

Dans le cas de 2 (12) administrations et concernant 11 (12) canaux, et en étroite collaboration avec l'Organisation internationale de l'aviation civile (OACI), le Bureau a appliqué la procédure de sélection et de coordination des fréquences prévue par la Recommandation 402 de la CAMR-79 et décrite dans la Lettre circulaire N° 533.

c) Assignation de fréquence des stations spatiales des services de radiocommunications spatiales

En 1993, du fait de l'évolution de l'environnement des télécommunications par satellite sur les plans de la technique, de l'exploitation et de la réglementation, le nombre de cas à traiter s'est multiplié en même temps que leur complexité s'est accrue. Ce surcroît de travail a eu d'importantes répercussions sur les activités du Bureau qui a dû automatiser davantage ses méthodes pour pouvoir traiter plus efficacement les fiches de notification d'assignations de fréquence.

Le Bureau a traité 859 Sections spéciales relatives à des réseaux à satellite en vertu des procédures prévues par les Articles 11 et 14, ainsi que par les Résolutions 33 et 46 (publication anticipée, coordination).

Le tableau suivant indique le nombre de fiches de notification d'assignation de fréquence de réseaux à satellite et de stations terriennes reçues aux termes des dispositions de l'Article 13 pendant l'année 1993:

Nombre de:	Réseaux à satellite	Stations terriennes
Réseaux et stations notifiés en 1993 et appelant un examen	68 (8606)	279 (3551)
Annulations notifiées en 1993	17 (795)	191 (3538)
Total	85 (9401)	470 (7089)

(Les chiffres donnés entre parenthèses indiquent le nombre d'assignations de fréquence traitées prises séparément.)

Le tableau suivant indique le nombre de fiches de notification d'assignation de fréquence pour les services spatiaux traités en 1993:

Nombre de:	Réseaux à satellite	Stations terriennes
Fiches de notification soumises à examen en 1993	68 (7166)	325 (2407)

(Les chiffres indiqués entre parenthèses sont ceux du nombre d'assignations de fréquence individuelles traitées.)

L'examen des fiches de notification relatives au Plan d'allotissement du SFS et soumises par les administrations en application de l'Article 6 de l'Appendice 30B s'est poursuivi à l'aide du logiciel MSPACE mis au point précédemment. Depuis la date de publication de la première édition de la Liste de l'Appendice 30B, 132 inscriptions ont été portées sur cette Liste par suite de l'application fructueuse des procédures de l'Article 6.

Les résultats de l'examen par les administrations des soumissions du Plan du SRS et des liaisons de connexion en vertu des Articles 4 et 5 des Appendices 30 et 30A ont été publiés dans onze Sections spéciales. Une assistance spéciale a été offerte aux administrations conformément aux différentes procédures prévues dans ces Appendices.

D'importants progrès ont été accomplis en 1993 pour réduire les délais de publication et d'examen des fiches de notification. Le Bureau est sur le point de parvenir à résorber un retard de plus de deux ans accumulé en raison du changement de la base de données et du système de traitement des fiches de notification (Système des réseaux spatiaux - SRS). D'ici à la mi-94, la publication (Partie I de la Circulaire hebdomadaire) et l'examen (Partie II ou III de la Circulaire hebdomadaire) des fiches de notification soumises en vertu de l'Article 13 devraient s'effectuer dans les délais. L'utilisation du SRS a été étendue au traitement des demandes de coordination de réseaux à satellite effectuées en vertu du RR 1060.

5.2.6.3 Assistance spéciale aux administrations en matière de gestion des fréquences

L'IFRB, devenu Bureau des radiocommunications le 1er mars 1993, a étudié, en vertu des dispositions pertinentes du Règlement des radiocommunications et des accords régionaux et mondiaux, 48 demandes d'assistance émanant d'administrations et adressées au Département des services de Terre et à celui des services spatiaux.

Le Bureau a également traité d'autres types de demandes d'assistance: il a ainsi contribué à organiser des réunions bilatérales de coordination des systèmes spatiaux et a aidé certaines administrations à organiser des réunions et des missions de formation consacrées aux questions spatiales.

Plusieurs sessions de formation ont été organisées au siège de l'UIT, tandis que dans quelques cas, les cycles d'études traitant de sujets spécifiques (coordination entre stations spatiales ou stations terriennes, radiocommunications maritimes, etc.) ont eu lieu à l'extérieur de l'UIT.

5.2.6.4 Cas de brouillage préjudiciable; contrôle des émissions

a) Cas de brouillage préjudiciable

Le Bureau traite tous les cas de brouillage préjudiciable qui lui sont signalés comme des questions urgentes, particulièrement lorsque des services de sécurité sont concernés. Lorsque l'assistance du Bureau est requise, ou lorsque le brouillage est causé à un service de sécurité, le Bureau se met immédiatement en rapport avec toutes les administrations en cause afin de rechercher une solution rapide au problème, même lorsque les cas de brouillage ne lui ont été notifiés qu'à des fins d'information. Si la source de brouillage ne peut être clairement identifiée, le Bureau demande aux administrations disposant d'installations adéquates de contrôle des émissions de l'aider à identifier la source de brouillage.

Il arrive que certains cas ne soient communiqués au Bureau qu'à des fins d'information, tandis que d'autres appellent une assistance de la part du Bureau ou impliquent un brouillage causé à des services de sécurité. Le tableau suivant récapitule les cas de brouillage traités pendant l'année:

	Cas existants au début de 1993	Nouveaux cas	Cas réglés	Cas restants
Demandes d'assistance (y compris lorsque les services de sécurité étaient concernés)	32 (24)	63 (35)	39 (27)	56 (32)
Pour information	18 (10)	10 (18)	18 (10)	10 (18)
Total	50 (34)	73 (53)	57 (37)	66 (50)

Il est à noter qu'un cas peut concerner une plainte pour brouillage relative à plusieurs fréquences ou stations différentes.

b) Contrôle des émissions

Conformément aux dispositions du RR 1885 ainsi qu'aux termes de la Lettre circulaire de l'IFRB N° 646, les résumés suivants relatifs aux renseignements sur le contrôle des émissions régulièrement reçus par le Comité ont été publiés:

- résumé 252 (du 1er octobre au 31 décembre 1991);
- résumé 253 (du 1er janvier au 31 mars 1992);
- résumé 254 (du 1er avril au 30 juin 1992);
- résumé 255 (du 1er juillet au 30 septembre 1992);
- résumé 256 (du 1er octobre au 31 décembre 1992).

Les résumés 257 (du 1er janvier au 31 mars 1993) et 258 (du 1er avril au 30 juin 1993) ont été saisis et seront publiés au cours du premier trimestre de 1994.

5.2.6.5 Suite donnée aux décisions prises par les Conférences mondiales et régionales

Application des décisions de la CAMR MOB-87

Aux termes de la Résolution 325 (Mob-87), et conformément aux dispositions du numéro 1720 du Règlement des radiocommunications, le Plan d'allotissement figurant dans l'Appendice 25 du Règlement des radiocommunications a été largement modifié: 464 allotissements de 29 administrations qui ne faisaient l'objet d'aucune assignation dans le Fichier de référence ont été supprimés du Plan, dont une version mise à jour a été publiée en octobre 1993.

Programme spécial de contrôle des émissions dans la bande 406 - 406,1 MHz (Résolution 205 de la CAMR MOB-83)

Par sa Résolution 205, la CAMR MOB-83 a chargé l'IFRB "*d'organiser des programmes de contrôle dans la bande 406 - 406,1 MHz, avec pour objectif d'identifier la source de toute émission non autorisée dans cette bande*". Conformément à ces instructions, le Comité a tout d'abord demandé aux administrations des pays participant au système COSPAS/SARSAT de recueillir régulièrement des renseignements sur les sources d'émissions non autorisées qui pouvaient être identifiées. Dès que ces administrations lui font parvenir les renseignements recueillis de la manière indiquée ci-dessus, le Comité se met immédiatement en rapport avec des administrations responsables des stations qui ont été clairement identifiées comme étant à l'origine de l'émission non autorisée et leur demande de prendre sans tarder des mesures correctives. D'après les résultats obtenus jusqu'ici, la plupart des administrations concernées font preuve d'une très bonne coopération; les observations communiquées par deux pays du système COSPAS/SARSAT en 1993 portaient sur 114 (80) cas d'émissions non autorisées faisant intervenir 20 (24) administrations. Dans 96 (54) cas, les émissions avaient cessé à la fin de l'année 1993.

Examen du Fichier de référence et des conclusions

Conformément aux Sections V et VI de l'Article 12 du Règlement des radiocommunications, le Bureau a procédé à plusieurs examens de certains groupes d'assignations figurant dans le Fichier de référence. Il a ensuite apporté des modifications aux conclusions correspondantes et/ou a formulé d'autres observations connexes dans les différentes colonnes. L'objectif était de mettre en oeuvre certaines décisions de conférences administratives telles que la CARR, Genève 85, CAMR MOB-87, et la CAMR-92. De plus, le Comité a procédé de sa propre initiative à divers examens pour corriger certaines incohérences dans les observations indiquées dans des colonnes du Fichier de référence.

Au cours de l'année, le Comité a modifié les symboles actuellement utilisés dans les colonnes 12A et 12B du Fichier de référence en réponse aux demandes de plusieurs administrations.

Par suite de l'utilisation de nouveaux symboles pour désigner les zones géographiques de l'ex-URSS (GEO, KAZ et TKM) et de l'ex-Tchécoslovaquie (CZE et SVK), le Comité a passé en revue toutes les assignations dans ces zones et a apporté les modifications requises dans les colonnes pertinentes du Fichier de référence. De la même façon, les modifications requises dans les colonnes appropriées ont été apportées en ce qui concerne les nouvelles administrations membres (ERI et NMB).

Conformément aux RR 1312, RR 1313, RR 1550, RR 1554 et RR 1555, le Comité a régulièrement consulté les administrations pour confirmer la date de mise en service de leurs assignations notifiées à l'avance.

Traitement des fiches de notification présentées à nouveau - RR 1255

Le nombre d'assignations présentées à nouveau et traitées au titre de la procédure du RR 1255 au cours de l'année a été de 515, contre 5491 assignations soumises à ce traitement depuis la mise en application de la procédure (juin 1985). Les administrations ont été consultées dans 4 407 cas. Cela correspond à 12 362 assignations enregistrées dans le Fichier de référence ayant fait l'objet de conclusions défavorables. Aucune réponse n'a été reçue pour 58% de ces assignations pour l'année, ce qui représente un meilleur taux de réponse.

CAMR ORB-88 (Utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et planification des services spatiaux)

Cette conférence s'est consacrée aux tâches suivantes:

Examen de la totalité des réseaux spatiaux non encore entrés en service, en vue d'éliminer ceux d'entre eux dont la publication anticipée remontait à plus de neuf ans.

Mise en oeuvre du "concept fondé sur les réseaux" dans les procédures de coordination et de notification (articles 11 et 13), qui prévoit la coordination et la notification de l'ensemble des réseaux à satellite, et nouvelle version des renseignements à fournir à ces fins (appendice 3). Suite aux décisions prises par la Conférence et décrites dans la Section V de l'appendice 3, l'IFRB a établi une nouvelle fiche de notification qui constitue la base des renseignements échangés entre les administrations et le Bureau (ancien IFRB), ou entre les administrations, conformément aux dispositions pertinentes du Règlement des radiocommunications relatives aux services spatiaux de radiocommunication.

Mise en oeuvre, par les administrations et par l'IFRB (puis par le BR), d'un nouveau mécanisme de coordination, à savoir les réunions multilatérales de planification.

CARR-RJ88 (Etablissement d'un plan pour le service de radiodiffusion dans la bande 1 605 - 1 705 kHz, Région 2)

Immédiatement après la tenue de la Conférence, les mesures nécessaires ont été prises pour réviser les Actes finals, établir des Normes techniques et des Règles de procédure et élaborer les logiciels nécessaires à l'application de cet Accord. Ces travaux impliquent de modifier la carte mondiale numérisée établie par l'IFRB, de manière à inclure les zones d'allotissement définies dans l'Accord. Les assignations existantes des services fixe et mobile ont été examinées du point de vue de leur compatibilité avec le Plan d'allotissement. Les résultats de ces examens ont été communiqués aux administrations intéressées.

CARR-GE89 (Planification de la radiodiffusion télévisuelle en ondes métriques et décimétriques dans la zone africaine de radiodiffusion et pays voisins)

Entre autres activités préparatoires à cette Conférence, il a été conçu un logiciel destiné à être utilisé avant, pendant et après la Conférence, tant par les collaborateurs de l'IFRB que par les planificateurs et les délégués. Ce logiciel a permis de saisir des données et de valider les assignations de fréquence et les modifications qui y sont apportées, de consulter le Plan et les projets de modification correspondants, d'effectuer des analyses de calculs, de rechercher les

fréquences les mieux adaptées et d'effectuer des calculs d'ensemble relatifs au Plan. Il a été très fréquemment utilisé dans les exercices de planification qui ont eu lieu avant et pendant la Conférence. Les collaborateurs de l'IFRB ont participé à de nombreuses réunions de coordination et d'information. L'IFRB a veillé à ce que la conférence prenne en compte les intérêts des pays qui n'y participaient pas. Il a également fourni une assistance logistique et technique pendant la conférence. Après celle-ci, il a organisé à l'intention des pays d'Afrique de l'ouest une réunion de coordination, qui a permis de résoudre toutes les incompatibilités entre ces pays qui subsistaient dans le Plan à l'issue de la Conférence.

Suivi des décisions de la CAMR-92

a) Le Bureau a mené à bien toutes les activités prescrites selon les termes de la Résolution 410 (CAMR-92). Le nouvel arrangement d'allotissement de fréquences pour le service mobile aéronautique (OR) dans les bandes d'ondes décamétriques a été mis au point et publié en octobre 1993 en tant qu'Appendice 26(Rév.) au Règlement des radiocommunications. Conformément aux dispositions de la Résolution 412, le Bureau a mis en route les activités concernant la nécessité de la transition vers de nouvelles fréquences dans les bandes auxquelles s'appliquent les dispositions de l'Appendice 26. A ces fins, il a préparé et envoyé à toutes les administrations des extraits nationaux avec indication des fréquences de remplacement, assortis des directives concernant leur notification.

b) Le Bureau a pris toutes les mesures nécessaires (examen des règles de validation, etc.) et a entrepris d'appliquer des procédures révisées (AR12-SS.IIC, etc.) à dater du 11 octobre 1993, date d'entrée en vigueur de la révision partielle du Règlement des radiocommunications, ainsi qu'en a décidé la CAMR-92. Une Lettre circulaire (CR/10) a été adressée à ce propos aux administrations.

c) La principale activité du Bureau depuis la CAMR-92 a consisté à appliquer les "Procédures intérimaires de coordination et de notification des assignations de fréquence aux réseaux à satellite non géostationnaire de certains services spatiaux et des autres services auxquels les bandes sont attribuées" définies par la Résolution 46. Par décision de la Conférence, cette procédure est entrée en vigueur le 4 mars 1992. Dans les Lettres circulaires N° 905 en date du 10 juillet 1992 et N° 921 en date du 11 décembre de la même année, l'IFRB a précisé comment interpréter les procédures décrites dans la Résolution 46. En application de cette Résolution et à la demande des administrations, le Bureau a à ce jour publié 48 Sections spéciales de la série RES.46/A et 54 de la série RES.46/C.

5.2.6.6 Activités préparatoires à l'AR-93 et à la CMR-93

a) Préparation de l'Assemblée des radiocommunications (AR-93)

Faisant suite à une décision prise par le Conseil de l'UIT à sa 47e session (décembre 1992), visant à organiser une Conférence mondiale des radiocommunications parallèlement à la première Assemblée des radiocommunications réunie à Genève du 8 au 19 novembre 1993, la première tâche du Bureau des radiocommunications a été de faire part officiellement de la tenue de ces deux événements. Cette annonce s'est effectuée en coordination avec le Secrétariat général afin que toutes les Administrations des Membres de l'UIT, de même que tous les Membres du Secteur des radiocommunications tels que les définissent la Constitution et la Convention (Genève 1992) soient informés (Circulaire administrative CACE/1).

Les autres tâches fondamentales du Bureau des radiocommunications incluent le regroupement et le traitement des contributions et des documents de réunion, la préparation des textes du Bureau, l'organisation et la distribution des documents, et l'enregistrement des délégués.

161 documents, dont 54 documents de la plénière, ont été traités et distribués avant l'Assemblée, et 69 autres l'ont été au cours de cette dernière.

b) Préparation de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-93)

Les travaux préparatoires à la CMR-93 se sont limités pour le Bureau des radiocommunications à l'examen de toutes les Résolutions et Recommandations contenues dans le Règlement des radiocommunications qui font mention, soit d'une "conférence compétente" ou de démarches à entreprendre, que ce soit par les ex-IFRB ou CCIR, assorties d'une brève indication sur la nature de cette démarche et/ou sur l'état des études.

5.2.6.7 Appui aux aux activités des Commissions d'études

Le Bureau des radiocommunications a créé sur TIES, à titre expérimental, un service de panneau d'affichage à l'intention du Groupe d'action 8/1 chargé d'étudier les systèmes FSMTPT. Une quarantaine d'utilisateurs de TIES parmi ses membres, représentant 17 pays et une organisation internationale, ont activement utilisé ce panneau d'affichage et/ou le service de courrier électronique afin de faciliter les activités du Groupe dans l'intervalle entre ses réunions officielles. Ce panneau d'affichage a été utilisé pour faire parvenir à tous les membres les projets de Recommandations rédigés par les éditeurs, projets sur lesquels les membres devaient livrer leurs observations avant une certaine date convenue au cours de la précédente réunion. Les éditeurs ont donc mis à jour leurs projets de Recommandations sur la base de ces observations, puis ont fait circuler via le panneau d'affichage les projets ainsi modifiés appelant de nouveaux commentaires ou de nouvelles contributions avant la réunion suivante. Ainsi, grâce à cette procédure, un projet de Recommandations a-t-il pu être mis à jour en 3 mois seulement et adopté dans les délais. Le panneau d'affichage a également permis aux utilisateurs de TIES de consulter la plupart des contributions soumises au Bureau des radiocommunications après l'envoi final de documents, c'est-à-dire six semaines avant la réunion. En effet, la plupart des contributions soumises à ce Groupe d'action avaient été présentées soit sur disquette soit par courrier électronique. Des informations relatives aux réunions d'experts fixées lors de la réunion précédente du Groupe d'action ont également été diffusées par le biais du panneau d'affichage sur TIES ou du courrier électronique.

Le BR dispose désormais d'une version améliorée du logiciel de méthode de prévision de la propagation en ondes décamétriques figurant dans la Recommandation UIT-R PI.533 (Rec. 533). Cette nouvelle version contient entre autres un progiciel d'antenne détaillé conforme à celui qui est prescrit par la Recommandation UIT-R BS.705. Le BR dispose également d'une version numérisée des cartes pluviométriques conformes aux dispositions de la Recommandation UIT-R PN.837.

Les Conseillers et Conseillers supérieurs des Commissions d'études, en particulier, aident les Présidents à organiser, à gérer les travaux techniques des Commissions d'études et à assurer la coordination entre ces dernières et les activités d'organismes extérieurs, tels que l'ISO, la CEI, l'ETSI, l'UER, l'URA, etc., ainsi qu'avec les Commissions d'études de la normalisation des télécommunications. Les Conseillers coordonnent également les programmes informatiques traitant de la propagation, de la gestion du spectre et de l'orbite et de la radiodiffusion, ainsi que les panneaux d'affichage électronique pour certaines activités des Commissions d'études. En sus du panneau d'affichage destiné à épauler les travaux du Groupe d'action 8/1 sur les systèmes FSMTPT, un nouveau panneau d'affichage a été créé à la fin de 1993 à l'intention des Groupes d'action de la Commission d'études 2 (ex-Commission d'études 12).

5.2.6.8 Elaboration et mise en oeuvre de logiciels; bases de données pour la gestion des fréquences

Le système informatisé de gestion des fréquences (FMS) et le système de réseaux spatiaux (SNS) utilisés par le BR pour le traitement méthodique des fiches de notification sont deux très grands systèmes d'application traduisant la complexité intrinsèque du Règlement des radiocommunications. Le système FMS occupe plus de 1 000 programmes distincts, plus de 400 écrans et presque 1,3 million de lignes de code. Il utilise environ 2 000 éléments pour décrire quelque 250 classifications d'enregistrement et 800 éléments de données dans les différentes

bases de données. Bien qu'il n'ait pas encore tout à fait la même ampleur, le système SNS est plus moderne, mais relativement complexe. Il est toujours en cours d'élaboration dans l'environnement actuel, conformément aux recommandations de la C.H.N. Le logiciel existant est tenu à jour et actualisé en fonction des décisions prises par les conférences et des besoins opérationnels.

A l'heure actuelle, le Fichier magnétique de référence (MRF) qui est la version électronique du Fichier de référence international des fréquences, contient environ 1,2 million d'assignations comprenant quelque 5,6 millions d'enregistrements. Les bases de données pour les plans de Terre contiennent aujourd'hui 150 000 assignations représentant environ 1 million d'enregistrements.

L'utilisation des micro-ordinateurs s'est développée et devrait se généralisée, ce qui permettrait de décharger d'une partie du travail l'ordinateur central et d'automatiser d'autres tâches jusque-là effectuées manuellement.

De grandes quantités de données sont désormais publiées régulièrement sur CD-ROM par exemple la Liste internationale des fréquences et les Plans d'assignation de fréquences de Terre auxquels s'ajoute la Liste des réseaux spatiaux avec toutes les données spécifiques, dont les graphiques. La Circulaire hebdomadaire et ses Sections spéciales sont en outre publiées chaque semaine et peuvent être utilisées en association avec les données sur CD-ROM au moyen d'un progiciel de gestion locale des fréquences. Les horaires de radiodiffusion en ondes décamétriques sont maintenant publiés régulièrement sur disquette. On peut également avoir accès à la Nomenclature des stations de navire et obtenir certaines données (Système MARS) sur TIES. D'autres progiciels, en cours d'élaboration, permettront aux usagers éloignés de saisir, de valider et de présenter sur support électronique leurs données au BR, ce qui simplifiera le processus de notification.

Afin de promouvoir la gestion informatisée du spectre et de faciliter l'accès aux logiciels existants, l'UIT a créé la base de données "ITU Software Data Base" également accessible par TIES. Cette base de données contient des descriptions détaillées des logiciels existants. Il est prévu d'inclure dans le catalogue un logiciel pour les études de cas hypothétiques, notamment dans le cadre des accords régionaux existants. Les logiciels de ce catalogue sont à la disposition de tous les intéressés. Le logiciel le plus vendu actuellement est un progiciel servant à déterminer les caractéristiques de coordination pour les réseaux spatiaux relevant des appendices 30/30A et 30B du Règlement des radiocommunications.

5.2.6.9 Publications

a) Questions concernant la réglementation des radiocommunications

Circulaire hebdomadaire

La Circulaire hebdomadaire est envoyée par avion, sur papier et sur microfiches chaque semaine, aux administrations de tous les pays Membres de l'Union. Elle contient, dans sa Partie I, toutes les notifications d'assignation de fréquence complètes reçues par le Bureau; en Partie II, les Conclusions du Bureau aboutissant à l'inscription de l'assignation dans le Fichier de référence, et, en Partie III, les Conclusions en vertu desquelles la fiche de notification est retournée à l'administration notificatrice. La Partie IV contient les modifications notifiées à l'édition courante des horaires provisoires de radiodiffusion à ondes décamétriques. En annexe à la Circulaire hebdomadaire, on trouve un appendice qui contient des adjonctions et modifications à l'explication des symboles et observations adoptés depuis la publication de la dernière édition de la Préface à la Liste internationale des fréquences. A la Circulaire sont annexées aussi des Sections spéciales qui sont publiées au fur et à mesure des besoins; il s'agit des Sections spéciales faisant partie des procédures de publication anticipée et de coordination qui sont appliquées aux stations des services de radiocommunication spatiale et des procédures de mise à jour du Plan d'allotissement des fréquences (appendice 25 - radiodiffusion et télévision à ondes décamétriques). De la sorte, 51 à 52 circulaires hebdomadaires sont envoyées chaque année.

Les données figurant dans la Circulaire hebdomadaire sont aussi disponibles sur disquettes (WIC-on-Diskette), ce qui facilite leur traitement. La disquette est un moyen d'accès plus souple et plus facile à utiliser que la version sur microfiches.

Liste internationale des fréquences (Liste 1)

La Liste internationale des fréquences est un document de service publié par le Bureau des radiocommunications (BR) de l'UIT qui, conformément aux dispositions du Règlement des radiocommunications, contient des informations extraites du Fichier de référence international des fréquences. Cette liste est publiée deux fois par an sur microfiche et sur CD ROM.

Nomenclature des stations des services de radiocommunications spatiales et du service de radioastronomie (Liste VIIIA)

La Liste VIIIA contenait les caractéristiques des stations terriennes, des stations spatiales et des stations de radioastronomie. La publication de cette liste a été interrompue; elle est désormais remplacée par une importante publication, les Stations spatiales de radiocommunications sur CD-ROM, dont le premier numéro a été publié en octobre 1993. Cette publication contient les demandes de coordination pour les réseaux à satellite et les stations terriennes reçues par le Bureau conformément aux dispositions des RR 1060 et 1113, ainsi que les fiches de notification pour les réseaux à satellite et les stations terriennes reçues aux termes des dispositions de l'Article 13 et qui ont été inscrites dans le Fichier de référence. Elle est destinée à être publiée deux fois par an simultanément à la Liste internationale des fréquences. Par ailleurs, la Liste A/B, publication trimestrielle de la Liste des réseaux spatiaux, a été élargie aux stations spatiales du service de radiodiffusion par satellite placées en orbite géostationnaire ou non géostationnaire. Cette dernière Liste, qui est accessible par l'intermédiaire de TIES/ITUDOC, est mise à jour chaque semaine.

Documents de service pour le service mobile maritime

		LISTE IV	LISTE V	LISTE VI	LISTE VIIA	LISTE VIIB	LISTE VIII	TOTAL
1993	Suppléments	1	3	2	2			8
	Edition ()	1 (14e)	1 (33e)		1 (16e)	1 (13e)		4

Horaires de radiodiffusion à ondes décamétriques

Les horaires provisoires et définitifs de radiodiffusion à ondes décamétriques ont été publiés régulièrement, dans les délais réglementaires. A la suite d'une consultation auprès des administrations et des abonnés, il a été décidé qu'à compter de la période saisonnière de mars 1994, les horaires ne seraient publiés que sur disquettes. Toutefois, on peut envoyer des extraits sur papier aux administrations qui le demandent.

Règlement des radiocommunications

Conformément aux Recommandations de la C.H.N., toutes les activités effectuées préalablement par le Secrétariat général concernant le Règlement des radiocommunications (RR) et les questions connexes ont été transférées d'abord au CCIR puis, à compter du 1er mars 1993, au BR et au Département des services de Terre (TSD).

b) Recommandations des Commissions d'études des radiocommunications, Manuels et autres

Les publications suivantes ont été publiées ou étaient en cours de rédaction en 1993:

Fascicule ou Rec.	CE concer née	Titre	Nombre de Rec. (Nombre de pages/ langue)	Année d'approbation (type d'approbation)	Etat au 31.12.93
RIS	2 (ex 12)	Série RIS - Partage et compatibilité inter-services	5 (87)	1992 (corresp.)	Publié
IS	2 (ex 12)	Série UIT-R IS - Partage et compatiblité inter-services	4 (111)	1993 (AR)	En cours de rédaction
Rec. UIT-R IS.1009	2 (ex 12)	Rec. UIT-R IS.1009 - Compatibilité entre le service de radiodiffusion sonore dans la bande d'environ 87 - 108 MHz et les services aéronautiques dans la bande 108 - 137 MHz	1 (57)	1993 (AR)	En cours de rédaction
S	4	Série UIT-R - Service fixe par satellite	13 (127)	1993 (corresp.)	Publié
SF	4-9	Série SF - Partage de fréquences et coordination entre le service fixe par satellite et le service fixe	6 (48)	1993 (corresp.)	Publié
SF	4-9	Série SF UIT-R - Partage de fréquences et coordination entre le service fixe par satellite et le service fixe	1 (29)	1993 (AR)	En cours de rédaction
RPN	5	Série RPN - Propagation dans les milieux non ionisés	28 (340)	1992 (corresp.)	Publié
RPI	6	Série RPI - Propagation dans les milieux ionisés	11 (143)	1992 (corresp.)	Publié
RBT	11	Série RBT - Service de radiodiffusion (télévision)	29 (229)	1992 (corresp.)	Publié
BT	11	Série BT - Service de radiodiffusion (télévision)	3 (96)	1993 (AR)	En cours de rédaction
SNG	CMTT	Série SNG - Reportage d'actualités par satellite	4 (26)	1993 (corresp.)	En cours d'impression
V	CCV	Série V - Vocabulaire et sujets connexes	5 (28)	1993 (AR)	En cours de rédaction
Total (Rec.)	-	-	110 (1321/ langue)	-	-
Manuel	4	Supplément N° 2 au Manuel sur les communications par satellite	1 fascicule (31/ langue)	1993	Publié
Addendums au Volume XV	Toutes	Questions nouvelles ou modifiées	104 Questions (160/ langue)	1992, 1993	Publié
Livres à caractère administratif de l'Assemblée des radiocom-munications (5)	-	Nº 1 Résolutions et voeux de l'UIT-R N° 2 Procès-verbaux des séances plénières - Activités N° 3 Liste des Recommandations de l'UIT-R - Index des sujets techniques N° 4 Résolution UIT-R 5 - Textes des Questions N° 5 Résolution UIT-R 18	5 livres (860/ langue)	1993 (AR)	En cours de rédaction

5.2.6.10 Cycles d'études

a) *Cycles d'études régionaux*

Compte tenu de la durée réduite des cycles d'études ordinaires, les économies réalisées ont été utilisées pour organiser les cycles d'études régionaux suivants sur la gestion du spectre:

Caracas (Venezuela)	Mars 1993
Le Caire (Egypte)	Avril 1993
St. Pétersbourg (Russie)	Septembre 1993
Islamabad (Pakistan)	Octobre 1993
Suva (Fidji)	Octobre 1993

b) *Sessions de formation professionnelle*

Le Bureau accueille chaque année au siège un certain nombre de stagiaires qui désirent se familiariser avec sa structure et ses méthodes de travail.

Toutefois, compte tenu de l'augmentation du volume de travail et de la réduction des effectifs, il a fallu trouver une solution pour limiter les conséquences de ces visites sur le déroulement normal des travaux du Bureau. Les sessions de formation qui ont commencé en 1993, sont organisées deux fois par an: l'une au printemps et l'autre à l'automne. Les éventuels stagiaires sont invités à venir pendant ces périodes.

c) *Autres cycles d'études et réunions*

Un Conseiller supérieur et un Conseiller du BR ont participé, en tant que conférenciers, au troisième Collège ICTP-URSI sur la "physique théorique et expérimentale de la propagation des ondes radioélectriques" qui s'est tenu à Trieste (Italie) en février 1993. Les exposés sur l'ingénierie du spectre, la compatibilité électromagnétique et la propagation des ondes radioélectriques s'adressaient à une audience composée exclusivement de pays en développement.

Plus de 50 délégués des secteurs public et privé de la radiodiffusion ont participé à un cycle d'études sur les nouvelles technologies en radiodiffusion sonore et télévisuelle organisé à Singapour en mai 1993 par l'UIT/BDT, l'ABU et la FES (Friedrich Ebert Stiftung Foundation). Un Conseiller du Bureau des radiocommunications a fait des exposés sur un certain nombre de sujets.

Le cycle d'études UER/UIT sur l'état des connaissances actuelles en matière de technologie RDS (Systèmes de transmission de données radioélectriques), qui s'est tenu à Sofia (Bulgarie) en juin 1993, s'adressait essentiellement aux exploitants de systèmes de transmission de données radioélectriques d'Europe de l'Est et a réuni plus de 100 participants. Un Conseiller du Bureau des radiocommunications a fait un exposé sur "l'évolution et l'application mondiales de la norme RDS".

Afin d'aider à mieux comprendre les travaux en cours concernant l'élaboration de systèmes pour la télévision améliorée, un atelier sur les systèmes de télévision améliorée, parrainé par le Bureau des radiocommunications de l'UIT, l'ABU, l'UER et le BCL, a été organisé en Nouvelle-Zélande en octobre 1993.

Un atelier du Bureau des radiocommunications de l'UIT sur la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre (Los Angeles, Etats-Unis, octobre-novembre 1993) s'est tenu parallèlement à la Conférence nationale de la SMPTE de 1993. Les experts invités représentant la communauté internationale ont fait des exposés sur tous les principaux aspects de la radiodiffusion télévisuelle numérique et ont affiché leurs résultats.

Le Bureau des radiocommunications a pris une part active au cycle d'études sur les communications mobiles par satellite pour l'Amérique latine organisé conjointement par l'ICE (CTR), INMARSAT et l'UIT à Costa Rica (S. Jose) du 16 au 18 septembre 1993.

5.2.6.11 Collaboration avec les organisations internationales et les autres Secteurs de l'UIT; participation aux activités du BDT

D'étroits contacts sont maintenus avec l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation internationale de l'aviation civile (OACI), l'Organisation internationale des télécommunications maritimes par satellite (INMARSAT), ainsi que d'autres organisations internationales et régionales exploitant des satellites, par exemple INTELSAT, EUTELSAT et ARABSAT, le Comité international radiomaritime (CIRM), le Comité international de la Croix rouge (CICR), l'Association internationale de signalisation maritime (AISM), l'Organisation hydrographique internationale (OHI), COSPAS-SARSAT et l'Union internationale des radioamateurs, qui participent toutes activement aux travaux des Commissions d'études.

Le Bureau des radiocommunications a joué un rôle actif dans les travaux du Sous-comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UN-COPUOS). Le Sous-comité juridique du COPUOS a étudié les questions de la nature et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires (OSG) ainsi que la définitation et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique. Les membres du Comité sont parvenus à la conclusion unanime qu'en raison de ses caractéristiques spécifiques et de son caractère de ressource naturelle limitée, l'OSG doit être analysée par les Nations Unies sous les angles scientifique, technique, politique et stratégique, sans toutefois que ces considérations ne donnent lieu à des réglementations contradictoires dans les différents organismes des Nations Unies. Les membres du COPUOS ont notamment reconnu l'importance du rôle joué par l'UIT en matière de réglementation des activités spatiales et d'utilisation de l'OSG et ont admis que les activités des Nations Unies en matière conventionnelle devraient compléter les activités de l'UIT et non pas s'exercer à leur détriment. En 1993, l'UIT a accueilli la réunion interorganisations destinée à coordonner les activités spatiales des différentes institutions spécialisées du système des Nations Unies. Un compte rendu de cette réunion sera présenté lors des prochaines réunions du COPUOS et de ses sous-comités. Des fonctionnaires et des experts de l'UIT ont participé à plusieurs cycles d'études et colloques régionaux organisés par la Division de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies.

Plusieurs des Questions à l'étude dans les Commissions d'études des radiocommunications intéressent également certaines Commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications. Ces travaux peuvent donc être effectués en étroite collaboration et coordination entre les deux Secteurs. A ces fins, et compte tenu de la nouvelle structure de l'UIT décidée par la Conférence de plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992) la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), (Helsinki, mars 1993) a institué et adopté le concept de Groupes de coordination intersectorielle (GCI), qui a ensuite été approuvé par l'Assemblée des radiocommunications réunie à Genève en novembre 1993. Cette instance a également approuvé la création de deux GCI consacrés aux satellites et aux systèmes FSMTPT. Le premier d'entre eux s'est réuni à Genève du 21 au 23 juin 1993 afin de coordonner l'examen des Recommandations élaborées dans les deux Secteurs, et de manière à assurer une intégration complète et permanente du support de transmission par satellite dans les réseaux publics numériques, RNIS y compris, compte tenu des nouvelles techniques et applications et des nouveaux services. La deuxième réunion devait se tenir à Baltimore, Maryland, du 10 au 12 janvier 1994. Les participants à la première réunion du GCI sur les FSMTPT, qui devait se dérouler les 3 et 4 février 1994, devaient, entre autres, débattre des façons de repérer les points communs entre Commissions d'études et Groupes d'action susceptibles de favoriser l'avancement des travaux, d'identifier et d'éliminer les tâches qui font double emploi, et d'harmoniser leurs plans de travail en ce qui concerne les FSMTPT.

Le BR a poursuivi sa collaboration avec le BDT dans le domaine de la propagation des ondes radioélectriques, notamment en ce qui concerne les expériences de mesure et l'analyse de données provenant des régions tropicales situées à de faibles latitudes. Pour l'Afrique, on a obtenu au Sénégal des mesures en ondes métriques portant sur presqu'une année sur un trajet terrestre longue distance. Les données obtenues, qui reflètent un taux élevé de réfraction, sont actuellement analysées en détail par le Centre international de physique théorique (ICTP) de Trieste (Italie), sous la supervision du BR. Les recherches relatives aux caractéristiques d'évanouissement sur les trajets en visibilité directe au Ghana se sont également poursuivies en 1993. Ces données, ainsi que celles issues d'expériences menées dans d'autres régions tropicales qui avaient été transmises à la Commission d'études 5 de l'UIT-R, s'avèrent extrêmement précieuses pour la mise au point de méthodes de prévision.

Un conseiller du BR a été invité à prononcer un exposé lors d'un cycle d'études sur "La propagation des ondes radioélectriques dans les régions tropicales (notamment en ce qui concerne les campagnes de mesures menées par l'UIT en Afrique)", organisé par le BDT dans les locaux de l'ICTP (Italie) en novembre/décembre 1993. Une quinzaine de pays en développement ont participé à cette rencontre. Ce cycle d'études a permis aux participants de suivre divers exposés et de prendre connaissance des résultats des récentes campagnes de mesures effectuées pour l'essentiel dans les pays africains, ainsi que de formuler des projets d'expériences futures.

Le BR a réfléchi avec le BDT à un projet de mesures de propagation dans la région Asie-Pacifique mettant l'accent sur les trajets de Terre en ondes métriques et décimétriques. Le BR espère en outre, avec l'aide du BDT, installer quelques équipements de mesures de champ des ondes décamétriques dans le cadre de la campagne mondiale proposée par la Commission d'études 6 de l'UIT-R.

Le BR travaille en étroite collaboration avec le Centre international de physique théorique (ICTP) de Trieste (Italie), dont l'objectif principal est de faire progresser les études scientifiques et d'ingénierie dans les pays en développement. Des collaborateurs du BR ont participé à des conférences, à des cycles d'études et à des séminaires se déroulant à l'ICTP, notamment en matière de gestion du spectre et de propagation dans les pays en développement. Ils ont également fourni des avis techniques relatifs à des projets spécifiques et à des expériences de propagation en cours dans ces pays. Les ingénieurs de l'ICTP participent également à l'analyse de données de propagation obtenues au terme d'expériences mises en oeuvre à l'initiative de l'UIT. La collaboration avec l'ICTP a récemment été entérinée par la signature d'un mémorandum d'accord consacrant la poursuite de la collaboration entre l'UIT, l'ICTP et l'URSI.

Le Directeur a participé à la XXIVe Assemblée générale de l'URSI qui a eu lieu à Kyoto en août 1993. Certains conseillers du BR ont également continué à suivre les activités du Comité scientifique pour les télécommunications (SCT) de l'URSI, institué pour encourager et stimuler les études relatives aux radiocommunications intéressant à la fois les scientifiques de l'URSI et les ingénieurs participant aux travaux de l'UIT-R.

De grandes parties du spectre sont attribuées à la radiodiffusion, ce qui implique une étroite coopération avec des organisations régionales de radiodiffusion telles que l'UER, l'UAR, l'ASBU, la NANBA ("North American National Broadcasters Association"), l'URTNA, ainsi qu'avec certaines organisations régionales de télécommunication s'occupant de radiodiffusion (par exemple CITEL). Les Unions de radiodiffusion, représentées collectivement par l'Union mondiale de radiodiffusion, participent activement à la Commission de direction des Commissions d'études 10 et 11 de l'UIT-R, ce qui comprend la coordination avec la Commission d'études 9 de l'UIT-T sur les transmissions télévisuelles et sonores dans le réseau public de télécommunication.

La coopération s'est considérablement intensifiée avec les organes de la CEPT chargés des questions de radiocommunication. Le BR a livré ses observations sur la première phase des travaux de la CEPT ayant trait aux recherches approfondies sur le spectre dans les bandes de fréquences 3,5 - 105 GHz.

Le Bureau des radiocommunications entretient également traditionnellement des relations étroites avec les organismes de normalisation tels que l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (CEI) et le Comité international spécial des perturbations radioélectriques (CISPR). Les travaux du Groupe d'experts en cinématographie CEI/ISO (MPEG) sur la définition des algorithmes de compression vidéo et audio se sont déroulés en étroite coordination avec ceux des Commissions d'études 10 et 11 de l'UIT-R, ainsi que de la Commission d'études 9 de l'UIT-T (ex-CMTT).

Des contacts et échanges d'informations ont régulièrement lieu avec les organisations scientifiques internationales travaillant dans le domaine des radiocommunications telles que l'Union radioscientifique internationale (URSI) dont les travaux s'effectuent en étroite coordination avec ceux de plusieurs Commissions d'études des radiocommunications.

Entre autres organisations avec lesquelles sont établis des contacts, citons le Bureau international des poids et mesures (BIPM), le Conseil international des unions scientifiques (CUS), le Comité interunions pour l'attribution de fréquences à la radioastronomie et à la science spatiale (IUCAF), l'Union astronomique internationale (UAI) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

Les Directeurs et les Secrétariats du Bureau des radiocommunications, du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) et du Bureau de développement des télécommunications (BDT) ont continué à travailler en étroite collaboration au cours de 1993, notamment en ce qui concerne le transfert des activités de l'ex-CCIR aux Commissions d'études de la normalisation des télécommunications. Le Directeur ainsi qu'un conseiller supérieur ont participé à la première Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (Helsinki, mars 1993). Les réunions suivantes des Groupes consultatifs responsables du programme de travail des Commissions d'études des deux Secteurs ont confirmé le transfert des activités ainsi que les dispositions transitoires mises au point pendant cette Conférence. L'Assemblée des radiocommunications (Genève, novembre 1993) a adopté ces accords auxquels elle a donné une forme définitive, et a achevé de transférer les activités menées au sein de l'ex-Commission d'études mixte sur la transmission de signaux de radiodiffusion sonore et télévisuelle (CMTT), qui est remplacée par la nouvelle Commission d'études 9 de normalisation des télécommunications.

Le Bureau des radiocommunications apporte un appui continu au Bureau de développement des télécommunications (BDT): il examine les documents et rapports de projets, sélectionne les équipements et évalue les cahiers des charges, prend part au recrutement et à la sélection d'experts pour les projets de développement des télécommunications, et contribue à organiser le programme technique des cycles d'études de l'UIT en rapport avec le développement des radiocommunications.

Les conseillers du Bureau des radiocommunications continuent à suivre les activités du Comité scientifique des télécommunications (SCT), établi par l'URSI pour recenser et encourager les études dans le domaine des radiocommunications intéressant tant les scientifiques de l'URSI que les ingénieurs participant aux travaux du BR.

Les Recommandations, Rapports, Manuels et Publications spéciales des Commissions d'études des radiocommunications sont censés faciliter la planification, la spécification, l'exploitation et la maintenance des systèmes de radiocommunication (y compris de radiodiffusion) dans tous les pays. Les Commissions d'études font en outre un grand nombre d'études destinées à faciliter les applications dans les pays en développement à l'intention desquels elles rédigent des Manuels. Des séminaires d'information sont organisés à l'intention des pays en développement pour leur permettre de se préparer aux conférences et les aider à appliquer les dispositions du Règlement des radiocommunications.

Entre autres sujets qui intéressent tout particulièrement ces pays et dont traitent diverses Commissions d'études, citons les suivants:

- informations d'ordre technique concernant la gestion, le contrôle et la planification des fréquences radioélectriques, y compris les renseignements sur la propagation des ondes radioélectriques;
- critères techniques pour améliorer l'efficacité de l'utilisation et du partage du spectre et des orbites des satellites de télécommunication;
- normes de qualité et d'interfonctionnement pour les systèmes de radiocommunication internationaux, y compris des systèmes embarqués à bord d'aéronefs et de navires, ainsi que pour les télécommunications par satellite;
- communications de détresse et communications relatives à la sécurité de la vie;
- systèmes de transmission et critères de partage pour la radiodiffusion sonore et télévisuelle, y compris la radiodiffusion par satellite

Un volet important des études menées par la Commission d'études 8 sur les FSMTPT a consisté à définir ces systèmes afin de permettre aux pays en développement d'avoir accès, de manière flexible et économique, au réseau mondial de télécommunication.

****

5.3 Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) / Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (CCITT)

5.3.1 Introduction

Entre les Conférences de plénipotentiaires de Nice (1989) et de Kyoto (1994), il était prévu de tenir la Xe Assemblée plénière du CCITT. Compte tenu des décisions de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle, Genève, 1992, les activités de l'Assemblée plénière ont été incorporées dans les travaux de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications. Cette conférence s'est tenue pour la première fois du 1er au 12 mars 1993 à Helsinki, sur l'aimable invitation du Gouvernement et de l'Administration des télécommunications de la Finlande. Elle a été présidée par M. S.J. Halme (Finlande), assisté des cinq Vice-Présidents suivants : M. J.J. Silva (Brésil), M. E.S. Barbely (Etats-Unis), M. Y.A. Tolmachev (Russie), M. S. Mbaye (Sénégal) et M. Wang Zhanning (Chine).

5.3.1.1 La Conférence a mené à bien ses travaux au sein des sept Commissions qu'elle a constituées. Elle a approuvé les résultats des travaux du Groupe ad hoc - Résolution 18, établi à la suite de la IXe Assemblée plénière, qui était ouvert à toutes les Administrations, toutes les exploitations reconnues et tous les organismes scientifiques ou industriels participant aux travaux du CCITT, afin de poursuivre les études relatives aux méthodes de travail et à la structure du CCITT, et aux relations du CCITT avec d'autres entités pertinentes à l'intérieur et à l'extérieur de l'UIT. Les résultats des travaux du Groupe ad hoc - Résolution 18 sont la structure actuelle des commissions d'études, qui est reproduite à l'Annexe 1, et les méthodes de travail du Secteur de la normalisation des télécommunications, qui font l'objet des Résolutions 1 et 2 de cette Conférence.

5.3.1.2 La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications a également désigné les Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études et a approuvé les estimations budgétaires pour la période 1993-1997 qui ont été soumises à la session du Conseil de 1993 dans le document C93/29.

5.3.1.3 La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (Helsinki, 1993) a créé le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) compte tenu d'une part des propositions du Groupe ad hoc - Résolution 18 et, d'autre part, de la Résolution 3 de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992).

Depuis la conférence de Helsinki, ce Groupe a tenu deux réunions et a marqué des progrès substantiels en ce qui concerne la planification et l'harmonisation des études et des propositions préliminaires en ce qui concerne les priorités pour l'établissement des Recommandations, compte tenu des besoins des usagers et du marché. Le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications vient de débuter ses activités. Le prochain rapport pourrait donner des informations beaucoup plus détaillées à ce sujet.

Le Groupe EDH (Groupe sur le traitement électronique des documents) a également été constitué au sein du GCNT conformément à la Résolution 10 de la CMNT-93.

5.3.1.4 Le présent rapport couvre les activités du Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (CCITT) de janvier à février 1993 et les activités du Secteur de la normalisation des télécommunications de mars à décembre 1993.

5.3.2 Activité au cours de l'année 1993

L'activité du Bureau de la normalisation des télécommunications pendant l'année 1993 a été consacrée à l'organisation des travaux au sein des commissions et de leurs groupes de travail et la mise au point de Recommandations. Au total, 36 réunions se sont tenues en 1993 totalisant 207 jours de réunions, la Conférence de normalisation des télécommunications non comprise, (voir le Tableau I - Liste des réunions tenues en 1993).

Conformément aux dispositions de la Résolution 1 de la CMNT-93, Section 8 "Approbation de Recommandations nouvelles ou révisées", 24 Recommandations nouvelles et 21 Recommandations révisées ont été approuvées par les Membres depuis la CMNT-93. La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications a, quant à elle, approuvé 177 Recommandations nouvelles et 281 Recommandations révisées. Au total, 201 Recommandations nouvelles et 302 Recommandations révisées ont été approuvées au cours de l'année 1993.

Les détails sur le déroulement des réunions des commissions d'études figurent dans les rapports de ces réunions qui sont diffusés aux membres du Secteur de la normalisation des télécommunications.

Les Tableaux II et III donnent des informations sur la participation aux réunions de l'UIT-T et sur les contributions reçues au cours de l'année 1993.

5.3.3 Nouveaux organismes admis à participer aux travaux du Secteur de la normalisation des télécommunications

Au cours de 1993 ont été admis à participer aux travaux de l'UIT-T, 13 exploitations reconnues et 8 organismes scientifiques ou industriels. Fin 1993, le nombre d'organismes participant au travaux de l'UIT-T s'élève à:

- Exploitations reconnues: 89
- Organismes scientifiques ou industriels: 142
- Organisations internationales: 38

Les nouveaux admis sont:

a) Exploitations reconnues :

Allemagne	Mannesmann Mobilfunk GmbH, Düsseldorf (1/2 unité)
Equateur	Empresa Estatal de Telecomunicaciones, Quito (1/2 unité)
Espagne	Organismo Autónomo Correos y Telégrafos, Madrid (1/2 unité)
Etats-Unis	GE Information Services, Rockville (MD) (1/2 unité)
Italie	IRITEL S.p.A., Roma (1/2 unité)
Japon	Tokyo Telecommunication Network Co., Inc., Tokyo (1/2 unité)
Mexique	Telecomunicaciones de México - TELECOMM, México D.F. (1/2 unité)
Norvège	Norwegian Telecom, Oslo (1 unité)
Philippines	Globe Telecom (GMCR, Inc.), Manila (1 unité)
Rép. slovaque	Slovak Telecommunications, Bratislava (1/2 unité)
Rép. tchèque	SPT Telecom s.p., Praha (1/2 unité)

Suède	Fonetel Global Communications AB, Malmö (1/2 unité) Telia AB, Farsta (1 unité)

b) Organismes scientifiques ou industriels :

Allemagne	Bosch Telecom Öffentliche Vermittlungstechnik GmbH, Eschborn (1/2 unité)
Etats-Unis	Hewlett-Packard Company, Palo Alto (CA) (1/2 unité) Polycom, Inc., San Jose (CA) (1/2 unité) Silicon General, Inc., San Jose (CA) (1/2 unité)
Finlande	Martis Oy, Espoo (1/2 unité)
France	Canon Research Center France, Cesson-Sévigné (1/2 unité) Verilog S.A., Toulouse (1/2 unité)
Japon	The new ITU Association of Japan, Inc., Tokyo (1/2 unité)

5.3.4 Publication des ouvrages du Secteur de la normalisation des télécommunications

5.3.4.1 Recommandations approuvées conformément à la Résolution 2 du CCITT

D.90, D.95, D.140, D.150, D.155, D.188, D.300 R, E.105, E.116, E.118, E.140, E.151, E.166, E.170, E.172, E.202, E.220, E.230, E.410, E.411, E.412, E.424, E.425, E.426, E.428, E.508, E.700, E.701, E.710, E.711, E.712, E.713, E.730, E.731, E.810, E.820, E.830, E.850, F.1, F.60, F.200, F.400, F.401, F.410, F.420, F.423, F.440, F.500, F.720, F.721, F.730, F.811, F.812, G.712, G.765, G.766, G.774, I.312/Q.1201, I.328/Q.1202, I.329/Q.1203, M.10, M.20, M.21, M.75, M.85, M.1130, M.1140, M.1150, M.1160, M.1300, M.1400, M.1510, M.1520, M.1530, M.1550, M.1560, M.2100, M.2110, M.2120, M.2130, M.3010, M.3020, M.3100, M.3180, M.3200, M.3300, M.3400, M.3600, M.3602, M.3603, M.3604, M.3605, M.3620, M.3640, M.3660, M.4010, M.4030, M.4110, O.3, O.11, O.22, O.150, O.151, O.152, O.153, O.162, O.171, T.50, T.51, T.80, T.417 Add., T.431, T.432, T.433, T.434, T.521, T.522, T.571, T.611, V.110, V.120, X.21, X.121, X.122, X.134, X.135, X.136, X.137, X.138, X.139, X.140, X.213, X.217, X.227, X.237, X.248, X.249, X.292, X.402, X.411, X.413, X.419, X.420, X.440, X.480, X.481, X.482, X.483, X.484, X.485, X.581, X.582, X.610, X.613, X.614, X.660, X.665, X.700, X.712, X.720, X.722, X.730, X.731, X.732, X.734, X.735, X.740, X.860, X.861.

5.3.4.2 Recommandations approuvées par la CMNT-93

B.18, C.2, C.3, E.113, E.134, E.161, E.168, E.451, F.30, F.63, F.140, F.160, F.180, F.182, F.184, F.220, F.551, F.600, F.850, F.901, G.654, G.707, G.708, G.709, G.803, G.825, G.831, G.960, G.962, G.963, H.200, I.112, I.114, I.120, I.122, I.150, I.210, I.211, I.221, I.310, I.311, I.325, I.327, I.350, I.351, I.352, I.353, I.354, I.355, I.361, I.362, I.364, I.371, I.372, I.373, I.374, I.411, I.413, I.414, I.500, I.501, I.510, I.520, I.525, I.530, I.570, I.580, Q.921bis, Q.1200, Q.1205, Q.1208, Q.1211, Q.1215, Q.1290, V.13, X.1, X.2, X.3, X.6, X.7, X.10, X.25, X.28, X.29, X.30, X.31, X.32, X.75, X.96, X.218, X.220, X.301, X.340.

5.3.4.3 Manuels

- Introduction au langage CHILL
- Manuel sur la qualité de service et la performance de réseau
- Guide pour la coopération entre l'UIT-T et le JTC 1 ISO/CEI
- Livre N° 1, Helsinki, 1993
- Livre N° 2, Helsinki, 1993

5.3.5 Activités au titre de la Résolution 17 de la CMNT-93 "Importance de la normalisation des télécommunications pour les pays en développement"

Dans ce domaine, le Bureau de la normalisation des télécommunications a contribué aux séminaires et à l'examen des rapports du Bureau de développement des télécommunications.

Le TSB a participé aux réunions relatives au choix des experts et a donné son avis sur le choix des équipements.

Le Directeur du TSB a également participé à des réunions régionales de développement des télécommunications.

5.3.6 Coopération avec le Secteur des radiocommunications

La coopération avec le Secteur des radiocommunications est très active, comme par le passé, en particulier pour :

- les questions liées aux satellites, et
- les activités liées aux futurs systèmes mobiles terrestres publics de télécommunications

pour lesquelles deux groupes de coordination intersectorielle ont été créés par la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications, Helsinki 1993, et confirmés par l'Assemblée des Radiocommunications (novembre, 1993).

De plus, outre le transfert de la Commission d'études chargée des transmissions télévisuelles et sonores (ex-CMTT du CCIR) au Secteur de la normalisation des télécommunications (Commission d'études 9 de l'UIT-T), les Questions ou éléments de Questions de l'ex-CCIR qui devaient être transférés au Secteur de la normalisation des télécommunications ont fait l'objet d'une étude approfondie du GCNT lors de sa réunion d'octobre 1993. Le GCNT a élaboré un rapport détaillé qui a été transmis à l'Assemblée des radiocommunications (novembre 1993). Ainsi, les propositions faites dans les documents des Directeurs des deux Secteurs ont abouti à une répartition de ces Questions au sein des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications. En ce qui concerne la répartition des autres études entre le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation des télécommunications, les travaux sont en cours, en particulier au sein des réunions conjointes du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) et du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR). Une réunion conjointe GCNT/GCR a déjà été organisée au cours de 1993.

5.3.7 Coopération avec d'autres organisations internationales

Il existe une collaboration étroite avec les organisations qui s'intéressent aux études du Secteur de la normalisation des télécommunications.

Le Directeur et le TSB ont participé à un certain nombre de réunions de ces organisations, en particulier celles de l'UPU, de la CEI et de l'ISO, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une coordination des activités respectives.

Les Résolutions adoptées par la Conférence de normalisation des télécommunications, Helsinki 1993, au sujet de la collaboration avec l'UPU, la CEI et l'ISO ont renforcé les relations entre ces organisations et l'UIT-T.

En outre, le Directeur du TSB a participé aux assemblées de l'ETSI et une coopération étroite, dans le domaine des études intéressant les deux organisations, se précise.

TABLEAU I

Liste des réunions tenues en 1993

Date	Réunion
12 - 15 janvier	Groupes de travail de la Commission d'études XVII (Transmission de données sur le réseau téléphonique)
19 - 26 janvier	Groupe ad hoc - Résolution 18 (Structure et méthodes de travail du CCITT)
19 - 29 janvier	Groupes de travail de la Commission d'études XVIII (RNIS)
21 - 29 janvier	Groupes de travail de la Commission d'études IV (Maintenance)
2 - 4 février	Groupe TAF (Tarification pour l'Afrique) (Commission d'études III)
1 - 12 mars	Conférence mondiale de normalisation des télécommunications - CMNT-93
13 - 20 avril	Commission d'études 9 (ex-CMTT) (Transmissions télévisuelles et sonores) et ses Groupes de travail
20 - 30 avril	Commission d'études 1 (Définition des services)
27 avril - 6 mai	Commission d'études 8 (Terminaux pour les services télématiques)
3 - 7 mai	Groupe "Mise au point de la qualité de service" (QSDG) de la Commission d'études 2
3 - 19 mai	Commission d'études 11 (Commutation et signalisation)
10 - 19 mai	Commission d'études 12 (Qualité de transmission de bout en bout des réseaux et terminaux) et ses groupes de travail
17 - 18 mai	Réunion conjointe des experts des Commissions d'études 4 et 11 pour le RGT
19 - 21 mai	Groupe mixte de coordination pour le RGT
1 - 3 juin	GCNT - Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications
4 juin	Réunion conjointe du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) et du Groupe ad hoc pour la Résolution 106 (CCIR)
1 - 11 juin	Commission d'études 2 (Exploitation des réseaux)
14 - 18 juin	Commission d'études 3 (Principes de tarification et de comptabilité)
15 - 18 juin	Commission d'études 5 (Protection contre les effets dus à l'environnement électromagnétique)
21 - 23 juin	Groupe de coordination intersectorielle pour les questions liées aux satellites
21 - 24 juin	Commission d'études 6 (Installations extérieures)
22 juin - 2 juillet	Commission d'études 7 (Réseaux de communication de données et communications entre systèmes ouverts)
28 juin - 2 juillet	Groupe TEUREM (Groupe de tarification pour l'Europe et le Bassin méditerranéen)
5 - 16 juillet	Commission d'études 13 (Aspects généraux des réseaux)
30 août - 3 septembre	Commission d'études 14 (Modems et techniques de transmission pour les services de transmission de données, de télégraphie et de télématique)
7 - 17 septembre	Commission d'études 15 (Systèmes et équipements de transmission)
4 - 15 octobre	Commission d'études 4 (Maintenance des réseaux) et ses groupes de travail
11 octobre	Groupe de travail EDH (Traitement électronique des documents) du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications
12 - 15 octobre	Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications
14 - 26 octobre	Groupes de travail de la Commission d'études 9 (ex-CMTT) (Transmissions télévisuelles et sonores)
18 - 19 octobre	Réunion conjointe du Groupe RI et du Groupe mixte de coordination RGT

19 - 28 octobre	Commission d'études 10 (Langages pour les applications de télécommunication)
27 - 29 octobre	Groupe TAS (Groupe de tarification pour l'Asie et l'Océanie) (Commission d'études 3)
1 - 5 novembre	Groupes de travail de la Commission d'études 3 (Principes de tarification et de comptabilité)
16 - 25 novembre	Commission d'études 8 (Terminaux pour les services télématiques) et ses groupes de travail
29 nov. - 17 déc.	Commission d'études 11 (Commutation et signalisation) et ses groupes de travail
7 - 9 décembre	Groupe mixte de coordination RNIS-B

Appendice au Tableau I

En plus des réunions mentionnées dans le Tableau I, sur l'initiative des Présidents ou Rapporteurs, un certain nombre de réunions préparatoires à participation restreinte ont été organisées à Genève ou en dehors de Genève au cours de l'année 1993. Les principales réunions dans cette catégorie, communiquées au TSB, sont les suivantes :

Date	**Réunion**
12 - 14 mai	Réunion d'experts pour la Question 1/14
13 - 15 septembre	Réunion d'experts pour les Questions 5/8 et 13/8
1 - 3 décembre	Groupe du Rapporteur pour la Question 21/13

TABLEAU II

Pays Membres représentés (par Administration et/ou ER)
aux réunions du Secteur de la normalisation des télécommunications en 1993

PAYS (Administrations ou exploitations reconnues)	Commissions d'études et leurs Groupes de Travail *)														GCI	Groupes Régionaux de Tarification			Groupe ad hoc Res. 18	GCNT	CMNT-93	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	10	11	12	13	14	15	SAT	TAF	TAS	TEUREM				
Albanie																					X	1
Allemagne	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X	X	X	18
Arabie saoudite			X														X				X	3
Argentine		X	X		X	X				X		X		X							X	8
Australie	X	X	X	X			X	X		X		X		X			X		X	X	X	13
Autriche	X	X		X		X	X	X		X	X	X	X	X							X	12
Bahamas			X		X																X	3
Bahreïn			X														X				X	3
Belgique	X	X	X	X		X	X			X		X		X				X		X	X	12
Bénin																X					X	2
Bolivie			X																			1
Botswana																X						1
Brésil	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X					X	X	X	16
Bulgarie																					X	1
Burkina Faso																X					X	2

*) La Commission d'études 9 (ex-CMTT) transférée à l'UIT-T suite aux décisions de l'APP-92 a été gérée par l'UIT-R jusqu'à fin novembre 1993.

TABLEAU II (suite)

PAYS (Administrations ou exploitations reconnues)	Commissions d'études et leurs Groupes de Travail														GCI	Groupes Régionaux de Tarification			Groupe ad hoc Res. 18	GCNT	CMNT-93	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	10	11	12	13	14	15	SAT	TAF	TAS	TEUREM				
Cameroun		X	X				X			X						X					X	6
Canada	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X		X					X	X	X	15
Cap-Vert																X						1
Centrafricaine (Rép.)																X						1
Chili			X							X											X	3
Chine	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					X	X	X	17
Chypre		X																X			X	3
Colombie			X																		X	2
Congo																X						1
Corée (Rép. de)	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X					X	X	X	15
Côte d'Ivoire																X						1
Cuba		X	X																		X	3
Danemark	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X	X	X	X	18
Djibouti																X						1
Egypte																					X	1
Emirats arabes unis			X														X				X	3
Equateur			X																			1
Espagne	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X				X	X	X	X	17
Estonie			X					X		X				X								4

TABLEAU II (suite)

PAYS (Administrations ou exploitations reconnues)	Commissions d'études et leurs Groupes de Travail														GCI	Groupes Régionaux de Tarification			Groupe ad hoc Res. 18	GCNT	CMNT-93	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	10	11	12	13	14	15	SAT	TAF	TAS	TEUREM				
Etats-Unis	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X	X	X	18
Ethiopie			X													X					X	3
Fidji		X	X																			2
Finlande	X	X	X		X	X				X		X		X				X	X	X	X	12
France	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	20
Gabon																					X	1
Ghana																X						1
Grèce	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X		X				X	X	X	X	15
Guatemala			X																			1
Guinée		X														X						2
Honduras			X																			1
Hongrie	X	X	X	X	X		X			X	X	X		X				X	X	X	X	14
Inde								X	X			X		X			X				X	6
Indonésie		X	X					X		X		X		X			X		X		X	9
Iran (Rép. islam. d')			X	X								X	X	X					X	X		7
Irlande	X	X		X									X							X	X	6
Islande																					X	1
Israël	X		X					X				X		X							X	6

TABLEAU II (suite)

PAYS (Administrations ou exploitations reconnues)	Commissions d'études et leurs Groupes de Travail														GCI	Groupes Régionaux de Tarification			Groupe ad hoc Res. 18	GCNT	CMNT-93	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	10	11	12	13	14	15	SAT	TAF	TAS	TEUREM				
Italie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X	X	X	X	18
Japon	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X		X	X	X	18
Jordanie																					X	1
Kenya		X	X													X				X	X	5
Koweït			X					X									X				X	4
Lesotho																X						1
Liban			X															X			X	3
Luxembourg																					X	1
Madagascar																X						1
Malaisie			X									X					X				X	4
Malawi																X						1
Mali																X					X	2
Maroc																					X	1
Mexique																			X		X	2
Monaco																					X	1
Mozambique																X						1
Namibie																X						1
Nicaragua			X																			1

TABLEAU II (suite)

PAYS (Administrations ou exploitations reconnues)	Commissions d'études et leurs Groupes de Travail														GCI	Groupes Régionaux de Tarification			Groupe ad hoc Res. 18	GCNT	CMNT-93	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	10	11	12	13	14	15	SAT	TAF	TAS	TEUREM				
Nigéria																X						1
Norvège	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X				X	X	X	X	17
Nouvelle-Zélande	X	X	X	X				X		X	X	X					X		X	X	X	12
Oman		X	X				X					X		X			X					6
Ouganda			X																			1
Panama			X																			1
Papouasie-Nlle-Guinée																					X	1
Paraguay		X																				1
Pays-Bas	X	X	X	X		X		X	X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	17
Pérou			X																			1
Philippines		X	X																		X	3
Pologne			X															X			X	3
Portugal	X	X	X					X		X		X		X				X		X	X	10
Qatar			X											X								2
Syrie			X										X					X		X		4
Slovaquie		X	X						X	X		X								X	X	7
République tchèque	X	X	X										X					X			X	6
Roumanie			X															X			X	3
Royaume-Uni	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	20

TABLEAU II (suite)

PAYS (Administrations ou exploitations reconnues)	Commissions d'études et leurs Groupes de Travail														GCI	Groupes Régionaux de Tarification			Groupe ad hoc Res. 18	GCNT	CMNT-93	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	10	11	12	13	14	15	SAT	TAF	TAS	TEUREM				
Russie			X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X					X	X	X	14
Rwanda																X						1
Sénégal			X								X	X		X							X	5
Sierra Leone																X						1
Singapour		X		X					X	X											X	5
Slovénie			X	X																		2
Suède	X	X	X	X	X		X		X	X	X	X	X	X				X	X	X	X	16
Suisse	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X	X				X	X	X	16
Suriname			X																			1
Tanzanie																X						1
Tchad																X						1
Thaïlande	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X	X	X			X			X	X	15
Togo																					X	1
Tunisie								X														1
Turquie			X																			1
Ukraine				X						X			X									3
Venezuela		X	X																		X	3
Zimbabwe																X						1
Total	28	41	65	29	21	18	24	28	18	33	21	35	22	34	5	25	15	19	25	30	68	

TABLEAU III

Participation aux réunions de l'UIT-T et contributions reçues en 1993

		Commissions d'études et leurs Groupes de Travail *)														GCI	Groupes Régionaux de Tarification			Groupe ad hoc Res. 18	GCNT	CMNT-93
		1	2	3	4	5	6	7	8	10	11	12	13	14	15	SAT	TAF	TAS	TEUREM			
Administrations		23	32	60	22	18	11	23	24	12	28	15	30	18	28	1	25	13	15	25	29	65
Exploitations reconnues		25	37	35	26	8	9	15	17	11	33	15	26	9	26	4	-	4	16	16	22	19
Organismes scientifiques ou industriels		15	7	-	27	12	10	16	27	8	43	13	47	27	48	3	-	-	-	4	16	-
Organisations internationales		5	3	8	3	1	-	3	3	-	4	2	2	-	3	4	1	-	1	-	8	8
Contributions	normales	24	15	20	8	3	6	93	43	5	4	27	15	6	49	-	-	1	1	-	2	
	tardives	86	31	18	23	13	2	30	125	9	942	14	500	91	151	-	2	2	5	23	24	
Rapports		9	6	4	15	1	1	15	26	1	26	6	17	4	12	1	1	1	1	2	3	

*) La Commission d'études 9 (ex-CMTT) transférée à l'UIT-T suite aux décisions de l'APP-92 a été gérée par l'UIT-R jusqu'à fin novembre 1993.

Annexe 1
à la section 5.3

Structure du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

Commissions d'études

Commission d'études 1 – Définition des services

Président : M. ISRAEL (CAN)

Vice-Présidents: A.K. CABRERA (AUS)
J. MARTORY (F)
R. SMITH (USA)

Commission d'études 2 – Exploitation des réseaux

Président : G. GOSZTONY (HNG)

Vice-Président : T. OHTA (J)

Commission d'études 3 – Principes de tarification et de comptabilité

Président: B. ROUXEVILLE (F)

Vice-Présidents: T. MATSUDAIRA (J)
J.F.H. PAYMANS (HOL)

Commission d'études 4 – Maintenance des réseaux

Président: J. SHRIMPTON (USA)

Vice-Présidents: M. MATSUSHITA (J)
A. ROJDESTVENSKY (RUS)

Commission d'études 5 – Protection contre les effets dus à l'environnement électromagnétique

Président: G. MEINERI (I)

Vice-Président: G. VARJU (HNG)

Commission d'études 6 – Installations extérieures

Président: K. NIKOLSKY (RUS)

Vice-Président: L. MOLLEDA S. (E)

Commission d'études 7 – Réseaux de communication de données et communications entre systèmes ouverts

Président: H.V. BERTINE (USA)

Vice-Présidents: S. TOMITA (J)
CHU HWAN YIM (KOR)
V. OSSIPOV (RUS)

Commission d'études 8 – Terminaux pour les services télématiques

Président: W. STAUDINGER (D)

Vice-Présidents: A. PUGH (G)
A. MACCHIONI (I)

Commission d'études 9 (anciennement CMTT) – Transmissions télévisuelles et sonores

Président: J.L. TEJERINA GARCIA (E)

Vice-Présidents: G. ZEDLER (D)
R. GREEN (USA)

Commission d'études 10 – Langages pour les applications de télécommunication

Président: O.F. FAERGEMAND (DNK)

Vice-Président: K. SCHULZ (D)

Commission d'études 11 – Commutation et signalisation

Président: S. KANO (J)

Vice-Président: H. APPENZELLER (CAN)
E.A. MATARAZZO (B)
R. DAVID (BEL)

Commission d'études 12 – Qualité de transmission de bout en bout des réseaux et terminaux

Président: P. LORAND (F)

Vice-Présidents: N. GLEISS (S)
J. ROSENBERGER (USA)

Commission d'études 13 – Aspects généraux des réseaux

Président: B.W. MOORE (G)

Vice-Présidents: G. PELLEGRINI (I)
J.C. LUETCHFORD (CAN)
K. ASATANI (J)

Commission d'études 14 – Modems et techniques de transmission pour les services de transmission de données, de télégraphie et de télématique

Président: K. KERN (D)

Vice-Président: R.P. BRANDT (USA)

Commission d'études 15 – Systèmes et équipements de transmission

Président: P.A. PROBST (SUI)

Vice-Présidents: M. YAMASHITA (J)
G.K. HELDER (USA)

Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications

Président:	B. HORTON (AUS)
Vice-Présidents:	K. ONO (J) G. FISHMAN (USA) J.M. FANJUL CAUDEVILLA (E) R.F. BRETT (CAN)
Assistants du Vice-Président	EUN-JU KIM (Mlle) (KOR) S.K. CHEMAI (KEN)

Groupes régionaux de tarification de la Commission d'études 3

Groupe TAF – Groupe de tarification pour l'Afrique

Président: MESFIN HAILE (ETH)

Vice-Présidents:[8]

Groupe TAL – Groupe de tarification pour l'Amérique latine

Président: J. CORTAZAR GARCIA (CLM)

Vice-Présidents:[8]

Groupe TAS – Groupe de tarification pour l'Asie et l'Océanie

Président: P. WATT (NZL)

Vice-Présidents: A. SHAHEED AL SATEEH (BHR)
S.P. PURWAR (IND)

Groupe TEUREM – Groupe de tarification pour l'Europe et le Bassin méditerranéen

Président: G. REPICI (I)

Vice-Présidents: U. SELWET (Mme) (POL)
J. LECLOUX (BEL)
J. VAN BOLHUIS (HOL)
P. NAMMOUR (LBN)

* * * * * * * * *

[8] Les Vice-Présidents seront désignés par les groupes respectifs lors de leur première réunion.

5.4 Secteur du développement des télécommunications UIT-D

Bureau de développement des télécommunications (BDT)

L'évolution des activités du BDT constatée en 1992 s'est poursuivie en 1993. En 1992, la réalisation en net recul des projets financés par le PNUD s'était accompagnée d'une augmentation des demandes d'assistance adressées à l'UIT par les pays en développement, le financement de cette assistance devant être assuré par l'UIT sur son propre budget. Tenant compte de cette situation, le BDT a affecté à l'assistance directe aux pays en développement financée par son propre budget du personnel qui précédemment participait surtout à l'exécution des projets.

Les facteurs qui ont contribué à réduire le nombre des projets exécutés par l'UIT sont aujourd'hui mieux connus qu'en 1992: il s'agit à la fois de l'évolution de la politique suivie par le PNUD et des effets d'une décentralisation plus poussée des activités du BDT. L'expérience acquise en matière de présence régionale du BDT montre que des améliorations peuvent être apportées dans ce secteur. Mais c'est le développement de l'exécution des projets par les pays qui paraît avoir contribué le plus à réduire le rôle joué par l' UIT en ce domaine. Dans ce système, ce sont en effet les gouvernements des pays en développement eux-mêmes qui décident si les projets financés par le PNUD doivent être exécutés par des institutions spécialisées du système des Nations Unies, une autre organisation internationale ou un consultant privé de leur choix. Les règles financières applicables aux consultants privés sont infiniment plus souples que celles qui ont cours dans le système des Nations Unies et cela paraît faire une grande différence lorsqu'il s'agit de décider qui devra réaliser un projet.

Les conférences régionales de développement ont créé de nombreuses activités de suivi et révélé l'existence d'une demande considérable d'assistance à satisfaire en matière de télécommunications. Le BDT s'efforce d'optimiser l'utilisation de ses ressources limitées et les affecte de façon à obtenir les meilleurs résultats possibles en jouant un rôle de catalyseur. Dans de nombreux cas, en effet, une participation du BDT, même faible, a permis à une administration d'économiser beaucoup d'argent ou a nettement amélioré la qualité de certaines installations.

Le nouveau Directeur du BDT a pris ses fonctions le 1er février 1993 et a défini de nouvelles procédures qui améliorent l'efficacité du BDT et lui permettent de suivre l'évolution des besoins du secteur des télécommunications.

5.4.1 Département des activités hors siège

En 1993, le Département des activités hors siège et les Bureaux régionaux ont commencé à fonctionner conformément à la nouvelle structure approuvée par le Conseil (Document CA46/7107). On compte aujourd'hui 12 Bureaux régionaux en fonctionnement, avec au total 43 fonctionnaires, dont 28 de la catégorie professionnelle. Au siège, le Département FOP ne compte aujourd'hui que neuf fonctionnaires de la catégorie professionnelle.

La répartition des tâches entre le siège et les Bureaux régionaux s'est faite sur la base de la décentralisation et de la régionalisation du BDT. Pour mieux employer les ressources disponibles, le Département FOP et les Bureaux régionaux ont élaboré ensemble des plans de mission. Les missions ont été entreprises pour répondre aux demandes des administrations dans les domaines suivants: conseils, consultations et assistance concernant le développement des télécommunications, exécution d'activités d'avant-projet pour définir d'éventuels projets futurs, projets, activités de mobilisation de ressources et suivi des conférences de développement. Les départements FOP et PSP ont aussi élaboré des plans en vue d'aider les pays en

développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA), par l'envoi de spécialistes du siège et d'experts hors siège, l'attribution de bourses, des missions de CTPD et l'organisation d'ateliers et de groupes d'étude, des séminaires, etc. L'expérience montre que la programmation des activités du BDT est très utile, car elle lui permet de consacrer ses ressources limitées à des secteurs prioritaires. La programmation des activités se poursuivra en 1994.

En 1993, le FOP s'est occupé de 139 projets, soit 38 de moins qu'en 1992. Le montant des projets effectivement exécutés en 1993 a été d'environ 17 millions de dollars E.U., contre 20 millions de dollars environ en 1992. Pour 1994, il est prévu qu'environ 110 projets seront exécutés, d'un montant de 15 millions de dollars. En 1993, il a été entrepris 827 missions, dont 260 (la part la plus importante) à destination de PMA. Les unités HRD et SSB ont effectué 92 missions d'assistance directe à des pays en développement et 65 missions de CTPD; elles ont également octroyé 410 bourses. Le personnel des bureaux hors siège a entrepris 99 missions. Comme on l'a constaté plus haut, la priorité est allée aux PMA (et les contributions les plus élevées ont été fournies par le siège).

L'appui financier du PNUD a considérablement diminué. A la dernière réunion consultative inter-institutions (8-9 décembre 1993), le PNUD a déclaré que de juin 1994 à 1996 les contributions des pays donateurs allaient diminuer de 33% Le PNUD applique à toutes les institutions spécialisées le nouveau régime fondé sur l'exécution nationale et l'approche programme, qui entraînera automatiquement une réduction des activités du PNUD pour toutes les petites institutions, y compris l'UIT.

Comme par ailleurs les télécommunications n'ont pas la priorité dans la programmation des pays, la diminution effective des contributions financières affectées à ce secteur sera en fait plus importante. Certains pays n'affecteront qu'un faible pourcentage aux télécommunications.

Pour toutes ces raisons, le nombre des projets est partout en baisse et il en résulte chaque année un recul de l'exécution dans chaque région, surtout en Afrique. De toutes les sources de financement, les fonds d'affectation spéciale sont les seuls à n'avoir pas varié pendant toute cette période.

D'où la nécessité de trouver d'autres sources pour pouvoir financer les projets indispensables dans les pays en développement (sources d'organisations privées, fonds d'affectation spéciale créés par les bénéficiaires de projets, etc.).

L'UIT et le BDT doivent accorder la priorité aux activités de mobilisation de ressources pour pouvoir renforcer les activités de projets dans les régions.

Dans ces conditions, le BDT s'efforce de fournir une assistance aux administrations à partir de son budget ordinaire. A cette fin, il élabore chaque année un programme d'activités qui renforce son rôle d'agent d'exécution.

Les résultats obtenus en 1993, l'évolution récente des télécommunications et des activités de l'UIT montrent qu'il faudra d'une façon ou d'une autre adapter les fonctions et les tâches du BDT, ce qui exigera des modifications de structure. On le constate aujourd'hui: supprimer les divisions régionales au siège, ne maintenir qu'un seul coordonnateur tout en renforçant les fonctions et les tâches du département FOP et s'imaginer que tout le travail pourra désormais être assuré par les Bureaux régionaux ne saurait donner de résultats satisfaisants, ni aujourd'hui, ni dans l'avenir. Par ailleurs, il faudra envisager dans un proche avenir d'harmoniser et de renforcer l'affectation de ressources au BDT.

Prenant en considération la Résolution 17 (Nice, 1989) qui demande "d'évaluer l'efficacité de la présence régionale dans le cadre de l'examen annuel des activités de l'Union" et les discussions du Conseil à sa session de 1993, le BDT a chargé son organe interne d'évaluation, le Corps commun d'inspection, et trois Administrations de pays Membres de l'UIT d'entreprendre une étude de la présence régionale.

5.4.1.1 Afrique

a) Situation du réseau de télécommunications en Afrique

La région de l'Afrique, avec 600 millions d'habitants, avait en 1991 une densité téléphonique de 1,42 lignes téléphoniques principales pour 100 habitants et seulement 2% des lignes téléphoniques principales en service dans le monde en 1992. L'Afrique subsaharienne, qui regroupe plus de 75% de la population de l'Afrique dans 48 pays, avait la plus faible densité téléphonique du monde, avec 0,39 ligne téléphonique principale pour 100 habitants. Le taux de croissance moyen du nombre de lignes téléphoniques entre 1982 et 1991 a été de 7% en Afrique subsaharienne contre 13% pour les pays d'Afrique du Nord.

Cette situation est alarmante. Si cette tendance se confirme, l'écart entre l'Afrique et le reste du monde s'élargira et les économies des pays africains ne tireront pratiquement aucun avantage des effets positifs qu'offrent des services de télécommunications fiables. Il est temps d'élaborer à l'échelle planétaire une action énergique appuyée par tous les intéressés et dirigée par l'UIT, pour renverser cette situation et accroître la densité téléphonique en Afrique subsaharienne avant le début du siècle prochain.

Le système traditionnel de coopération technique a montré ses limites, surtout dans l'environnement nouveau apparu depuis la guerre froide, dans lequel les priorités des donateurs traditionnels comme le PNUD ont évolué dans d'autres secteurs et d'autres régions du monde. Une approche innovatrice est requise en ce qui concerne l'assistance au développement des télécommunications en Afrique.

Les énormes investissements nécessaires pour porter d'ici l'an 2000 la densité téléphonique de l'Afrique subsaharienne au chiffre très modeste de 1,3 ligne téléphonique principale pour 100 habitants s'élèveraient à 13,5 milliards de dollars E.U., dépassant de loin les possibilités financières des pays intéressés, déjà contraints à une austérité financière rigoureuse, doivent respecter d'autres priorités dans des secteurs plus essentiels à la survie de leurs populations (par exemple, alimentation, santé, éducation, etc.).

La situation particulière de la Région exige que le BDT/UIT élabore un plan spécifique d'action pour l'Afrique subsaharienne, avec une stratégie générale pour le mettre en oeuvre et des ressources humaines et financières suffisantes pour atteindre les objectifs d'ici le début du siècle prochain. Considérée en termes de stratégie et d'engagement financier de l'Union, l'assistance du BDT en Afrique ne saurait être la même que dans d'autres régions où les pays disposent de ressources propres suffisantes pour affecter au développement de leurs télécommunications les fonds nécessaires.

b) Renforcement des services techniques et administratifs au niveau des télécommunications nationales

i) Réalisation de projets d'assistance technique

En 1993, 20 projets d'assistance technique étaient en cours de réalisation par le personnel hors siège du BDT dans la Région. Le montant total affecté aux projets s'élève à 3,7 millions de dollars E.U. On prévoit que les projets seront exécutés à 61% (2,3 millions de dollars E.U.) à la fin de 1993.

ii) Projets UNTACDA II

Dans le cadre de la Deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique (UNTACDA II)(1991-2000), l'UIT a présenté cinq projets régionaux d'assistance technique d'un montant de 17,8 millions de dollars E.U. Le Comité de mobilisation de ressources de la Décennie recherche activement des sources de financement pour ces projets, mais l'environnement nouveau ne facilite pas l'obtention d'un appui auprès des partenaires qui finançaient jusqu'ici les projets d'assistance technique.

A la dernière réunion du Comité de mobilisation tenue en novembre 1993 à Abidjan, la Banque africaine de développement (BAD), qui en assure la présidence, a proposé de demander à son Conseil d'administration en avril 1994 que le Fonds d'assistance technique de la BAD finance les projets régionaux répondant aux conditions requises (c'est à dire ceux qui débouchent sur de futurs projets d'investissement après des études de faisabilité).

Les nouveaux projets régionaux suivants, d'un montant de 4,6 millions de dollars E.U., ont été identifiés et proposés à la BAD:

- Etude de la création de flux et de systèmes d'information pour la gestion des télécommunications en Afrique (ATEMIS)
- Etude de l'harmonisation des systèmes de téléphone mobile en Afrique orientale, australe, centrale et occidentale.
- Etude de la création de centres de gestion du réseau en Afrique orientale, australe, centrale et occidentale.

iii) Projets en attente

Au total 25 projets ont été identifiés pour la Région, la part de l'UIT dans l'exécution atteignant 25 millions de dollars E.U. On s'est heurté à des difficultés pour assurer le financement de ces projets. De nouvelles dispositions seront prises en 1994 en coordination avec les pays intéressés et les organisations sous-régionales en vue de mobiliser les sources de financement requises.

iv) Activités visant à améliorer le fonctionnement et la gestion du réseau dans la région

Outre la publication d'un guide sur les indicateurs de qualité de service du réseau des télécommunications en vue d'améliorer l'efficacité du réseau, une assistance a été fournie à plusieurs pays par le biais du programme de CTPD en vue de la mise en application d'un système national d'information sur la gestion du réseau.

v) Séminaires et conférences sous-régionales

Deux réunions sous-régionales ont été organisées avec la participation du Bureau régional et du personnel dans la Région:

- "Restructuration et libéralisation des télécommunications" pour les pays membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) à Windhoek (Namibie) en février 1993.
- "Coordination du développement des télécommunications en Afrique centrale" à Libreville (Gabon) en mars 1993.

Le Livre vert africain élaboré par le GEPAIT, conformément à la décision prise par la Conférence africaine de développement des télécommunications en 1990, a été approuvé lors d'une réunion tenue en décembre 1993 à Cotonou.

Les travaux préparatoires d'un séminaire organisé à l'intention de tous les pays africains et parrainé par l'UIT, la BAD et la Banque mondiale sur "les télécommunications et la prospérité économique: une stratégie pour l'Afrique" ont été achevés. Ce séminaire, précédemment prévu pour janvier 1994, aura lieu en février 1994 (Abidjan, Côte d'Ivoire).

c) Développement des ressources humaines dans le domaine des télécommunications

Les activités suivantes concernant le développement des ressources humaines ont été menées à bien en 1993:

- Deux cours pratiques mixtes UIT/INTELSAT sur la technique numérique de télécommunications par satellite, à Lusaka (septembre 1993, en anglais) et à Abidjan (novembre 1993, en français).
- Etude des aspects administratifs, opérationnels et de gestion de l'Ecole de formation du personnel de Ndola (Zambie, janvier 1993).
- Atelier sur la conception de la formation à l'Ecole de formation du personnel de la Société des Postes et Télécommunications de la Zambie (juillet 1993).
- Réunion des responsables de la formation dans le domaine des télécommunications (TTMM-4) (Maputo, octobre 1993).
- Séminaire UIT de haut niveau sur la gestion à l'intention des PMA anglophones d'Afrique (Maputo, octobre 1993).
- Atelier sur la conception de la formation, à Dakar, à l'intention des pays francophones et lusophones (Dakar, avril 1993)
- Séminaire sur la gestion des ressources humaines et la formation à l'intention des pays francophones (Dakar, novembre 1993)
- Elaboration d'un document intitulé "Mise en application d'un système d'information pour la gestion des ressources humaines" à l'intention des pays francophones.

5.4.1.2 Amériques

a) Développement des réseaux de télécommunication régionaux

Un projet sous-régional a été élaboré avec les pays du Pacte andin (ASETA) en vue de mettre sur pied un plan directeur des télécommunications pour la Région. Une deuxième phase du projet a été prévue.

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les Amériques, tenue à Acapulco (AM-RDC), a demandé au BDT d'élaborer un programme régional sur les télécommunications au service des zones rurales et des couches de population à faible revenu (Résolution 2), afin d'améliorer la qualité de la vie et le niveau de vie des populations défavorisées des Amériques. Une étude détaillée de cette question a été effectuée en étroite coordination avec les gouvernements et les organisations régionales et un manuel a été publié.

Ce dernier comprend un diagnostic de la situation des télécommunications au service des zones rurales et des couches de population à faible revenu dans la Région (établi à partir des réponses des pays à un questionnaire précédemment distribué), ainsi qu' une proposition de programme de travail du BDT dans ce domaine en 1994. Ce programme a pour objet d'aider les pays à normaliser et spécifier des solutions techniques sur une base régionale ainsi qu'à négocier des crédits auprès d'institutions financières.

Les Résolutions 1 et 6 de la Conférence régionale d'Acapulco concernent la mise au point d'un mécanisme régional d'élaboration de la politique relative aux télécommunications et la création d'un climat favorable aux investissements. Pour contribuer à mettre en oeuvre ces résolutions, le BDT a désigné un expert qui, en coopération avec les administrations et les organisations régionales, a élaboré le "Livre bleu sur les politiques des télécommunications" pour la région des Amériques.

Dans le cadre de la Résolution 10 de la Conférence régionale d'Acapulco, le BDT a mené à bien plusieurs missions et activités d'assistance en vue d'appuyer le développement des Centres de formation dans le domaine des télécommunications existants dans la région. En outre, il a été élaboré deux documents de projets régionaux visant à mettre au point des modèles de gestion et de développement des ressources humaines au niveau régional et concernant des domaines tels que la planification de la main-d'oeuvre, les indicateurs de qualité, l'évolution des structures et la planification des carrières. La première version d'un "Livre blanc de la formation" pour la Région des Amériques, qui sera utilisé comme manuel de référence par les organes réglementaires et les exploitants de services de télécommunication a été achevée en étroite collaboration avec la CITEL et l'AHCIET (Asociación hispanoamericana de centros de investigación y empresas de telecomunicaciones).

Se conformant au mandat de la Conférence régionale d'Acapulco énoncé dans la Résolution 3, le groupe de travail du BDT sur les indicateurs du développement des télécommunications a tenu une réunion à Brasilia, pour convenir du contenu et de la définition des indicateurs à retenir pour élaborer les "indicateurs de télécommunications pour les Amériques" que doit publier l'UIT.

La Résolution 5 de la Conférence régionale d'Acapulco traitait des activités à entreprendre dans la sous-région des Caraïbes. Dans ce contexte, plusieurs activités ont été menées par le BDT: élaboration d'un projet visant à créer un réseau de télécommunications par satellite pour rétablir et assurer les télécommunications en cas de catastrophe; fourniture d'une assistance à l'Agence caraïbe de secours d'urgence en cas de catastrophe (CDERA) pour l'aider à élaborer des plans techniques et administratifs; fourniture d'une assistance en vue d'améliorer la législation des télécommunications dans la sous-région; octroi de bourses à des fonctionnaires de pays des Caraïbes en vue de leur participation à différentes réunions, séminaires et cours de formation.

b) Renforcement des services techniques et administratifs au niveau des télécommunications nationales

Les principaux projets entrepris dans la région et financés surtout par des fonds d'affectation spéciale ont été les suivants:

Brésil — Recherche et développement pour la conception d'équipements de télécommunication.

Modernisation du système brésilien de télécommunication .

Colombie — Mise en oeuvre du programme de formation professionnelle supérieure par l'intermédiaire d'ITEC/Telecom.

Transfert à ETB du logiciel PLANITU.

Costa Rica	Structure tarifaire pour le réseau téléphonique national ICE.
	Modernisation et structure tarifaire du système télégraphique et introduction de nouveaux services.
Chili	Formation (ENTEL)
Equateur	Systèmes informatiques pour EMETEL.
El Salvador	Renforcement organisationnel
Honduras	Amélioration de la gestion institutionnelle. Renforcement organisationnel. Création du Bureau de gestion du spectre et fourniture des équipements connexes. Acquisition d'un central téléphonique et appui à la maintenance des installations extérieures.
Antilles néerlandaises	Evaluation de soumissions (SETEL). Analyse de systèmes en fibres optiques.
Nicaragua	Renforcement technique de l'Institut nicaraguayen des postes et télécommunications. Structure tarifaire du service téléphonique.
Panama	Structures tarifaires pour le service téléphonique.
Paraguay	Plan quinquennal intégré des télécommunications.
Pérou	Renforcement technologique (ENTEL). Programme de formation.
Suriname	Mission consultative.
République dominicaine	Aspects réglementaires.

c) Développement des ressources humaines dans le domaine des télécommunications

On s'est constamment appliqué à renforcer et à développer, par tous les moyens disponibles, l'organisation et la gestion des organismes responsables des activités de formation et de développement des ressources humaines dans la Région. L'assistance fournie aux centres de formation a pris différentes formes: activités de formation à l'intention du personnel national, encouragement à la mise au point d'outils informatisés de formation à distance, organisation sur le plan national et régional de séminaires/réunions sur la formation et sur la gestion et le développement des ressources humaines, promotion de la coopération horizontale entre les entités de télécommunication et entre celles-ci et d'autres institutions connexes (par exemple des universités).

Les pays intéressés ont aussi bénéficié d'une assistance dans les domaines de la gestion des ressources humaines et du développement structurel et des plans d'action spécifiques pour assurer le développement de ces secteurs ont été élaborés pour CPTSA-Pérou, TELECOM-Colombie, ANTEL-El Salvador TELCOR-Nicaragua et HONDUTEL-Honduras.

d) Activités des bureaux hors siège

En 1993, le personnel des bureaux hors siège du BDT/UIT se composait:

- d'un Directeur de Bureau régional pour les Amériques à Brasilia,
- de deux représentants de zone à Tegucigalpa et à la Barbade,

- d'un administrateur régional pour la gestion et le développement des ressources humaines à Brasilia,
- de deux administrateurs de zone pour la gestion, l'exploitation et la maintenance des réseaux à Santiago et Tegucigalpa.

En étroite coopération avec le Département des activités hors siège, les administrateurs pour la Région ont effectué 45 missions, élaboré 14 nouveaux projets et supervisé 21 projets, dont 90% ont été financés par des fonds publics.

Outre ces activités d'exécution de projets, les activités suivantes de coopération technique ont été menées à bien:

- Vingt-cinq missions de CTPD de courte durée, dans les pays suivants: Bolivie, Pérou, Nicaragua, Costa Rica, Paraguay, Brésil, Cuba, Mexique, Colombie, Guatemala, Equateur, Chili, Antilles néerlandaises, Saint-Vincent-et-Grenadines et Suriname, en vue de leur fournir une assistance dans les domaines suivants: téléphonie cellulaire, transmission de données, gestion de réseau, logiciel PLANITU, RNIS, gestion complète de la qualité, développement organisationnel, spécification des logiciels, formation dans le domaine des télécommunications, gestion/développement des ressources humaines, radiodiffusion, tarifs, commercialisation des services de télécommunication, installations extérieures, évaluation financière et évaluation des effets de la privatisation.
- Neuf réunions/séminaires régionaux (en collaboration avec des administrations locales et/ou des organisations régionales) en Bolivie, à Lima, Caracas, Bogota, Brasilia, San Jose, Bridgetown et Belmopan, dans les domaines suivants: gestion du spectre, organes de réglementation, commercialisation des services de télécommunication, législation des télécommunications, formation assistée par la technologie dans le domaine des télécommunications, gestion et développement des ressources humaines, promotion des investissements privés dans le secteur des télécommunications et emploi du logiciel PLANITU.
- Soixante-sept bourses d'études octroyées à des représentants des pays de la Région pour leur permettre de participer aux séminaires suivants: séminaire de l'UIT sur la gestion des fréquences, séminaire de l'UIT pour l'Amérique centrale sur la réglementation des télécommunications, réunion interrégionale de l'UIT sur les ressources humaines et la formation, deuxième séminaire régional de l'UIT sur la formation assistée par la technologie, atelier sur la transmission de signaux de télévision numérique par voie hertzienne de Terre, séminaire d'INMARSAT sur les services mobiles à satellite, ainsi que divers cours de l'USTTI sur la planification préalable en prévision des catastrophes.

5.4.1.3 Asie et Pacifique

a) Développement des réseaux de télécommunication régionaux

Les projets et activités suivants ont été entrepris pour transmettre des connaissances sur l'application des nouvelles technologies et l'utilisation des techniques informatisées de gestion en vue d'améliorer l'efficacité et la rentabilité des services et d'assurer le suivi des résolutions de la Conférence régionale de développement des télécommunications pour l'Asie (AS-RDC).

RAS/86/165 - Formation à l'emploi d'outils informatiques et élaboration de logiciels pour les télécommunications, cours d'applications et de maintenance de logiciels de télécommunications, création de réseaux informatiques et bureautique. Ce projet s'est achevé en octobre 1993. Les participants ont formulé des recommandations soulignant qu'ils souhaitaient vivement poursuivre ce programme et l'administration du pays hôte, la Chine, a formellement donné l'assurance qu'elle appuyerait l'achèvement du projet. En conséquence, un financement a été assuré pour 1994 afin d'en terminer certaines portions inachevées.

RAS/89/054 - Gestion, développement et formation dans le domaine des télécommunications, organisation et tenue de séminaires/ateliers sur des thèmes relatifs à la gestion des télécommunications. Ce projet s'est achevé avec succès à la date prévue, en mai 1993, suscitant des commentaires élogieux de la part des pays participants et du PNUD.

Suivi des résolutions de la Conférence régionale de développement des télécommunications pour l'Asie de 1993; une assistance a été fournie à l'UIT Genève pour organiser la première réunion du Groupe de travail sur les indicateurs de développement des télécommunications pour l'Asie et le Pacifique.

b) Renforcement des services techniques et administratifs au niveau des télécommunications nationales

Afghanistan	Une stratégie de reconstruction des télécommunications a été élaborée pour l'UNOCHA; elle comprend des propositions à effet rapide et des projets à long terme
Bangladesh	Fourniture de services d'experts en vue de l'analyse de soumissions pour une nouvelle station terrienne, examen d'une spécification pour des systèmes de commutation, élaboration d'une spécification pour RPDCP, élaboration d'une spécification pour un système de radiocommunications numériques à accès multiple, installation d'un système informatisé pour l'acquisition et l'analyse de données sur le trafic.
Bhoutan	Assistance pour l'exécution du plan de développement des télécommunications. Fourniture de compétences techniques et octroi de bourses de formation intéressant divers domaines des télécommunications.
Cambodge	Appui au développement des télécommunications. Surveillance du transfert au nouveau gouvernement du Cambodge du réseau de télécommunications de l'APRONUC. Création d'un poste de conseiller aux télécommunications chargé d'aider le ministère à prendre des dispositions provisoires pour reconvertir la structure de l'APRONUC et fourniture de services d'experts pour aider à assurer la formation nécessaire concernant l'exploitation et la maintenance du réseau de l'APRONUC.
Chine	Mise en application du programme de modernisation des télécommunications en Chine prévoyant notamment la fourniture de services d'experts pour le transfert de technologie et la formation d'experts nationaux aux techniques modernes de télécommunication.
Inde	Amélioration des archives sonores de All India Radio. Remise en état du matériel stocké et mise en place de moyens de stockage sur disque optique.
Iran	Création, à titre de projet pilote, d'un réseau de télécommunications rurales. Formation d'ingénieurs spécialistes locaux des télécommunications rurales.

Lao (RDP) — Entreprise d'Etat des postes et des télécommunications. Elaboration d'une proposition de financement du développement des moyens de télécommunication par l'intermédiaire de Telecom III. Il a été demandé ensuite à un partenaire de coentreprise de formuler une proposition et l'UIT a fourni son concours pour les négociations relatives au cahier des charges. Voyages d'études dans divers pays de l'ANASE.

Maldives — Fourniture des services d'ingénieurs de groupe en vue d'étudier les spécifications des cahiers des charges, suivie de la fourniture de services d'experts pour évaluer les offres reçues.

Mongolie — Fourniture des services d'un expert pour aider à effectuer les essais d'homologation d'un commutateur E 10.

Népal — Contrôle de la qualité. Mise sur pied d'une gestion du contrôle de la qualité pour les produits de télécommunication et création d'un centre de réparation pour les cartes de circuits imprimés et d'un laboratoire d'essai des matériaux.

Gestion et surveillance du spectre des fréquences radioélectriques et contrôle des émissions. Renforcement des moyens dont dispose l'Administration pour la gestion et la surveillance des fréquences et le contrôle des émissions.

Sri Lanka — Développement de la gestion des télécommunications. Développement des compétences et des institutions en matière de gestion dans la Société sri lankaise des télécommunications.

Renforcement de l'Autorité des télécommunications. développement des capacités nationales en matière d'accomplissement des fonctions de réglementation, en application de la nouvelle loi sri lankaise sur les télécommunications.

Tuvalu — Assistance pour la conversion du système de facturation des télécommunications au nouveau commutateur AXE d'Ericsson dans le cadre d'une activité de CTPD assurée par Tonga.

Vietnam — Un plan directeur pour le développement des télécommunications jusqu'en l'an 2000 et au delà a été élaboré par des consultants auprès de l'UIT (Detecon) et des voyages d'études ont été organisés dans des pays développés pour faciliter les changements requis

c) Développement des ressources humaines dans le domaine des télécommunications

Inde — Amélioration des centres de formation en télécommunication et de perfectionnement du personnel, compétence de formation professionnelle en transmission, signalisation et transmission par satellite.

Modernisation des installations de formation "maison" dans les domaines du contrôle des émissions radioélectriques et de la gestion du spectre, amélioration des moyens de formation professionnelle dans ces deux domaines à l'aide de techniques informatisées.

Amélioration de l'Institut de formation professionnelle en technologies nouvelles de la radiodiffusion, amélioration et renforcement des capacités de l'Institut en matière de formation professionnelle systématique d'ingénieurs de radiodiffusion à l'exploitation et à la maintenance des équipements de radiodiffusion modernes.

Indonésie — Développement des ressources humaines dans le domaine des télécommunications . Renforcement de la structure du personnel de PT Telkom grâce à une amélioration des installations existantes de formation et à l'introduction d'une gestion informatisée. Ce projet a été reformulé en vue de son adaptation aux besoins actuels de PT Telkom.

Lao (RDP) — Dix bourses d'études ont été accordées à des membres du personnel d'EPTL pour leur permettre de suivre les cours de l'Université de Khon Kaen et trois chargés de cours de TOT (Thaïlande) ont aidé à élaborer le programme de l'école de formation d'EPTL.

Pakistan — Renforcement des capacités de formation de la Société pakistanaise de télécommunication, mise sur pied de cours de formation professionnelle en technologies nouvelles, création de nouveaux laboratoires, l'un d'informatique et l'autre de conception de cours, et conception de cours de formation professionnelle.

Régional — Collaboration avec le secrétariat du Forum des Iles du Pacifique concernant les activités de développement des ressources humaines.

d) Activités des bureaux hors siège

L' objectif du Bureau de zone pour le Pacifique sud en 1993 a été de réaménager un programme d'appui pour les télécommunications dans le Pacifique Sud. Ces activités ont notamment visé à:

- entreprendre l'exécution du projet régional RAS/92/232, formation professionnelle et développement des télécommunications régionales, mis en oeuvre en collaboration avec le secrétariat du Forum du Pacifique Sud;
- entreprendre l'exécution du projet d'assistance technique TOK/92/002 concernant la phase de pré-investissement et d'exécution d'un projet d'investissement à Tokelau qui doit être financé par le gouvernement néo-zélandais et le PNUD ;
- négocier une proposition de projet concernant les services de télécommunications maritimes dans la région avec les autorités compétentes de Fidji, Kiribati, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Iles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Samoa-occidental, ainsi qu'avec la Commission des Communautés européennes;
- aider le secrétariat du Forum du Pacifique Sud à organiser un atelier régional sur le Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM); et
- déterminer les besoins d'assistance des PMA de la région dans le cadre des programmes pour les PMA et des programmes de TCDC.

Parmi les principales activités entreprises par le Bureau de zone pour l'Asie de l'Ouest et du Sud, on citera le suivi et l'appui de projets en cours ainsi qu'un appui sectoriel en vue d'identifier les domaines d'assistance dans le contexte des objectifs nationaux de planification ainsi que la formulation et le suivi de propositions de projets.

Le personnel du Bureau de zone a effectué 24 missions, supervisé 12 projets, élaboré 14 nouvelles propositions de projets, entrepris une étude sectorielle et élaboré une autre étude.

Le Bureau de zone pour l'Asie du Sud-Est a bénéficié de l'affectation d'un expert associé et d'un administrateur spécialiste de la gestion du réseau en 1993. L'expert associé a achevé sa mission et est reparti le 24 septembre 1993 et l'administrateur spécialiste de la gestion du réseau a été transféré au Bureau régional de Bangkok le 18 décembre 1993.

Parmi les principales activités de l'Administrateur de zone pour l' Asie du Sud-Est, il faut citer un grand projet de développement des ressources humaines avec PT Telkom en Indonésie, la poursuite d'une collaboration de deux ans visant à créer à PT Telkom une capacité de planification de réseau utilisant PLANITU, la collaboration avec le Forum du Pacifique Sud et des activités de soutien liées à des projets au Laos, au Cambodge et au Vietnam.

Missions: 11

Propositions de projets: 3

e) Suivi de la Conférence de développement des télécommunications pour l'Asie (AS-RDC/93)

Toutes les activités dans la Région de l'Asie et du Pacifique sont associées, directement ou indirectement, à la mise en oeuvre des résolutions et recommandations de l'AS-RDC/93. Cependant, les principales activités liées aux différentes résolutions de l'AS-RDC/93 sont énumérées ci-après:

i) Réunion régionale de coordination des télécommunications pour l'Asie et le Pacifique, Bali 1er-2 décembre 1993 (Résolution 1)

Il s'agit de la première réunion de coordination AS-RDC tenue en application de la Résolution 1 de la Conférence régionale de développement des télécommunications pour l'Asie. Cette réunion a été organisée par l'UIT et accueillie par le gouvernement du pays hôte, l'Indonésie. Vingt-neuf pays Membres et sept organisations de la région de l'Asie et du Pacifique y ont participé. Les pays Membres sont convenus de prendre les dispositions suivantes:

- informer l'UIT de toutes les activités en cours dans le domaine des télécommunications et des plans de développement futurs des partenaires du développement dans la région de l'Asie et du Pacifique;
- faire en sorte que l'UIT et la Télécommunauté Asie- Pacifique (APT) jouent officieusement le rôle de centre d'échange d'informations et échangent entre elles tous les renseignements qu'elles pourront recevoir, communiquent ces renseignements à toutes les parties intéressées et collaborent pour organiser de futures réunions de coordination avec les pays membres et toutes les parties intéressées. Les réunions de coordination ultérieures devront principalement s'efforcer de formuler les futurs plans et d'éliminer les doubles emplois inutiles.
- présenter un rapport d'information sur l'état d'avancement des activités de suivi menées en application des résolutions de la Conférence régionale de développement des télécommunications pour l'Asie à la réunion de coordination qui pourrait se tenir une fois par an.

ii) Groupe de travail des politiques et stratégies dans le domaine des télécommunications, Bali, 3 décembre 1993 (Résolution 2)

Vingt-sept pays Membres et trois organisations de la région de l'Asie et du Pacifique ont participé à cette réunion, qui s'est tenue en vue d'examiner les politiques et les stratégies dans le domaine des télécommunications conformément à la Résolution 2 de la

Conférence AS-RDC. L'objet de la résolution était d'offrir aux pays une gamme de possibilités d'action pour leur permettre de choisir la plus appropriée, compte tenu du contexte juridique et économique national. Un groupe de rédaction a été constitué pendant la réunion. Ce groupe s'efforcera d'élaborer un projet de document d'orientation qui devrait être prêt et communiqué à l'UIT Genève d'ici la mi-juillet 1994. Ce document d'orientation portera sur les questions suivantes:

- séparation des fonctions de règlementation et d'exploitation
- introduction de la concurrence
- rôle du secteur privé
- accès de tous les utilisateurs aux services de base.

iii) Réunion du Groupe de travail des indicateurs de télécommunications (Résolution 9)

iv) Accès à tous les utilisateurs (Résolution 4) et assistance spéciale aux PMA dans la région de l'Asie et du Pacifique (Résolution 12)

Un projet de proposition a été élaboré concernant la pénétration des télécommunications dans les zones reculées et isolées des pays en développement et des pays moins avancés. On s'est mis en rapport avec le Fonds d'équipement des Nations Unies en vue d'assurer le financement. Des efforts sont entrepris pour obtenir un financement auprès d'autres organismes de financement et d'aide.

En outre, plusieurs activités ont été entreprises ou sont en cours pour donner effet aux autres résolutions et recommandations.

5.4.1.4 Etats arabes

a) Développement des réseaux de télécommunication régionaux

Un appui en ce domaine a été apporté par l'intermédiaire du projet régional "MODARABTEL" (élaboration d'un système arabe de télécommunication moderne) financé par le PNUD.

Lors de sa quatrième réunion (Rabat, octobre 1993), le Comité directeur a évalué et approuvé toutes les activités menées à bien, ainsi que le plan de travail, pour la période du projet restant à courir, c'est-à-dire jusqu'à fin juin 1994. On trouvera ci-après un compte rendu des activités liées aux réseaux du projet.

Réseau de communication de données (chef de file: Egypte)

- Des essais d'interconnexion entre les réseaux arabes existants de communication de données ont été organisés.
- Définition d'équipements supplémentaires et de leurs spécifications pour des RPDCP arabes directs. Le travail de connexion est en cours.
- Une assistance a été fournie à la Mauritanie et l'étude de base a été élaborée pour permettre à ce pays d'établir son propre réseau public de données à commutation par paquets.

Système d'information sur la gestion (SIG) dans le domaine de la formation professionnelle (chef de file: Maroc)

- L'application du SIG a été achevée et le système a été adopté.
- Le manuel pour l'utilisateur a été élaboré.
- La mise en application dans les centres arabes de formation professionnelle est en cours.

Réseau sur la recherche appliquée en télécommunications (chef de file: Tunisie)

- Une base de données sur les activités de recherche appliquée en cours a été créée et un manuel de référence a été établi et distribué à toutes les administrations Membres.
- La coopération régionale dans ce domaine a été encouragée.

Sous-réseau sur les systèmes de radiocommunications mobiles numériques cellulaires (chef de file: Arabie saoudite)

- Un questionnaire a été élaboré et distribué à toutes les administrations Membres. Des renseignements utiles ont été collectés.
- Une étude a été consacrée à un système de télécommunications numériques mobiles pan-arabe.
- Un séminaire du type atelier a été organisé avec succès (Amman, 22-25 novembre 1993)
- Une assistance a été fournie à la Syrie et à la Lybie sur leur demande.

Sous-réseau 2 sur les services télématiques

- Un compte rendu a été établi sur les principaux services télématiques.
- Conformément aux priorités indiquées par les administrations, les services suivants ont été envisagés: télécopie groupe 4, annuaire électronique, Audiotex, service de messagerie, échange électronique de données, radiorecherche, microstations (VSAT) et A/L Videotex. Des rapports sur ces services sont en cours d'élaboration.

Réseau sur la base de données statistiques en télécommunications (chef de file: Syrie)

- Un nouveau SGBD utilisant le logiciel ACCESS a été installé.
- Des renseignements utiles (données statistiques par pays, et indicateurs de télécommunications) ont été élaborés et vérifiés.
- Des cours de formation à ACCESS et au nouveau système de transfert de masse et de manipulation de documents ont été organisés à l'intention du personnel informaticien syrien (17-30 décembre 1993)

b) Renforcement des services de télécommunication nationaux

En association avec le PNUD, un appui a été fourni à plusieurs pays arabes pour leur permettre de développer leurs services nationaux de télécommunications sur le plan technique et/ou administratif, dans le cadre de plusieurs projets nationaux énumérés ci-après:

LYBIE/88/007
Plan directeur de développement des télécommunications
L'élaboration de ce plan directeur progresse de façon satisfaisante.

ARABIE SAOUDITE/89/003
Services consultatifs fournis au Ministère des PTT
Assistance en matière de gestion des fréquences et de relations internationales. L'exécution de ce projet progresse de façon satisfaisante. Le contrat a été prolongé pour une nouvelle période de trois ans (1993- 1996).

TUNISIE/91/18
Centre de recherche et d'étude
Assistance pour la création d'un centre de recherche et d'étude. L'exécution de ce projet progresse de façon satisfaisante.

SOUDAN/88/041
Développement de la planification des télécommunications et coordination du projet
Le plan directeur de développement des télécommunications a été élaboré et transmis.

YEMEN/92/025
Développement des télécommunications
Les activités du projet se sont poursuivies et une assistance a été fournie pour l'installation d'une station de contrôle des émissions et pour les services d'inspection.

c) Développement des ressouces humaines dans le domaine des télécommunications

Indépendamment des bourses de formation attribuées dans le cadre des projets régionaux et nationaux mentionnés plus haut, le développement des ressources humaines a été la principale vocation des projets nationaux présentés ci-après:

ALGERIE/81/023
Nouvelles techniques de télécommunication (Institut des télécommunications d'Oran)
Le projet a avancé normalement et la quasi-totalité des activités menées dans le cadre du projet ont été achevées en 1993.

DJIBOUTI
Formation professionnelle en télécommunications
Pratiquement toutes les activités menées dans le cadre du projet ont été terminées en 1993.

LIBAN/87/001
Formation en télécommunications
Il a été mis fin à ce projet à la demande du PNUD, Beyrouth, pour répondre au souhait exprimé par l'administration libanaise.

MAROC/89/001
Renforcement des capacités de formation professionnelle et mise en oeuvre de techniques nouvelles
Le projet a avancé normalement et pratiquement toutes les activités menées dans le cadre du projet ont été terminées en 1993.

d) **Conférence régionale de développement pour les pays arabes (AR-RDC/92)**

La mise en oeuvre des résolutions de la Conférence se présente comme suit:

- **Mécanisme régional de coordination et de contrôle de la mise en oeuvre des résolutions (Résolution 1)**

  Le Comité de coordination (AR-RDC-CC) a tenu sa première réunion à Rabat (26-28 octobre 1993). Il a examiné et approuvé les activités entreprises depuis la Conférence et a adopté le plan de travail pour 1994.

- **Politiques et stratégies dans le domaine des télécommunications (Résolutions 2 et 4)**

  Le Groupe de travail des politiques et des stratégies s'est réuni pour la première fois à Tunis du 10 au 12 juin 1993. Deux équipes spéciales d'experts ont été créées pour appuyer le Groupe de travail. Un expert a également été recruté pour aider à établir le Livre arabe des politiques et des stratégies.

- **Coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la R-D et de la fabrication locale de matériel de télécommunication (Résolution 6)**

  Un expert a été recruté. Un questionnaire a été établi et adressé aux Administrations des pays arabes. Sur la base des réponses au questionnaire, l'expert consacrera à cette question une étude de faisabilité approfondie qui devrait aider à formuler des projets et des programmes de coopération.

- **Amélioration de la gestion nationale des fréquences (Résolution 7)**

  La mise en oeuvre du "Plan d'action" progresse de façon satisfaisante. Une réunion de spécialistes arabes de la gestion des fréquences s'est tenue au Caire du 26 au 29 avril 1993; il est prévu pour avril/mai 1994 une deuxième réunion au cours de laquelle sera créé le groupe d'experts envisagé par la résolution.

- **Projet régional de télécommunications en faveur des zones rurales et programme d'assistance spéciale pour les PMA (Résolutions 8 et 12)**

  i) Un expert a été recruté. Deux questionnaires ont été élaborés et envoyés aux Administrations des Etats arabes. Compte tenu des réponses au questionnaire, l'expert:

     - formulera des projets de télécommunications régionaux pour les zones rurales et les couches sociales à faible revenu.

     - examinera l'état des télécommunications dans les PMA arabes en vue d'adopter des stratégies destinées à améliorer les services de télécommunication.

  ii) Un expert a été recruté et la version définitive du document de projet régional "TRAINTEL" de formation professionnelle dans le domaine des télécommunications modernes à l'intention des PMA arabes a été établie.

iii) La version définitive du projet régional "DEVMARTEL" pour le développement des services de télécommunications maritimes dans les pays arabes les moins avancés bordant la mer Rouge et la Corne de l'Afrique a été établie dans le cadre d'un travail interne.

iv) L'atelier sur la maintenance des installations extérieures pour les PMA arabes s'est tenu à Sana'a du 22 au 30 novembre 1993.

- **Projet interrégional "INMARTEL" des gouvernements des pays arabes et européens en bordure de la Méditerranée (Résolution 9)**

  Un expert a été recruté et la version définitive du document de projet a été établie.

- **Projet régional de développement de télécommunications arabes modernes "MODARABTEL Phase II" (Résolution 10)**

  Les réseaux de base pour la Phase II du projet ont été identifiés et approuvés par l'AR-RDC-CC à sa première réunion à Rabat, du 26 au 28 octobre 1993, et un projet de document de projet a été rédigé en conséquence.

- **Coopération régionale pour améliorer la gestion des entreprises de télécommunications, notamment la gestion et le développement des ressources humaines (GRH/DRH)(Résolution 11)**

  Les ateliers régionaux suivants ont été organisés:

  - développement organisationnel, Le Caire, 24-30 avril 1993
  - Planification de la main d'oeuvre, Le Caire, 26 juin- 1er juillet 1993
  - Stratégies GRH/DRH, Oman, 18-22 septembre 1993
  - Elaboration de cours de formation professionnelle, Parties I et II, Damas, 11-30 décembre 1993.

  Des travaux préparatoires ont aussi été organisés en vue de tenir la première réunion consacrée au développement organisationnel du réseau et aux stratégies GRH/DRH en mars 1994.

- **Le glossaire de termes des télécommunications en arabe de l'UIT (Résolution 13)**

  Un expert a été recruté et un document de projet "GLOSSARABTEL" a été établi.

e) Coopération avec les organisations régionales

L'UIT a maintenu une collaboration spéciale et étroite avec le Comité permanent arabe des télécommunications de la Ligue des Etats arabes en participant à toutes ses réunions et en coordonnant des activités communes pour éviter les doubles emplois ou répétitions. Elle a aussi entretenu une collaboration étroite avec les autres organisations régionales comme l'Union de radiodiffusion des Etats arabes, l'Organisation arabe de communication par satellite (ARABSAT), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), l'Organisation de la Conférence islamique, la Banque islamique de développement et le Fonds arabe pour le développement économique et social en vue de promouvoir le développement des télécommunications dans la région.

f) Situation du Bureau régional

Le Bureau régional, qui disposait pour la première fois de son effectif complet de cinq administrateurs, s'est efforcé en 1993 de mener à bien ses activités concernant l'élaboration et l'exécution de projets ainsi que la promotion du développement des télécommunications dans la Région arabe par le biais d'études sectorielles et l'organisation de séminaires et d'ateliers dans le sens des résultats de la Conférence régionale de développement pour les pays arabes. Il s'est aussi appliqué à renforcer sa crédibilité auprès des Administrations des pays arabes en établissant des contacts directs lors de réunions et de missions officielles - faisant de son mieux pour satisfaire leurs besoins et encourageant le développement de la coopération et de la coordination des activités entre ces pays - et en veillant à coordonner activement ses activités avec celles de la Ligue arabe et des organisations régionales et internationales compétentes.

5.4.1.5 Responsable pour l'Europe et la CEI

Les questions intéressant la Région ont été traitées et coordonnées à partir du siège par le Conseiller, l'UIT n'ayant pas de bureaux régionaux dans cette région. Les pays mettent en oeuvre des réformes rapides et de grande envergure en matière d'organisation et reconstruisent et renforcent simultanément les réseaux existants. Pour l'essentiel, le financement est assuré par des prêts de la Banque mondiale et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, mais les coentreprises jouent aussi un rôle croissant. Organisme international créé dans un but précis, l'UIT paraît avoir un rôle consultatif important à jouer en matière administrative ou réglementaire et en tant qu'agent d'exécution, surtout dans le domaine du développement des ressources humaines et des activités de planification.

a) Développement des réseaux de télécommunication régionaux

Il n'y a eu aucun projet régional.

b) Renforcement des services techniques et administratifs au niveau des télécommunications régionales

Tchécoslovaquie	Il a été mis fin à toutes les activités menées au titre des projets
Slovaquie	Un nouveau projet financé par le PNUD et comportant une formation (PLANITU et DRH) a été entrepris.
Bosnie-Herzégovine	Un projet d'assistance préparatoire a été interrompu en raison de la situation peu sûre du pays.
Pologne	Le projet a été révisé pour tenir compte de l'évolution de la situation dans ce pays.
Bélarus	Mission d'examen sectoriel.
Kazakhstan	La mission d'examen sectoriel a révélé qu'il fallait organiser d'urgence une formation consacrée au système national de télécommunications.
Ouzbékistan	Mission d'examen sectoriel. L'infrastructure du pays pour la formation dans le domaine des télécommunications date de l'époque de l'ex-URSS, et il faut d'urgence moderniser la formation.

c) Développement des ressources humaines dans le domaine des télécommunications

Hongrie — Les activités de la première phase d'un projet financé par la Banque mondiale et concernant la gestion et le développement des ressources humaines sont achevées. La deuxième phase est en cours de préparation.

5.4.1.6 Gestion et développement des ressources humaines dans le domaine des télécommunications (GRH/DRH)

La division a suivi les Recommandations de la Conférence de plénipotentiaires de Nice et des Conférences régionales de développement et s'est efforcée de satisfaire les demandes directes d'assistance formulées par les pays.

En 1993, la situation du recrutement et des affectations a été difficile pour les raisons suivantes:

- Le poste d'administrateur régional en DRH pour la Région de l'Asie et du Pacifique Sud a été gelé après la nomination de M. Calvano en tant que représentant de zone de l'UIT ; personne n'a été désigné pour le remplacer.
- L'administrateur régional en DRH pour la Région des Amériques ne peut consacrer qu'à peu près la moitié de son temps aux activités de DRH, car il aide maintenant le chef du Bureau régional de Brasilia à résoudre les problèmes administratifs.
- L'administrateur en DRH (spécialiste de la formation professionnelle basée sur l'emploi de la technologie TBT) au siège est en congé spécial depuis les derniers mois de l'année.

a) Développement des ressources humaines dans le domaine des télécommunications

Le personnel du siège et les quatre administrateurs régionaux hors siège ont mené à bien leurs activités en HRD pour s'acquitter des trois mandats suivants:

Mandat/objectif Nº 1:

- "Participer à l'élaboration des résolutions/recommandations relatives aux activités de GRH/DRH et à la formation professionnelle adoptées par les Conférences régionales de développement des télécommunications et les mettre en oeuvre".

Mandat/objectif Nº 2:

- "Mettre en oeuvre la Résolution 32 de la Conférence de plénipotentiaires de Nice: Normes applicables à la gestion et au développement des ressources humaines".

Mandat/objectif Nº 3:

- "Fournir une assistance dans les domaines du développement/gestion des ressources humaines et de la formation professionnelle lorsque des pays Membres de l'Union en font la demande".

Les activités ont consisté à:

- Définir/mettre à jour des normes de GRH/DRH (deux modèles de gestion ont été mis au point et validés: le modèle de développement organisationnel et le modèle d'élaboration d'une stratégie de GRH/DRH. Ces modèles ont été publiés en anglais, en français et en espagnol, dans un manuel intitulé "Planification stratégique : modèles de stratégie concernant le développement organisationnel et la gestion et le développement des ressources humaines - principes directeurs pour gestionnaires et consultants". En outre, la nouvelle version (mise à jour) en anglais du Guide de conception de la formation professionnelle (GCFP) a été arrêtée définitivement et validée, ainsi que les matériels de formation complémentaires de l'atelier.

- Introduire/diffuser toutes les normes et donner au personnel local de certains organismes de télécommunications une formation pour qu'il les applique.

- Continuer/renforcer le nouveau projet interrégional de formation professionnelle basée sur l'emploi de technologie (téléprojet) et la définition des normes de TBT (les principales activités ont été l'atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui a eu lieu en Colombie et la préparation d'un atelier semblable pour les pays arabes, qui se tiendra en janvier 1994 à Riyad).

- Poursuivre les négociations et l'organisation d'un nouveau projet interrégional intitulé "Développement de la gestion des télécommunications" (MANDEVTEL) dans le but de rédiger des manuels et des cours de TBT afin de former les gestionnaires aux techniques modernes de gestion. Ce projet devrait être exécuté en collaboration avec différentes organisations de télécommunications privées et publiques. Des négociations ont été engagées avec plusieurs partenaires et tous sont prêts à commencer l'exécution au début de 1994. Le projet répond aux demandes formulées pratiquement à chaque conférence régionale de développement et qui avaient pour objet d'aider à former les cadres supérieurs aux techniques de gestion modernes.

- Plus généralement, des activités visant à améliorer la gestion à l'intention d'organisations Membres de l'UIT ont été préparées et mises en oeuvre (par exemple, plusieurs ateliers concernant le développement organisationnel, la gestion pour les cadres supérieurs, les nouvelles approches du succès, etc., ce dernier en association avec les PTT des Pays-Bas).

En 1993, 59 missions ont été menées, 24 ateliers ont été organisés et 474 personnes ont reçu une formation (52 instructeurs, 103 concepteurs de cours et 319 cadres). Cinq bases de données de gestion de l'information pour le système de partage international ont été améliorées et actualisées. L'une d'elles (documents disponibles du cours de TBT) a été incluse dans TIES et peut être consultée à distance. Les cinq autres bases devraient pouvoir être consultées par l'intermédiaire de TIES dans le courant de 1994.

b) Activités du siège

i) Téléprojet et activités TBT

L'assistance fournie aux organisations participantes a été poursuivie. Une assistance directe a été assurée à distance via le réseau TIES. Les principaux moyens utilisés pour fournir une assistance sont le courrier électronique, la téléconférence, le système de documentation de l'UIT (ITUDOC) et le transfert de fichier. Il faut mentionner que parallèlement aux téléconférences asynchrones, on a pu établir régulièrement des téléconférences synchrones avec trois pays d'Amérique latine (Uruguay, Colombie, Costa Rica et UIT Genève).

L'atelier TBT pour la Région de l'Amérique latine et des Caraïbes, organisé en coopération, s'est tenu en Colombie en novembre 1993. Suite à cet atelier, cinq autres organisations se sont associées au téléprojet (17 organisations de la Région en sont aujourd'hui membres, et un plan de travail détaillé doit être exécuté en 1994). Plusieurs produits ont été présentés aux participants (cours à valider sur le plan régional en 1994 et outils de développement) et un plan d'assistance fondé sur la CTPD a été établi pour compléter l'assistance à distance de l'UIT. Il faut mentionner l'appui procuré par l'AHCIET (travail d'organisation sur le plan régional, financement de plusieurs bourses d'études pour cette réunion ainsi que, dans d'autres occasions, pour envoyer du personnel dans les pays les plus avancés de la région et travailler à la mise au point de produits TBT).

L'atelier régional TBT pour les pays arabes a été coordonné et organisé. Il aura lieu en janvier 1994, avec le concours de deux instructeurs, dont l'un a été recruté auprès d'Ericsson Expertise, Irlande, et l'autre doit être détaché par l'Uruguay, utilisant le budget de la CTPD.

Actuellement, 17 organisations d'Amérique latine et des Caraïbes, cinq organisations de pays arabes et six organisations de la Région de l'Asie et du Pacifique participent au téléprojet. Le téléprojet a été associé à deux projets DELTA de la Communauté européenne en tant que partenaire bailleur de fonds, ce qui se traduit par un partage d'information et d'expériences avec des pays européens industrialisés. L'UIT diffuse une partie de cette information par l'intermédiaire d'ITUDOC.

ii) Développement de la gestion pour les télécommunications (MANDEVTEL)

Une table ronde à laquelle participaient des organisations intéressées a été organisée. Suite à cette réunion, différentes possibilités ont été envisagées avec des organismes de télécommunications privés et publics en vue d'élaborer, en association avec l'UIT, des manuels sur les différentes techniques modernes de gestion appliquées aux organismes de télécommunications dans les pays en développement

Des offres concrètes ont été reçues du Gouvernement suisse et de PTT Suisse , de l'Académie Swedtel (Suède), de GTE (Etats-Unis d'Amérique), du Centre de formation professionnelle de PTT Telecom et NITTC (Pays-Bas), du Centre universitaire et de recherche de Genève Archamps, de l'Université de Reading (Royaume-Uni) et de l'AHCIET (Amérique latine et Espagne). Des programmes de travail pour chaque participant ont été établis en vue de commencer l'exécution du projet au début de 1994.

L'objectif du projet consiste à rédiger six à huit manuels sur divers aspects des techniques modernes de gestion des télécommunications avec des études de cas et des exemples très concrets et les cours complémentaires de TBT afin de pouvoir former environ 1000 cadres pendant les trois premières années de l'exécution du projet.

iii) Autres activités du siège

La Réunion interrégionale sur les ressources humaines et la formation professionnelle a été organisée et s'est tenue à Brasilia (juin 1993). Il s'agit d'une réunion organisée tous les 3 à 4 ans. Elle comptait 192 participants appartenant à 76 organismes des télécommunications de toutes les régions. Elle a offert la possibilité de valider le nouveau manuel (planification stratégique) et surtout d'identifier les besoins et les attentes des organismes des télécommunications dans le domaine du DRH au cours des prochaines années.

La Réunion régionale sur les ressources humaines et la formation professionnelle organisée à l'intention des pays anglophones d'Afrique a eu lieu à Maputo, Mozambique (octobre 1993). Par ailleurs, la prochaine réunion régionale à l'intention des pays francophones d'Afrique, dont l'organisation a fait l'objet de négociations avec le Cameroun, devrait se tenir en 1994.

Concernant les documents de formation mis au point pour les nouveaux ateliers, il faut mentionner deux faits nouveaux importants :

- un atelier intitulé " gestion pour les cadres supérieurs ", organisé à l'intention des PMA anglophones d'Afrique, avec la participation des Directeurs généraux et/ou des Directeurs généraux adjoints (Maputo, octobre 1993);
- la validation de l'atelier "Nouvelles approches du succès" et l'établissement d'un projet de plan d'activités, suite aux discussions lors de l'atelier tenu en Lituanie.

On a commencé à préparer en 1993 un nouvel atelier sur l'élaboration de la description de poste entreprise en 1993 et des projets de documents en anglais ont été établis.

Une aide a été fournie aux Bureaux régionaux dans des domaines tels que les documents de projets, la planification des effectifs, les études, la révision des rapports et les avis de vacance de postes hors siège, le recrutement et le debriefing des experts,etc.

c) Activités des administrateurs de zone en développement des ressources humaines

Les principales activités ont concerné les domaines suivants:

- préparation de la réunion interrégionale sur les ressources humaines et la formation professionnelle, de réunions et de conférences régionales et participation à ces réunions et conférences;
- organisation et animation d'ateliers de formation professionnelle;
- participation à des conférences régionales de développpement des télécommunications et à des réunions d'étude tripartites;
- fourniture d'une assistance à différents projets et centres de formation professionnelle, y compris évaluation de ceux-ci;
- installation de matériels informatiques/logiciels;
- assistance à des activités de planification des effectifs;
- assistance à la définition de stratégies GRH/DRH;
- assistance au développement des organisations (adoption de modifications, privatisation, séparation des services postaux, décentralisation, etc.) et à la gestion générale;
- élaboration de documents de projets;
- réalisation d'études sectorielles sur les ressources humaines.

Il importe de mentionner que le recours au programme de CTPD pour recruter des experts des régions en vue d'effectuer des missions de routine ou "de base", y compris l'organisation d'ateliers de l'UIT, s'est beaucoup développé en 1993, surtout dans la Région des Amériques. C'est l'une des stratégies de travail convenues pour faire face à la réduction des effectifs de DRH.

5.4.2 Département des politiques, stratégies et programmation (PSP)

5.4.2.2 Etudes spéciales et appui (SSB)

En 1993, le SSB a continué de jouer son rôle d'organe spécialisé de l'UIT pour la technologie, donnant des avis aux administrations ou organisations des pays en développement, examinant des rapports, plans directeurs, articles, etc., et organisant des séminaires et des exposés.

Le SSB a également mené à bien 86 missions, dont 38 effectuées par des spécialistes du siège et 48 par des experts de l'extérieur.

Les missions ont porté sur les disciplines suivantes:

Sciences économiques et réglementation	7,0%
Communications maritimes	5,8%
Planification des réseaux	27,9%
Propagation des ondes radioélectriques, Gestion des fréquences et contrôle des émissions	7,0%
Téléphonie rurale	4,7%
Transmission par satellite et par faisceaux hertziens	10,5%
Radiodiffusion sonore et télévisuelle	26,7%
Commutation et signalisation	7,0%
Transmission et installations extérieures	3,5%

Neuf missions ont été financées par d'autres sources que le budget ordinaire du SSB. Vingt-neuf ont comporté des exposés à l'occasion de séminaires ou d'ateliers, dont neuf organisés par le SSB.

Si la plupart des missions ou autres activités ont eu un caractère exceptionnel ou à court terme, deux sont de plus longue durée: introduction d'applications informatiques pour la planification et la gestion des télécommunications et formation dans ce domaine (PLANITU) et élaboration de plans directeurs pour les communications maritimes dans 33 pays africains.

5.4.2.2 Mobilisation des ressources (RMOB)

En ce qui concerne la mobilisation des ressources pour le développement des télécommunications dans le cadre du BDT et, en particulier, la mise en oeuvre de la Résolution 24 de la Conférence de plénipotentiaires de Nice concernant le Programme volontaire spécial de coopération technique, il faut noter qu'à cet égard très peu de contributions importantes ont été apportées en 1993.

Les activités suivantes ont été entreprises:

- établissement et actualisation des besoins et priorités en ce qui concerne la coopération technique pour le développement des télécommunications, notamment les programmes de suivi des conférences régionales de développement;

- participation à la Conférence de développement des télécommunications (AS-RDC) de Singapour en ce qui concerne les stratégies financières et de RMOB.

Les contributions suivantes ont été reçues en espèces:

Donateur	Espèces (SF)
Pays-Bas	31 579
FINNIDA	40 000
TELSTRA (Australie)	10 000
Total	**81 579**

5.4.2.3 Stratégies et programmation des télécommunications (TSP)

Les activités entreprises par le TSP en 1993 peuvent se récapituler comme suit:

a) Stratégies de développement des télécommunications du BDT

La rédaction du document intitulé "*Stratégies de développement du BDT*" a été achevée. Ce document comprend les résolutions des cinq Conférences régionales de développement et prend en considération les éléments de la Constitution et de la Convention de l'UIT relatifs à cette question, les recommandations de la Commission de Haut Niveau et d'autres instances de haut niveau de l'UIT ainsi que le rapport sur l'évolution de l'environnement des télécommunications. A noter également un nouveau document intitulé "*Missions, objectifs et stratégies du BDT*". Compte tenu du nouvel environnement des télécommunications, ce document tient compte de l'approche de la gestion par objectifs et des observations reçues des membres du Conseil consultatif pour le développement des télécommunications (TDAB). Il décrit également le rôle joué par le BDT qui aide les pays à améliorer, développer et harmoniser leurs réseaux et leurs services de télécommunication, en distinguant dans les activités du BDT trois éléments principaux: l'assistance, l'association et la mobilisation de ressources.

b) Programmation des activités du BDT

Par le passé (avant la Conférence de plénipotentiaires de Nice de 1989), les activités de développement de l'UIT étaient surtout fondées sur l'exécution de projets du PNUD et de projets financés par des fonds d'affectation spéciale. La Conférence de Nice a décidé d'affecter des fonds du budget ordinaire de l'UIT au programme d'assistance de l'UIT pour les pays en développement. Ces fonds devraient jouer un rôle de catalyseur en vue de favoriser le développement des télécommunications. Ils se répartissent entre les rubriques suivantes du budget:

7.130 Missions à court terme/études spéciales et appui
7.140 Séminaire sur les radiocommunications et la normalisation
7.145 Administration des séminaires
7.150 Programme de bourses d'études
7.190 Assistance spéciale pour les pays les moins avancés
7.260 Ressources pour encourager la coopération technique entre pays en développement
7.320 Conférences régionales de développement/Conférence mondiale de développement

En 1992, la "programmation pour le développement des télécommunications" a été entreprise pour la première fois. La première expérience a démontré que la programmation des activités de développement exigeait une approche bien coordonnée. Elle supposait en effet que

le programme soit élaboré et approuvé et les mesures nécessaires prises avant sa mise en oeuvre. Cette exigence a été pleinement prise en compte pour le programme de 1993. Etant donné que les propositions communiquées dépassaient les sommes prévues au budget, il a fallu établir des priorités.

L'avant-projet de programme pour 1994 était prêt en octobre 1993. Après plusieurs consultations avec les bureaux extérieurs et les autres départements et divisions du BDT, la version définitive du programme a été présentée au Comité de gestion du BDT en vue de son approbation en décembre 1993.

c) Programme spécial pour les pays les moins avancés (PMA)

Dans le passé, l'assistance de l'UIT aux pays les moins avancés a été accordée au cas par cas, compte tenu principalement des demandes reçues de ces pays. La première tentative entreprise pour convertir la politique de l'Union en une assistance utile, bien organisée et coordonnée, a été facilitée par deux mesures: l'accroissement du budget décidé par la Conférence de plénipotentiaires de Nice et l'approche programme adoptée par le Conseil à sa 47ème session (juin 1992) (cf. document 7279 (CA47-63) *Mesures spéciales concernant les pays les moins avancés* pour 1992-1994). Dans ce document, le Conseil a adopté la recommandation tendant à donner la priorité aux secteurs suivants: gestion, maintenance, planification et formation professionnelle.

En 1993, les Bureaux régionaux du BDT ont été de plus en plus nombreux à participer à la supervision et à l'exécution du Programme pour les PMA. Parmi les principales activités entreprises en 1993, il faut citer:

- une mission en Gambie sur la *maintenance des installations extérieures;*
- des missions en Gambie et en Zambie sur l'*introduction du système de comptabilité intégrée;*
- un séminaire de type atelier sur *les techniques des fibres optiques*, tenu conjointement avec l'Organisation des conférences islamiques (Bangladesh, octobre 1993);
- un atelier sur la *gestion financière des télécommunications* pour la Région de l'Asie et du Pacifique (Singapour) ;
- un atelier sur *la maintenance des installations extérieures* pour la Région des Etats arabes (Yémen, novembre 1993)
- un cours de formation professionnelle sur *la mise en place et la maintenance des installations extérieures* pour la région de l'Afrique (Malte, novembre 1993).

Diverses missions à court terme ont été entreprises à l'intention des PMA. Plusieurs bourses d'études ont aussi été octroyées pour des PMA (réunions, ateliers, séminaires, etc.).

d) Coordination avec des organisations internationales

La coordination avec des organisations internationales, y compris celles du système des Nations Unies, a été maintenue. Cette activité comportait l'examen d'un grand nombre de documents; la participation à des réunions importantes; une coordination entre les organes du BDT et dans certains cas avec d'autres organes de l'UIT; la préparation des positions de l'UIT; la réponse à des questionnaires; la réponse au courrier; l'information des fonctionnaires compétents de l'UIT concernant les activités menées dans le cadre d'organisations internationales/ d'institutions des Nations Unies, les décisions prises par ces institutions et l'incidence qu'elles peuvent avoir sur les activités de l'Union en général et le développement des télécommunications en particulier.

e) Liste des réunions

Pour s'informer sur les réunions auxquelles participe le BDT on peut maintenant recourir au réseau électronique dans la nouvelle version de TIES qui utilise le logiciel Gopher d'Internet. Les informations relatives aux réunions du BDT sont présentées sous deux formes:

1) Calendrier des réunions du BDT

(liste des réunions précisant la date,le titre et le lieu)

2) Réunions du BDT/UIT

(option interactive offrant à l'utilisateur la possibilité de chercher et trouver les renseignements en fonction du lieu, de la catégorie, de l'organisateur, de la participation de l'UIT, de la personne à consulter, etc.).

f) Participation aux activités du Secteur du développement

A sa session de 1993, le Conseil de l'UIT a défini les critères applicables et la procédure à suivre pour que des entités et organisations autres que les Administrations puissent participer aux travaux du BDT. Suite aux activités menées par le BDT pour encourager la participation à ses travaux, le processus d'adhésion a commencé. Les formalités nécessaires à l'inscription de nouveaux membres ont été accomplies. Le contact est maintenu avec les membres nouveaux ou potentiels du BDT en étroite coopération avec l'unité des affaires extérieures de l'UIT. A la fin de 1993, 21 membres représentant au total dix 9/16èmes d'unité contributive avaient adhéré au BDT. Les membres se répartissent comme suit: 11 exploitations reconnues, cinq organismes scientifiques ou industriels, une entité traitant de questions de télécommunication et quatre organisations internationales.

5.4.3 Département d'appui au programme, Organisation et Méthodes (SUP)

5.4.3.1 Division Organisation et Méthodes (O&M)

Quatre grandes activités ont continué en 1993, à savoir: la définition de la mission et des buts du BDT dans le cadre du projet GPO (Gestion par objectifs); l'analyse structurelle du BDT aux fins d'adaptation à la mission et aux buts définis; l'élaboration de procédures permettant de définir avec plus de précision les responsabilités des unités du siège et des bureaux hors siège (appui à la régionalisation) et enfin l'informatisation des activités administratives et financières du BDT.

Définition de la mission et des buts du BDT

A l'issue de différentes réunions, les responsables du BDT ont élaboré un avant-projet de document définissant la mission et les buts du BDT pour les cinq années à venir.

Analyse structurelle du BDT

Compte tenu de la mission et des buts du BDT ainsi définis, la Division O&M, assistée du Groupe de travail interdépartemental, a préparé une proposition de structure du BDT à long terme (cinq ans).

Procédures

Des procédures visant à améliorer la définition des responsabilités (siège/terrain) et, par conséquent, à augmenter l'efficacité des activités du BDT, sont mises en place. L'ensemble de ces procédures, accompagnées de la description précise de la structure du BDT formeront, à terme, le Manuel d'organisation du BDT.

Afin de refléter les préoccupations de toutes les unités du BDT, ces procédures sont revues et validées par le Groupe de travail interdépartemental.

Informatisation

Les Bureaux hors siège du BDT sont à l'heure actuelle normalement équipés pour leurs activités. Les connexions au siège par l'intermédiaire du système TIES continuent à poser des problèmes entre certains Bureaux hors siège et Genève. Ces problèmes sont dus à la qualité médiocre des liaisons de transmission de données.

Le système intégré de gestion du BDT (SIG) a été testé par les différents utilisateurs du siège et de nombreuses améliorations ont été introduites. Les programmes informatiques pour les services de contrôle du budget (BCS), de l'équipement (EQT) et des bourses (FEL) sont opérationnels. Le programme relatif au recrutement des experts, en cours d'élaboration, sera achevé courant 1994. La version initiale du logiciel pour les programmes des Bureaux hors siège est opérationnelle et a été livrée en fin d'année 1993.

5.4.3.2 Appui administratif

a) Contrôle budgétaire

Le service du contrôle du budget (BCS) s'est acquitté de ses tâches habituelles de liaison et de fourniture d'information à propos des projets de coopération technique, tâches dont la complexité s'est accrue depuis 1992 en raison de la nouvelle structure plus importante du BDT et de l'augmentation du nombre de Bureaux hors siège. Il a donné des conseils et des renseignements de nature administrative, budgétaire et financière à différents services.

Le BCS a collaboré à la rédaction du projet de budget de 1995 pour l'ensemble du BDT et à l'établissement de budgets pour de nouveaux projets, révisé des budgets de projets, effectué des estimations de coûts, donné des autorisations de dépenses, suivi la réalisation, compilé un grand nombre de rapports et de statistiques, de manière régulière ou ad hoc, donné des instructions de débit au Département des finances, traité des autorisations de voyages d'experts et du personnel hors siège de l'UIT et mené un grand nombre d'autres activités, toutes orientées vers la gestion administrative et financière correcte et efficace de 153 projets financés par plus de 20 sources différentes.

b) Recrutement des experts

Au total, 547 postes ont été traités en 1993, pour lesquels 608 candidatures ont été évaluées et 278 experts ont été recrutés pour 345 missions. La tendance, constatée l'année précédente, à devoir traiter des demandes de dernière minute pour des missions urgentes et très précises s'est maintenue en 1993. Bien que le nombre des experts recrutés ait diminué, les opérations de recrutement ont dû le plus souvent être effectuées sous pression. Responsabilités et personnel ayant été transférés aux Bureaux extérieurs, il a fallu consacrer beaucoup de temps au maintien de la liaison avec les bureaux de l'UIT pour transmettre des instructions ou résoudre des problèmes à distance.

Experts recrutés en 1993

Région/Activité	1993	1992	Changement en pourcentage par rapport à 1992
Afrique	71	87	-19%
Amériques	91	62	+47%
Asie/Pacifique	48	96	-50%
Etats arabes	47	38	+20%
Europe et CEI	21	35	-40%
Total	**278**	**318**	**-13%**

c) Equipement et achats

	1993	1992	Pourcentage
Nombre d'ordres d'achat	387	345	+12%
Valeur en $ E.U.	4 654 731	4 521 960	+3%
Nombre de contrats signés	10	6	+67%
Valeur en $ E.U.	9 124 405	648 818	+1,306%

En 1993, le service équipements et achats a coordonné la préparation et la négociation de dix nouveaux sous-contrats et a géré la mise en oeuvre administrative et financière de 13 projets sous-contractés. Il faut souligner que l'augmentation des activités d'achat et des engagements contractuels a été surtout couverte par le biais de projets financés par des fonds d'affectation spéciale, contrairement à 1992 où l'essentiel du financement avait été assuré par le PNUD.

En plus de ses activités ordinaires, ce service a examiné les aspects juridiques et financiers de 14 arrangements administratifs.

d) Bourses

En 1993, 1343 bourses ont été octroyées, 291 dans le cadre de programmes de formation individuelle et 1052 dans celui d'activités de formation de groupe, y compris des programmes de formation dans le pays; 46% des bourses ont été financées par l'UIT, 46% par le PNUD et 8% par d'autres sources de financement.

En 1993, 25% des boursiers venaient d'Afrique, 41% d'Asie et du Pacifique, 13% des Amériques, 10% des Etats arabes et 11% d'Europe.

En 1993, les principaux pays d'accueil de boursiers organisant des programmes individuels ont été l'Australie, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Inde, la Thaïlande, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique.

5.4.4 Unité chargée de l'évaluation

Les projets ci-après ont été évalués:

Région andine — 9/RLA/92/08 - Etude de pré-investissement et de faisabilité pour le Système de télécommunication andin

Inde — IND/86/007 - Contrôle des émissions et gestion du spectre

Indonésie — INS/89/013/D - Développement des ressources humaines dans le domaine des télécommunications

Soudan — SUD/88/041 - Développement de la planification des télécommunications et de la coordination des projets

Dans le cadre de l'étude de la présence régionale, l'Administrateur chargé de l'évaluation s'est rendu dans douze bureaux hors-siège du BDT.

STATISTIQUES DES BOURSES EN 1993

Par source de financement

PNUD	628
UIT	612
Autre	103
Total	**1,343**

Par type de formation

Individuelle	291
Groupe	1,052
Total	**1,343**

Par région

Afrique	342
Amériques	170
Etats arabes	138
Asie et Pacifique	551
Europe	142
Total	**1,343**

* * * * * * *

Par source de financement

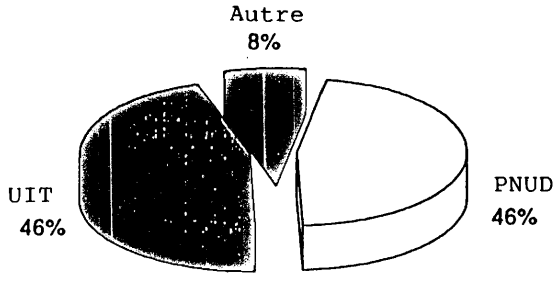

Par type de formation

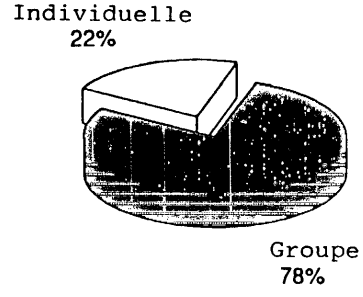

Par région

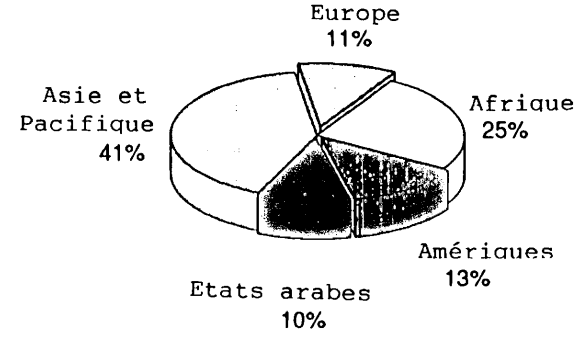

6. ADMINISTRATION DE L'UNION

6.1 Questions de personnel

6.1.1 Le tableau des effectifs correspondant au budget 1993 comportait 810 emplois, dont 736 permanents. On a enregistré les mouvements suivants au cours de l'année parmi les fonctionnaires titulaires de contrats permanents ou de durée déterminée : 32 mises à la retraite, 3 démissions et 1 licenciement pour raisons de santé. Trois contrats de durée déterminée ne furent pas renouvelés. Au 31 décembre 1993, 33 fonctionnaires travaillaient à temps partiel.

6.1.2 Les tableaux suivants (Tableaux 1 à 4) montrent la répartition des effectifs au 31 décembre 1993. Les chiffres de l'année précédente sont indiqués entre parenthèses pour comparaison lorsque ceci s'applique.

6.1.3 Des contrats de courte durée (Tableau 2) ont été octroyés de manière à assurer les renforts nécessaires lors de conférences et réunions, de surcroît temporaire de travail urgent, de travail en équipe, d'indisponibilité de longue durée de personnel essentiel.

6.1.4 La répartition géographique intéresse les fonctionnaires élus et les emplois des catégories supérieure et professionnelle (à l'exclusion du personnel linguistique). (Le principe de la répartition géographique ne s'applique pas aux emplois de la catégorie des services généraux.) Telle qu'elle se présentait à la fin de 1993, la répartition géographique est illustrée par le Tableau 4 et se rapporte à tout le personnel employé par l' Union à l'exception du personnel linguistique, du personnel engagé au titre de projets d'assistance technique et du personnel engagé à court terme.

TABLEAU 1

Répartition du personnel entre le Secrétariat général et les divers secteurs de l'Union (non compris le personnel engagé à court terme et le personnel engagé au titre de l'assistance technique)

Secrétariat général/ Secteur	Fonct. élus		Nombre de contrats				Total	
			Permanents		Durée déterminée			
Secrétariat général	2		366	(368)	53	(41)	421	(411)
UIT-R*	6		134	(138)	10	(12)	150	(156)
UIT-T	1		40	(41)	1	(2)	42	(44)
UIT-D	1	(-)	28	(34)	77	(84)	106	(118)
TOTAL	**10**	**(9)**	**568**	**(581)**	**141**	**(139)**	**719**	**(729)**

* Inclus sont les contrats précédemment répertoriés sous IFRB et CCIR.

(Les chiffres pour 1992 figurent entre parenthèses.)

TABLEAU 2

Personnel engagé à court terme

	Nombre de contrats		Nombre total de journées de travail	
Interprètes	566	(610)	3,143	(5,692)
Ingénieurs, ingénieurs éditeurs	5	(10)	497	(120)
Programmeurs-analystes, programmeurs	5	(6)	786	(1,040)
Traducteurs/Réviseurs, procès-verbalistes	57	(120)	2,086	(5,545)
Administrateurs	16	(12)	991	(1,177)
Secrétaires, Commis ordinateurs	132	(100)	14,094.5	(10,436.5)
Assistants programmeurs	18	(17)	3,154	(2,862)
Commis composition de textes	18	(15)	2,614	(1,209)
Dactylographes, opérateurs	207	(290)	13,293.5	(24,694)
Documents /Opérateurs Reprographie	50	(38)	4,010	(4,684)
Commis aux expéditions et autres	72	(96)	3,679.5	(4,838)
TOTAL	1,146	(1,314)	48,348.5	(62,297.5)

(Les chiffres pour 1992 figurent entre parenthèses dans les colonnes 2 et 4.)

TABLEAU 3

Répartition du personnel selon le grade
(non compris le personnel engagé à court terme et
le personnel engagé au titre de l'assistance technique)

Grade	Secrétariat général		TSB		BR		BDT		Total	
Elus	2		1		6		1		10	
	Perm	DD	Perm	DD	Perm	DD	Perm	DD	Perm	DD
D.1	6	1	1	-	5	-	1	6	13	7
P.5	18	5	6	-	13	4	1	37	38	46
P.4	36	4	5	1	30	2	5	7	76	14
P.3	34	9	2	-	13	-	-	-	49	9
P.2	8	3	2	-	1	-	2	-	13	3
P.1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
G.7	29	1	2	-	11	-	11	2	53	3
G.6	52	7	20	-	31	3	3	8	106	18
G.5	77	7	-	-	22	-	5	14	104	21
G.4	49	11	2	-	7	1	-	2	58	14
G.3	46	5	-	-	1	-	-	-	47	5
G.2	11	-	-	-	-	-	-	-	11	-
G.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	366	53	40	1	134	10	28	77	568	141
TOTAL	**421**		**42**		**150**		**106**		**719**	

Perm. = permanent
DD = durée déterminée

Note: le tableau ci-dessus indique le grade des fonctionnaires compte tenu de ceux qui reçoivent une indemnité spéciale de fonctions accordée sur recommandation du Comité des nominations et des promotions.

TABLEAU 4

Répartition géographique du personnel au 31 décembre 1993
(non compris le personnel engagé au titre de l'assistance technique)

Pays	Fonct. élus	D.1	P.5	P.4	P.3	P.2	P.1	Total
Région A - Amérique (32 pays)								
Argentine				1				1
Brésil		1		4	1			6
Canada	1	2	2	3 (4)	1 (2)			9 (11)
Chili						1		1
Colombie			1	1	1			3
Costa Rica			2					2
Equateur			1					1
Etats-Unis	1	1	4 (3)	10 (9)	1 (2)			17 (16)
Jamaïque			1					1
Mexique			1					1
Pérou			1					1
Uruguay		1	2					3
Région B - Europe occidentale (27 pays)								
Allemagne	1	1	5 (4)	3	2			12 (11)
Autriche		1		1		1		3
Belgique			2	1				3
Espagne			2	2 (3)		1 (-)		5
Finlande	1		2					3
France		1 (3)	5 (4)	6 (7)	8 (7)	3 (4)		23 (25)
Grèce			1					1
Irlande					1			1
Italie			5 (4)	- (2)			1* (-)	6
Norvège			1		1			2
Pays-Bas		1						1
Portugal				2 (1)	- (1)			2
Royaume-Uni	1		3 (2)	2 (1)	2	2		10 (8)
Suède			2	2	2 (3)			6 (7)
Suisse			2 (3)	3	7 (5)	4 (6)		16 (17)
Turquie			1	1				2
Région C - Europe orientale et Asie septentrionale (25 pays)								
Bulgarie			1	2				3
Hongrie		1		1	1			3
L'ex-République yougoslave de Macédoine			1 (-)					1 (-)
Pologne		- (1)		1		1		2 (3)
Slovaque (Rép.)				1 (-)				1 (-)
Tchèque (Rép.)				1				1
Russie	1	1	3	5				10
Slovénie (Rép.)			1					1
Ukraine				1				1
Yougoslavie			1 (2)					1 (2)
Région D - Afrique (52 pays)								
Algérie	1	1	1		1			4
Bénin				1				1
Burkina Faso			2					2
Cameroun	1				1			2
Congo			1					1
Côte d'Ivoire			1					1
Egypte			1		1			2
Ethiopie		1	- (1)					1 (2)
Guinée			1	1				2
Kenya				1				1
Mali				1				1
Maroc		1	- (1)		3			4 (5)
Maurice					3 (2)			3 (2)
Ouganda				1				1
Sénégal		1						1
Sierra Leone			1					1
Soudan			1					1
Sudafricaine (Rép.)				1 (-)				1 (-)
Tanzanie					- (1)			- (1)
Tunisie		1	1					2
Zimbabwe			1					1
Région E - Asie& Australasie (46 pays)								
Afghanistan		1						1
Australie		1	3	1	2			7
Chine		1	1 (-)	1 (2)		1		4
Corée (Rép. de)				3 (2)	- (1)			3
Inde			2	4	3 (2)			9 (8)
Indonésie	1 (-)			1				2 (1)
Iran		1 (-)	1 (2)					2
Iraq				1				1
Japon	1		2	1	1	1* (-)		6 (5)
Jordanie			1					1
Pakistan			- (1)		1			1 (2)
Singapour			1					1
Sri Lanka			1					1
Syrie			1 (2)					1 (2)
Viet Nam					1			1
TOTAL - 74 pays	10 (9)	20 (22)	77	72	45 (46)	15 (16)	1 (-)	240 (242)

* 2 emplois payés sur fonds fiduciaires.

(Lorsque des changements sont intervenus, les chiffres de 1992 figurent entre parenthèses.)

6.2 Questions financières

6.2.1 L'exercice 1993 était régi par les dispositions de la Convention internationale des télécommunications de Nairobi (1982), par les Résolutions et Décisions de la Conférence de plénipotentiaires de Nice (1989), ainsi que par les prescriptions du Règlement financier de l'Union, édition de 1990, approuvé par le Conseil au cours de sa 45e session (1990).

Budget de 1993

6.2.2 A sa session de 1992 (Résolution 1031), le Conseil a approuvé les budgets pour 1993, dont les montants sont indiqués dans le tableau ci-dessous, qui fait apparaître les ajustements intervenus au cours de l'exercice, conformément à la Résolution 647, ainsi que les budgets définitifs.

Francs suisses

	Budget pour 1993 Résolution 1031	Ajustements Résolution 647	Budget définitif pour 1993	Budget définitif pour 1992
Budget ordinaire	132.610.000	4.660.950	137.270.950	139.908.500
Budget des comptes spéciaux de la coopération technique	5.101.000	200.500	5.301.500	6.988.500
Budget annexe des publications	8.515.000	62.400	8.577.000	7.714.700

Pour de plus amples détails, se reporter à l'Annexe 2 "Budget et comptes de 1993".

6.2.3 Par sa Résolution 1031, le Conseil a fixé le montant de l'unité contributive des Membres à 310.600 francs suisses (306.000 en 1992) sur la base de la classification choisie par les Membres en vertu des dispositions du numéro 139 de la Constitution et du numéro 368 de la Convention de Nice (1989), soit sur la base d'un total de 375 12/16 unités. Par la même Résolution, le Conseil a fixé à 62.120 francs suisses (61.200 en 1992) la valeur annuelle de l'unité contributive aux dépenses des réunions du Secteur des radiocommunications (ex-CCIR) et du Secteur de la normalisation des télécommunications (ex-CCITT) pour les exploitations reconnues, les organismes scientifiques ou industriels et les organisations internationales non exonérées, selon les dispositions des numéros 378 et 382 de la Convention de Nice, ce qui correspond à 1/5ème de l'unité contributive des Membres.

Comptes de 1993

Budget ordinaire

6.2.4 Les recettes prévues dans le budget de 1993 se chiffraient à 137.270.950 francs suisses, compte tenu d'un prélèvement sur le compte de provision de 6.660.950 francs suisses. Les recettes effectives se sont élevées à 140.478.306,94 francs suisses (142.340.287,63 en 1992).

6.2.5 En ce qui concerne les dépenses récurrentes de fonctionnement, les crédits et dépenses se sont établis comme suit en 1993:

Francs suisses

	Budget définitif pour 1993	Dépenses effectives	Crédits non utilisés	%
Conseil (Chapitre 1)	966.300	881.974,85	84.325,15	8,73
Dépenses communes du Siège (Chapitres 2 à 6)	98.977.000	97.376.034,55	1.600.965,45	1,62
Coopération et assistance techniques (Chapitre 7)	23.906.800	23.713.854,80	192.945,20	0,08
Langues de travail supplémentaires (Chapitre 8)	3.585.600	3.585.600,00	0,00	0,0
Conférences et réunions (Chapitres 11 à 17)	9.835.250	8.474.510,10	1.360.739,90	13,84
	137.270.950	134.031.974,30	3.238.975,70	2,36

Budget des comptes spéciaux de la coopération technique

6.2.6 Conformément à la Résolution 21 de Nice (1989), les dépenses administratives et de fonctionnement résultant de la participation de l'Union au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les frais afférents à d'autres activités de coopération technique sont comptabilisés séparément dans un autre chapitre du budget de l'Union. Ces frais ne sont pas couverts par les contributions des Membres, mais essentiellement par les versements effectués par le PNUD au titre des dépenses d'appui et par des donateurs au titre des fonds d'affectation spéciale.

6.2.7 Compte tenu de la modestie des versements du PNUD au titre de l'exécution des projets et des dépenses d'appui, les mesures d'austérité visant les dépenses administratives ont été maintenues. Ces dépenses se sont chiffrées à 4.840.805,89 francs suisses, montant inférieur de 8,7% aux dépenses inscrites au budget. Les recettes obtenues au titre du Programme des Nations Unies pour le développement (3.004.654,00) et des fonds spécialement affectés à l'assistance technique (916.072,00) se sont élevées à 3.920.726,00 francs suisses. Compte tenu des autres recettes représentant un montant de 114.431,82 francs suisses et du solde non utilisé (23.214,70 francs suisses) des crédits des exercices précédents, le total des recettes de 1993 s'est chiffré à 4.058.372,52 francs suisses, soit un montant inférieur de 782.433,37 francs suisses au montant requis pour couvrir les dépenses effectives de l'exercice. L'insuffisance des recettes, qui n'ont pas couvert les dépenses d'administration du programme du PNUD, est essentiellement attribuable à la rapide diminution des versements reçus au titre de l'exécution des projets et des dépenses d'appui.

Budget annexe des publications

6.2.8 Les dépenses et les recettes de production et de vente de publications font l'objet d'un compte annexe qui, en 1993, a dégagé un excédent de 1.341.193,29 francs suisses (1.485.585,64 francs suisses en 1992). L'excédent a été versé au compte "capital" des publications.

Trésorerie

6.2.9 La plus grande partie des contributions ayant été versée dans les délais prévus, la liquidité est demeurée satisfaisante pendant tout l'exercice, bien que la plupart des contribuants aient différé leurs règlements de 1994 jusqu'à la fin décembre 1993 et après. Néanmoins, 103,974,499 francs suisses soit 77% des contributions budgétées pour 1994 avaient été reçues à la fin de 1993 et il n'a pas été nécessaire de faire un appel de fonds auprès du Gouvernement de la Confédération suisse en 1993. Il convient de noter que l'Union ne dispose pas d'autres liquidités de réserve que les fonds avancés par ses Membres et que, comme les années précédentes, la quasi-totalité des contributions attendues - 93,3% en l'occurence - avait été effectivement reçue au 31 décembre 1993. Les fonds disponibles ont été investis au cours de l'exercice. Les revenus des placements se sont chiffrés à 3.789.720,88 francs suisses.

Débiteurs

6.2.10 Le total des sommes dues à l'Union au titre de l'exercice 1993 s'est élevé à 12.261.795,95 francs suisses pour ce qui est des contributions et des publications. Les arriérés au titre des contributions et des publications se sont chiffrés à 34.186.511,82 francs suisses (30.789.702,77 en 1992), dont 7.259.163,32 francs suisses portés aux comptes spéciaux d'arriérés.

6.2.11 Mis à part les rappels concernant les arriérés de paiement, tous les débiteurs ayant un compte spécial d'arriérés ont été de nouveau priés de soumettre un calendrier de remboursement. Toutefois, ces interventions n'ont eu qu'un succès mitigé et seuls deux pays ont réglé une partie de leurs arriérés spéciaux en 1993.

Provision spéciale pour comptes débiteurs

6.2.12 L'avoir du compte "Provision spéciale pour comptes débiteurs" était de 15.752.185,85 francs suisses au 31 décembre 1993 (13.373.817,90 en 1992). Le montant arrondi des arriérés non couverts par la provision spéciale était de 18,4 millions de francs suisses.

Capital de l'Union

Compte de provision

6.2.13 Le compte de provision dont il est fait mention au numéro 385 de la Convention de Nice (1989) et à l'article 47 du Règlement financier de l'UIT est alimenté principalement par les crédits budgétaires inutilisés et annulés à la clôture de l'exercice, ainsi que par l'excédent du compte d'intérêts. Au 31 décembre 1993, le solde du compte de provision se chiffrait à 20.086.932,94 francs suisses (14.292.423,17 francs suisses en 1992).

Compte "Capital des publications"

6.2.14 Au 31 décembre 1993, l'excédent de recettes du compte "Capital des publications" s'élevait à 1.341.193,29 francs suisses, et le solde créditeur s'élevait à 4.803.355,06 francs suisses (3.462.161,77 en 1992). La valeur du stock des publications était de 800.000 francs suisses (1.430.000 en 1992), chiffre que l'on peut considérer comme très raisonnable compte tenu des perspectives de ventes.

Compte "Capital de l'économat, reprographie et services techniques"

6.2.15 Le solde créditeur du compte s'élevait à 565.272,40 francs suisses au 31 décembre 1993 (1.938.452,75 en 1992) compte tenu d'un excédent de dépenses de 73.180,35 francs suisses et d'un transfert de 1.300.000 francs suisses sur le compte de provision (Décision 449).

* * * * * * * * *

7. RELATIONS AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISATION INTERNATIONALES

Par sa recommandation 1, la Commission de Haut Niveau a demandé à l'UIT de jouer "un rôle dominant en travaillant d'une manière coordonnée plus stratégique et d'une façon plus systématique avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, l'objectif étant d'adopter une approche plus générale, au niveau international, à l'égard des vastes questions que soulève la mondialisation de l'économie et de la société de l'information". Conformément à cette recommandation, l'UIT a redoublé d'effort pour renforcer sa collaboration avec des organisations telles que l'UNESCO, la CNUCED, l'ONUDI, le PNUE et le GATT. Les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round ayant été menées à bonne fin, l'UIT compte mettre en oeuvre la recommandation 69, par laquelle la Commission de Haut Niveau a demandé d'examiner la possibilité "de conclure avec le GATT un accord définissant les rôles complémentaires du GATT et de l'UIT et la manière dont les deux organisations devraient collaborer".

On a aujourd'hui conscience de l'importance toujours croissante des télécommunications dans tous les secteurs du développement et l'UIT porte maintenant toute son attention sur les travaux du système des Nations Unies dans son ensemble.

Des efforts soutenus ont été faits pour travailler plus étroitement avec les institutions de Bretton Woods ainsi qu'avec INMARSAT et INTELSAT. Outre la collaboration étroite qu'elle entretient avec des organisations intéressées par les radiocommunications et la normalisation, l'UIT a célébré la Journée mondiale de la normalisation, le 14 octobre 1993, pour laquelle l'ISO, la CEI et l'UIT ont cosigné le message diffusé à cette occasion, sur le thème "Management de l'information - Plus vite et mieux grâce aux normes mondiales".

La coopération avec les institutions spécialisées a été fructueuse et les efforts entrepris pour promouvoir l'approche mondiale des télécommunications se sont poursuivis.

De plus, le siège de l'Union a entretenu des relations avec un grand nombre d'autres organisations, parmi lesquelles il convient de mentionner les suivantes:

Organisation des Etats américains (OEA)
Organisation de l'unité africaine (OUA)
Banque africaine de développement (BAfD)
Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
Télécommunauté Asie-Pacifique (APT)
Institut européen des normes de télécommunication (ETSI)
Communautés européennes
Union européenne de radiotélévision (UER)
Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT)
Agence spatiale européenne (ASE)
Association du transport aérien international (IATA)
Commission électrotechnique internationale (CEI)
Organisation internationale de normalisation (ISO)
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Union radio-scientifique internationale (URSI)
Union panafricaine des télécommunications (UPAT)
Union africaine des postes et télécommunications (UAPT)
Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique (URTNA)

* * * * * * * * * * * *

ANNEXE 1

SITUATION DES MEMBRES PAR RAPPORT AUX ACTES DE L'UNION AU 31 DÉCEMBRE 1993

Tableau I. *Actes finals de Genève (1992) et Règlements administratifs:*

— Constitution et Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992);

— Protocole facultatif concernant le règlement obligatoire des différends relatifs à la Constitution, à la Convention et aux Règlements administratifs (Genève, 1992);

— Règlement des télécommunications internationales de Melbourne (1988);

— Règlement des radiocommunications de Genève (1979);

— Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR pour les services mobiles, Genève, 1983) (MOB-83);

— Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et la planification des services spatiaux utilisant cette orbite, Genève, 1985) (ORB-85);

— Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR pour la planification des bandes d'ondes décamétriques attribuées au service de radiodiffusion, Genève, 1987) (HFBC-87);

— Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR pour les services mobiles, Genève, 1987) (MOB-87);

— Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et la planification des services spatiaux utilisant cette orbite, Genève, 1988) (ORB-88);

— Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre, Malaga-Torremolinos, 1992) (CAMR-92).

Tableau I Bis. *Actes finals de Nairobi (1982) et Actes finals de Nice (1989):*

— Convention internationale des télécommunications de Nairobi (1982);

— Protocole additionnel facultatif à la Convention internationale des télécommunications de Nairobi (1982) relatif au règlement obligatoire des différends;

— Constitution et Convention de l'Union internationale de télécommunications (Nice, 1989);

— Protocole facultatif concernant le règlement obligatoire des différends relatifs à la Constitution, à la Convention et au Règlements administratifs (Nice, 1989).

Tableau II. *Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée d'établir un Plan pour le service de radiodiffusion par satellite dans les bandes de fréquences 11,7 - 12,2 GHz (dans les Régions 2 et 3) et 11,7 - 12,5 GHz (dans la Région 1) (Genève, 1977).*

Tableau III. *Accord régional relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences dans les bandes des ondes hectométriques dans les Régions 1 et 3 et dans les bandes des ondes kilométriques dans la Région 1 (Genève, 1975).*

Tableau IV. *Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 87,5 - 108 MHz pour la radiodiffusion sonore à modulation de fréquence (Région 1 et partie de la Région 3) (Genève, 1984).*

Tableau V. *Accord régional relatif aux services mobile maritime et de radionavigation aéronautique en ondes hectométriques (Région 1) (Genève, 1985).*

Tableau VI. *Accords régionaux américains:*

— Accord interaméricain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949);

— Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950);

— Accord régional relatif au service de radiodiffusion à ondes hectométriques dans la Région 2 (Rio de Janeiro, 1981);

— Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 1605 - 1705 kHz dans la Région 2 (Rio de Janeiro, 1988).

Tableau VII. *Accords et Protocole régionaux des zones européennes:*

— Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68 - 73 MHz et 76 - 87,5 MHz par le service de radiodiffusion, d'une part, et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960);

— Accord régional pour la Zone européenne de radiodiffusion (Stockholm, 1961);

— Protocole portant amendement de l'Accord de Stockholm (Genève, 1985);

— Accord régional concernant la planification du service de radionavigation maritime (radiophares) dans la Zone européenne maritime (Genève, 1985).

Tableau VIII. *Accords et Protocoles régionaux des zones africaines:*

— Accord régional pour la Zone africaine de radiodiffusion relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences des bandes des ondes métriques et décamétriques (Genève, 1963);

— Protocole portant amendement de cet Accord (Genève, 1985);

— Protocole portant abrogation des parties toujours en vigueur de cet Accord (Genève, 1989);

— Accord régional relatif à la planification de la radiodiffusion télévisuelle en ondes métriques et décimétriques dans la Zone africaine de radiodiffusion et les pays voisins (Genève, 1989).

IX. *Accords particuliers.*

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

Tableau I. Actes finals de Genève (1992) et Règlements administratifs

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1993

La lettre S signifie que l'Acte en question a été signé.
La lettre A dans les colonnes 3 ou 5 signifie qu'il s'agit d'une adhésion; dans les autres colonnes, elle indique une approbation des Règlements.

MEMBRES	Classe de contribution Nombre d'unités	ACTES FINALS DE GENÈVE (1992)				RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS															
		Constitution et Convention		Protocole facultatif		Règlement des télécommunications internationales Melbourne, 1988		Règlement des radiocommunications													
			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion			Genève, 1979		Révision partielle Genève, 1983 MOB-83		Révision partielle Genève, 1985 ORB-85		Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87		Révision partielle Genève, 1987 MOB-87		Révision partielle Genève, 1988 ORB-88		Révision partielle Malaga-Torremolinos, 1992 CAMR-92	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
Afghanistan (Etat islamique d')	1/16	S 60)		S		–	A 54)	S	A 4)	–	A 54)	–	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	–	
Albanie (République d')	1/4	S		S		S		–	A 4)	–		–		S		–		–		–	
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)	1	S 60)		–		–	A 54)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	
Allemagne (République fédérale d')	30	S 60)		–		S	A	S	A 6)	S	A 7)	S	A 46)	S	A 48)	S	A 3)	S	A 52)	S	
Andorre (Principauté d')	1/4	–		–		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)
Angola (République d')	1/4	–		–		S		S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S		S		–	
Antigua-et-Barbuda	1/16	–		–		–		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	S		S		S		–	
Arabie saoudite (Royaume d')	10	S 60)		S		S	A	S	A	S	A 4)	S	A	S	A	S	A	S	A	S	
Argentine (République)	1/4	S 60)		–		S		S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S		S		S	
Arménie (République d')	1/4	–		–		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	
Australie	15	S 60)		S		S	A	S	A 4)	S	A	S	A	S	A 3)	S	A 3)	S	A	S	
Autriche	1	S 60)		S		S		S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S		S		S	
Azerbaïdjanaise (République)	1/4	–		–		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	
Bahamas (Commonwealth des)	1/2	S		S		S		–	A	–	A 4)	–	A 4)	–		S		S		S	
Bahreïn (Etat de)	1/2	S 60)		S		–		S	A 4)	S		S		–		–		S		S	
Bangladesh (République populaire du)	1/8	–		–		–		S	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–		–		S	
Barbade	1/4	S		S		–	A 54)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 54)	–	A 54)	–	A 54)	–	A 54)	–	
Bélarus (République du)	1/2	S 60)		S		S		S	A 16)	S	A 4)	S		S	A	S	A	S		S	A
Belgique	5	S 60)		S		S		S	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S		S	A
Belize	1/8	A	9.XI.1993	A	7.XII.1993	–	A 61)	–	A	–	A 4)	–	A 61)	–	A 61)	–	A 61)	–	A 61)	S	A 61)
Bénin (République du)	1/4	S 60)		S		S		S	A 4)	S	A 4)	–		–		–		S		S	
Bhoutan (Royaume du)	1/8	S		S		S		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–		–		S	
Bolivie (République de)	1/4	A	30.XII.1993	–		–	A 61)	–	A 4)	–	A 61)	–	A 61)	–	A 61)	–	A 61)	–	A 61)	–	A 61)
Bosnie-Herzégovine (République de)	1/16	–		–		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	
Botswana (République du)	1/2	S		S		S		S	A 4)	–	A 4)	–		S		–		–		S	
Brésil (République fédérative du)	3	S		S		S	A 54)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 54)	S	
Brunéi Darussalam	1/2	S 60)		S		S		–	A 4)	–		S		–		–		S		S	
Bulgarie (République de)	1	S 60)		S		S		S	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S		S	
Burkina Faso 20)	1/8	S 60)		S		S		S	A 4)	–	A 4)	–	A	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	
Burundi (République du)	1/8	S 60)		S		–		S	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–		S		S		S	
Cambodge (Royaume du)	1/2	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
Cameroun (République du) 8)	1	S 60)		S		S	A 54)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	
Canada	18	S 60)	21.VI.1993 57)	S	21.VI.1993	S	A	S	A 13)	S	A	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)
Cap-Vert (République du)	1/8	S		S		–		S	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–		–		S	
Centrafricaine (République)	1/8	S		S		S		S	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	S	A 4)	–		S		S	
Chili	1	S 60)		S		S		S	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S		S	
Chine (République populaire de)	10	S 60)		–		S		S	A 3)	S	A 4)	S		S		S		S		S	
Chypre (République de)	1/4	S 60)		S		S		S	A 4)	S	A 4)	–		S		S		S		S	
Cité du Vatican (Etat de la)	1/4	S		–		S		S	A 4)	–	A 4)	S		S		S		S		S	
Colombie (République de)	1	S 60)		S		S		S	A	S	A 4)	S		S		S		S		S	
Comores (République fédérale islamique des)	1/16	S		S		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	
Congo (République du)	1/2	–		–		S		S	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–		–		–		S	
Corée (République de)	5	S 60)		S		S		S	A	S	A	S	A	S		S		S		S	
Costa Rica	1/4	–		–		–		S		–		–		–		S		–		–	
Côte d'Ivoire (République de) 31)	1	S 60)		S		S	A 54)	S	A	S	A	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	
Croatie (République de)	1/4	S		–		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	
Cuba	1/2	S 60)		S		S		S	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S		S	
Danemark	5	S 60)	18.VI.1993	S	18.VI.1993	S	A 54)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 61)
Djibouti (République de)	1/8	S		S		S		–	A 4)	–	A 4)	S	A 4)	–		–		–		–	
Dominicaine (République)	1/2	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
Egypte (République arabe d')	1/2	S		S		S		S	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S		–	
El Salvador (République d')	1/4	S		–		S		S	A 4)	–	A 4)	–		–		–		–		–	
Emirats arabes unis	1	S 60)		S		S	A 54)	S	A 4)	S	A 4)	–	A 54)	S	A 54)	–	A 54)	S	A 54)	S	
Equateur	1/2	–		–		–		S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S		–		S		S	
Erythrée	1/8	–		–		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	
Espagne	8	S 60)		–		S	A 3)	S	A 4)	S	A 4)	S	A	S	A	S	A 3)	S	A 3)	S	
Estonie (République d')	1/4	S 60)		S		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	
Etats-Unis d'Amérique	30	S 60)		–		S	A 3)	S	A 18)	S	A 3)	S	A 3)	S		S	A 3)	S	A 3)	S	
Ethiopie	1/8	S 60)		S		S		S	A	S		S		–		S		S		S	
Fidji (République de)	1/4	S 60)		S		S		S	A 4)	–	A 4)	–		–		–		–		–	
Finlande	5	S 60)		S		S	A 54)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	
France	30	S 60)		–		S	A 3)	S	A 4)	S		S		S		S		S		S	
Gabonaise (République)	1/2	S 60)		S		S	A 54)	S	A 4)	–	A 4)	S	A 4)	S	A 54)	–	A 54)	S	A 54)	S	
Gambie (République de)	1/8	S		S		–		–	A 4)	–		–	A 4)	–	A 4)	–		–		S	
Géorgie (République de)	1/4	–		–		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	
Ghana	1/4	S 60)		S		S	A 54)	S	A 4)	–	A 4)	S	A 4)	S	A 54)	–	A 54)	S	A 54)	S	
Grèce	1	S 60)		S		S		S	A	S	A 4)	S		S		S		S		S	
Grenade	1/8	S		S		–		–		–		–		–		–		–		–	
Guatemala (République du)	1/4	–		–		S		S	A 4)	–	A 4)	S	A 4)	–		–		–		S	
Guinée (République de) 9)	1/8	S 60)		S		S	A 54)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	
Guinée-Bissau (République de)	1/8	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
Guinée équatoriale (République de)	1/8	–		–		–		–	A 4)	–	A 4)	–		–		–		–		–	
Guyana	1/4	–		–		–		S	A 4)	–	A 4)	–		–		–		–		–	
Haïti (République d')	1/8	–		–		–		S	A	–		–		–		–		–		–	
Honduras (République du)	1/4	S		S		–		S	A 4)	–	A 4)	S		S		–		–		S	

Tableau I. Actes finals de Genève (1992) et Règlements administratifs *(suite)*

MEMBRES	Classe de contribution Nombre d'unités	ACTES FINALS DE GENÈVE (1992)				RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS															
		Constitution et Convention		Protocole facultatif		Règlement des télécommunications internationales Melbourne, 1988		Règlement des radiocommunications													
			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion			Genève, 1979		Révision partielle Genève, 1983 MOB-83		Révision partielle Genève, 1985 ORB-85		Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87		Révision partielle Genève, 1987 MOB-87		Révision partielle Genève, 1988 ORB-88		Révision partielle Malaga-Torremolinos, 1992 CAMR-92	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
Hongrie (République de)	1	S 60)		S		S		S	A	S	A	S		S	A	S		S		S	
Inde (République de l')	5	S 60)		S		S		S	A	S	A 4)	S		S	A	S		S		S	
Indonésie (République d')	1	S 60)		S		S		S	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S		S	
Iran (République islamique d')	1	S 60)		S		S		S	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S		S	
Iraq (République d')	1/4	–		–		S		S	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S		–	
Irlande	2	S 60)		S		S		S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S		S		S	
Islande	1/4	S 60)		S		S		S	A 4)	S	A 4)	–		S		–		S		S	
Israël (Etat d')	1	S 60)		S		S		S	A 4)	S		S		S		S		S		S	
Italie	20	S 60)		S		S		S	A	S	A	S		S	A	S		S	A	S	
Jamaïque	1/4	S		S		–		S	A	–	A 4)	S		–		–		–		–	
Japon	30	S 60)		S		S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A 51)	S	A	S	A
Jordanie (Royaume hachémite de)	1/2	S 60)		S		–	A 54)	S	A 4)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	
Kazakhstan (République du)	1/4	–		–		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	
Kenya (République du)	1/4	S 60)		S		S		S	A 4)	S	A 4)	S		S	A	S		S		S	
Kiribati (République de)	1/8	–		–		–		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–		–		–		–	
Koweït (Etat du)	3	S 60)		S		S		S	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S		S	
Lao (République démocratique populaire)	1/16	–		–		–		–	A 4)	–		–		–		–		–		–	
Lesotho (Royaume du)	1/16	S 60)		S		–		S	A 4)	–	A 4)	–		S		–		–		–	
Lettonie (République de)	1/4	S 60)		S		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	S	
L'ex-République yougoslave de Macédoine	1/4	–		–		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	
Liban	1/4	S 60)		S		S		S	A 4)	–	A 4)	S	A	–		S		S		S	
Libéria (République du)	1/4	S		S		–		S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S		S		S		–	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste)	1	–		–		–		S	A 4)	–	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S	
Liechtenstein (Principauté de)	1/2	S 60)		S		S		S	A 4)	–	A 4)	–		–		–		S		S	
Lituanie (République de)	1	S 60)		S		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	S	
Luxembourg	1/2	S 60)		S		S		S	A 4)	–		S		S		–		S		S	
Madagascar (République de)	1/4	S		S		S		S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S	
Malaisie	1	S 60)		–		S		S	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S		S	
Malawi	1/8	S 60)		S		–		S	A 4)	–	A 4)	S		–		–		–		S	
Maldives (République des)	1/8	–		–		S		–	A 4)	–	A 4)	–		S		–		–		–	
Mali (République du)	1/8	S		S		S		S	A 4)	–	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S	
Malte	1/4	S 60)		S		S	A 3)	S	A 4)	–		S		S		S		S		S	
Maroc (Royaume du)	1	S 60)		–		S		S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S		S		S	
Maurice (République de)	1/4	A	6.XII.1993	A	6.XII.1993	S	A 61)	S	A 4)	–	A 4)	–	A 61)	–	A 61)	–	A 61)	–	A 61)	–	A 61)
Mauritanie (République islamique de)	1/4	S 60)		S		–		S	A 4)	S	A 4)	–	A 4)	S	A 4)	S		S		–	
Mexique	1	S 60)	27.IX.1993 62)	S	27.IX.1993	S	A 3)	S	A 3)	S	A 54)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 54)	S	A 61)
Micronésie (Etats fédérés de)	1/4	–		–		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	
Moldova (République de)	1/4	S		–		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	
Monaco (Principauté de)	1/4	S 60)		S		S		S	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S		S	
Mongolie	1/4	S 60)		–		–		S	A 4)	–	A 4)	–		S		–		S		S	
Mozambique (République du)	1/16	–		–		–		S	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–		–		S	
Myanmar (Union de)	1/8	S 60)		–		–		–	A 4)	–	A 4)	–		–		–		–		–	
Namibie (République de)	1/4	–		–		–		–	A 4)	–		–		–		–		–		–	
Nauru (République de)	1/8	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
Népal	1/8	S		S		S	A 54)	S	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 54)	–	A 54)	–	A 54)	–	
Nicaragua	1/4	–		–		–		S	A 4)	S	A 4)	–	A 4)	–		–		–		S	
Niger (République du)	1/8	S 60)		S		S		S	A 4)	–		–		S		–		–		S	
Nigéria (République fédérale du)	2	S 60)		S		S		S	A 4)	–	A 4)	S		–		S		S		S	
Norvège	5	S 60)		S		S		S	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S		S	
Nouvelle-Zélande	2	S 60)		S		S		S	A 34)	S	A 34)	S	A 55)	S	A 55)	S	A 55)	S	A 55)	S	
Oman (Sultanat d')	1/2	S 60)		S		S		S	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S		S	
Ouganda (République de l')	1/16	–		–		S	A 4)	S	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	S	
Ouzbékistan (République d')	1/4	–		–		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	
Pakistan (République islamique du)	2	S 60)		S		S		S	A 4)	–	A 4)	S		S		S		S		S	
Panama (République du)	1/2	S 60)		S		–		S	A 4)	S	A 4)	–		–		S		S		S	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1/2	S 60)		S		S		S	A 4)	S		S		S		S		S		S	
Paraguay (République du)	1/2	–		–		S		S	A 4)	–	A 4)	S		S		S		S		–	
Pays-Bas (Royaume des)	8	S 60)		S		S	A 12)	S	A 12)	S	A 12)	S	A	S	A	S	A 3)	S 12)	A 3)	S	
Pérou	1/4	–		–		–		S	A 4)	–	A 4)	S		–		S		S		–	
Philippines (République des)	1	S 60)		S		S		S	A 4)	–	A 4)	S		S		S		–		S	
Pologne (République de)	1	S		S		S		S	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S		S	
Portugal	1	S 60)		S		S		S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S	
Qatar (Etat du)	1/2	S 60)		S		S		S	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S		S	
République arabe syrienne	1/2	A	25.XI.1993	–		S	A	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 61)	S	A 61)	S	A 61)	S	A 61)
République populaire démocratique de Corée	1/4	S 60)		S		S	A 54)	S	A 4)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	
République slovaque	1/4	–		–		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	
République tchèque	1	–		–		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	
Roumanie	1/2	S 60)	30.XI.1993	–		S	A 61)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 61)	S	A 61)	S	A 61)	S	A 61)	S	A 61)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	15	S 60)		S		S	A 3)	S	A 17)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	
Russie (Fédération de)	30	S 60)		–		S		S	A 14)	S	A 4)	S		S	A	S	A	S	A	S	A
Rwandaise (République)	1/8	–		–		S		S	A 4)	–	A 4)	–		S		–		–		–	
Saint-Marin (République de)	1/4	S		S		S		S	A 4)	–	A 4)	S		–		S		S		S	
Saint-Vincent-et-Grenadines	1/16	–		–		–		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–		–		–		–	
Salomon (Iles)	1/16	–		–		–		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–		–		–		–	
Samoa-Occidental (Etat indépendant du)	1/16	–		–		–		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–		–		–	
Sao Tomé-et-Principe (République démocratique de)	1/8	–		–		–		–	A 4)	–		–		–		–		–		–	
Sénégal (République du)	1	S 60)		S		S		S	A 4)	–		S		S		S		S		S	
Sierra Leone	1/8	–		–		–		–	A 4)	–	A 4)	–		–		–		–		–	
Singapour (République de)	1	S 60)		S		S		S	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S		S	
Slovénie (République de)	1/4	S 60)		S		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	
Somalie (République démocratique)	1/8	–		–		–		S	A 4)	–		S		S		–		–		–	

Tableau I. Actes finals de Genève (1992) et Règlements administratifs *(suite)*

MEMBRES	Classe de contribution Nombre d'unités	ACTES FINALS DE GENÈVE (1992)				RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS															
		Constitution et Convention		Protocole facultatif		Règlement des télécommunications internationales Melbourne, 1988		Règlement des radiocommunications													
			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion			Genève, 1979		Révision partielle Genève, 1983 MOB-83		Révision partielle Genève, 1985 ORB-85		Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87		Révision partielle Genève, 1987 MOB-87		Révision partielle Genève, 1988 ORB-88		Révision partielle Malaga-Torremolinos, 1992 CAMR-92	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
Soudan (République du) 32)	1/16	S 60)		S		–		S	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–		–		–	
Sri Lanka (République socialiste démocratique de)	1/2	S 60)		S		–		S	A 4)	S	A 4)	S		S		S		–		S	
Sudafricaine (République)	1	–		–		–		–	A 4)	–		–		–		–	A	–	A	–	
Suède	10	S 60)		S		S		S	A 4)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S		S		S	A 3)
Suisse (Confédération)	10	S 60)		S		S		S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Suriname (République du)	1/4	S 60)		S		–		–	A 4)	–		S		S		S		–		S	
Swaziland (Royaume du)	1/8	S 60)		S		S	A 54)	S	A 4)	–	A 4)	–	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	–	A 54)	S	
Tanzanie (République-Unie de)	1/8	S		S		S		S	A 4)	–	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S	
Tchad (République du)	1/16	S		S		S		S	A 4)	–		S		–		–		–		–	
Thaïlande	1 1/2	S 60)		S		S		S	A	S	A 4)	S		S		S		S		S	
Togolaise (République)	1/16	–		–		S		S	A 4)	S	A 4)	–		S		S		S		S	
Tonga (Royaume des)	1/16	–		–		S		–	A 4)	–	A 4)	S	A 4)	–		–		S		–	
Trinité-et-Tobago	1/2	–		–		–		S	A 4)	–		–		–		–		S		–	
Tunisie	1/2	S 60)		S		S	A 54)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	
Turkménistan	1/4	–		–		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	
Turquie	1	S 60)		S		S	A	S	A 4)	S	A 4)	S		S		S		S		S	
Ukraine	1/2	S 60)		–		S		S	A 15)	S	A 4)	S		S	A	S		S		S	
Uruguay (République orientale de l')	1/2	S 60)		S		–	A 54)	S	A 4)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	
Vanuatu (République de)	1/8	–		–		–		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–		–		–		–	
Venezuela (République du)	1 1/2	S 60)		–		–	A	S	A 3)	S	A 4)	S		S		S		S		S	
Viet Nam (République socialiste du)	1/2	S 60)		S		S		–	A 37)	S	A 37)	–		S		S		S		–	
Yémen (République du)	1/4	S 60)		S		S		–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	S		–		–		S	
Yougoslavie (République fédérative de)	1	–		–		S	A 54)	S	A	S	A 4)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	A 54)	S	
Zaïre (République du)	1/2	–		–		S		S	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–	A 4)	–		–		–	
Zambie (République de)	1/4	S 60)		S		–		S	A 4)	S	A 4)	–		–		S		S		S	
Zimbabwe (République du)	1/2	S		S		S		–	A 4)	–	A 4)	–		S		–		S		S	

Tableau I Bis. Actes finals de Nairobi (1982) et Actes finals de Nice (1989)

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1993

La lettre S signifie que l'Acte en question a été signé.
La lettre A dans les colonnes 3, 5, 8 ou 10 signifie qu'il s'agit d'une adhésion.

MEMBRES	Classe de contribution Nombre d'unités	ACTES FINALS DE NAIROBI (1982)				Classe de contribution Nombre d'unités	ACTES FINALS DE NICE (1989)			
		Convention, etc. *)		Prot. add. fac. **)			Constitution et Convention		Protocole facultatif	
			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Afghanistan (Etat islamique d')	1/8	S 1)	26.X.1984 2)	S		1/16	S 53)	5.VI.1991	S	5.VI.1991
Albanie (République d')	1/4	A	2.XI.1984 23)	–		1/4	–		–	
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)	1	S 1)	14.I.1986	–		1	S 53)	5.VIII 1992 57)	–	
Allemagne (République fédérale d')	30	S 1)	6.XII.1985 2) 27)	–		30	S 53)		–	
Andorre (Principauté d')	1/4	A	12.XI.1993	–		1/4	–		–	
Angola (République d')	1/4	S	10.VI.1989	–		1/4	S		S	
Antigua-et-Barbuda	1/8	A	4.II.1987	–		1/16	S 53)		S	
Arabie saoudite (Royaume d')	10	S 1)	25.IV.1986 39)	S		10	S 53)		S	
Argentine (République)	3	S 1)	2.II.1987 45)	S		1/4	S 53)		–	
Arménie (République d')	1/4	A	30.VI.1992	–		1/4	–		–	
Australie	18	S 1)	12.I.1984	S	3.IV.1985	15	S 53)		S	
Autriche	1	S 1)	30.III.1989 2)	S	30.III.1989	1	S 53)		S	
Azerbaïdjanaise (République)	1/4	A	10.IV.1992	–		1/4	–		–	
Bahamas (Commonwealth des)	1/2	A	5.II.1988	–		1/2	S 53)		S	
Bahreïn (Etat de)	1/2	A	13.I.1984 25)	–		1/2	S 53)		S	
Bangladesh (République populaire du)	1/8	S 1)	12.IV.1989	S		1/8	S 53)		S	
Barbade	1/4	S 1)	22.V.1986	S	18.III.1987	1/4	S 53)	5.X.1990	S	5.X.1990
Bélarus (République du)	1/2	S 1)	13.I.1986 36)	–		1/2	S 53)		–	
Belgique	5	S 1)	9.X.1986	S	9.X.1986	5	S 53)		S	
Belize	1/8	S	20.XII.1985 30)	S	21.III.1986	1/8	–		–	
Bénin (République du)	1/4	S 1)	4.VII.1986	S		1/4	S 53)		S	
Bhoutan (Royaume du)	1/8	A	15.IX.1988	–		1/8	S 53)		S	
Bolivie (République de)	1/4	A	30.I.1984	–		1/4	–		–	
Bosnie-Herzégovine (République de)	1/16	A	20.X.1992	–		1/16	–		–	
Botswana (République du)	1/2	S 1)	11.IV.1986 2)	S	21.IV.1987	1/2	S		S	
Brésil (République fédérative du)	3	S 1)	31.I.1990	S		3	S 53)	18.I.1993	S	
Brunéi Darussalam	1/2	A	19.XI.1984	–		1/2	S 53)		S	
Bulgarie (République de)	1	S 1)	21.V.1986 40)	–		1	S 53)		–	
Burkina Faso 20)	1/8	S 1)	30.IV.1986	S		1/8	S 53)		S	
Burundi (République du)	1/8	S 1)	17.V.1988	S		1/8	S 53)		S	
Cambodge (Royaume du)	1/2	–		–		1/2	–		–	
Cameroun (République du) 8)	1/2	S 1)	17.VI.1986	S	3.X.1986	1	S 53)	24.VII.1991	S	24.VII.1991

MEMBRES	Classe de contribution Nombre d'unités	ACTES FINALS DE NAIROBI (1982) Convention, etc. *)		Prot. add. fac. **)		Classe de contribution Nombre d'unités	ACTES FINALS DE NICE (1989) Constitution et Convention		Protocole facultatif	
			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Canada	18	S 1)	11.X.1983	S	11.X.1983	18	S 53)	20.II.1991 56)	S	20.II.1991
Cap-Vert (République du)	1/8	S	9.VI.1989	–		1/8	S 53)		S	
Centrafricaine (République)	1/8	S 1)	28.XI.1988	S		1/8	S 53)		S	
Chili	1	S 1)	12.XII.1985 28)	S	12.XII.1985	1	S 53)		S	
Chine (République populaire de)	10	S 1)	19.VIII.1985 2)	–		10	S 53)		–	
Chypre (République de)	1/4	S 1)	22.VIII.1986	S	22.VIII.1986	1/4	S 53)		S	
Cité du Vatican (Etat de la)	1/4	S	30.XII.1985	–		1/4	S		–	
Colombie (République de)	1	S 1)	19.IX.1985 2)	S	19.IX.1985	1	S 53)		S	
Comores (République fédérale islamique des)	1/8	–	5.X.1992	–		1/16	S		S	
Congo (République du)	1/2	S 1)	27.IV.1988	S		1/2	S 53)		S	
Corée (République de)	1	S 1)	26.XI.1985	S	26.XI.1985	5	S 53)		S	
Costa Rica	1/4	S 1)		S		1/4	S 53)		S	
Côte d'Ivoire (République de) 31)	1	S 1)	17.IX.1986	S	17.IX.1986	1/4	S 53)	30.IV.1993	S	
Croatie (République de)	1/4	A	3.VI.1992	–		1/4	–		–	
Cuba	1/2	S 1)	28.I.1986 38)	S		1/2	S 53)		–	
Danemark	5	S 1)	14.III.1985	S	14.III.1985	5	S 53)	14.V.1992	S	14.V.1992
Djibouti (République de)	1/8	A	21.IV.1987	–		1/8	S 53)		S	
Dominicaine (République)	1/2	–		–		1/2	–		–	
Egypte (République arabe d')	1	S	16.IX.1985	S	16.I.1987	1/2	S		S	
El Salvador (République d')	1/4	S 1)	28.III.1985	S	28.III.1985	1/4	–		–	
Emirats arabes unis	1	A	22.V.1986 41)	–		1	S 53)	7.X.1991	S	7.X.1991
Equateur	1/2	S 1)	13.IV.1988 2)	S	13.IV.1988	1/2	S 53)		S	
Erythrée	1/8	A	6.VIII.1993	–		1/8	–		–	
Espagne	3	S 1)	17.XII.1985	–		8	S 53)	27.IV.1992 58)	–	
Estonie (République d')	1/4	A	22.IV.1992	–		1/4	–		–	
Etats-Unis d'Amérique	30	S 1)	10.I.1986 2)	–		30	S 53)		–	
Ethiopie	1/8	S	3.VII.1984	–		1/8	S 53)		–	
Fidji (République de)	1/4	S	25.IX.1986	S	25.IX.1986	1/4	–		–	
Finlande	5	S 1)	3.I.1986	S	3.I.1986	5	S 53)	6.V.1992 59)	S	6.V.1992
France	30	S 1)	1.X.1984 2)	–		30	S 53)		–	
Gabonaise (République)	1/2	S 1)	28.IV.1988	S		1/2	S 53)	8.IV.1991	S	8.IV.1991
Gambie (République de)	1/8	S	8.III.1989	S	8.III.1989	1/8	S		S	
Géorgie (République de)	1/4	A	7.I.1993	–		1/4	–		–	
Ghana	1/4	S 1)	19.II.1987	S		1/4	S 53)	31.VII.1991	S	
Grèce	1	S 1)	15.V.1985 2)	S	15.V.1985	1	S 53)		S	
Grenade	1/8	S 1)		S		1/8	–		–	
Guatemala (République du)	1/4	S 1)	21.XI.1986	S	21.XI.1986	1/4	S		S	
Guinée (République de) 9)	1/8	S 1)	11.I.1988	S		1/8	S 53)	10.XII.1991	S	
Guinée-Bissau (République de)	1/8	–		–		1/8	–		–	
Guinée équatoriale (République de)	1/8	S	11.VI.1986	S	4.II.1987	1/8	–		–	
Guyana	1/4	S 1)	30.XII.1985	S		1/4	–		–	
Haïti (République d')	1/8	A	27.IX.1984	–		1/8	–		–	
Honduras (République du)	1/4	A	11.IX.1985	A	11.IX.1985	1/4	–		–	

*) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.
**) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

Tableau I Bis. Actes finals de Nairobi (1982) et Actes finals de Nice (1989) *(suite)*

MEMBRES	Classe de contribution Nombre d'unités	ACTES FINALS DE NAIROBI (1982)				Classe de contribution Nombre d'unités	ACTES FINALS DE NICE (1989)			
		Convention, etc. *)		Prot. add. fac. **)			Constitution et Convention		Protocole facultatif	
			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Hongrie (République de)	1	S 1)	4.VII.1985 2)	–		1	S 53)		S	
Inde (République de l')	10	S 1)	8.I.1986	–		5	S 53)		–	
Indonésie (République d')	1	S 1)	30.XII.1985 2)	–		1	S 53)		–	
Iran (République islamique d')	1	S 1)	8.I.1986	–		1	S 53)		–	
Iraq (République d')	1/4	S 1)	16.X.1986	–		1/4	S 53)		S	
Irlande	2	S	3.XI.1988 49)	–		2	S 53)		–	
Islande	1/4	S 1)	3.VII.1986	S		1/4	S 53)		S	
Israël (Etat d')	1	S 1)	19.VII.1984	–		1	S 53)		S	
Italie	10	S 1)	13.V.1986 2)	S	13.V.1986	20	S 53)		S	
Jamaïque	1/4	S 1)	12.VI.1985	S		1/4	S 53)		S	
Japon	30	S 1)	12.VII.1984	S	12.VII.1984	30	S 53)		S	
Jordanie (Royaume hachémite de)	1/2	S 1)	14.III.1984	S		1/2	S 53)	29.I.1992	S	29.I.1992
Kazakhstan (République du)	1/4	A	23.II.1993	–		1/4	–		–	
Kenya (République du)	1/4	S 1)	29.XI.1985	–		1/4	S 53)		S	
Kiribati (République de)	1/8	A	3.XI.1986	–		1/8	S 53)		S	
Koweït (Etat du)	1	S 1)	9.X.1986	S		3	S 53)		S	
Lao (République démocratique populaire)	1/8	A	8.VIII.1984 19)	–		1/16	–		–	
Lesotho (Royaume du)	1/8	S 1)	18.IX.1986	–		1/16	S 53)		S	
Lettonie (République de)	1/4	A	11.XI.1991	–		1/4	–		-	
L'ex-République yougoslave de Macédoine	1/4	A	4.V.1993	–		1/4	–		–	
Liban	1/4	S 1)	13.II.1986	S		1/4	S 53)		S	
Libéria (République du)	1/4	A	9.III.1987	–		1/4	S 53)		S	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste)	1 1/2	S 1)	15.XII.1986	S		1	S 53)		–	
Liechtenstein (Principauté de)	1/2	S 1)	1.IV.1985	S	1.IV.1985	1/2	S 53)		S	
Lituanie (République de)	1	A	12.X.1991	–		1	–		–	
Luxembourg	1/2	S 1)	1.XI.1984	S	1.XI.1984	1/2	S 53)		S	
Madagascar (République de)	1/4	S 1)	22.I.1987	S		1/4	S 53)		S	
Malaisie	3	S 1)	15.IV.1986	–		1	S 53)		–	
Malawi	1/8	S 1)2	1.IV.1985	S	9.X.1985	1/8	S 53)		S	
Maldives (République des)	1/8	S 1)	1.IV.1985	S		1/8	S		S	
Mali (République du)	1/8	S 1)	8.V.1987	S		1/8	S 53)		S	
Malte	1/4	A	11.IV.1984 10)	A	11.IV.1984	1/4	S 53)		S	
Maroc (Royaume du)	1	S 1)	8.VI.1989	S		1	S 53)		–	
Maurice (République de)	1/4	A	24.VII.1985	–		1/4	S 53)		S	
Mauritanie (République islamique de)	1/4	S 1)	11.X.1988	S		1/4	–		–	
Mexique	1	S 1)	15.III.1984 2)	S		1	S 53)	24.IV.1991 57)	S	
Micronésie (Etats fédérés de)	1/4	A	18.III.1993	–		1/4	–		–	
Moldova (République de)	1/4	A	20.X.1992	–		1/4	–		–	
Monaco (Principauté de)	1/4	S 1)	30.XII.1985	–		1/4	S		–	

MEMBRES	Classe de contribution Nombre d'unités	ACTES FINALS DE NAIROBI (1982) Convention, etc. *)		Prot. add. fac. **)		Classe de contribution Nombre d'unités	ACTES FINALS DE NICE (1989) Constitution et Convention		Protocole facultatif	
			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Mongolie	1/4	S 1)	17.III.1986 2)	–		1/4	S 53)		S	
Mozambique (République du)	1/4	S	31.X.1988	–		1/16	–		–	
Myanmar (Union de)	1/2	A	24.X.1986	–		1/8	S 53)		–	
Namibie (République de)	–	A	25.I.1984	–		1/4	–		–	
Nauru (République de)	1/8	–		–		1/8	–		–	
Népal	1/8	S	4.I.1988	S		1/8	S 53)	11.IV.1991	S	
Nicaragua	1/2	S 1)	17.II.1988	S		1/4	–		–	
Niger (République du)	1/8	S 1)	6.II.1984	S		1/8	S 53)		S	
Nigéria (République fédérale du)	2	S 1)	26.VIII.1986	S		2	S 53)		S	
Norvège	5	S 1)	6.III.1986	S		5	S 53)		S	
Nouvelle-Zélande	2	S 1)	3.I.1986 33)	S	3.I.1986 33)	2	S 53)		S	
Oman (Sultanat d')	1/2	S 1)	23.I.1986	S	23.I.1986	1/2	S 53)		S	
Ouganda (République de l')	1/8	S 1)	2.XI.1992	S		1/16	S 53)		S	
Ouzbékistan (République d')	1/4	A	10.VII.1992	1/4			–		–	
Pakistan (République islamique du)	2	S 1)	6.III.1986	–		2	S 53)		–	
Panama (République du)	1/2	A	23.X.1986	–		1/2	–		–	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1/2	S 1)	25.I.1984 11)	S	25.I.1984	1/2	S 53)		S	
Paraguay (République du)	1/2	S	30.XII.1985	S	27.III.1987	1/2	S 53)		S	
Pays-Bas (Royaume des)	10	S 1)	31.VIII.1984 21)	S	31.VIII.1984 22)	8	S 53)	8.I.1993 12)	S	8.I.1993 12)
Pérou	1/4	S 1)	19.III.1986	–		1/4	S 53)		S	
Philippines (République des)	1	S 1)	23.VII.1986	S		1	S 53)		S	
Pologne (République de)	2	S 1)	25.III.1986	–		1	S 53)		S	
Portugal	1	S 1)	11.II.1987	–		1	S 53)		S	
Qatar (Etat du)	1/2	S 1)	2.V.1985 2)	S	18.XI.1985	1/2	S 53)		S	
République arabe syrienne	1/2	S 1)	15.I.1987	S		1/2	S 53)		S	
République populaire démocratique de Corée	1/4	A	9.I.1984	–		1/4	S 53)	9.I.1991	S	
République slovaque	1/4	A	23.II.1993	–		1/4	–		–	
République tchèque	1	A	1.I.1993	–		1	–		–	
Roumanie	1/2	S 1)	1.VII.1986 42)	–		1/2	S 53)		–	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	30	S 1)	15.XI.1984 26)	S	15.XI.1984 26)	15	S 53)		S	
Russie (Fédération de)	30	S 1)	16.XII.1985 29)	–		30	S 53)		–	
Rwandaise (République)	1/8	S 1)	5.IX.1986	S		1/8	S 53)		S	
Saint-Marin (République de)	1/4	S	3.VII.1985	S		1/4	S		S	
Saint-Vincent-et-Grenadines	1/8	A	15.XII.1986	–		1/16	S 53)		S	
Salomon (Iles)	1/8	A	27.VII.1987 47)	–		1/8	S		S	
Samoa-Occidental (Etat indépendant du)	1/8	A	7.X.1988	–		1/16	–		–	
Sao Tomé-et-Principe (République démocratique de)	1/8	A	6.II.1984	–		1/8	–		–	
Sénégal (République du)	1	S 1)	13.XI.1984	S		1	S 53)		S	
Sierra Leone	1/8	A	2.IX.1985	–		1/8	–		–	
Singapour (République de)	1	S 1)	23.XII.1985	–		1	S 53)		–	
Slovénie (République de)	1/4	A	16.VI.1992	–		1/4	–		–	
Somalie (République démocratique)	1/8	S 1)	25.VI.1984	–		1/8	S 53)		–	

*) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.
**) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

Tableau I Bis. Actes finals de Nairobi (1982) et Actes finals de Nice (1989) *(suite)*

MEMBRES	Classe de contribution Nombre d'unités	ACTES FINALS DE NAIROBI (1982)				Classe de contribution Nombre d'unités	ACTES FINALS DE NICE (1989)			
		Convention, etc. *)		Prot. add. fac. **)			Constitution et Convention		Protocole facultatif	
			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Soudan (République du) 32)	1/8	S 1)	17.II.1989	S		1/16	S 53)		–	
Sri Lanka (République socialiste démocratique de)	1/2	S	1.IX.1986	S		1/2	S 53)		S	
Sudafricaine (République)	1	A	14.XI.1984 24)	–		1	–		–	
Suède	10	S 1)	3.X.1985 2)	S	3.X.1985	10	S 53)		S	
Suisse (Confédération)	10	S 1)	1.IV.1985	S	1.IV.1985	10	S 53)		S	
Suriname (République du)	1/4	S	7.I.1985	S		1/4	S		S	
Swaziland (Royaume du)	1/4	S 1)	23.V.1985 2)	S	23.V.1985	1/8	S 53)	8.VII.1991	S	8.VII.1991
Tanzanie (République-Unie de)	1/8	S 1)	5.I.1987	S		1/8	S 53)		S	
Tchad (République du)	1/8	A	12.XII.1984	–		1/16	S 53)		S	
Thaïlande	1 1/2	S 1)	13.XI.1985	S		1 1/2	S 53)		S	
Togolaise (République)	1/4	S 1)	17.III.1986	S		1/16	S 53)		S	
Tonga (Royaume des)	1/8	S 1)	11.I.1988	–		1/16	S		S	
Trinité-et-Tobago	1	A	1.X.1984	–		1/2	S 53)		S	
Tunisie	1	S 1)	10.II.1987	S	10.II.1987	1/2	S 53)	2.V.1991	S	2.V.1991
Turkménistan	1/4	A	7.V.1993	–		1/4	–		–	
Turquie	1	S 1)	10.III.1986	–		1	S 53)		S	
Ukraine	1	S 1)	13.I.1986 35)	–		1/2	S 53)		–	
Uruguay (République orientale de l')	1/2	S 1)	24.IX.1984 2)	S	24.IX.1984	1/2	S 53)	23.X.1992 57)	S	23.X.1992
Vanuatu (République de)	1/8	A	30.III.1988	–		1/8	–		–	
Venezuela (République du)	2	S 1)	23.VI.1986	–		1 1/2	S 53)		–	
Viet Nam (République socialiste du)	1/2	S 1)	23.I.1986 37)	–		1/2	S 53)		–	
Yémen (République du)	1/4	S 1)	11.III.1987	S		1/4	S 53)		S	
Yougoslavie (République fédérative de)	1	S 1)	9.V.1986	–		1	S 53)	13.XI.1992	S	13.XI.1992
Zaïre (République du)	1/2	S	8.VI.1989	S		1/2	S 53)		S	
Zambie (République de)	1/4	S	29.V.1986	S	5.IV.1988	1/4	S 53)		S	
Zimbabwe (République du)	1/2	S 1)	4.VII.1986 43)	S	4.VII.1986	1/2	S 53)		S	

*) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.
**) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

1) Voir la ou les déclaration(s) figurant dans le Protocole final annexé à la Convention.

2) En ratifiant la Convention, le pays intéressé a confirmé la(les) réserve(s) formulée(s) au moment de la signature.

3) Cette approbation a été donnée, compte tenu de la ou des réserve(s) formulée(s) au moment de la signature.

4) Règlement approuvé *ipso facto*, étant donné qu'il était en vigueur lors de la ratification ou de l'adhésion du pays intéressé à la Convention internationale des télécommunications de Malaga-Torremolinos (1973) ou à celle de Nairobi (1982).

5) Voir Notification N° 1088.

6) Voir Notifications N°s 1171, 1179, 1187, 1192 et 1195.

7) Voir Notifications N°s 1205, 1217, 1219 et 1226.

8) Ancienne dénomination: Cameroun (République-Unie du).

9) Ancienne dénomination: Guinée (République populaire révolutionnaire de).

10) En adhérant à la Convention, le Gouvernement de la République de Malte s'est réservé le droit de prendre toutes mesures qu'il pourra juger nécessaires pour protéger ses intérêts, si des Membres n'observaient pas, de quelque manière que ce soit, les dispositions de la Convention ou de ses Annexes, Protocoles, etc., ou si les réserves faites par d'autres Membres compromettaient les services de télécommunication de Malte ou entraînaient une augmentation de sa part contributive aux dépenses de l'Union.

11) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée a confirmé la réserve qui figure au N° 63 du Protocole final à ladite Convention.

12) Pour les Pays-Bas, les Antilles néerlandaises et Aruba.

13) Cette approbation a été donnée compte tenu des deux réserves figurant au N° 19 du Protocole final, formulées au moment de la signature.

14) La notification d'approbation était accompagnée des déclarations suivantes:

a) en approuvant le Règlement des radiocommunications (Genève, 1979), l'Union des Républiques socialistes soviétiques se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où d'autres Etats ne respecteraient pas les dispositions dudit Règlement et au cas où seraient prises d'autres actions susceptibles de nuire aux intérêts de l'URSS;

b) l'Union des Républiques socialistes soviétiques ne reconnaît pas les prétentions à l'extension de la souveraineté d'Etat à un segment de l'orbite des satellites géostationnaires, car de telles prétentions sont contraires au statut de l'espace extra-atmosphérique universellement reconnu par le droit international;

c) quant à la question des prétentions territoriales de certains pays dans l'Antarctique, le Gouvernement soviétique a déjà déclaré à plusieurs reprises que l'Union des Républiques socialistes soviétiques n'a jamais reconnu et ne peut reconnaître comme légitime une quelconque solution séparée de la question de l'appartenance de l'Antarctique à un ou plusieurs Etats.

15) La notification d'approbation était accompagnée des déclarations suivantes:

a) en approuvant le Règlement des radiocommunications (Genève, 1979), la République socialiste soviétique d'Ukraine se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où d'autres Etats ne respecteraient pas les dispositions dudit Règlement et au cas où seraient prises d'autres actions susceptibles de nuire aux intérêts de la RSS d'Ukraine;

b) la République socialiste soviétique d'Ukraine ne reconnaît pas les prétentions à l'extension de la souveraineté d'Etat à un segment de l'orbite des satellites géostationnaires, car de telles prétentions sont contraires au statut de l'espace extra-atmosphérique universellement reconnu par le droit international;

c) quant à la question des prétentions territoriales de certains pays dans l'Antarctique, la République socialiste soviétique d'Ukraine n'a jamais reconnu et ne peut reconnaître comme légitime une quelconque solution séparée de la question de l'appartenance de l'Antarctique à un ou plusieurs Etats.

16) La notification d'approbation était accompagnée des déclarations suivantes:

a) en approuvant le Règlement des radiocommunications (Genève, 1979), la République socialiste soviétique de Biélorussie se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où d'autres Etats ne respecteraient pas les dispositions dudit Règlement et au cas où seraient prises d'autres actions susceptibles de nuire aux intérêts de la RSS de Biélorussie;

b) la République socialiste soviétique de Biélorussie ne reconnaît pas les prétentions à l'extension de la souveraineté d'Etat à un segment de l'orbite des satellites géostationnaires, car de telles prétentions sont contraires au statut de l'espace extra-atmosphérique universellement reconnu par le droit international;

c) quant à la question des prétentions territoriales de certains pays dans l'Antarctique, la République socialiste soviétique de Biélorussie n'a jamais reconnu et ne peut reconnaître comme légitime une quelconque solution séparée de la question de l'appartenance de l'Antarctique à un ou plusieurs Etats.

17) L'approbation vaut pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Territoires placés sous la souveraineté du Royaume-Uni.

18) En ratifiant ces Actes, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a confirmé les réserves et déclarations formulées lors de la signature du Protocole final sous les N°s 32, 36, 38, 39, 72 et 75. Le texte suivant figure également dans l'instrument (*traduction*):

> La réserve formulée par les Etats-Unis d'Amérique dans la déclaration XII du Protocole final associé à la révision partielle du Règlement des radiocommunications de 1959, adoptée à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications maritimes, Genève, 1974, doit être considérée comme s'appliquant également au Règlement des radiocommunications (Genève, 1979). Le texte de cette réserve est le suivant:
>
> «La délégation des Etats-Unis d'Amérique déclare formellement que la signature des présents Actes finals au nom des Etats-Unis d'Amérique n'implique pas que ceux-ci acceptent quelque obligation que ce soit en ce qui concerne le plan d'allotissement de fréquences pour les stations côtières radiotéléphoniques fonctionnant dans les bandes attribuées en exclusivité au service mobile maritime entre 4 000 kHz et 23 000 kHz, ni en ce qui concerne les procédures correspondantes de mise en œuvre. Les Etats-Unis d'Amérique respecteront les dispositions du plan et des procédures de mise en œuvre dans la mesure du possible, en attendant les résultats d'une future Conférence administrative mondiale générale des radiocommunications, mais ils se réservent le droit de prendre les mesures qui pourraient se révéler nécessaires pour la protection de leurs intérêts en matière de radiotéléphonie dans le service maritime.»

19) En adhérant à la Convention, le Gouvernement de la République démocratique populaire Lao s'est réservé le droit de n'accepter aucune mesure financière pouvant entraîner une augmentation non justifiée de sa part contributive aux dépenses de l'Union, ainsi que le droit de prendre toutes mesures nécessaires pour protéger ses intérêts si d'autres Etats n'observent pas les dispositions de la Convention internationale des télécommunications ou si, par d'autres actes, ils portent atteinte à sa souveraineté.

20) Ancienne dénomination: Haute-Volta (République de).

21) Pour le compte du Royaume en Europe, des Antilles néerlandaises et d'Aruba. En ratifiant la Convention, le Gouvernement des Pays-Bas a confirmé les déclarations qui figurent aux N°s 91, 92 et 104 du Protocole final à la Convention et a fait la nouvelle déclaration suivante:

> «La ratification implique que le Royaume des Pays-Bas est d'accord pour que l'octroi d'assistance technique aux pays en développement figure au nombre des objectifs de l'Union internationale des télécommunications (article 4, numéros 14 et 20, de la Convention). Le Royaume n'estime pas pour autant que les dépenses relatives aux équipements matériels faites lors de la réalisation de projets pourront être couvertes par les fonds inscrits au budget régulier de l'UIT.
>
> Le Royaume ne saurait pas non plus souscrire à une modification notable des affectations des fonds de l'UIT par rapport au schéma de répartition appliqué dans la période 1973-fin 1983.
>
> C'est de ce point de vue qu'est parti le Royaume en indiquant la classe de contribution choisie pour sa contribution aux dépenses de l'UIT.»

22) Pour le compte du Royaume en Europe, des Antilles néerlandaises et d'Aruba.

23) En adhérant à la Convention, le Gouvernement de la République populaire socialiste d'Albanie a fait les déclarations suivantes (*traduction*):

> «1. La République populaire socialiste d'Albanie accepte l'examen des différends par l'arbitrage, conformément aux dispositions des articles 50 (numéro 189) et 82 de la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982) seulement après accord préalable de toutes les parties au différend.
>
> 2. La République populaire socialiste d'Albanie se réserve le droit de prendre toutes les mesures qu'elle jugera nécessaires pour protéger ses intérêts, si les réserves formulées par d'autres pays entraînaient une augmentation de sa part contributive aux dépenses de l'Union ou si certains Membres de l'Union ne s'acquittaient pas de leur part des dépenses de l'Union internationale des télécommunications.»

24) En adhérant à la Convention, le Gouvernement de la République sudafricaine a fait la déclaration suivante (*traduction*):

> «Le Gouvernement de la République sudafricaine se réserve le droit de prendre toutes mesures qu'il estimera nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où, de quelque manière que ce soit, d'autres Membres ne se conformeraient pas aux dispositions de la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982) vis-à-vis de la République sudafricaine.»

25) En adhérant à la Convention, l'Etat de Bahreïn a fait les réserves suivantes (*traduction*):

> «1. L'Etat de Bahreïn désire réserver le droit de son Gouvernement de prendre toutes mesures qu'il pourra juger nécessaires pour protéger ses intérêts, au cas où des Membres n'observeraient pas, de quelque manière que ce soit, les dispositions de la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982) ou si les réserves formulées par ces Membres devaient compromettre ses services de télécommunications ou entraîner une augmentation de sa part contributive aux dépenses de l'Union.
>
> 2. L'adhésion de l'Etat de Bahreïn à la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982) n'implique nullement la reconnaissance du Membre inscrit à l'Annexe 1 à ladite Convention sous le nom d'«Israël».»

Suite à la déclaration ci-dessus, le Secrétariat général a reçu, du Gouvernement d'Israël, une Note dont le contenu a été publié dans la Notification N° 1200.

26) Le Gouvernement du Royaume-Uni a déclaré que l'instrument de ratification vaut pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Bailliage de Jersey, le Bailliage de Guernesey, l'île de Man, Anguilla, les Bermudes, le Territoire antarctique britannique, le Territoire britannique de l'Océan indien, les îles Vierges britanniques, les îles Cayman, les îles Falkland, les Dépendances des îles Falkland, Gibraltar, Hong Kong, Montserrat, Pitcairn, Henderson, les îles Ducie et Oeno, Sainte-Hélène, les Dépendances de Sainte-Hélène, les îles Turques et Caïques et les Zones des bases de souveraineté du Royaume-Uni à Akrotiri et Dhekelia dans l'île de Chypre.

Au sujet de la déclaration ci-dessus, voir les communications du Gouvernement de l'URSS et du Gouvernement du Royaume-Uni publiées dans les Notifications N°s 1217 et 1221, respectivement.

27) Voir Notifications N°s 1217, 1227 et 1233.

28) En ratifiant la Convention, le Gouvernement du Chili a confirmé les déclarations qui figurent au N° 59 et au deuxième paragraphe du N° 60 du Protocole final à la Convention.

29) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a confirmé les déclarations qui figurent aux N°s 79, 105 et 106 du Protocole final à la Convention et a en outre déclaré que, compte tenu de sa position bien connue au sujet de la question coréenne, il ne peut pas tenir pour légitime l'appellation «République de Corée» utilisée dans la Convention.

30) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de Belize s'est réservé le droit de prendre toutes mesures qu'il estimera nécessaires pour protéger ses intérêts si d'autres Membres manquaient, de quelque manière que ce soit, de se conformer aux dispositions de la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982).

31) *(Ne concerne pas le texte français).*

32) Ancienne dénomination: Soudan (République démocratique du).

33) Cette ratification s'applique également aux Iles Cook et à Niue.

34) Cette approbation s'applique également aux Iles Cook et à Niue.

35) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de la République socialiste soviétique d'Ukraine a confirmé les déclarations qui figurent aux N°s 79 et 105 du Protocole final à la Convention et a en outre déclaré que, compte tenu de sa position bien connue au sujet de la question coréenne, il ne peut pas tenir pour légitime l'appellation «République de Corée» utilisée dans la Convention.

36) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de la République socialiste soviétique de Biélorussie a confirmé les déclarations qui figurent aux N°s 79 et 105 du Protocole final à la Convention et a en outre déclaré que, compte tenu de sa position bien connue au sujet de la question coréenne, il ne peut pas tenir pour légitime l'appellation «République de Corée» utilisée dans la Convention.

37) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a confirmé les déclarations qui figurent au N° 48 du Protocole final à la Convention.

38) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de Cuba a fait la déclaration suivante *(traduction):*

> Devant l'agression du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique consistant à effectuer des émissions de radiodiffusion en direction de notre pays à des fins subversives et déstabilisatrices, ce qui est une violation des dispositions de la Convention internationale des télécommunications, le Gouvernement de la République de Cuba se réserve le droit d'utiliser lorsque cela sera nécessaire les moyens radiophoniques à sa disposition et de prendre à cet égard toutes mesures jugées opportunes pour répondre comme il convient à ces actes d'agression.

39) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de l'Arabie saoudite a fait la déclaration suivante *(traduction):*

> La Convention a été ratifiée sous réserve que cette ratification ne constitue pas une reconnaissance d'Israël et n'implique pas d'avoir avec Israël des formalités ou des relations de quelque nature que ce soit en vertu de cette Convention.

40) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie a confirmé les déclarations qui figurent aux N°s 52, 73 (premier paragraphe) et 105 du Protocole final à la Convention.

41) En adhérant à la Convention, le Gouvernement des Emirats arabes unis a fait la réserve suivante:

> «L'adhésion du Gouvernement des Emirats arabes unis à la Convention internationale des télécommunications de Nairobi (1982) ne s'applique pas à l'égard de l'entité sioniste dont le nom figure dans l'Annexe 1 à la Convention et ne constitue en aucun cas une reconnaissance de cette entité.»

42) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie a confirmé la déclaration qui figure au N° 14 du Protocole final à la Convention.

43) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de la République du Zimbabwe a confirmé la déclaration qui figure au troisième paragraphe du N° 93 du Protocole final à la Convention.

44) (Caduque)

45) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de la République argentine a confirmé les déclarations qui figurent au N° 109 (paragraphes 1 et 2) du Protocole final à la Convention et a en outre déclaré ce qui suit *(traduction)*:

> «1. En ce qui concerne la ratification de la Convention internationale des télécommunications de Nairobi (1982) et de son Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends, signés à Nairobi, Kenya, le 6 novembre 1982, dont l'instrument a été déposé par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès du Secrétariat général de l'Union internationale des télécommunications le 15 novembre 1984, la République argentine rejette ladite ratification dans la mesure où elle est faite au nom des îles

Malvinas, des îles de la Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud et réaffirme ses droits de souveraineté sur lesdits archipels, qui font partie intégrante de son territoire national.

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les Résolutions 2065 (XX), 3160 (XXVIII), 31/49, 38/12, 39/6, 40/21 et 41/40 dans lesquelles l'existence d'un conflit de souveraineté est reconnue à propos des îles Malvinas et il est demandé instamment à la République argentine et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'engager des négociations afin de trouver, dès que possible, une solution pacifique et définitive au différend en recourant aux bons offices du Secrétaire général des Nations Unies, qui devra informer l'Assemblée générale des progrès réalisés.

2. La République argentine rejette en outre la ratification mentionnée au paragraphe antérieur dans la mesure où elle est faite au nom du dénommé «Territoire antarctique britannique» ainsi que toutes les ratifications et/ou déclarations faites par les gouvernements des Etats Membres, dans la mesure où ils mentionnent les «Territoires antarctiques» comme dépendances territoriales d'autres Etats qui chevauchent le secteur antarctique argentin, compris entre les méridiens 25° et 74° de longitude ouest et le parallèle 60° de latitude sud, sur lequel la République argentine exerce sa souveraineté, étant donné qu'il fait partie intégrante de son territoire.»

46) Voir Notification N° 1237.

47) En adhérant à la Convention, le Gouvernement des Iles Salomon a réservé le droit de prendre toutes mesures qu'il jugera nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où certains Membres ne prendraient pas leur part des dépenses de l'Union ou manqueraient de quelque autre façon de se conformer aux dispositions de la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982), de ses annexes ou des protocoles qui y sont joints, ou encore si des réserves formulées par d'autres pays compromettaient le bon fonctionnement des services des télécommunications des Iles Salomon.

48) Voir Notification N° 1249.

49) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de l'Irlande a fait la déclaration suivante *(traduction)*:

«Le Gouvernement de l'Irlande, se référant à la déclaration N° 90 figurant dans les Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires de Nairobi (1982), tient, dans la mesure où cette déclaration a trait à celle de Bogota du 3 décembre 1976 et aux revendications qui y sont formulées concernant l'exercice de droits sur des parties de l'orbite des satellites géostationnaires, à réaffirmer les déclarations faites au nom de la délégation de son pays au moment de la signature des Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications pour la radiodiffusion par satellite (Genève, 1977) et de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications (Genève, 1979).

Le Gouvernement de l'Irlande tient aussi à déclarer que la «situation géographique de certains pays» dont il est fait état à l'article 33 de la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982) ne suppose aucune reconnaissance de prétention à de quelconques droits préférentiels sur l'orbite des satellites géostationnaires.»

50) (Caduque)

51) En approuvant ces Actes, le Gouvernement du Japon a confirmé la déclaration formulée lors de la signature des Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires (Nice, 1989).

52) Voir Notification N° 1269.

53) Voir les déclarations et réserves figurant dans les Actes finals (Nice, 1989).

54) Règlements administratifs ou révisions des Règlements administratifs, qui ont été adoptés par des Conférences administratives mondiales compétentes avant la date de la signature (30 juin 1989) de la Constitution et de la Convention de Nice et par lesquels l'Etat Membre a automatiquement consenti à être lié parce qu'il a ratifié, accepté ou approuvé la Constitution et la Convention de Nice ou parce qu'il y a adhéré (voir le numéro 195 de l'article 43 de la Constitution de Nice).

55) Cette approbation s'applique également à Niue.

56) En ratifiant la Constitution et la Convention, le Canada a formulé la déclaration suivante (qui figure également dans les Déclarations et réserves formulées lors de la signature):

«La référence à la «situation géographique de certains pays» dans l'article 33 de la Constitution ne signifie pas que l'on admette la revendication de droits préférentiels quelconques sur l'orbite des satellites géostationnaires.»

57) En ratifiant la Constitution et la Convention, le pays intéressé a confirmé les déclarations et/ou réserves formulées au moment de la signature.

58) En ratifiant la Constitution et la Convention, l'Espagne a confirmé les déclarations et réserves formulées au moment de la signature. Le texte suivant figure également dans l'instrument de ratification *(traduction)*:

«L'Espagne déclare qu'elle n'exercera le droit que lui confère l'article 23 de la Constitution de l'Union internationale des télécommunications que dans la mesure où il est compatible avec sa Constitution.»

59) En acceptant la Constitution et la Convention, la Finlande a formulé la déclaration suivante relative à l'article 43 de la Constitution (qui figure également dans les Déclarations et réserves formulées lors de la signature) *(traduction)* :

«Le Gouvernement de la République de Finlande maintient les réserves qu'il a formulées lors de la signature des Règlements administratifs ou révisions des Règlements administratifs.»

60) Voir les déclarations et réserves figurant dans les Actes finals (Genève, 1992).

61) Règlements administratifs ou révisions des Règlements administratifs, qui ont été adoptés par des Conférences administratives mondiales compétentes avant la date de la signature (22 décembre 1992) de la Constitution et de la Convention de Genève et par lesquels l'Etat Membre a automatiquement consenti à être lié parce qu'il a ratifié, accepté ou approuvé la Constitution et la Convention de Genève ou parce qu'il y a adhéré (voir le numéro 216 de l'article 54 de la Constitution de Genève).

62) En ratifiant la Constitution et la Convention, le Mexique a confirmé la réserve Nº 55, formulée au moment de la signature.

Tableau II. Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée d'établir un Plan pour le service de radiodiffusion par satellite dans les bandes de fréquences 11,7 - 12,2 GHz (dans les Régions 2 et 3) et 11,7 - 12,5 GHz (dans la Région 1) (Genève, 1977)

Note: Les dispositions et le Plan associé contenus dans ces Actes finals sont devenus partie intégrante du Règlement des radiocommunications de Genève (1979) (voir article 15 et Appendice 30 de ce Règlement).

S = Signature; A = Approbation.

1	2	3
Afghanistan (Etat islamique d')	S	6)
Albanie (République d')	—	6)
Algérie (Rép. algérienne dém. et pop.)	S	6)
Allemagne (Rép. féd. d')	S	A 5)
Antigua-et-Barbuda	—	6)
Arabie saoudite (Royaume d')	S	6)
Argentine (République)	S	A 4)
Australie	S	6)
Autriche	S	
Bahamas (Commonwealth des)	—	6)
Bahreïn (Etat de)	S	6)
Bangladesh (Rép. pop. du)	S	
Barbade	—	6)
Bélarus (République du)	S	A
Belgique	S	6)
Belize	—	6)
Bénin (République du)	S	6)
Bolivie (République de)	S	6)
Botswana (République du)	—	6)
Brésil (Rép. féd. du)	S	
Brunéi Darussalam	—	6)
Bulgarie (République de)	S	6)
Burkina Faso	S	6)
Burundi (République du)	S	
Cameroun (République du)	—	6)
Canada	S	A
Centrafricaine (République)	S	
Chili	S	6)
Chine (Rép. pop. de)	S	6)
Chypre (République de)	S	6)
Cité du Vatican (Etat de la)	S	6)
Colombie (République de)	S	6)
Comores (Rép. féd. isl. des)	S	
Congo (République du)	S	
Corée (République de)	S	A
Côte d'Ivoire (République de)	S	6)
Cuba	S	6)
Danemark	S	A
Djibouti (République de)	—	6)
Egypte (République arabe d')	S	6)
El Salvador (République d')	—	6)
Emirats arabes unis	S	6)
Equateur	S	
Espagne	S	6)

1	2	3
Etats-Unis d'Amérique	S	6)
Ethiopie	S	6)
Fidji (République de)	—	6)
Finlande	S	A
France	S	A
Gabonaise (République)	S	
Ghana	S	6)
Grèce	S	A
Guatemala (République du)	S	6)
Guinée (République de)	S	
Guinée équatoriale (Rép. de)	—	6)
Guyana	—	6)
Haïti (République d')	S	6)
Honduras (République du)	—	6)
Hongrie (République de)	S	A 4)
Inde (République de l')	S	A
Indonésie (République d')	S	6)
Iran (Rép. islamique d')	S	6)
Iraq (République d')	—	6)
Irlande	S	A
Islande	S	6)
Israël (Etat d')	—	6)
Italie	S	A
Jamaïque	—	6)
Japon	S	6)
Jordanie (Royaume hachémite de)	—	6)
Kenya (République du)	S	6)
Kiribati (République de)	—	6)
Koweït (Etat du)	S	6)
Lao (Rép. dém. pop.)	S	6)
Lesotho (Royaume du)	—	6)
Liban	S	6)
Libéria (République du)	—	6)
Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.)	S	6)
Liechtenstein (Princ. de)	S	A
Luxembourg	S	6)
Madagascar (Rép. de)	S	6)
Malaisie	S	A
Malawi	—	6)
Maldives (République des)	—	6)
Mali (République du)	S	6)
Malte	S	6)
Maroc (Royaume du)	S	

1	2	3
Maurice (République de)	S	6)
Mauritanie (Rép. islam. de)	S	
Mexique	S	6)
Monaco (Principauté de)	S	6)
Mongolie	S	6)
Myanmar (Union de)	—	6)
Namibie (République de)	—	6)
Niger (République du)	—	6)
Nigéria (Rép. fédérale de)	S	6)
Norvège	S	6)
Nouvelle-Zélande	S	6)
Oman (Sultanat d')	S	6)
Ouganda (République de l')	S	
Pakistan (Rép. islamique du)	S	6)
Panama (République du)	S	6)
Papouasie-Nouvelle-Guinée	S	6)
Paraguay (République du)	S	A
Pays-Bas (Royaume des)	S	A 3)
Pérou	—	6)
Philippines (République des)	S	6)
Pologne (République de)	S	6)
Portugal	S	6)
Qatar (Etat du)	—	A
République arabe syrienne	—	6)
Rép. pop. dém. de Corée	S	6)
Roumanie	S	6)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S	A 1)
Russie (Fédération de)	S	A
Rwandaise (République)	—	6)
Saint-Marin (République de)	—	6)
Saint-Vincent- et-Grenadines	—	6)
Salomon (Iles)	—	6)
Sao Tomé-et-Principe (Rép. démocratique de)	—	6)
Sénégal (République du)	S	A
Sierra Leone	—	6)
Singapour (République de)	S	A
Somalie (Rép. démocratique)	—	6)
Soudan (République du)	S	6)
Sri Lanka (Rép. soc. dém. de)	—	6)
Sudafricaine (République)	—	6)
Suède	S	A 4)
Suisse (Confédération)	S	A 2)
Suriname (République du)	—	6)

Tableau II *(suite)*

1	2	3	1	2	3	1	2	3
Swaziland (Royaume du)	—	6)	Tunisie	S	6)	Zaïre (République du)	S	
Tanzanie (République-Unie de)	S	6)	Turquie	S	6)	Zambie (République de)	—	6)
Tchad (République du)	S	6)	Ukraine	S	A	Zimbabwe (République du)	—	6)
Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	A 4)	Uruguay (Rép. orientale de l')	S	6)			
Thaïlande	S	6)	Venezuela (République du)	S	6)			
Togolaise (République)	S	6)	Yémen (République du)	S	6)			
Trinité-et-Tobago	—	6)	Yougoslavie (Rép. féd. de)	S	6)			

1) L'approbation vaut pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Territoires placés sous la souveraineté du Royaume-Uni.

2) En approuvant ces Actes finals, la Suisse s'est ralliée à la déclaration qui figure au N° 74 du Protocole final auxdits Actes.

3) Pour les Pays-Bas, les Antilles néerlandaises et Aruba.

4) En approuvant les Actes finals, le Membre intéressé a confirmé la(les) déclaration(s) faite(s) au moment de la signature.

5) Voir Notifications N°s 1146, 1169, 1175 et 1182.

6) Ce Membre a approuvé le Règlement des radiocommunications de Genève (1979) dont sont partie intégrante les dispositions et le Plan associé contenus dans ces Actes finals.

Tableau III. Accord régional relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences dans les bandes des ondes hectométriques dans les Régions 1 et 3 et dans les bandes des ondes kilométriques dans la Région 1 (Genève, 1975)

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

1	2	3
Afghanistan (Etat islamique d')	S	
Albanie (République d')	—	A
Algérie (Rép. algérienne dém. et pop.)	S	
Allemagne (Rép. féd. d')	S	A 4)
Angola (Rép. d')	—	
Arabie saoudite (Royaume d')	S	
Australie	S	
Autriche	S	
Bahreïn (Etat de)	—	A
Bangladesh (Rép. pop. du)	S	
Bélarus (République du)	S	A
Belgique	S	A
Bénin (Rép. du)	S	
Botswana (République du)	S	A
Bulgarie (Rép. de)	S	A
Burkina Faso	S	A 1)
Burundi (République du)	S	
Cambodge (Royaume du)	—	
Cameroun (Rép. du)	S	A
Cap-Vert (Rép. du)	—	
Centrafricaine (République)	S	
Chine (Rép. pop. de)	S	A
Chypre (République de)	S	
Cité du Vatican (Etat de la)	S	A
Comores (Rép. féd. isl. des)	—	
Congo (République du)	S	
Corée (République de)	S	A
Côte d'Ivoire (Rép. de)	S	A
Croatie (République de)	—	A
Danemark	S	A
Djibouti (Rép. de)	—	
Egypte (Rép. arabe d')	S 6)	
Emirats arabes unis	S	
Espagne	S	A
Ethiopie	S	A
Fidji (République de)	S	A
Finlande	S	A
France	S	A
Gabonaise (République)	S	
Gambie (République de)	S	
Ghana	S	
Grèce	S	
Guinée (Rép. de)	S	
Guinée-Bissau (Rép. de)	—	
Guinée équatoriale (Rép. de)	—	
Hongrie (Rép. de)	S	A 1)
Inde (République de l')	S	A
Indonésie (République d')	S	
Iran (Rép. islamique d')	S	
Iraq (Rép. d')	—	
Irlande	S	A
Islande	S	A
Israël (Etat d')	S	
Italie	S	A
Japon	S	A
Jordanie (Royaume hachémite de)	S	A
Kenya (République du)	S	
Kiribati (République de)	—	
Koweït (Etat du)	S	
Lao (Rép. dém. pop.)	—	
Lesotho (Royaume du)	S	
L'ex-Rép. yougoslave de Macédoine	—	A
Liban	S	
Libéria (République du)	S	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.)	S	
Liechtenstein (Princ. de)	S	A
Luxembourg	S	A
Madagascar (Rép. de)	S	
Malaisie	S	
Malawi	S	A
Maldives (République des)	—	
Mali (République du)	S	
Malte	—	
Maroc (Royaume du)	S	A
Maurice (République de)	S	
Mauritanie (Rép. islam. de)	S	
Monaco (Principauté de)	S	A
Mongolie	S	A
Mozambique (Rép. du)	S	A
Myanmar (Union de)	—	A
Namibie (République de)	—	
Nauru (République de)	—	A
Népal	S	A
Niger (République du)	S	
Nigéria (Rép. fédérale du)	S	
Norvège	S	A
Nouvelle-Zélande	S	A
Oman (Sultanat d')	—	A
Ouganda (République de l')	S	
Pakistan (Rép. islamique du)	S	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	S	A
Pays-Bas (Royaume des)	S	A 3)
Philippines (Rép. des)	S	
Pologne (Rép. de)	S	A 1)
Portugal	S	
Qatar (Etat du)	S	
Rép. arabe syrienne	S	
Rép. pop. dém. de Corée	—	
Roumanie	S	A 5)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S	A 2)
Russie (Fédération de)	S	A
Rwandaise (République)	—	
Saint-Marin (Rép. de)	—	
Salomon (Iles)	—	
Sao Tomé-et-Principe (Rép. dém. de)	—	
Sénégal (République du)	S	A
Sierra Leone	—	A
Singapour (République de)	S	A
Somalie (Rép. dém.)	—	
Soudan (République du)	S	
Sri Lanka (Rép. soc. dém. de)	S	
Sudafricaine (République)	—	
Suède	S	A
Suisse (Confédération)	S	A
Swaziland (Royaume du)	—	
Tanzanie (Rép.-Unie de)	S	
Tchad (République du)	S	
Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	A 1)
Thaïlande	S	
Togolaise (République)	S	
Tonga (Royaume des)	—	A
Tunisie	S	
Turquie	S	
Ukraine	S	
Viet Nam (Rép. socialiste du)	—	
Yémen (République du)	S	
Yougoslavie (Rép. féd. de)	S	A
Zaïre (République du)	S	
Zambie (République de)	S	
Zimbabwe (République du)	—	

1) En approuvant l'Accord, le Membre intéressé a confirmé la(les) déclaration(s) faite(s) au moment de la signature.

2) L'approbation vaut également pour les Territoires placés sous la souveraineté du Royaume-Uni (dans les Régions 1 et 3).

3) L'approbation vaut pour le Royaume en Europe.

4) Voir Notification N° 1132.

5) En approuvant cet Accord, le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie a fait la déclaration suivante:

«La République socialiste de Roumanie se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer que ses émetteurs de radiodiffusion couvrent, d'une manière appropriée, tout le territoire du pays avec des programmes de radiodiffusion, dans le cas où les coordinations prévues dans le Plan annexé à l'Accord ne pourront être solutionnées par des négociations.»

6) Voir Notification N° 1175.

Tableau IV. Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 87,5 - 108 MHz pour la radiodiffusion sonore à modulation de fréquence (Région 1 et partie de la Région 3) (Genève, 1984)

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

1	2	3
Afghanistan (Etat islamique d')	S	
Albanie (République d')	S	
Algérie (Rép. algérienne dém. et pop.)	S	
Allemagne (Rép. féd. d')	S	A 1)
Angola (Rép. d')	S	
Arabie saoudite (Royaume d')	S	A
Autriche	S	
Bahreïn (Etat de)	—	
Bélarus (République du)	S	A
Belgique	S	
Bénin (Rép. du)	S	
Botswana (République du)	S	
Bulgarie (Rép. de)	S	
Burkina Faso	S	A 2)
Burundi (République du)	—	
Cameroun (Rép. du)	S	
Cap-Vert (Rép. du)	—	
Centrafricaine (République)	—	
Chypre (République de)	S	
Cité du Vatican (Etat de la)	S	A
Comores (Rép. féd. isl. des)	—	
Congo (République du)	S	
Côte d'Ivoire (République de)	S	A
Croatie (République de)	—	A
Danemark	S	A
Djibouti (Rép. de)	—	
Egypte (Rép. arabe d')	S	A
Emirats arabes unis	—	A
Espagne	S	A 3)
Ethiopie	—	
Finlande	S	A
France	S	A 4)
Gabonaise (République)	S	
Gambie (République de)	—	
Ghana	—	
Grèce	S	A

1	2	3
Guinée (République de)	S	
Guinée-Bissau (Rép. de)	—	
Guinée équatoriale (Rép. de)	—	
Hongrie (Rép. de)	S	
Iran (République islamique d')	S	
Iraq (République d')	S	
Irlande	S	
Islande	—	
Israël (Etat d')	S	
Italie	S	
Jordanie (Royaume hachémite de)	S	
Kenya (République du)	S	
Koweït (Etat du)	S	
Lesotho (Royaume du)	S	
L'ex-Rép. yougoslave de Macédoine	—	A
Liban	—	
Libéria (République du)	—	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.)	S	
Liechtenstein (Princ. de)	S	
Luxembourg	S	
Madagascar (Rép. de)	—	
Malawi	—	
Mali (République du)	S	
Malte	S	
Maroc (Royaume du)	S	
Maurice (République de)	—	
Mauritanie (Rép. islam. de)	—	
Monaco (Principauté de)	S	
Mongolie	S	
Mozambique (Rép. du)	—	
Namibie (République de)	—	
Niger (République du)	—	
Nigéria (Rép. fédérale du)	—	
Norvège	S	

1	2	3
Oman (Sultanat d')	S	
Ouganda (République de l')	S	
Pays-Bas (Royaume des)	S	A
Pologne (Rép. de)	S	
Portugal	S	
Qatar (Etat du)	S	A
Rép. arabe syrienne	S	
Roumanie	S	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S	
Russie (Fédération de)	S	A 2)
Rwandaise (République)	—	
Saint-Marin (Rép. de)	S	
Sao Tomé-et-Principe (Rép. dém. de)	—	
Sénégal (République du)	S	
Sierra Leone	—	
Somalie (Rép. dém.)	—	
Soudan (Rép. du)	—	
Sudafricaine (République)	—	A
Suède	S	A
Suisse (Confédération)	S	A
Swaziland (Royaume du)	S	
Tanzanie (Rép.-Unie de)	S	
Tchad (République du)	S	
Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	
Togolaise (République)	S	
Tunisie	S	
Turquie	S	
Ukraine	S	A
Yémen (République du)	S	
Yougoslavie (Rép. féd. de)	S	
Zaïre (République du)	—	
Zambie (République de)	S	
Zimbabwe (République du)	S	

1) Voir Notification N° 1235.

2) En approuvant l'Accord, cette Administration a confirmé les déclarations formulées au moment de la signature.

3) En approuvant l'Accord, le Gouvernement de l'Espagne a confirmé les déclarations formulées au moment de la signature.

4) En approuvant l'Accord, le Gouvernement de la France a fait savoir qu'il ne maintient pas la déclaration formulée au moment de la signature.

Tableau V. Accord régional relatif aux services mobile maritime et de radionavigation aéronautique en ondes hectométriques (Région 1) (Genève, 1985)

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

1	2	3
Albanie (République d')	—	
Algérie (Rép. algérienne dém. et pop.)	S	
Allemagne (Rép. féd. d')	S	A
Angola (Rép. d')	S	
Arabie saoudite (Royaume d')	S	A
Autriche	S	
Bahreïn (Etat de)	S	
Bélarus (République du)	—	
Belgique	S	
Bénin (Rép. du)	S	
Botswana (République du)	—	
Bulgarie (Rép. de)	S	
Burkina Faso	—	A
Burundi (République du)	—	
Cameroun (Rép. du)	S	
Cap-Vert (Rép. du)	—	
Centrafricaine (République)	—	
Chypre (République de)	S	
Cité du Vatican (Etat de la)	—	
Comores (Rép. féd. isl. des)	—	
Congo (République du)	—	
Côte d'Ivoire (Rép. de)	S	A
Croatie (République de)	—	A
Danemark	S	A
Djibouti (Rép. de)	—	
Egypte (Rép. arabe d')	S	
Emirats arabes unis	—	
Espagne	S	A
Ethiopie	—	
Finlande	S	
France	S	A
Gabonaise (République)	—	
Gambie (République de)	—	
Ghana	S	
Grèce	S	

1	2	3
Guinée (République de)	S	
Guinée-Bissau (Rép. de)	—	
Guinée équatoriale (Rép. de)	—	
Hongrie (Rép. de)	S	A
Iraq (République d')	S	
Irlande	S	
Islande	—	
Israël (Etat d')	S	
Italie	S	A
Jordanie (Royaume hachémite de)	—	
Kenya (République du)	S	
Koweït (Etat du)	S	
Lesotho (Royaume du)	—	
Liban	—	
Libéria (République du)	—	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.)	S	
Liechtenstein (Princ. de)	—	A
Lituanie (République de)	—	A
Luxembourg	—	
Madagascar (Rép. de)	S	
Malawi	—	
Mali (République du)	—	
Malte	S	
Maroc (Royaume du)	S	
Maurice (République de)	—	
Mauritanie (Rép. islam. de)	—	
Monaco (Principauté de)	S	
Mongolie	—	
Mozambique (Rép. du)	—	
Namibie (République de)	—	
Niger (République du)	—	
Nigéria (Rép. fédérale du)	—	
Norvège	S	
Oman (Sultanat d')	S	

1	2	3
Ouganda (République de l')	—	
Pays-Bas (Royaume des)	S	A
Pologne (Rép. de)	S	
Portugal	S	
Qatar (Etat du)	S	
Rép. arabe syrienne	—	
Roumanie	S	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S	
Russie (Fédération de)	S	A
Rwandaise (République)	—	
Saint-Marin (Rép. de)	—	
Sao Tomé-et-Principe (Rép. dém. de)	—	
Sénégal (République du)	—	A
Sierra Leone	—	
Somalie (Rép. dém.)	—	
Soudan (Rép. du)	—	
Sudafricaine (République)	—	A
Suède	S	A
Suisse (Confédération)	S	A
Swaziland (Royaume du)	—	
Tanzanie (Rép.-Unie de)	—	
Tchad (République du)	S	
Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	
Togolaise (République)	—	
Tunisie	S	
Turquie	S	
Ukraine	—	
Yémen (République du)	—	
Yougoslavie (Rép. féd. de)	S	
Zaïre (République du)	—	
Zambie (République de)	—	
Zimbabwe (République du)	—	

Tableau VI. Accords régionaux américains

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion; R = Ratification.

Membres	Accord interaméricain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949)		Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950)		Accord régional de radiodiffusion à ondes hectométriques Région 2 (Rio de Janeiro, 1981)		Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 1605-1705 kHz dans la Région 2 (Rio de Janeiro, 1988)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Antigua-et-Barbuda	—		—		–		S	
Argentine (République)	S		–		S	A 4)	S	
Bahamas (Commonwealth des)	—		–		S		–	
Barbade	—		—		–		S	
Belize	—		–		S		–	
Bolivie (République de)	S		—		–		–	
Brésil (République fédérative du)	S		–		S	A	S	
Canada	S		S	2)	S	A	S	R
Chili	S		–		S		S	
Colombie (République de)	S		–		S		S	
Costa Rica	S	A	—		S		S	
Cuba	S		S	1)	–		S	
Danemark	—		–		S	A	–	A
Dominicaine (République)	S	A	S	R	—		–	
El Salvador (République d')	S		—		–		–	
Equateur	S		–		S		–	
Etats-Unis d'Amérique	S	A	S	R	S	A 5)	S	A 5)
France	—		–		S	A	S	A
Grenade	—		–		S		–	
Guatemala (République du)	S		—		–		–	
Guyana	—		–		S		–	
Haïti (République d')	—	A	—		–		S	
Honduras (République du)	S	A	—		–		S	
Jamaïque	—		–		S		–	
Mexique	S	A	—		S		S	
Nicaragua	S	A	—		S		–	
Panama (République du)	S		–		S		–	
Paraguay (République du)	—	A	—		S		S	
Pays-Bas (Royaume des)	—		–		S	A 3)	–	A 3)
Pérou	—		–		S		–	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	—		S	R	S		S	
Saint-Vincent-et-Grenadines	—		—		–		–	
Suriname (République du)	—		—		–	A	S	
Trinité-et-Tobago	—		–		S		S	
Uruguay (République orientale de l')	S		–		S		S	
Venezuela (République du)	S		–		S		S	

1) Le Gouvernement de Cuba a dénoncé cet Accord avec effet au 3 novembre 1981.

2) Le Gouvernement du Canada a dénoncé cet Accord avec effet au 17 février 1985.

3) Pour les Antilles néerlandaises et Aruba.

4) En approuvant cet Accord, le Gouvernement de la République argentine a confirmé les déclarations qui figurent au N° 2 (paragraphes A.1, A.2, A.3, B et C) du Protocole final à l'Accord et a en outre déclaré ce qui suit *(traduction)*:

«Par ailleurs, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les Résolutions 2065 (XX), 3160 (XXVIII), 31/49, 37/9, 38/12, 39/6, 40/21 et 41/40 dans lesquelles l'existence d'un conflit de souveraineté est reconnue à propos des îles Malvinas et il est demandé instamment à la République argentine et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'engager des négociations afin de trouver, dès que possible, une solution pacifique et définitive au différend en recourant aux bons offices du Secrétaire général des Nations Unies, qui devra informer l'Assemblée générale des progrès réalisés.»

5) Cette approbation a été donnée compte tenu des déclarations formulées au moment de la signature.

Tableau VII. Convention, Arrangement, Accords et Protocole régionaux des zones européennes

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion; R = Ratification.

Membres	Accord régional dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz (Genève, 1960) *)		Accord régional pour la Zone européenne de radiodiffusion (Stockholm, 1961)		Protocole portant amendement de l'Accord de Stockholm (Genève, 1985)		Accord régional concernant les radiophares maritimes (Genève, 1985) **)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Albanie (République d')	S		—		—		—	
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)	—		—		—		S	
Allemagne (République fédérale d')	S	A	S	A 3)	S	A 5)	S	A 5)
Arabie saoudite (Royaume d')	—		—		—		.....	
Autriche	S	A	S	A	S	A	S	
Bélarus (République du)	S		S	A 2)	S	A	—	
Belgique	—		S	A	—	A	S	
Bulgarie (République de)	S		S		—		S	
Chypre (République de)	—		S	A	—		S	
Cité du Vatican (Etat de la)	—		S	A	S	A	—	
Croatie (République de)			—	A	—	A	—	A
Danemark	S	A	S		S		S	A
Egypte (République arabe d')	—		—		S		—	
Espagne	—		S	A 1)	S	A	S	A
Finlande	—		S	A	S	A	S	
France	S	A	S	A	S	A	S	A
Grèce	S		S	A	S	A	S	
Hongrie (République de)	S	A	S	A	S		S	A
Iraq (République d')	—		—		—		—	
Irlande	—		S	A	S		S	
Islande	—		S	A	—	A	—	
Israël (Etat d')	—		S		S		S	
Italie	S	A	S	A	S		S	A
Jordanie (Royaume hachémite de)	—		—		—		—	
L'ex-République yougoslave de Macédoine			—	A	—	A		
Liban	—		S		—		—	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste)	—		—		—		S	
Liechtenstein (Principauté de)	—		—		—		—	
Lituanie (République de)							—	A
Luxembourg	—		S		S		—	
Malte	—		—		S		S	
Maroc (Royaume du)	—		S	A	—	A	S	
Monaco (Principauté de)	—		S		S		S	
Norvège	S	A	S	A	S	A	S	
Pays-Bas (Royaume des)	—		S	A	S	A	S	A
Pologne (République de)	S		S		S		S	
Portugal	—		S	A	S		S	
République arabe syrienne	—		—		—		—	
Roumanie	S	A	S		S		S	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	—		S 4)	A 4)	S		S	
Russie (Fédération de)	S	A	S	A 2)	S	A 6)	S	A
Saint-Marin (République de)	—		—	A	S	A	—	
Suède	S	A	S	A	S	A	S	A
Suisse (Confédération)	S	A	S	A	S	A	—	A
Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	A	S		S		S	
Tunisie	—		—		S		S	
Turquie	S		S		S		S	
Ukraine	S	A	S	A 2)	S	A	—	
Yougoslavie (République fédérative de)	S		S	A	S	A	S	

*) Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz par le service de radiodiffusion, d'une part et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960).

**) Accord régional concernant la planification du service de radionavigation maritime (radiophares) dans la Zone européenne maritime (Genève, 1985).

1) Le Gouvernement espagnol a approuvé cet Accord en maintenant les trois réserves qui figurent au paragraphe I (A, B et C) du Protocole final.

2) Prenant en considération qu'à la Conférence de Stockholm en 1961, au moment de l'établissement des plans de répartition des fréquences pour les stations de télévision dans la bande 645-960 MHz, il n'a pas été suffisamment tenu compte des besoins des services radio de la navigation aérienne de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie et aussi, ayant en vue les particularités des services radio de la navigation aérienne, les Administrations des télécommunications de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie ne peuvent pas garantir aux pays utilisant cette bande pour la télévision une protection contre les brouillages causés par les services radio de la navigation aérienne de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie.

3) En donnant son approbation, l'Administration de la République fédérale d'Allemagne a émis les considérations suivantes:

«Selon le plan des fréquences pour les stations de radiodiffusion-télévision dans la bande de fréquences comprises entre 162 et 230 MHz (Annexe 2, chapitre 2 de l'Accord), les fréquences 224,25/229,75 MHz sont assignées à la station de radiodiffusion-télévision Sonneberg figurant au plan avec l'indication d'une puissance apparente rayonnée de 30/6 kW et permettant dans le secteur entre 45 et 135 degrés une puissance apparente rayonnée de 5 kW pour la porteuse de télévision.

Cette assignation est susceptible de provoquer des brouillages nuisibles pour les stations du service de radionavigation aéronautique opérant dans la bande de fréquences comprises entre 223 et 235 MHz, conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement des radiocommunications de Genève (1959).

Or, un brouillage nuisible, causé au détriment des stations opérant dans la bande de fréquences comprises entre 223 et 235 MHz attribuée au service de radionavigation aéronautique en tant que service primaire, ne pourra être empêché que si la puissance apparente rayonnée de la station de radiodiffusion-télévision de Sonneberg n'excède pas 0,5/0,1 kW dans le secteur entre 135 et 345 degrés.»

4) Signé et approuvé également pour le compte des Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni.

5) Voir Notification N° 1235.

6) En approuvant ce Protocole, l'Administration de l'URSS a confirmé les déclarations formulées au moment de la signature.

Tableau VIII. Accords et Protocoles régionaux des Zones africaines

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

Membres	Accord de Genève (1963)		Protocole de Genève (1985)		Protocole de Genève (1989)		Accord de Genève (1989)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)	—		—		S		S	
Angola (République d')	—		—		—		—	
Arabie saoudite (Royaume d')							S	
Bahreïn (Etat de)							S	
Bénin (République du)	S		—		S		S	
Botswana (République du)	—		S		—		S	
Burkina Faso	S	A	–	A	S	A	S	A
Burundi (République du)	—		S		—		S	
Cameroun (République du)	S		S		S		S	
Cap-Vert (République du)	—		—		—		—	
Centrafricaine (République)	—		—		—		—	
Comores (Rép. féd. islamique des)	—		—		—		—	
Congo (République du)	S		—		S		S	
Côte d'Ivoire (République de)	S	A	S	A	S		S	
Djibouti (République de)	—		—		—		—	
Egypte (République arabe d')	—	A	S		S		S	
Emirats arabes unis							S	
Espagne	S	A	S	A	S	A	S	A
Ethiopie	S	A	S		S		S	
France	S	A	S	A	S		S	
Gabonaise (République)	S		S		S		S	
Gambie (République de)	—		—		—		—	
Ghana	S		S		S		S	
Guinée (République de)	S		—		—		S	
Guinée-Bissau (République de)	—		—		—		—	
Guinée équatoriale (République de)	—		—		—		—	
Iran (Rép. islamique d')							S	
Iraq (République d')							S	
Kenya (République du)	S	A	S	A	S		S	
Koweït (Etat du)							S	
Lesotho (Royaume du)	—		—		—		S	
Libéria (République du)	S		—		S		S	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste)	S		–		S		S	
Madagascar (République de)	S		S		S		S	
Malawi	—		—		—		S	
Mali (République du)	S		—		S		S	
Maroc (Royaume du)	—		—		S		S	
Maurice (République de)	—		—		S		S	
Mauritanie (Rép. islamique de)	S		—		S		S	
Mozambique (République du)	—		—		S		S	
Namibie (République de)	—		—		—		—	
Niger (République du)	S		—		—		S	
Nigéria (République fédérale du)	S	A	—		S		S	

Tableau VIII *(suite)*

Membres	Accord de Genève (1963)		Protocole de Genève (1985)		Protocole de Genève (1989)		Accord de Genève (1989)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Oman (Sultanat d')							S	
Ouganda (République de l')	S	A	—		—		—	
Qatar (Etat du)							S	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S		S		—		—	
Rwandaise (République)	S		—		—		S	
Sao Tomé-et-Principe (Rép. dém. de)	—		—		—		—	
Sénégal (République du)	S	A	S		S		S	
Sierra Leone	S	A	—		—		—	
Somalie (République démocratique)	S		—		—		—	
Soudan (République du)	—		—		—		—	
Sudafricaine (République)	S	A	—	A	—	A	—	A
Swaziland (Royaume du)	—		—		S		S	
Tanzanie (République-Unie de)	S	A	—		—		—	
Tchad (République du)	S		—		S		S	
Togolaise (République)	S		S		—		S	
Yémen (République du)							S	
Zaïre (République du)	S		—		—		—	
Zambie (République de)	—		S		S		S	
Zimbabwe (République du)	—		—		S		S	

IX. Accords particuliers

Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 582 - 606 MHz par le service de radionavigation (Bruxelles, 1962)

Cet accord a été conclu entre les Administrations des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Belgique, Danemark, France, Royaume des Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Confédération suisse.

Accord particulier relatif à l'utilisation de fréquences pour émetteurs complémentaires de télévision de faible puissance fonctionnant dans la gamme des ondes décimétriques (bande IV, 472 - 582 MHz, et bande V, 582 - 960 MHz) dans les zones frontalières (Karlsruhe, 1966)

Cet accord a été conclu entre les Administrations des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Royaume des Pays-Bas.

Cet accord a été approuvé sans réserve par toutes ces Administrations.

Accords particuliers relatifs à l'utilisation coordonnée par les services fixe et mobile terrestre des fréquences comprises entre 29,7 et 470 MHz

Accord signé à Vienne, le 25 avril 1969, entre les Administrations des pays suivants: Autriche, République populaire hongroise et République socialiste tchécoslovaque.

Cet accord, qui a été approuvé sans réserve par toutes ces Administrations, est entré en vigueur le 1er janvier 1970.

Accord signé à Budapest, le 1er juillet 1976, entre les Administrations des pays suivants: République populaire hongroise et République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Cet accord est entré en vigueur 60 jours après sa signature.

Accord signé à Athènes, le 23 juin 1979, entre les Administrations des pays suivants: Grèce et République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Cet accord, qui a été ratifié par ces Administrations, est entré en vigueur le 1er janvier 1980.

Accord signé entre les Administrations des pays suivants: République socialiste de Roumanie et République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Cet accord est entré en vigueur le 10 février 1981.

Accords particuliers relatifs à l'utilisation coordonnée par les services fixe et mobile terrestre des fréquences comprises entre 29,7 et 960 MHz

Accord signé à Vienne, le 23 septembre 1976, entre les Administrations des pays suivants: Autriche et République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Cet accord, qui a été approuvé sans réserve par ces Administrations, est entré en vigueur le 1er janvier 1977.

Accord signé à Vienne, le 24 janvier 1986, entre les Administrations des pays suivants: Autriche, République fédérale d'Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Royaume des Pays-Bas et Confédération suisse.

Par lettre en date du 4 février 1991, l'Administration autrichienne a fait savoir que les Administrations de la République de Hongrie et de la République fédérale tchèque et slovaque ont adhéré à cet Accord.

Par lettre en date du 30 mars 1993, l'Administration autrichienne a fait savoir que les Administrations de la République de Croatie et de la République de Slovénie ont adhéré à cet Accord.

Cet accord est entré en vigueur le 1er janvier 1989.

Arrangement régional relatif au service radiotéléphonique rhénan (Munich, 1976)

Cet arrangement a été conclu, le 1er octobre 1976, entre les Administrations des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Royaume des Pays-Bas et Confédération suisse.

Cet arrangement, qui a été approuvé par toutes ces Administrations (avec certaines réserves en ce qui concerne l'Administration des Pays-Bas), est entré en vigueur le 1er avril 1977.

En outre, l'Administration du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord est devenue une *Administration participante*, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrangement.

Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 174 - 225 MHz

Un tel accord a été signé à Paris, le 10 avril 1984, entre les Administrations de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Cet accord est entré en vigueur le 10 mai 1984.

Protocole d'accord concernant la mise en service d'assignations de fréquence pour la radiodiffusion figurant dans le Plan de Genève (1984) dans la bande 104 - 108 MHz

Un tel protocole d'accord a été signé à Genève, le 7 décembre 1984, par les délégués des Administrations de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'une part, et des Administrations de la République fédérale d'Allemagne, de la Belgique, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, de Monaco, du Royaume des Pays-Bas et de la Confédération suisse, d'autre part.

Les dispositions de ce protocole d'accord sont entrées en vigueur le 1er janvier 1986.

Protocole d'accord concernant les critères de partage entre différents services dans la bande 174 - 225 MHz

Un tel protocole d'accord a été signé à Genève, le 27 novembre 1984, par les délégués des Administrations du Royaume des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Les dispositions de ce protocole d'accord sont entrées en vigueur le 27 décembre 1984.

Accord particulier concernant la mise en œuvre du service de radiodiffusion dans la bande 104 - 108 MHz

Un tel accord a été signé à Copenhague le 29 janvier 1986 par les délégués des Administrations de la République fédérale d'Allemagne, du Danemark, de la République populaire de Pologne, de la Suède et de l'URSS.

Cet Accord précise les modalités d'utilisation des fréquences pendant la période mentionnée dans la Résolution 3 de la CAR pour la planification de la radiodiffusion sonore en ondes métriques (Région 1 et partie de la Région 3) (Genève, 1984).

Accord particulier concernant l'assignation et l'utilisation des canaux de radiodiffusion sonore à modulation de fréquence dans la bande d'ondes métriques 88 - 108 MHz

Cet Accord a été signé à Montevideo le 8 juillet 1980 par les représentants des Administrations de la République argentine, la République fédérative du Brésil et la République orientale de l'Uruguay.

Note: Les termes de l'Accord ont été reçus au Secrétariat général le 10 juin 1987.

Protocole d'accord concernant la coordination des fréquences des stations de radiodiffusion sonore à modulation de fréquence exploitées dans la bande 87,5 - 108 MHz et des stations de radionavigation aéronautique exploitées dans la bande 108 - 117,975 MHz

Un tel protocole d'accord a été signé à Málaga-Torremolinos le 12 février 1992, entre les Administrations de la Belgique, de l'Irlande, du Royaume des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Les dispositions de ce protocole d' accord sont entrées en vigueur le 1er juillet 1992.

ANNEXE 2

BUDGET ET COMPTES DE 1993

Union internationale des télécommunications

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 1993

- Francs suisses -

DEPENSES	Dépenses 1992	Budget 1993*)	Dépenses 1993
I. BUDGET ORDINAIRE			
Chap. 1 - Conseil	844,839.00	966,300	881,974.85
Dépenses communes du siège			
Chap. 2 - Dépenses de personnel	63,398,626.60	65,714,000	64,695,453.55
Chap. 3 - Dépenses de caractère social	16,008,731.10	16,716,000	16,637,104.20
Chap. 4 - Locaux	5,736,003.20	6,064,000	5,794,174.15
Chap. 5 - Frais de missions	278,870.30	310,000	282,212.90
Chap. 6 - Frais de bureau et divers	9,712,644.70	10,173,000	9,967,089.75
	95,134,875.90	98,977,000	97,376,034.55
	95,979,714.90	99,943,300	98,258,009.40
Chap. 7 - Bureau de développement des télécommunications	20,483,499.00	23,906,800	23,713,854.80
Chap. 8 - Traduction en langues arabe, chinoise et russe	3,432,600.00	3,585,600	3,585,600.00
	119,895,813.90	127,435,700	125,557,464.20
Chap. 11.1 - Conférence de Plénipotentiaires additionnelle	752,351.40	-	-
Chap. 11.2 - CAMR 1992 et GVE	2,332,250.60	188,400	163,855.40
Chap. 11.8 - CAMR HFBC 1993 et GVE	291,847.30	180,450	143,812.85
Chap. 12 - Réunions du Secteur des radiocommunic.	1,387,859.95	2,570,700	1,941,561.25
Chap. 13 - Réunions du Secteur de la normalisation	3,559,892.50	3,468,600	2,983,103.40
Chap. 15 - Cycles d'études du Secteur des radiocom.	103,000.00	-	-
Chap. 17 - Dépenses communes des conférences et réunions	7,440,088.75	3,427,100	3,242,177.20
	15,867,290.50	9,835,250	8,474,510.10
	135,763,104.40	137,270,950	134,031,974.30
Annulation créances irrécupérables	223,108.60	-	-
	135,986,213.00	137,270,950	134,031,974.30
Excédent des recettes	6,354,074.63		6,446,332.64
	142,340,287.63	**137,270,950**	**140,478,306.94**

*) y compris les crédits additionnels

Union internationale des télécommunications

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 1993

- Francs suisses -

RECETTES	Recettes 1992	Budget 1993*)	Recettes 1993
I. BUDGET ORDINAIRE			
Contributions:			
Contributions des Membres de l'Union	115,260,000.00	116,707,950	117,776,033.15
Contributions d'autres Entités et Organisations:			
- Secteur des radiocommunications	5,129,180.00	4,907,480	5,575,270.20
- Secteur de la normalisation des télécommunications	9,677,250.00	8,976,340	9,967,615.65
- Secteur du développement des télécommunications	-	-	144,621.25
- CAMR 93	-	-	8,140.00
- Conférences régionales de développement	47,097.10	-	21,946.00
Diverses recettes	740,151.93	18,230	323,730.69
	130,853,679.03	130,610,000	133,817,356.94
Subvention du budget annexe des publications	500,000.00	-	-
	131,353,679.03	130,610,000	133,817,356.94
Prélèvement du Fonds de réserve de l'UIT	1,000,000.00	2,000,000	2,000,000.00
Prélèvement du Fonds de réserve pour couvrir les crédits additionnels - Résolution N° 647	9,763,500.00	4,660,950	4,660,950.00
Prélèvement du Fonds de réserve pour annulation de créances irrécupérables	223,108.60	-	-
	142,340,287.63	**137,270,950**	**140,478,306.94**

*) y compris les crédits additionnels

Union internationale des télécommunications

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 1993

- Francs suisses -

DEPENSES	Dépenses 1992	Budget 1993*)	Dépenses 1993
II. BUDGET DES COMPTES SPECIAUX DE LA COOPERATION TECHNIQUE			
Chap. 21 - Coopération technique			
Dépenses administratives de l'année 1993	6,266,084.88	5,301,500	4,840,805.89
	6,266,084.88	5,301,500	4,840,805.89
III. BUDGET ANNEXE DES PUBLICATIONS			
Chap. 24 et 25 - Dépenses pour publications éditées au cours de l'année 1993, y compris les frais généraux	6,616,021.60	7,314,400	7,128,941.00
Chap. 26 - Dépenses du journal et du répertoire général de l'UIT	907,103.93	1,129,000	678,316.30
Chap. 26 - Divers	156,394.55	134,000	137,950.25
	7,679,520,08	8,577,400	7,945,207,55
Excédent des recettes versé au Capital des publications	1,485,585.64	-	1,341,193.29
	9,165,105.72	**8,577,400**	**9,286,400.84**

*) y compris les crédits additionnels

Union internationale des télécommunications

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 1993

- Francs suisses -

RECETTES	Recettes 1992	Budget 1993*)	Recettes 1993
II. BUDGET DES COMPTES SPECIAUX DE LA COOPERATION TECHNIQUE			
Contributions du PNUD et des Fonds d'affectation spéciale sur les dépenses des projets	4,622,824.00	4,773,500	3,920,726.00
Autres recettes:			
- Solde du compte paiements sur exercice clos 1992	25,523.29	-	23,214.70
- Recettes diverses et imprévues	326,084.95	-	114,431.82
	4,974,432.24	4,773,500	4,058,372.52
Excédent des dépenses de l'année 1993	1,291,652.64	528,000	782,433.37
	6,266,084.88	5,301,500	4,840,805.89
III. BUDGET ANNEXE DES PUBLICATIONS			
Produit des publications éditées au cours de l'année 1993 et des années précédentes	8,128,082.85	7,475,000	8,659,561.20
Vente du journal et du répertoire général de l'UIT	290,365.25	200,000	193,510.00
Insertions dans le journal des télécommunications	564,848.27	650,000	203,529.46
Divers	181,809.35	190,000	229,800.18
Excédent des dépenses	-	62,400	-
	9,165,105.72	**8,577,400**	**9,286,400.84**

*) y compris les crédits additionnels

ANNEXE 3

LISTE DES PUBLICATIONS ÉDITÉES PAR L'UNION EN 1993

	TITRE DES PUBLICATIONS	Tirage	Nombre total de pages par langue
1.	Résolutions et Décisions du Conseil, mise à jour 1992, 47ème session *Supplément N° 28 Addendum n° 1*	F 300 E 500 S 150	6
2.	12 Notifications, N° 1301 à 1312	F 500 E 650 S 150	124
3.	32ème Rapport de l'Union internationale des télécommunications sur les télécommunications et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, *édition 1993* *Doc. du C.A. pour New York*	 F 300 E 500 S 200 F 50 E 120 S 40	 119 44
4.	Liste des publications, *septembre 1993*	F 1500 E 5000 S 1000	68
5.	Journal des télécommunications , 11 numéros *Volume 60, I-XII*	F 2277 E 4600 S 739	484
6.	Répertoire général de l'UIT, 6ème édition 1993, *trilingue* *parution février 93*	1 200	408
7.	26 Bulletins d'exploitation, *trilingues* *Nos 537 à 562*	900	528
8.	Actes finals de la Conférence de Plénipotentiaires additionnelle APP - 92 (Genève 1992), *édition **arabe*** *édition **russe***	F 1200 E 2400 S 400 200 300	284 288 288
9.	Actes Finals de la CAMR-92, Malaga-Torremolinos, *édition **arabe*** *édition **russe*** *édition **chinoise***	 100 100 25	 278 276 264
10.	Premier colloque de l'UIT sur l'évolution du rôle de l'Etat à l'heure de la déréglementation. Rapport préparatoire. Processus et procédures de réglementation dans le secteur des télécommunications (Genève, février 1993)	E 800	166
11.	Règlement des radiocommunications, édition 1993, *trilingue* Appendices 25 et 26 *édition **arabe*** *Volume 2* *édition **russe*** *Volume 3*	 1 500 120 60	 190 1162 638
12.	Liste des voies d'acheminement des communications téléphoniques internationales, *trilingue* *33ème édition 1993*	400	368

	TITRE DES PUBLICATIONS	Tirage	Nombre total de pages par langue
13.	Annuaire statistique des télécommunications du secteur public Séries chronologiques 1982-1991, *trilingue*		
	20ème édition, 1993	900	494
	disquettes	100	1 disq.
14.	Nomenclature des stations côtières, (Liste IV), *trilingue*		
	13ème édition, 1991 Supplément N° 3	20 000	64
15.	Nomenclature des stations de navire, (Liste V), *trilingue*		
	32ème édition, 1992 Supplément N° 3	10 000	192
	33ème édition, 1993,	12 500	2664
	Supplément N° 1	12 500	184
	Supplément N° 2	12 500	248
16.	Nomenclature des stations de radiorepérage et des stations effectuant des services spéciaux, (Liste VI), *trilingue*		
	11ème édition, 1992 Supplément N° 2 partie A	15 000	64
	partie M	16 500	24
	Supplément N° 3 partie A	15 500	64
	partie M	16 500	80
17.	Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations utilisées dans le service mobile maritime (Liste VIIA), *trilingue*		
	16ème édition, 1993	16 000	896
	Suppléments Nos 1, 2 et 3	16 000	256
18.	Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations autres que les stations d'amateur, les stations expérimentales et les stations du service mobile maritime (Liste VIIB), *trilingue*		
	12ème édition, 1991 Supplément N° 3	1 400	44
	13ème édition, 1993	1 200	352
19.	Résumés de renseignements provenant du contrôle des émissions reçues par l'IFRB, *trilingue*		
	Nos 252 à 256	250	60
20.	Horaire provisoire de radiodiffusion à ondes décamétriques, *juin, septembre et décembre 93, trilingue*	250	1834
21.	Horaire de radiodiffusion à ondes décamétriques, *mars, juin, septembre et décembre 92, trilingue*	200	1256
22.	Préface à la Circulaire hebdomadaire de l'IFRB et à la Liste internationale des fréquences,		
	13ème édition 1991, Suppléments Nos 3 et 4 mars et septembre 1993	F 200 E 400 S 100	518
23.	13ème édition 1991 à la Liste internationale des fréquences sur microfiches, *trilingue*		
	édition 13.4, mars 1993	80	(283)
	édition 13.5, septembre 1993	75	(279)

( ) Microfiches

	TITRE DES PUBLICATIONS		Tirage			Nombre total de pages par langue
24.	Liste internationale des fréquences sur disque optique CD-ROM, *trilingue*					
	édition 13.4,	*(1993-03-17)*	200			(2 CD) + 3 disq.
	édition 13.5,	*(1993-09-01)*	220			(2 CD)
25.	Plans d'assignation de fréquence sur disque compact ROM, *trilingue*					
	2ème édition 1993	*(1993.07.07)*	150			1 CD
26.	Recommandations du CCIR	*Série*				
		RPI	F 350	E 1100	S 250	144
		RIS	F 350	E 1100	S 250	88
		RPN	F 350	E 1300	S 250	344
		RBT	F 350	E 1400	S 250	232
		RBO	F 350	E 1500	S 250	172
	Recommandations du BR	*SF*	F 250	E 800	S 150	52
		S	F 150	E 600	S 100	128
	Addendum N° 1,	*Volume XV.1*	F 250	E 1200	S 150	10
		Volume XV.2	F 250	E 1200	S 150	30
		Volume XV.3	F 250	E 1200	S 150	20
	Addendum N° 2,	*Volume XV.1*	F 250	E 1200	S 150	6
		Volume XV.3	F 250	E 1200	S 150	40
		Volume XV.4	F 250	E 1200	S 150	28
	Addendum N° 3,	*Volume XV.4*	F 250	E 1200	S 150	12
27.	XVIIe Assemblée plénière du CCIR, Düsseldorf, 1990 *édition 1991*					
	édition arabe	*Volume I*	60			120
		Volume VIII	60			358
	édition russe	*Volume III*	50			96
		Volume VII	"			52
		Volume IX.1	"			166
		Volume X/XI.3	"			132
		Volume I	"			96
		Volume V	60			120
		Volume VIII	50			344
		Volume X/XI.2	20			40
		Volume XIII	60			162
		Volume XV.1	35			162
		Volume XV.4	60			122
		Volume X.1	50			228
		Volume IV/IX.2	30			330
		Volume XV.3	25			266
	édition chinoise	*Volume X.1*	60			540
		Volume X1.1	60			878
28.	Manuel sur "L'application des techniques informatiques à la gestion du spectre radioélectrique"					
	édition 1993, ***arabe***	*Mise à jour 1990 - 1993*	50			256

	TITRE DES PUBLICATIONS	Tirage			Nombre total de pages par langue
29.	Manuel du CCIR sur les télécommunications par satellite				
	édition 1988 *Supplément N° 2, 1993*	F 300	E 700	S 100	36
30.	Livre Bleu, IXe Assemblée plénière du CCITT, Melbourne, 1988,				
	édition russe *Fascicules*				
	II.2		60		376
	II.3		30		424
	II.5		12		160
	V		60		444
	VI.1		60		518
	VII.4		37		122
	VIII.3		60		486
	édition arabe *Fascicules*				
	III.6		60		268
	III.8		100		318
	VI.9		100		204
	VIII.1		60		534
	VIII.5		60		602
	VIII.7		100		480
	VIII.8		100		236
	édition chinoise *Fascicules*				
	I.2		60		68
	III.1		"		318
	III.5		"		296
	IV.4		"		240
	VI.3		"		162
	VI.9		"		576
	VI.13		"		326
	VII.1		"		292
	VII.2		"		296
	VII.3		"		500
	VIII.6		"		244
	VIII.8		"		234
	IX		"		178
	X.4		"		288
	X.5		"		96
	X.7		"		278
31.	Conférence mondiale de normalisation des télécommunications, (CMNT), Helsinki, 1993				
	Volume N° 1 *Résolutions, Recommandations*	F 350	E 1500	S 200	100
	Volume N° 2 *procès-verbaux et comptes rendus des séances*	F 200	E 350	S 120	256
32.	Catalogue des Recommandations du CCITT				
	Février 93	F 250	E 500	S 100	64
	Juillet 93		E 500		84

( ) Microfiches

	TITRE DES PUBLICATIONS	Tirage			Nombre total de pages par langue		
33.	Guide pour la coopération entre l'UIT-TS et l'ISO/CEI JTC 1 *Mars 1993*	F 150	E 700	S 100	64		
34.	**280** Nouvelles Recommandations et Recommandations existantes révisées de l'UIT-T, *publiées en 1993*						
	257 Recommandations	F 350	E 1500	S 200	6330		
	14 Recommandations M 3000	F 400	E 2000	S 200	360		
	2 Recommandations publiées en espagnol			S 200	52		
	7 Recommandations publiées en français et espagnol	F 350		S 200	196		
35.	Manuel de la planification de la transmission *édition 1993* *Manuel du GAS 3*	F 250	E 500	S 150	80		
36.	Manuel sur les télécommunications rurales, édition 1989,						
	*Publié en 1993, **arabe*** *Manuel du GAS 7, Volume II*		90		262		
	*Publié en 1992-1993, **arabe*** *Manuel du GAS 7, Volume IV*		80		68		
37.	Stratégie d'introduction des nouveaux services non vocaux de télécommunication dans les pays en développement, *Manuel du GAS 12*	F 200	E 500	S 100	F 300	E 276	S 298
38.	Manuel sur la qualité de service et performance du réseau, *édition 1993*	F 250	E 500	S 150	80		
39.	Instructions sur le service téléphonique international *édition 1993*	F 800	E 700	S 150	350		
40.	Introduction des nouvelles technologies dans les réseaux locaux *édition 1993*		E 700		200		

	TITRE DES PUBLICATIONS	Tirage			Nombre total de pages par langue
	R E T I R A G E S				
41.	Actes finals de la CAMR chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre Malaga-Torremolinos, *édition 1992*	F 100	E 600	S 100	276
42.	Nomenclature des stations côtières, (liste IV), *trilingue* *13ème édition 1991, Supplément N° 2*		1 200		88
43.	Manuel du CCIR sur les télécommunications par satellite *édition 1988 Supplément N° 1*		E 250	S 100	28
44.	32ème Rapport de l'Union internationale des télécommunications sur les télécommmunications et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, *Doc. du C.A. pour New York*	F 30	E 70	S 20	44
45.	Livre Bleu, IXe Assemblée plénière du CCITT, Melbourne, 1988 ***éditions française, anglaise et espagnole***				
	Fascicules				
	VII.3		E 400		500
	VI.10		E 300		152
	III.5		E 400		296
	VI.4		E 250		192
	VIII.4			S 100	512
	VI.10			S 100	152
	VIII.1		E 500		532
	VIII.1		E 800		532
	VI.8		E 300		484
	X.2		E 250		188
	VI.3		E 250		164
	II.5		E 300		160
	III.4		E 400		624
	VIII.7		E 600		636
	VI.7		E 400		600
	II.3		E 250		380
	VI.14		E 250		180
	III.8		E 400		292
	II.6		E 350		188
	V		E 250		444
	III.7		E 400		360
	VII.2		E 250		300
	X.4		E 250		288
	VI.11		E 400		448
	X.1		E 250		340
	VIII.1			S 150	532
	VIII.7			S 150	636
	.../...			.../...	.../...

( ) Microfiches

	TITRE DES PUBLICATIONS	Tirage	Nombre total de pages par langue
	R E T I R A G E S		
	Livre Bleu, IXe Assemblée plénière du CCITT, Melbourne, 1988 ***éditions française, anglaise et espagnole, (suite)***		
	Fascicules		
	VIII.3	S 150	488
	IV.1	E 250	464
	IX	E 200	180
	II.2	E 300	376
	III.1	E 300	340
	III.2	E 400	232
	III.6	E 400	248
	VI.2	E 300	120
	VI.6	E 400	262
	VI.9	E 400	580
	VII.3	E 500	500
	VIII.1	F 300	532
	VIII.4	E 800	512
	VIII.8	E 800	236
	VII.3	F 200	500
46.	**41** retirages des Recommandations du CCITT,		
	Nombre de Recommandations		
	5	S 150	136
	1	E 150	32
	3	E 200	48
	1	E 250	24
	5	E 300	48
	6	E 350	176
	11	E 400	654
	9	E 500	292
47.	Directives concernant la protection des lignes de télécommunication, édition 1990		
	Volume II	E 100	620
48.	Manuel à l'usage des services mobile maritime et mobile maritime par satellite	E 3 500	898

Imprimé en Suisse